

Envoyé en préfecture le 07/10/2021

Reçu en préfecture le 07/10/2021

Affiché le

ID : 034-253401822-20211001-2021_10_30-DE



OCREAL - RAPPORT ANNUEL DELEGATAIRE 2020

Unité de traitement et de valorisation des déchets

03/05/2021

PARTIE 1 :

BILAN TECHNIQUE & ENVIRONNEMENTAL

Sommaire

1 HISTORIQUE	5
1.1 Dates clés	6
1.2 Contrats – avenants.....	7
1.3 Autorisations.....	8
1.4 Certifications.....	10
2 SYNTHESE 2020	11
3 TONNAGE RECU ET TRAITE	13
3.1 Exercice 2020.....	14
3.2 Apports DSP.....	18
3.3 Apports tiers	19
4 FONCTIONNEMENT	21
4.1 Tonnage traité et heures de fonctionnement des lignes	22
4.2 Fonctionnement des lignes.....	22
5 CONSOMMABLES	29
5.1 Les réactifs du traitement des fumées	31
5.2 La consommation en eau	33
5.3 Autres consommables	33
6 VALORISATION ENERGETIQUE	34
6.1 Production et consommation électrique.....	35
6.2 Energie thermique	37
6.3 Calcul de la performance énergétique.....	38
7 SOUS-PRODUITS ET RESIDUS	43
7.1 Synthèse des sous-produits et résidus	45
7.2 Mâchefers et ferrailles	48
7.3 Résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères (REFIOM).....	55
8 RESSOURCES HUMAINES	57
8.1 Organisation	58
8.2 Répartition du temps de travail des salariés d'Ocréal.....	59
8.3 Formation	60

9 SECURITE	61
9.1 Prévention des situations d'urgence et capacité de réaction	62
9.2 Les visites générales périodiques (VGP).....	63
9.3 Analyses de légionnelles	65
10 GROS ENTRETIEN	66
11 FAITS MARQUANTS	69
11.1 Faits marquants d'exploitation	70
11.2 Déclenchement du portique de détection de radioactivité	70
12 PREVISIONS 2021	71
12.1 Prévisions de travaux 2021	73
13 ENVIRONNEMENT	74
13.1 Les rejets atmosphériques.....	75
13.2 Rejets des eaux pluviales	88
13.3 Contrôle sur les eaux souterraines	91
13.4 Le suivi environnemental (Rapport ATMO 2020).....	115

1

HISTORIQUE

-



1.1 Dates clés

- L'autorisation d'exploiter N° 1999 I 401 a été délivrée le 18 février 1999
- L'arrivée des premiers déchets ménagers a été effective le 22 février 1999, provenant du syndicat mixte « Entre Pic et Etang »
- Mise en service industrielle le 1er juin 1999
- La première réunion de la « commission locale d'information et de surveillance » s'est tenue le 04 juin 1999 en Préfecture de l'Hérault
- Depuis lors, les réunions CLIS ont lieu une fois par an
- En 2009, Mise en Service Industrielle (MSI) du nouveau mode de traitement sec des fumées (zéro rejets liquides)
- En juillet 2009, CLIS annuelle suivie d'une visite d'Ocréal pour les membres de la CLIS
- Novembre 2009, abaissement du seuil de rejets des oxydes d'azote à 80 mg/Nm³ (Arrêté Préfectoral du 10 décembre 2009)
- Novembre 2011, mise à jour du dossier de demande par régularisation d'autorisation d'exploiter
- L'arrêté préfectoral d'exploiter n° 2012 I 2421 a été délivré le 8 novembre 2012
- 30 novembre 2020, mise en œuvre de la directive IED :
 - Remise du dossier de réexamen conforme aux dispositions de l'article R515-72 du code de l'environnement
 - Remise du rapport de base tel que défini à l'article R515-59 du code de l'environnement

1.2 Contrats – avenants

- Bail emphytéotique et convention d'exploitation le 1er février 1995
- *Avenant 1* : le 26 juin 1997, correspondant aux modalités de financement
- *Avenant 2* : le 30 septembre 1998, correspondant aux modifications des redevances contractuelles suite aux demandes et réglementations publiées postérieurement à la date de signature du contrat
- *Avenant 3* : le 30 octobre 1998, correspondant à la mise en place d'un complément de traitement des fumées et la mise en place d'un broyeur pour traiter les encombrants incinérables
- *Avenant 4* : le 30 novembre 1998, correspondant aux modifications de l'article 4 du bail emphytéotique et l'article 7.1 de la convention d'exploitation
- *Avenant 5* : le 7 juin 1999, intégration des obligations de la nouvelle autorisation d'exploiter, le coût de traitement de la phase transitoire et l'actualisation du prix à la date de la MSI
- Procès-verbal de constat d'achèvement des travaux le 07 mai 1999
- Déclaration contradictoire de mise en service industrielle le 1er juin 1999
- Réception et recollement des travaux le 03 juin 1999
- *Avenant 6* : le 08 septembre 2000, correspondant à la modification des modalités de la facturation fixée par l'article 17.1 de la convention d'exploitation
- *Avenant 7* : le 31 janvier 2003, correspondant à l'adaptation de la redevance de valorisation électrique
- *Avenant 8* : du 15 novembre 2004 a pour objet d'arrêter les modalités techniques et financières du programme de mise aux normes 2005, relatif à de l'arrêté du 20 septembre 2002 portant transposition de la directive européenne n° 2000/76/CE du 4 décembre 2000
- *Avenant 9* : du 12 avril 2005 a pour objet d'arrêter les modalités de révision de la rémunération suite à la disparition des indices PSD, lesquels ne font pas l'objet d'une substitution officielle
- *Avenant 10* : du 19 décembre 2007 a pour objet d'arrêter les modalités de traitement des NOX et la nouvelle autorisation d'exploiter, les modifications apportées à la convention d'exploiter relatives au passage à la redevance unique en tout proportionnelle, la taxe sur les déchets réceptionnés, la redevance unique d'exploitation et droit d'usage
- *Avenant 11* : du 17 novembre 2009 a pour objet :
 - de modifier les composants de la redevance d'exploitation en réintégrant l'application d'une ristourne pour l'utilisation du broyeur pour le DIB
 - de modifier l'échéancier de versement par le SMEPE de la subvention d'équipement au titre de la réalisation des travaux relatifs au traitement des NOx à 80 mg/m³

- de définir la date déclenchant l'obligation pour le SMEPE de régler la rémunération due à Ocréal au titre de l'exploitation du traitement des NOx à 80 mg/m³
 - Délibération du Comité syndical du SMEPE déposée en préfecture le 25 septembre 2014, ramenant la fin du contrat de DSP au 30 juin 2019.
- *Avenant 12* : du 7 avril 2017 a pour objet :
- de définir et de préciser les modalités de constitution et de fonctionnement d'un fonds GER à compter du 1^{er} janvier 2016
 - d'établir contradictoirement un nouveau plan prévisionnel de travaux à réaliser d'ici le terme de l'ensemble contractuel, en substitution du plan prévisionnel de renouvellement prévu par l'article 13 de la Convention d'exploitation
 - d'arrêter les modalités techniques et financières de la réalisation, par OCREAL, des travaux relatifs au remplacement du GTA de l'usine de Lunel-Viel par un GTA neuf
 - de prévoir la conclusion par OCREAL d'un contrat d'obligation d'achat avec EDF
 - de définir les modalités de remboursement, afin de tenir compte du nouveau terme de l'ensemble contractuel fixé au 30 juin 2019, (i) des travaux de mise en conformité réalisés selon les dispositions de l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002 et prévus à l'avenant n°8 du 15 octobre 2004, (ii) du trop-perçu de loyers versé par OCREAL au SMEPE au titre des exercices 2008 et 2009 et (iii) d'une ristourne relative à l'utilisation du broyeur DIB
 - d'arrêter les modalités de remboursement du coût de certains travaux supplémentaires, non prévus initialement et réalisés par OCREAL au titre de la mise en conformité des installations de l'usine de Lunel-Viel.
- *Avenant 13* : du 19 janvier 2018 a pour objet :
- La prolongation du bail emphytéotique administratif et la convention d'exploitation non détachable du bail pour l'élimination des déchets ménagers du Syndicat Mixte « Entre Pic et Etang »

1.3 Autorisations

- Permis de construire N° 96.1.2491 du 17 septembre 1996
- Permis de construire modificatif N° 2000.1.808 du 31 mars 2000
- Autorisation d'exploiter N° 1999.5.401 délivrée le 18 février 1999
- Arrêté complémentaire N° 12446 du 16 mai 1999, concernant les apports de déchets du SIVOM « Entre Vène et Mosson »
- Arrêté complémentaire N° 2000.1.3528 du 13 novembre 2000, concernant les apports de déchets du SICTOM de la région de Pézenas
- Arrêté complémentaire N° 2000.1.4063 du 11 décembre 2000, pour renouvellement du SIVOM « Vène et Mosson »

- Arrêté complémentaire N° 2001-01-3041 délivré le 18 juillet 2001 modifiant l'arrêté d'exploiter du 18 février 1999
- Arrêté complémentaire N° 2001-1-4476 du 07 novembre 2001, concernant les apports de DIB de IBM Montpellier pour un total de 250 tonnes
- Arrêté complémentaire N° 2001-1-5224 du 14 décembre 2001, concernant les apports de déchets du SICTOM de la région de Pézenas pour un total de 6000 tonnes
- Arrêté complémentaire N° 2001-1-4477 du 07 novembre 2001, concernant les apports de déchets du SIVOM du canton d'Agde pour un total de 15 000 tonnes
- Arrêté complémentaire N° 2001-1-5226 du 14 décembre 2001, pour renouvellement du SIVOM « Entre Vène et Mosson » pour un total de 6000 tonnes
- Arrêté complémentaire N° 2002-1-3187 du 02 juillet 2002 modifiant l'arrêté du 18 avril 1999
- Arrêté préfectoral N° 2002-1-640 du 13 février 2002, durée du mandat des membres de la C.L.I.S.
- Arrêté complémentaire N° 2003-I-4398 du 15 décembre 2003 sur la mise en conformité aux dispositions de l'arrêté ministériel du 20 septembre 2003 pour le 28 décembre 2005
- Arrêté préfectoral N° 2005-1-389 du 08 février 2005, durée du mandat des membres de la C.L.I.S.
- Arrêté préfectoral N° 2005-I-2460 du 6 octobre 2005 pour suspension d'activité pour dépassement VLE en dioxine
- Arrêté préfectoral N° 2005-I-2749 du 28 octobre 2005 pour reprise d'activité
- Arrêté préfectoral N°2007-I-443 du 12 mars 2007 de mise en demeure de régularisation et prescriptions techniques transitoires de fonctionnement
- Arrêté préfectoral N°2009-I-3931 du 10 décembre 2009
- Arrêté préfectoral d'exploiter N° 2012.1.2421 du 8 novembre 2012
- Arrêté préfectoral du 24 avril 2020 autorisant à traiter sur Ocréal à titre exceptionnel, eu égard à la Covid-19, les refus provenant de l'installation de traitement des déchets Néoval située à Salindres
- Arrêté préfectoral du 21 juillet 2020 abrogeant l'arrêté complémentaire du 24/04/2020

1.4 Certifications

En 2010, les deux systèmes de management ont été audités en renouvellement afin d'être intégrés dans un système de certification unique appelé Système de Management Intégré (SMI).

➤ Environnement – ISO 14001

- Audit de certification initiale le 27 décembre 2001
- Audit de suivi n°1 le 15 novembre 2002
- Audit de suivi n°2 le 19 décembre 2003
- Audit de renouvellement du certificat le 27 décembre 2004
- Audit de suivi n°1 le 03 novembre 2005
- Audit de suivi n°2 le 30 novembre 2006
- Audit de renouvellement du certificat le 27 décembre 2007
- Audit de suivi n°1 le 30 septembre 2008
- Audit de suivi n°2 le 8 décembre 2009
- Certification SMI (ISO 14001 et OHSAS 18001) à compter de 2010
- Certification de renouvellement régional du 26 au 29 mai 2015
- Certification de suivi 1 régional du 17 au 19 mai 2016
- Certification de suivi 2 régional les 23 et 24 mai 2017
- Audit de renouvellement du certificat le 16 mars 2018
- Certification nationale à la norme ISO 14001 version 2015 le 21 juin 2018
- Audit de suivi national n°1 le 13 novembre 2019
- Audit de suivi national n°2 le 21 octobre 2020

➤ Energie – ISO 50001

- Certification nationale à la norme ISO 50001 version 2011 le 10 octobre 2018
- Audit de suivi n°1 national le 20 octobre 2019
- Audit de suivi n°2 national le 11 août 2020

➤ Qualité ISO 9001

- Certification nationale à la norme ISO 9001 version 2015 le 16 novembre 2018
- Audit de suivi n°1 Ocréal le 16 octobre 2019
- Audit de suivi n°2 national le 11 août 2020

➤ Santé et Sécurité au travail ISO 45001

- Audit interne initial Ocréal le 16 octobre 2019
- Certification nationale à la norme ISO 45001 version 2018 le 20 mars 2020

2

SYNTHESE 2020



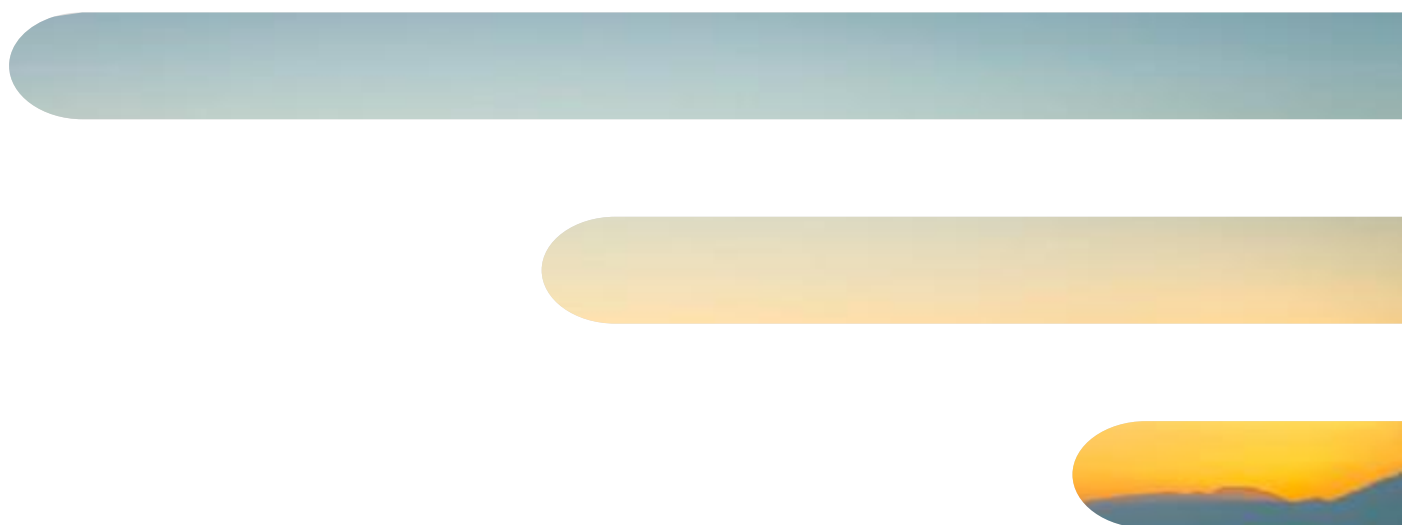
SYNTHESE ACTIVITE 2020

	Unité	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Tonnage rentré	(Tonne)	9 617	9 718	10 283	9 877	11 434	10 901	10 304	10 736	9 103	8 152	9 542	11 787	121 454
Tonnage incinéré	(Tonne)	10 187	9 898	10 233	9 977	10 264	9 101	10 789	11 706	8 885	4 575	11 772	12 067	119 454
Tonnage refusé (camion)	(Tonne)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
Tonnage réexporté	(Tonne)	0	0	0	0	0	290	605	0	278	1 417	0	0	2 590
Heures Four 1 (1/10 h)	(Heure)	693	696	718	575	742	695	729	726	625	310	719	741	7 969
Heures Four 2 (1/10 h)	(Heure)	743	696	726	719	605	616	743	738	648	262	711	740	7 947
Production vapeur four 1	(Tonne)	17 949	17 869	18 314	13 795	19 176	17 931	18 855	18 387	15 755	8 251	18 515	19 216	204 013
Production vapeur four 2	(Tonne)	18 988	17 719	18 495	17 071	15 464	15 497	19 175	19 000	16 608	6 272	17 427	19 124	200 840
Total production vapeur	(Tonne)	36 937	35 588	36 809	30 866	34 640	33 428	38 030	37 387	32 363	14 523	35 942	38 340	404 853
Heures fonct GTA	(Heure)	744	696	741	720	741	719	743	744	708	420	712	737	8 424
Conso. Usine	(MWh)	935	888	920	814	917	895	957	946	888	527	932	942	10 559
Vente facturée EDF	(MWh)	5 968	5 774	5 915	4 769	5 279	4 994	5 617	5 511	4 756	1 407	5 943	6 292	62 223
Achat EDF	(MWh)	1	0	2	0	34	1	1	1	2	179	9	7	236
Propane	(Tonne)	8	0	7	4	4	23	0	5	10	19	0	0	80
Gas-Oil	(m3)	0,00	0,20	0,00	0,10	0,20	0,10	0,00	0,20	0,20	0,80	0,70	0,00	2
BRL	(m3)	1 620	1 350	1 610	1 510	2 020	2 000	1 860	2 180	1 660	1 210	1 080	1 900	20 000
Eau de ville	(m3)	110	91	118	125	332	310	459	160	128	213	132	217	2 395
Bicarbonate de sodium	(Tonne)	157	172	135	107	187	205	175	148	149	81	190	168	1 876
Eau ammoniacale 25%	(Tonne)	19	22	23	20	21	22	25	24	20	6	21	20	245
Charbon actif	(Tonne)	6	6	6	5	5	6	6	5	5	3	6	6	64
Soude	(Tonne)	2	2	3	3	4	2	3	3	4	3	3	3	34
HCL	(Tonne)	1,48	1,19	1,78	1,19	2,38	1,07	2,20	1,48	1,78	1,66	2,26	1,43	20
Mâchefers	(Tonne)	2 550	2 170	2 526	2 228	2 198	2 733	2 692	2 577	2 528	1 001	2 587	2 973	28 764
Ferrailles des mâchefers	(Tonne)			546			483			641			589	2 259
Ferrailles recyclées sur site	(Tonne)	7	13	7	0	11	8	5	4	5	12	13	6	89
Cendres	(Tonne)	203	174	157	179	191	188	219	198	174	143	212	211	2 250
REFIOM (bicar)	(Tonne)	152	123	130	86	103	168	128	125	97	73	149	148	1 482

3

TONNAGE RECU ET TRAITE

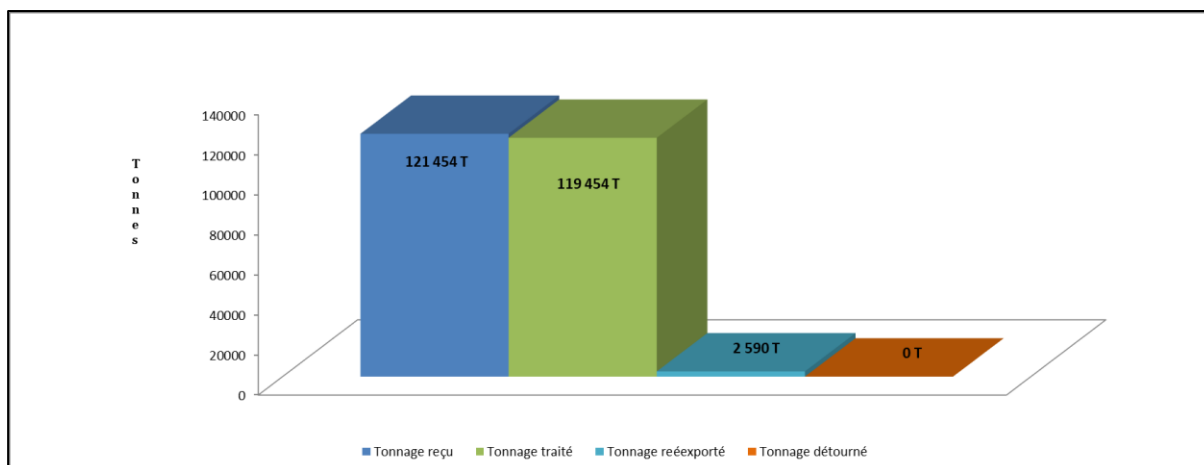
-



3.1 Exercice 2020

Synthèse

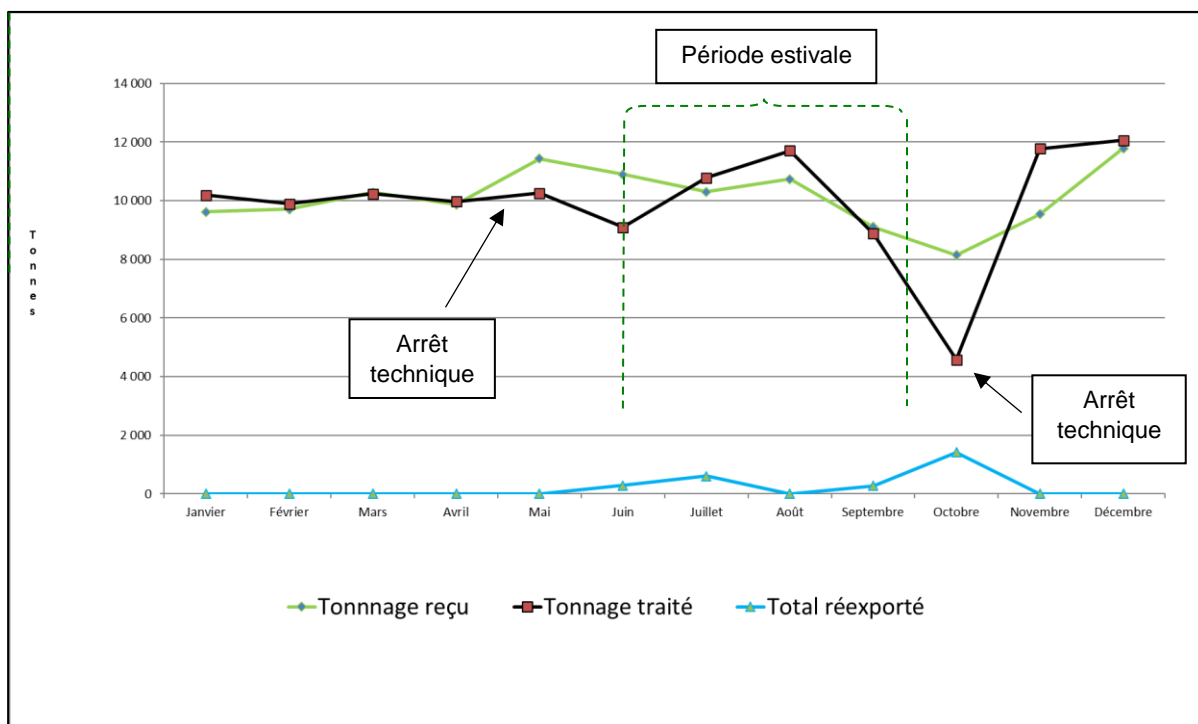
Tonnage reçu	121 454 tonnes
Tonnage traité	119 454 tonnes
Tonnage réexporté	2 590 tonnes
Tonnage détourné	0 tonnes



En 2020, Ocréal a assuré sa mission de Délégation de Service Public tout au long de l'année. L'usine a fonctionné conformément à un process utilisant les dernières technologies disponibles de traitement des fumées par voie sèche.

Le stock de déchets en fosse au 31/12/2020 est d'environ : **600 tonnes**

Variation mensuelle des tonnages traités



Tout comme l'année 2019, la période estivale 2020 se caractérise par une très forte croissance de la population non sédentaire sur les deux Communautés de Communes et d'Agglomération adhérentes du SMEPE situées en bordure du littoral ; le Pays de l'Or et Terre de Camargue.

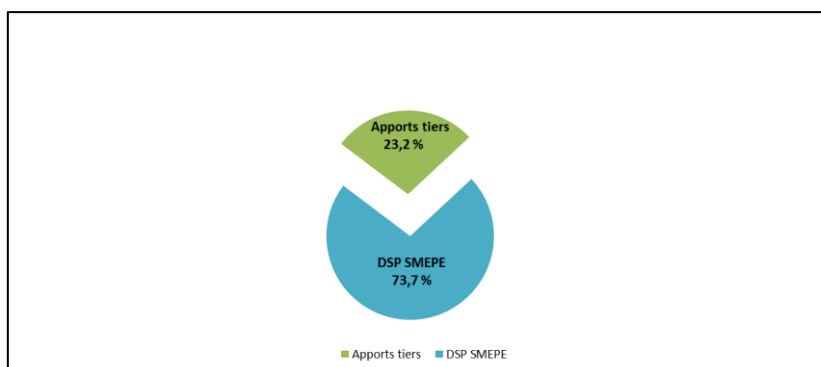
Ces deux Communautés voient leurs tonnages respectifs progresser de manière très significative lors de la période estivale par l'effet de l'activité touristique (bande côtière de Palavas les Flots jusqu'au Grau du Roi).

Les Deux lignes de traitement et de valorisation énergétique des déchets ménagers, de 8 tonnes par heure chacune, ont fonctionné selon le programme prévisionnel d'exploitation pour 2020. Au motif de la crise sanitaire, les arrêts techniques semestriels ont été inversés, et la maintenance majeure a été effectuée au mois d'octobre.

TONNAGE TRAITE PAR CLIENT

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total/clients
Syndicat Mixte "Entre Pic et Etang" (OMR)	4897,84	4455,50	4922,36	4623,14	5097,40	6018,16	7167,64	7799,46	5745,20	5124,16	4739,74	4994,86	65585,46 T
Syndicat Mixte "Entre Pic et Etang" (Encombrants de déchetterie)	1542,22	174,24	1065,48	484,32	2158,72	2283,66	2074,84	1756,72	1981,14	1924,60	1702,52	283,44	17431,90 T
Syndicat Mixte "Entre Pic et Etang" (Refus de tri)	51,40	1517,22	222,46	69,94	83,50	216,72	158,30	200,42	192,66	176,52	202,46	1598,28	4689,88 T
TOTAL Syndicat Mixte "Entre Pic et Etang"	6491,46 T	6146,96 T	6210,30 T	5177,40 T	7339,62 T	8518,54 T	9400,78 T	9756,60 T	7919,00 T	7225,28 T	6644,72 T	6876,58 T	87707,24 T
Cyclamed (Déchets à incinérer)	29,90	29,00	25,02	12,42	12,44	32,38	28,90	28,08	26,86	26,62	27,24	26,76	305,62 T
Nicollin Montpellier (Déchets à incinérer)	171,88	138,36	135,04	91,98	72,40	156,04	118,20	95,06	124,88	140,18	123,62	179,00	1546,64 T
Réquision judiciaire et Divers autres (Déchets à incinérer)	0,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,50	0,60	0,00	0,00	0,10	1,52	0,00	3,42 T
Sita sud divers (Déchets à incinérer)	182,58	151,94	130,20	79,56	105,66	106,66	129,14	101,92	109,74	101,74	105,4	110,04	1414,58 T
Sita Sud Entrep.	196,04	174,00	200,00	83,58	141,38	179,66	87,24	85,78	83,34	45,68	83,00	171,20	1530,90 T
SMN centre de tri	156,50	142,24	111,42	0,00	312,64	391,28	124,42	108,04	195,74	170,62	130,54	90,10	1933,54 T
Véolia - CHU	211,40	186,48	195,36	164,94	150,20	180,46	199,22	170,90	188,40	208,88	172,40	198,06	2226,70 T
Véolia - Maera	76,76	27,82	56,92	57,46	54,94	46,62	35,64	28,56	66,82	54,66	66,38	43,88	616,46 T
Véolia-Lidl	10,32	0,00	5,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15,90 T
SUEZ - 3M - AMETYST	1770,70	2093,80	2021,52	2349,36	1528,88	365,64	0,00	212,68	209,84	19,88	2046,94	3178,68	15797,92 T
Véolia centre de tri	169,62	104,44	164,10	64,62	109,10	184,84	168,24	133,16	174,10	158,12	140,68	200,82	1771,84 T
Véolia SMTVD	148,88	522,68	677,86	685,52	751,76	665,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3452,08 T
Luxord (Déchets à incinérer)			1,36	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,46	0,00	0,00	0,00	3,82 T
AMETYST			348,22	687,78	0,00	73,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1109,12 T
SRV NEOVAL				422,66	855,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1277,90 T
SMN Grande Motte							10,54	15,34	3,08	0,00	0,00	0,00	28,96 T
SUEZ - 3M - DEMETER												711,58	711,58 T
TOTAL Autres clients	3125,28 T	3570,76 T	4072,60 T	4699,88 T	4094,64 T	2382,58 T	903,14 T	979,52 T	1184,26 T	926,48 T	2897,72 T	4910,12 T	33746,98 T
TOTAL GENERAL	9616,74 T	9717,72 T	10282,90 T	9877,28 T	11434,26 T	10901,12 T	10303,92 T	10736,12 T	9103,26 T	8151,76 T	9542,44 T	11786,70 T	121454,22 T

Origine des tonnages par famille d'apporteurs



Exutoires de tonnages réexportés

(en tonnes)	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	TOTAL
TOTAL Réexporté sur VEDENE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL Réexporté sur NARBONNE	-	-	-	-	-	117,14	-	-	-	-	-	-	117,14
TOTAL Réexporté sur BELLEGARDE	-	-	-	-	-	173,26	604,82	-	278,32	1 416,90	-	-	2 473,30
TOTAL détourné	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

- 2 590.44 tonnes ont été réexportées en juin, juillet, septembre et octobre 2020 en raison des travaux d'arrêt technique.

Evolution des tonnages reçus et traités depuis 3 ans

(en tonnes)	2018	2019	2020
Total des apports	122 017	120 848	121 454
Total des tonnages traités	121 983	119 848	119 454
Total des tonnages réexportés depuis la fosse	1 994	1 650	2 590
Total des tonnages détournés, non rentrés sur le site	0	0	0

3.2 Apports DSP

Total 2020

Ordures Ménagères 65 585,46 tonnes

Déchets non recyclables 22 121,78 tonnes

Total apports 87 704,24 tonnes

Soit 72,21 % du tonnage total

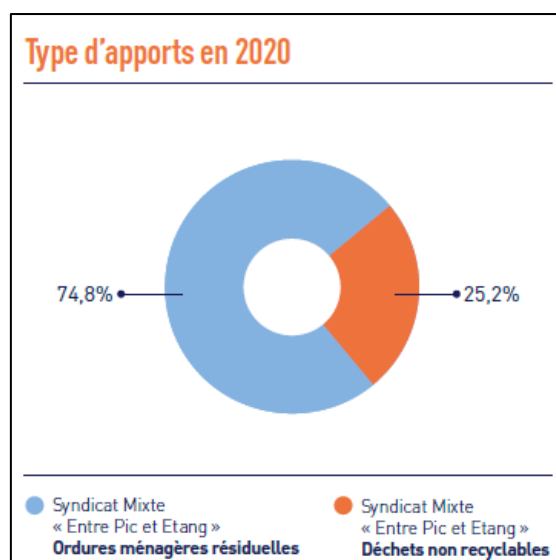
Détails par Communauté de Communes et d'agglomération de la DSP

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	
CC Pays de Lunel	1 406,66	1 284,08	1 306,36	1 206,82	1 496,74	1 551,48	
CA Pays de l'Or	1 677,22	1 625,30	1 558,12	1 236,56	1 729,28	2 405,64	
CC Rhony Vistre Vidourle	676,74	671,76	633,06	546,36	752,98	884,84	
CC Sommières	668,46	587,32	550,44	487,96	814,78	785,24	
CC Terre de Camargue	848,3	821,3	839,2	711,38	1 031,40	1 348,80	
CC Grand Pic St Loup	1 162,68	982,96	1 100,66	918,38	1 430,94	1 325,82	
Refus de tri Delta Recyclage	51,4	174,24	222,46	69,94	83,5	216,72	
	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
CC Pays de Lunel	1 566,82	1 468,7	1 448,7	1 402,48	1 367,56	1 420,44	16 926,84
CA Pays de l'Or	2 968,66	3 171,78	2 162,9	1 962,98	1 614,24	1 670,08	23 782,76
CC Rhony Vistre Vidourle	753,98	763,36	718,84	741,4	734,8	720,36	8 598,48
CC Sommières	773,08	772,36	738,44	753,86	681,7	724,92	8 338,56
CC Terre de Camargue	1 913,66	2 177,48	1 372,44	1 066,08	885,02	878,84	13 893,9
CC Grand Pic St Loup	1 266,28	1 202,5	1 285,02	1 121,96	1 158,94	1 178,5	14 134,64
Refus de tri Delta Recyclage	158,3	200,42	192,66	176,52	202,46	283,44	2 032,06

Les apports de la DSP par type

Sont distingués deux types d'apports :

- Les ordures ménagères résiduelles collectées directement auprès des habitants (communément appelées « la poubelle grise »)
- Les déchets non recyclables. Il s'agit des refus de déchèteries (encombrants, bennes de « tout venant ») et des refus de centres de tri.



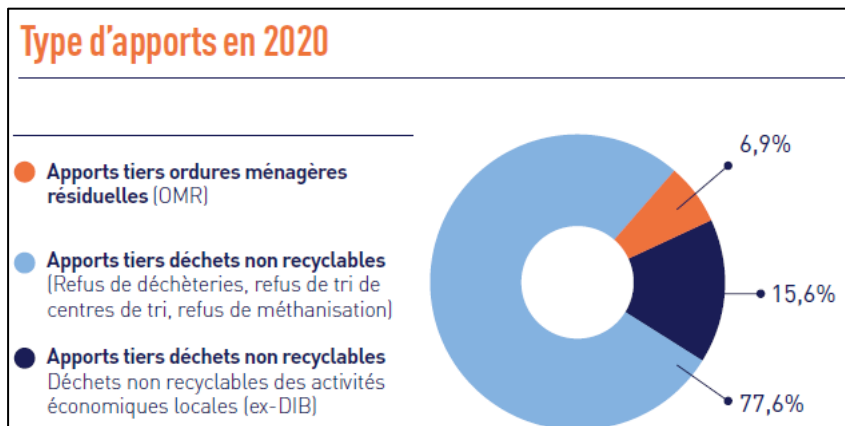
Evolution des apports DSP sur 3 ans

	2018	2019	2020
Ordures Ménagères en tonnes	68 778,28	66 458,20	65 585,46
Déchets non recyclables en tonnes	22 186,22	26 324,94	22 121,78
Total apports	97 368,48	92 783,14	87 707,24
	<i>Soit près de 79,79 % du tonnage total</i>	<i>Soit près de 76,77 % du tonnage total</i>	<i>Soit près de 72,21 % du tonnage total</i>

3.3 Apports tiers

Total des apports tiers en 2020 : **33 747 tonnes**

Les apports tiers par type



Evolution des apports tiers sur 3 ans

	2018	2019	2020
Apports tiers (en tonnes)	24 445	28 065	33 747

4

FONCTIONNEMENT

-



4.1 Tonnage traité et heures de fonctionnement des lignes

	Ligne 1	Ligne 2
Tonnage incinéré (en tonnes)	60 177	59 277
Heures de fonctionnement (en heures)	7 969,24	7 947
Moyenne horaire (en t/h)	7,55	7,45

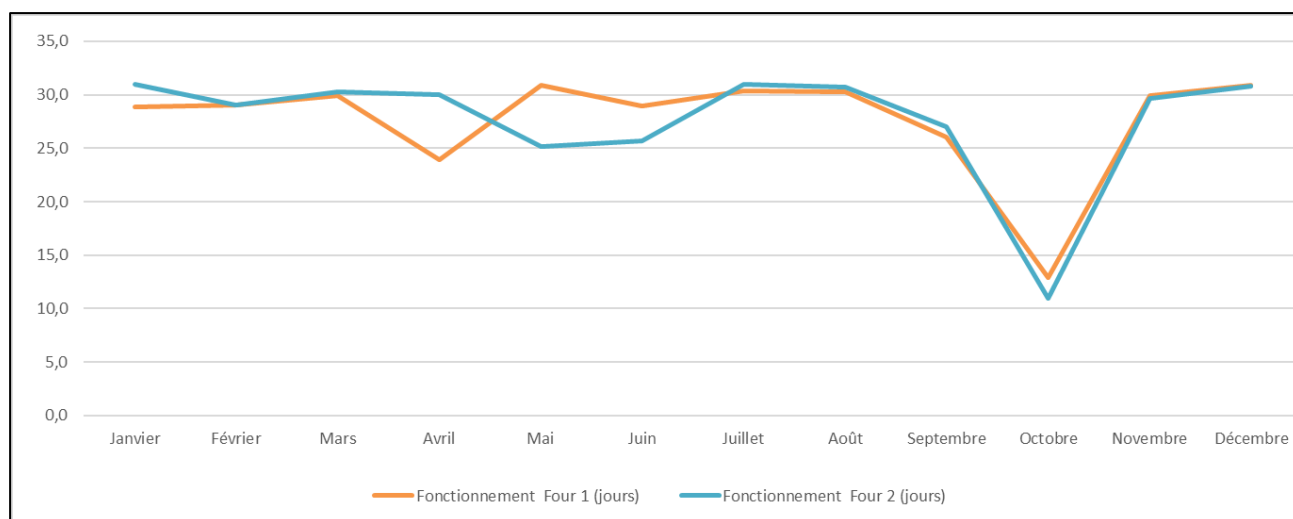
4.2 Fonctionnement des lignes

Total de jours d'arrêts de fonctionnement par ligne et par an

	Ligne 1	Ligne 2
Nombre de jours de fonctionnement	332,05	331,13
Nombre de jours d'arrêts fortuits	5,96	8,98
Nombre de jours d'arrêts techniques programmés	27,99	25,89

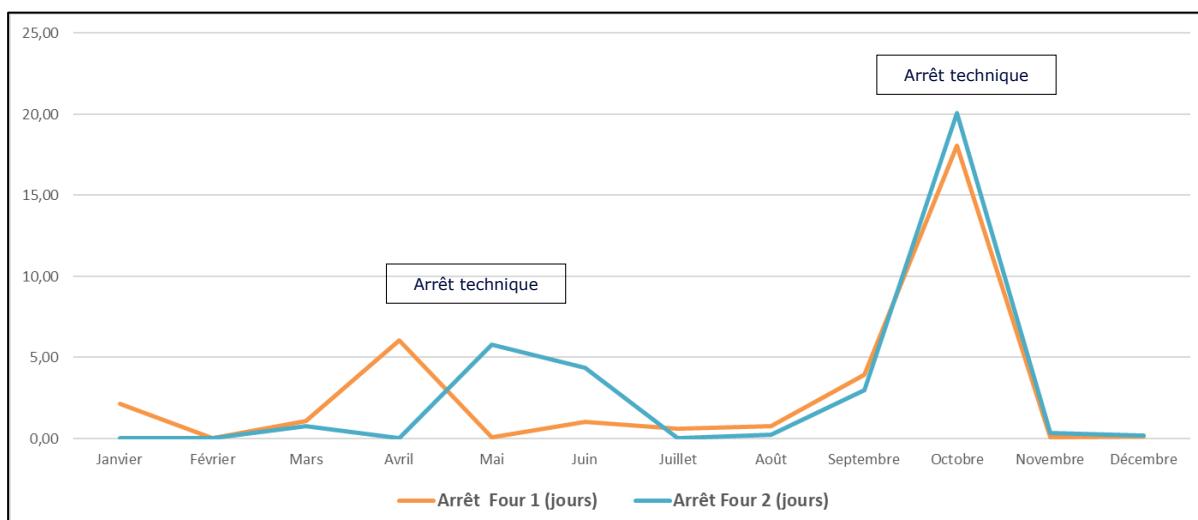
Nombre de jours de fonctionnement par ligne et par mois

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Fonctionnement Four 1 (jours)	28,9	29,0	29,9	23,9	30,9	28,9	30,4	30,3	26,1	12,9	29,9	30,9	332
Fonctionnement Four 2 (jours)	31,0	29,0	30,3	30,0	25,2	25,7	31,0	30,7	27,0	10,9	29,6	30,8	331



Nombre de jours d'arrêt par ligne et par mois

	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Arrêt Four 1 (jours)	2,13	0,00	1,06	6,05	0,09	1,05	0,62	0,74	3,95	18,09	0,05	0,11	34
Arrêt Four 2 (jours)	0,04	0,01	0,75	0,04	5,81	4,34	0,04	0,26	2,98	20,07	0,37	0,17	35



Les Deux lignes de traitement et de valorisation énergétique des déchets ménagers, de 8 tonnes par heure chacune, ont fonctionné selon le programme prévisionnel d'exploitation pour 2020. Au motif de la crise sanitaire, les arrêts techniques semestriels ont été inversés, et la maintenance majeure a été effectuée au mois d'octobre.

Fonctionnement des lignes par trimestre

1^{er} trimestre 2020

Jours	JANVIER		FEVRIER		MARS	
	Ligne 1	Ligne 2	Ligne 1	Ligne 2	Ligne 1	Ligne 2
1						
2						
3	Débouillage caisson des fines					
4					Nettoyage échangeur d'air primaire	
5	Barreau de grille levé piste 1 inferieure					
6	Barreau de grille levé piste 1 inferieure				Elévateur à godets en défaut (arrêt sur tempo)	Elévateur à godets en défaut (arrêt sur tempo)
7	Barreau de grille levé piste 1 inferieure					Pression haute foyer
8		Microcoupure EDF				
9	Défaut communication automates	Défaut communication automates				
10						
11		Pression très basse foyer				
12						
13						
14						
15						
16						Défaut obturateur extracteur
17						
18						
19						Pression haute foyer
20						
21	Barreau de table levé					
22	Barreau de table levé					
23						
24				Pression haute foyer	Nettoyage échangeur d'air primaire	
25						Nettoyage échangeur d'air primaire
26		Microcoupure EDF				
27						
28						
29					Passage à l'heure d'été	Passage à l'heure d'été
30						
31						

2^{ème} trimestre 2020

Jours	AVRIL		MAI		JUIN	
	Ligne 1	Ligne 2	Ligne 1	Ligne 2	Ligne 1	Ligne 2
1	Panne automate TF					
2						
3			Bourrage transport des cendres	Bourrage transport des cendres		
4						Bourrage caisson des fines
5					Bourrage extracteur	
6						
7						
8				Analyseur en veille		
9						Perte communication automate
10				Arrêt technique		Pression haute foyer
11				Arrêt technique		
12				Arrêt technique	Perte communication automate	Perte communication automate
13				Arrêt technique		Bourrage caisson des fines
14	Vis électrofiltre à l'arrêt			Arrêt technique		
15			Maintenance automate	Arrêt technique		
16				Arrêt technique		
17					Perte EDF	Perte EDF
18						
19	Arrêt technique					
20	Arrêt technique					
21	Arrêt technique	Vis électrofiltre à l'arrêt				
22	Arrêt technique					Barreau de table levé
23	Arrêt technique		Bourrage trémie			Barreau de table levé
24	Arrêt technique				Microcoupure EDF	Blocage des grilles
25	Arrêt technique	Arrêt alimentateur				Blocage des grilles
26		Arrêt alimentateur				Blocage des grilles
27						Blocage des grilles
28		Microcoupure EDF	Bourrage transport des cendres	Bourrage transport des cendres		Pression haute FAM
29			Bourrage caisson des fines		Barreau de grille cassé	
30					Barreau de grille cassé	
31						

3^{ème} trimestre 2020

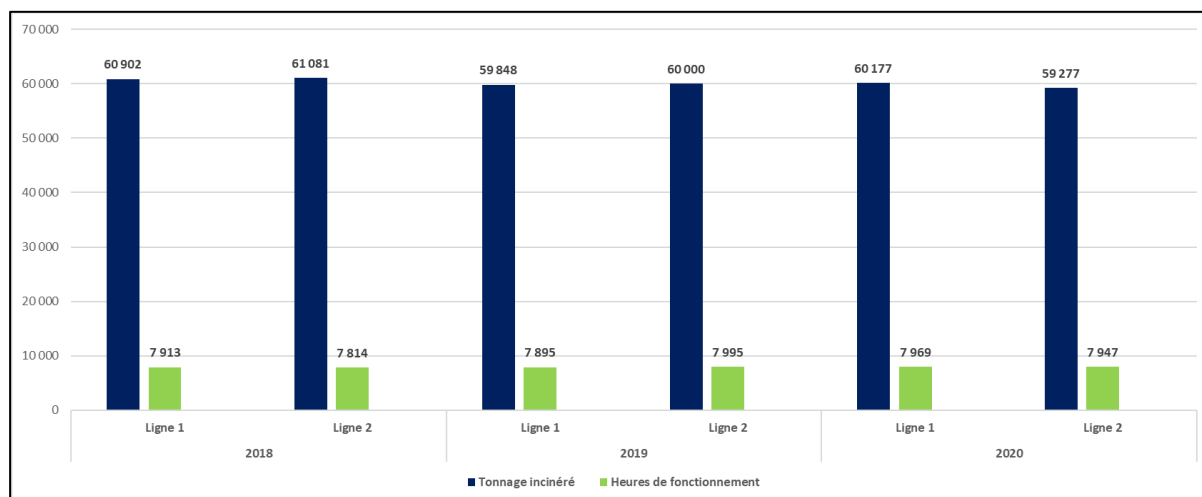
Jours	JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE	
	Ligne 1	Ligne 2	Ligne 1	Ligne 2	Ligne 1	Ligne 2
1			Barreau de grille cassé			
2						
3					Microcoupure EDF	Microcoupure EDF
4						
5				Débouillage extracteur		
6			Nettoyage ventilateur air primaire			
7						
8						
9						Défaut variateur AP
10						
11						
12						
13						
14		Débouillage extracteur (arrêt grilles)				Défaut moteur vibrants
15		Bouillage goulotte alimentation				
16						
17						Perçage chaudière
18					Microcoupure EDF	Perçage chaudière
19					Microcoupure EDF	Perçage chaudière
20						Perçage chaudière
21		Perte carte automate				Défaut variateur AP
22						Microcoupure EDF
23	Microcoupure EDF	Microcoupure EDF				
24						
25						
26						
27					Arrêt technique	
28				1 Microcoupure, 1 surpression foyer	Arrêt technique	
29	Débouillage caisson des fines				Arrêt technique	
30					Arrêt technique	
31	Barreau de grille cassé					

4^{ème} trimestre 2020

Jours	OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE	
	Ligne 1	Ligne 2	Ligne 1	Ligne 2	Ligne 1	Ligne 2
1	Arrêt technique			Arrêt technique		Pression très haute foyer
2	Arrêt technique			Elévateur à godets en défaut (arrêt sur tempo)		
3	Arrêt technique			Perte carte automate		
4	Arrêt technique			Défaut A.U. grilles		
5	Arrêt technique					
6	Arrêt technique					
7	Arrêt technique		Perte EDF (Orage)	Perte EDF (Orage)		Elévateur à godets en défaut (arrêt sur tempo)
8	Arrêt technique					Microcoupure EDF + nettoyage extracteur
9	Arrêt technique			Perte carte automate		
10	Arrêt technique			Pression très haute foyer		
11	Arrêt technique	Arrêt technique			Essais sécurités chaudières	Essais sécurités chaudières
12	Arrêt technique	Arrêt technique				
13	Arrêt technique	Arrêt technique				
14	Arrêt technique	Arrêt technique			Perte EDF	Perte EDF
15	Arrêt technique	Arrêt technique				
16	Arrêt technique	Arrêt technique				
17	Arrêt technique	Arrêt technique				
18	Arrêt technique	Arrêt technique				
19	Arrêt technique	Arrêt technique		Débouillage extracteur (arrêt grilles)		
20		Arrêt technique			Microcoupure EDF	Microcoupure EDF
21	Elévateur à godets en défaut	Arrêt technique				
22	Redémarrage serveurs	Arrêt technique				
23		Arrêt technique				
24		Arrêt technique		Pression haute ventilateur de tirage		
25	Pression haute foyer	Arrêt technique			Pression très haute foyer	
26		Arrêt technique	Défaut mesure pression vapeur			
27		Arrêt technique				
28		Arrêt technique				
29		Arrêt technique				
30		Arrêt technique				
31		Arrêt technique				

Evolution du fonctionnement sur 3 ans

	2018		2019		2020	
	Ligne 1	Ligne 2	Ligne 1	Ligne 2	Ligne 1	Ligne 2
Tonnage incinéré	60 902	61 081	59 848	60 000	60 177	59 277
Heures de fonctionnement	7 913	7 814	7 895	7 995	7 969	7 947
Moyenne horaire (en t/h)	7,69	7,81	7,58	7,50	7,55	7,45



5

CONSOMMABLES

-



5.1 Les réactifs du traitement des fumées

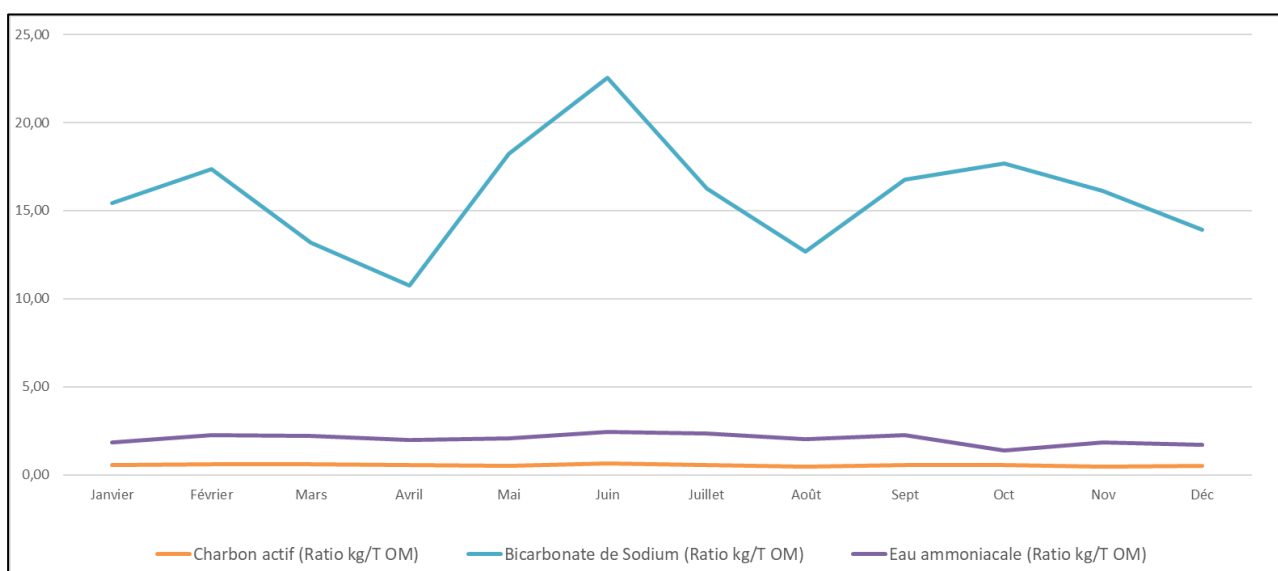
Base des ratios 2020 : 119 454 tonnes traitées

Consommation de réactifs

	Tonnes	Kg/T.OM
Bicarbonate de sodium	1 875,7	Soit 15,70
Charbon actif	64,4	Soit 0,54
Eau ammoniacale	244,5	Soit 2,05

Consommation mensuelle de réactifs

	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Charbon actif (Ratio kg/T OM)	0,55	0,59	0,60	0,54	0,51	0,64	0,56	0,46	0,54	0,57	0,48	0,50
Bicarbonate de Sodium (Ratio kg/T OM)	15,45	17,36	13,20	10,77	18,23	22,55	16,24	12,67	16,77	17,70	16,13	13,93
Eau ammoniacale (Ratio kg/T OM)	1,85	2,26	2,20	1,96	2,09	2,43	2,35	2,04	2,25	1,38	1,82	1,69



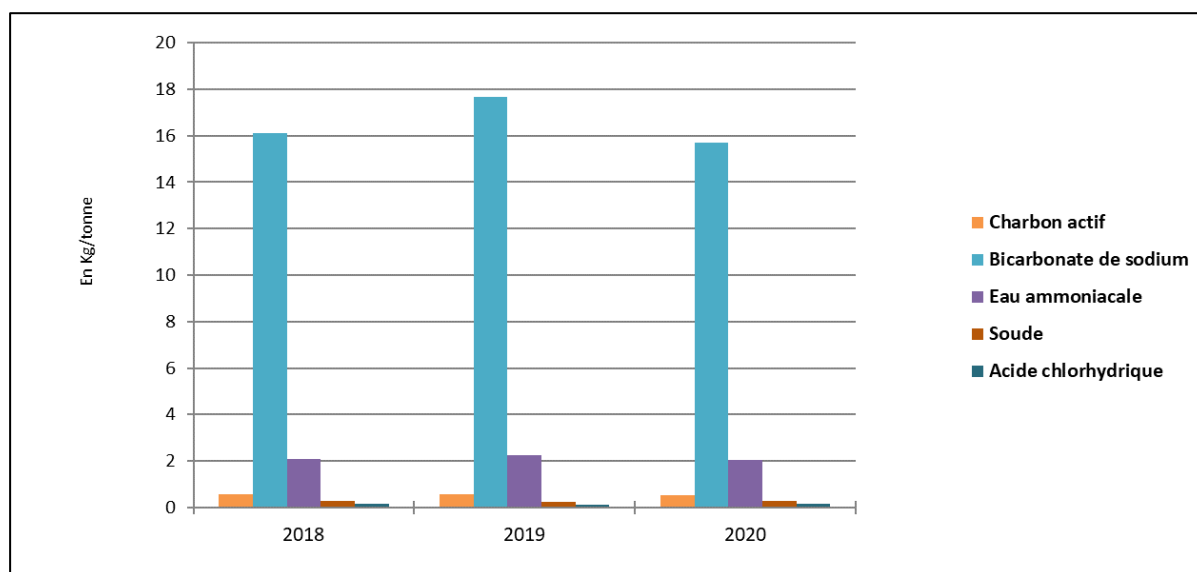
La variation de la consommation de bicarbonate de sodium est liée à la qualité des déchets entrants.

Le charbon actif, quant à lui, est injecté selon les recommandations du constructeur, soit 0,5 kg/tonne de déchets ménagers incinérés.

Evolution de la consommation de réactifs sur 3 ans

	2018 (En Kg/t)	2019 (En Kg/t)	2020 (En Kg/t)
Charbon actif	0,56	0,55	0,54
Bicarbonate de sodium	16,12	17,66	15,7
Eau ammoniacale	2,08	2,23	2,05
Soude	0,26	0,24	0,28
Acide chlorhydrique	0,16	0,13	0,16

Evolution de la consommation des principaux réactifs sur 3 ans



L'acide chlorhydrique et la soude sont utilisés pour la régénération de la chaîne de déminéralisation des eaux chaudières.

5.2 La consommation en eau

En 2020, le fonctionnement d'Ocréal a nécessité **22 395 m³ d'eau**.

L'eau utilisée pour le process (chaudières, tours de refroidissement, etc.) et pour l'arrosage des espaces verts provient du Bas-Rhône Languedoc (BRL).

Le réseau de protection incendie, les dispositifs de secours process et les sanitaires sont alimentés en eau de ville.

Consommation en eau en 2020

Eau à usage industriel : eaux de process + eaux d'arrosage	20 000 m³
Eau de ville (eau sanitaire, etc.)	2 395 m³

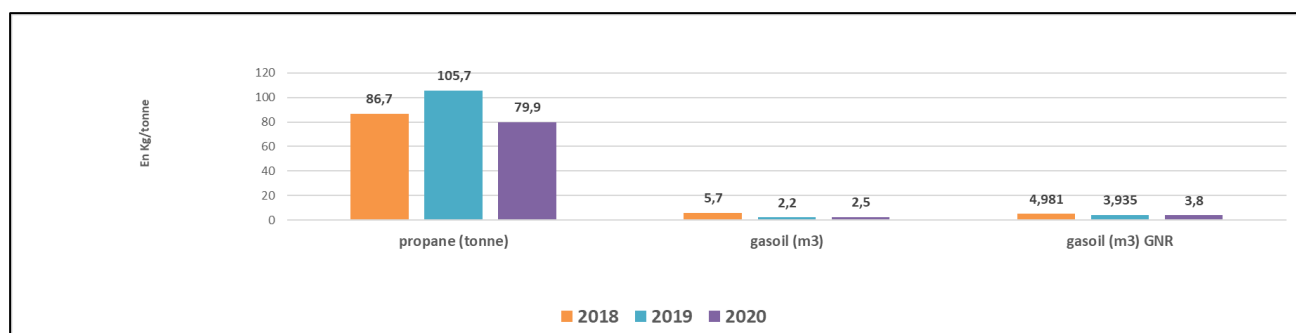
Evolution de la consommation d'eau sur 3 ans

	2018	2019	2020
Eau à usage industriel (eaux de process + eaux d'arrosage) en m³	22 780	21 120	20 000
Eau de ville (eau sanitaire, etc.) en m³	1 070	1 558	2 395

Une fuite sur le réseau d'eau de ville ainsi que des travaux sur la distribution d'eau industrielle (indisponible pendant une semaine) sont à l'origine de l'augmentation de la consommation d'eau de ville.

5.3 Autres consommables

	2018	2019	2020
Propane (tonne)	86,7	105,7	79,9
Gasoil (m3)	5,7	2,2	2,5
Gasoil (m3) GNR	4,981	3,935	3,8



Pour mémoire la consommation de gaz propane est de 80 tonnes pour le fonctionnement des fours (essentiellement pour assurer les redémarrages de lignes) et de 26 tonnes pour régénérer les catalyseurs (4 régénérations de 96 heures par an à 350°C).

6

VALORISATION ENERGETIQUE



6.1 Production et consommation électrique

En 2018, dans le cadre d'un avenant conclu avec le SMEPE, le groupe turbo-alternateur (GTA) a été totalement remplacé par un équipement neuf. Ce nouveau groupe turbo-alternateur permet de maintenir dans la durée les excellentes performances énergétiques d'Ocréal et de bénéficier pendant 15 ans d'un tarif de rachat de l'électricité avantageux.

Base des ratios :

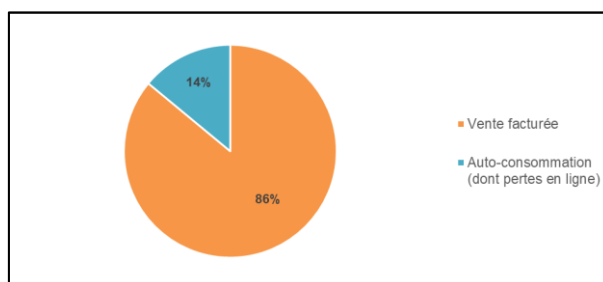
72 547 MWh électriques produits
119 454 tonnes de déchets traitées

Répartition de la production électrique d'Ocréal

	En MWh	Répartition selon la production totale	Moyenne
Production totale	72 547	-	Soit 607 KWh/T.OM
Vente facturée	62 223	86%	Soit 521 KWh/T.OM
Auto-consommation	10 323	14%	Soit 87 KWh/T.OM

Remarque : L'indicateur kWh/tonne est dépendant des variations du pouvoir calorifique des déchets, qui diffère selon la nature de ceux-ci.

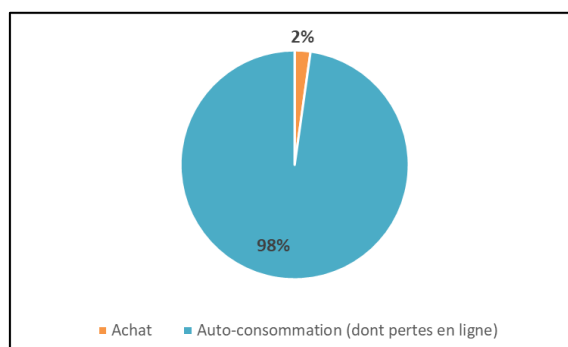
Répartition de la production électrique d'Ocréal



Origine de l'énergie consommée par Ocréal

	En MWh	Répartition de la consommation	Moyenne
Consommation totale	10 559,00	-	Soit 88,39 KWh/T.OM
Achat	236,09	2%	Soit 1,97 KWh/T.OM
Auto-consommation	10 323,00	98%	Soit 86,41 KWh/T.OM

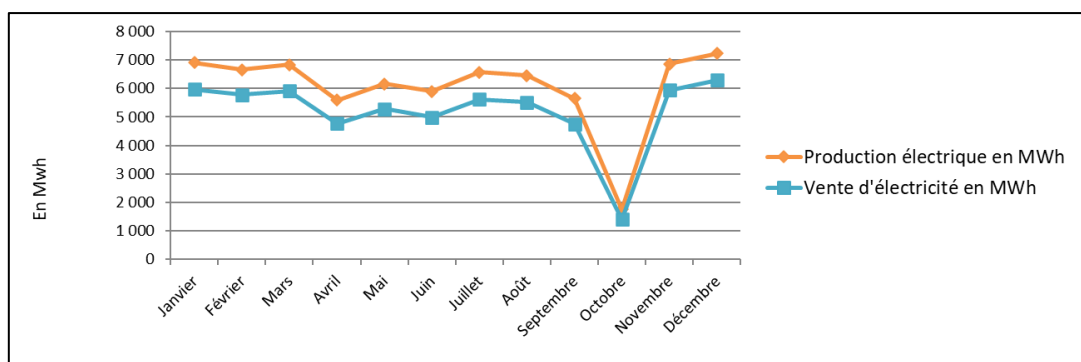
Origine de l'énergie consommée par Ocréal



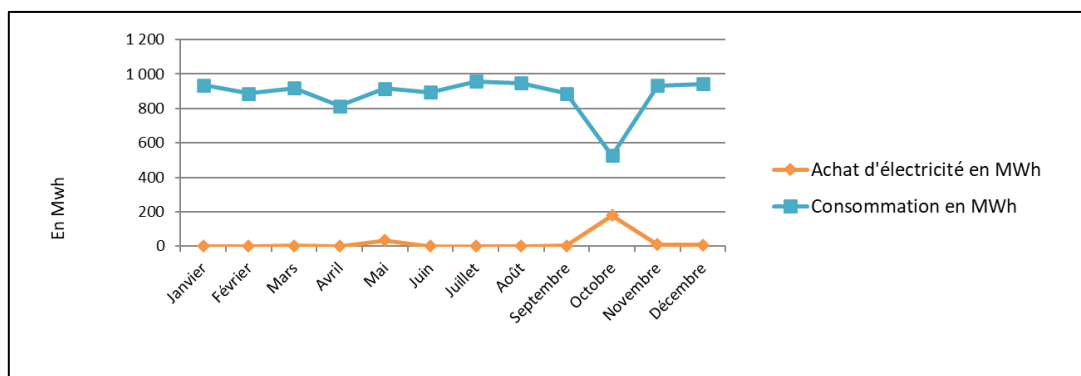
Energie électrique – détail mensuel

	Production électrique en MWh	Vente d'électricité en MWh	Achat d'électricité en MWh	Consommation en MWh	Auto consommation en MWh	Heures de fonctionnement de la turbine
Janvier	6 902	5 968	1	935	934	744
Février	6 661	5 774	0	888	888	696
Mars	6 833	5 915	2	920	917	740,83
Avril	5 583	4 769	0	814	814	720
Mai	6 161	5 279	34	917	883	740,67
Juin	5 888	4 994	1	895	894	719,33
Juillet	6 573	5 617	1	957	956	743,33
Août	6 456	5 511	1	946	946	743,5
Septembre	5 642	4 756	2	888	886	708,17
Octobre	1 754	1 407	179	527	347	419,67
Novembre	6 866	5 943	9	932	923	712,17
Décembre	7 227	6 292	7	942	935	737,17
TOTAL	72 547	62 223	236,091	10 559	10 323	8 424
Moyenne	6 046	5 185	20	880	860	702

Production et vente d'électricité par Ocréal



Achat et consommation d'énergie par Ocréal



Evolution de la production d'électricité sur 3 ans

	2018	2019	2020
Production totale (en MWh)	54 394	72 165	72 457
Vente facturée (en MWh)	46 833	61 790	62 223
Auto-consommation-perte en ligne incluse (en MWh)	7 561	10 375	10 323

6.2 Energie thermique

Production de vapeur

2020	Production vapeur total (45 B, 360°C) (en tonnes)
Janvier	36 937
Février	35 588
Mars	36 809
Avril	30 866
Mai	34 640
Juin	33 428
Juillet	38 030
Août	37 387
Septembre	32 363
Octobre	14 523
Novembre	35 942
Décembre	38 340
TOTAL	404 853
Moyenne/h	48,06

Une partie de l'énergie thermique générée par le process est utilisée dans l'usine Ocréal pour le chauffage de l'air primaire, le chauffage du bâtiment, la suppression des incondensables, la désoxygénation de l'eau alimentaire.

6.3 Calcul de la performance énergétique

La formule appliquée pour calculer la performance énergétique d'Ocréal en 2020 est celle de l'annexe VI de l'arrêté du 20 septembre 2002 modifié par l'arrêté du 7 décembre 2016, à savoir :

$$\text{Performance énergétique} = [(E_p - (E_f + E_i)) / (0,97 \times (E_w + E_f))] \times FCC$$

Où :

Ep représente l'énergie électrique produite et l'énergie thermique commercialisée ou auto-consommée par le site ;

Ef représente l'énergie combustible consommée par le site afin de produire de la vapeur ;

Ei représente l'énergie importée par le site hors Ef et Ew ;

Ew représente l'énergie contenue dans les déchets traités ;

FCC représente le Facteur de Correction Climatique.

Il résulte de ce calcul :

	2018	2019	2020
Rendement chaudière	81 %	82 %	82 %
PCI (Kcal/kg)	2 330	2 380	2 421
Efficacité énergétique nouvelle formule 2016 (R1) Selon arrêté du 07 décembre 2016	72 %	92 %	90 %

NOTE DE CALCUL

Calcul de la performance énergétique TGAP de l'usine Ocréal pour l'année 2020

1. OBJET DU DOCUMENT

Ce document présente le calcul de la performance énergétique pour la TGAP de l'usine de traitement des déchets OCREAL, située à Lunel-Viel (34), pour l'année 2020.

2. FORMULE DE CALCUL DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE TGAP

La performance énergétique a été calculée suivant la formule de la taxe générale sur les activités polluantes :

$$PE_{TGAP} = 1.089 * \frac{(2.6 Ee.p + 1.1 Eth.p) - (2.6 Ee.a + 1.1 Eth.a + Ec.a)}{0.97 * 2.371 * T}$$

Où :

- Pe représente la performance énergétique de l'installation ;
- Ee.p représente l'électricité produite par l'installation (MWh/an) ;
- Eth.p représente la chaleur produite par l'installation (MWh/an) ;
- Eth.a représente l'énergie thermique externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation (MWh/an) ;
- Ec.a représente l'énergie externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation, cette énergie pouvant être issue de la combustion du gaz, du fuel ou de tout autre combustible (MWh/an) ;
- Ee.a étant l'énergie électrique externe achetée par l'installation (MWh/an) ;
- 2.371 étant un facteur multiplicatif intégrant un PCI générique des déchets de 2044 th/t ;
- T représente le tonnage de déchets réceptionnés dans l'année.

3. PERFORMANCE ENERGETIQUE (TGAP) POUR L'ANNEE 2020

Grandeur	Descriptif	Valeur	Unité
Ee.p = Ee.p_exp + Ee.p_AC	Electricité produite par l'installation (exportée et autoconsommée)	72 547	MWh
Eth.p	Energie thermique autoconsommée par l'installation	43 107	MWh
Ee.a	Electricité achetée par l'installation	236	MWh
Eth.a	Energie thermique externe achetée par l'installation		MWh
Ec.a_four	Energie externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation (combustible pour les fours)	1103	MWh
Ec.a_Denox	Energie externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation (combustible pour la Denox)	234	MWh
T = Tonnage reçu - tonnage réévacué	Tonnage de déchets réceptionnés dans l'année	118864	t

Valeur de l'indicateur de performance énergétique TGAP pour l'année 2020

0.93

Calcul de la performance énergétique R1 de l'usine Ocréal pour l'année 2020

1. OBJET DU DOCUMENT

Ce document présente le calcul de la performance énergétique de l'usine de traitement des déchets OCREAL, située à Lunel-Viel (34), pour l'année 2020 et au sens de la directive Européenne WFD2008/98/CE, retranscrite dans l'Arrêté Ministériel du 7 décembre 2016.

2. LEXIQUE

MWh : MégaWatheure. Unité de mesure d'énergie correspondant à l'énergie fournie par une puissance de 1 MégaWatt pendant 1 heure.

GJ : GigaJoule. Unité de mesure d'énergie. 1GJ = 0,2778 MWh et 1 MWh = 3,6 GJ.

PCI : Pouvoir Calorifique Inférieur. Exprimé en GigaJoule par tonne. Quantité d'énergie délivrée par la combustion d'une tonne de matière combustible, déduite de l'énergie de vaporisation de l'eau présente.

3. FORMULE DE CALCUL DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE R1

La performance énergétique dite « R1 » selon la directive WFD2008/98/CE et traduite dans l'Arrêté Ministériel du 7 décembre 2016, est calculée avec la formule suivante :

$$Pe = \frac{E_p - (E_f + E_i)}{0,97 * (E_w + E_f)} * FCC$$

Avec :
E_p : Energie électrique produite et énergie thermique commercialisée ou auto-consommée par le site
E_f : Energie combustible consommée par le site afin de produire de la vapeur
E_i : Energie importée par le site hors E_f et E_w
E_w : Energie contenue dans les déchets traités
FCC : Facteur de Correction Climatique

4. CALCUL DU R1 POUR L'ANNEE 2020

4.1 Energie produite (E_p)

L'énergie produite par le site est calculée selon la formule suivante :

$$E_p = E_e * 2.6 + E_{th} * 1.1$$

Avec :
E_e : Energie électrique produite par le site
E_{th} : Energie thermique vendue ou auto-consommée par le site

Le site OCREAL ne vend pas de chaleur à un tiers.

Sur Ocréal pour l'année 2020 les données sont :

- E_e = 72 547 MWh, soit 261 169 GJ
- E_{th} = 43 107 MWh, soit 155 185 GJ

$$\Rightarrow E_p = 849\,744 \text{ GJ}$$

4.2 Energie combustible consommée en vue de la production de vapeur E_f

Il s'agit de la quantité d'énergie d'origine combustible ayant servi à la production de vapeur. En l'absence de comptage dédié permettant d'identifier les quantités ayant ou n'ayant pas participé à la production de vapeur, la proportion est considérée selon la directive WFD2008/98/CE répartie pour moitié à chacune, soit la formule :

$$E_f = \frac{\text{énergie combustible consommée par les "brûleurs fours"}}{2}$$

En 2020 la consommation de combustible (gaz) par les brûleurs des fours a été de 1 103 MWh, soit 3 971 GJ.

$$\Rightarrow E_f = 1\,985 \text{ GJ}$$

4.3 Energie importée (E_i)

Il s'agit de la somme de la quantité d'énergie combustible consommée n'ayant pas servi à la production de vapeur et de l'énergie électrique achetée, soit la formule :

$$E_i = E_{e.a} * 2.6 + E_c$$

Avec : $E_{e.a}$: Energie électrique achetée par le site
 E_c : Energie combustible consommée ne servant pas à la production de vapeur.

L'énergie combustible n'ayant pas participé à la production de vapeur se décompose en :

- l'énergie consommée par les brûleurs des fours pendant les phases d'arrêt/démarrage. Comme indiqué au paragraphe précédent, en l'absence de comptage dédié aux énergies ayant ou n'ayant pas participé à la production de vapeur, la répartition est considérée pour moitié chacune,

- l'énergie utilisée pour le réchauffage des gaz dans le système de traitement catalytique des oxydes d'azote (DéNOx).

Soit :

$$E_i = E_{e.a} * 2.6 + \left(\frac{\text{énergie combustible consommée par les brûleurs fours}}{2} + \text{énergie DéNOx} \right)$$

Pour l'année 2020 les données sont les suivantes :

- Energie électrique achetée = 236 MWh, soit 850 GJ
- Energie combustible consommée par les brûleurs fours = 3 971 GJ (cf. paragraphe précédent),
- Energie combustible consommée pour la DéNOx = 234 MWh, soit 842 GJ.

$$\Rightarrow E_i = 5\,037 \text{ GJ}$$

4.4 Energie contenue dans les déchets (E_w)

L'énergie contenue dans les déchets est obtenue par la formule suivante :

$$E_w = t * PCI$$

Avec : t : Tonnage reçu – Tonnage évacué dans l'année,
PCI : Pouvoir Calorifique Inférieur moyen des déchets incinérés, calculé selon la méthode dite des pertes séparées.

En 2020 :

- Le tonnage incinéré (recu – réévacué) a été de 118 864 tonnes
- Le PCI moyen des déchets est de 10.135 GJ/t

$$\Rightarrow E_w = 1\,204\,092 \text{ GJ}$$

4.5 Facteur de Correction Climatique

Le facteur de correction climatique (FCC) est défini par l'Arrêté Ministériel du 7 décembre 2016 selon la valeur moyenne du DJC (Degré Jour Chauffage), sur les 20 dernières années, relevée dans la station météorologique la plus proche du site concerné.

Si $DJC \geq 3\,350$: FCC = 1
Si $2150 < DJC < 3\,350$: FCC = - (0,25/200) * DJC + 1,698
Si $DJC \leq 2\,150$: FCC = 1,25

Pour l'usine OCREAL, la station MétéoFrance la plus proche est celle de « Montpellier – Aéroport », pour laquelle la valeur moyenne du DJC sur la période est inférieur de 2 150. Le facteur de correction est alors égal à 1,25.

4.6 Valeur du R1 pour l'année 2020

Sur la base des calculs précédents :

$$Pe = \frac{E_p - (E_f + E_i)}{0,97 * (E_w + E_f)} * FCC$$

Avec : $E_p = 849\,744 \text{ GJ}$
 $E_f = 1\,985 \text{ GJ}$
 $E_i = 5\,037 \text{ GJ}$
 $E_w = 1\,204\,092 \text{ GJ}$
FCC = 1,25

$$\Rightarrow Pe = 90 \%$$

(Seuil = 65 %)

7

SOUS-PRODUITS ET RESIDUS

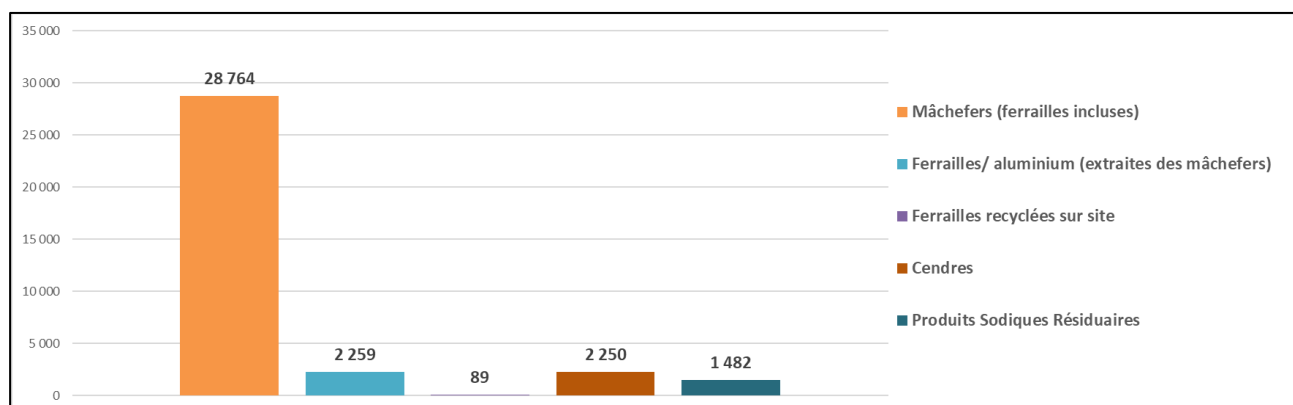
—



7.1 Synthèse des sous-produits et résidus

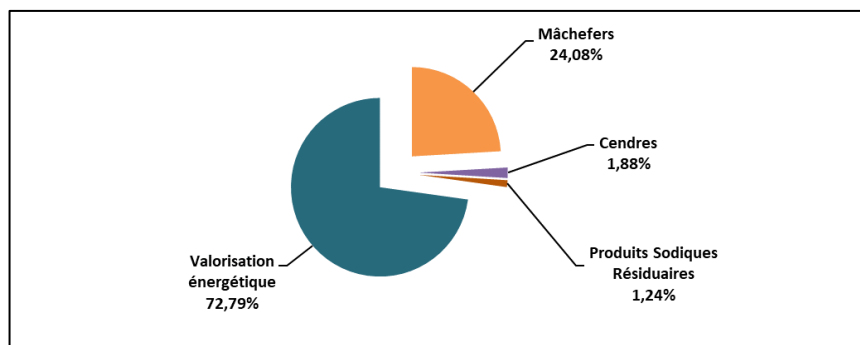
Sous-produits et destinations

Sous-produits et résidus	Destination	Quantité	Unité	%
Mâchefers (ferrailles incluses)	CPGV - Vedène Transport inclus dans la prestation de traitement (le choix du transporteur incombe au prestataire : pour 2016 MCV transport)	28 764	tonnes	24,08
Ferrailles / aluminium (extraits des mâchefers)	CPGV - Vedène	2 259	tonnes	1,89
Ferrailles recyclées sur site	AUBORD RECYCLAGE (reprise et transport)	89	tonnes	0,074
Cendres	ISD Classe 1 – Bellegarde (Transport : Transport Logistique de Provence)	2 250	tonnes	1,88
Produits Sodiques Résiduaires	ISD Classe 1 – Bellegarde (Transport : Transport Logistique de Provence)	1 482	tonnes	1,24



En 2020, sur 100 % des déchets entrants :

- 72,79 % sont utilisés pour produire de l'électricité
- 24,08 % représentent les sous-produits issus de la combustion des déchets et valorisés en sous-couches routières ou dans l'industrie métallurgique
- 3,12 % représentent les résidus ultimes issus de l'épuration des fumées (REFIOM) et envoyés en installation de stockage de déchets de classe 1.



Production de sous-produits et de résidus par trimestre

1^{er} trimestre

PRODUIT	QUANTITE	DESTINATION
MACHEFERS	7 246,00	CPGV - Vedène
FERRAILLES (extraites des mâchefers)	546	CPGV - Vedène
FERRAILLES (recyclées sur site)	26	Aubord Recyclage
CENDRES	534	Bellegarde – ISDD
PSR	404	Bellegarde – ISDD

3^{ème} trimestre

PRODUIT	QUANTITE	DESTINATION
MACHEFERS	7 797,00	CPGV - Vedène
FERRAILLES (extraites des mâchefers)	641	CPGV - Vedène
FERRAILLES (recyclées sur site)	14	Aubord Recyclage
CENDRES	591	Bellegarde – ISDD
PSR	350	Bellegarde – ISDD

2^{ème} trimestre

PRODUIT	QUANTITE	DESTINATION
MACHEFERS	7 160,00	CPGV - Vedène
FERRAILLES (extraites des mâchefers)	483	CPGV - Vedène
FERRAILLES (recyclées sur site)	19	Aubord Recyclage
CENDRES	558	Bellegarde – ISDD
PSR	357	Bellegarde – ISDD

4^{ème} trimestre

PRODUIT	QUANTITE	DESTINATION
MACHEFERS	6 561,00	CPGV - Vedène
FERRAILLES (extraites des mâchefers)	589	CPGV - Vedène
FERRAILLES (recyclées sur site)	30	Aubord Recyclage
CENDRES	567	Bellegarde – ISDD
PSR	370	Bellegarde – ISDD

Evolution des quantités de sous-produits et résidus sur 3 ans

	2018	2019	2020
Mâchefers (ferrailles incluses) en tonnes	29 784	29 425	28 764
Ferrailles (extraites des mâchefers) en tonnes	1 793	1 716	2 259
Ferrailles recyclées sur site en tonnes	207	76	89
Cendres en tonnes	2 563	2 389	2 250
Produits Sodiques Résiduels en tonnes	1 482	1 598	1 482

En 2020, malgré le contexte de la pandémie de Covid-19, le centre de traitement et de valorisation des mâchefers a connu un niveau d'activité global normal.

Les réceptions de mâchefers bruts ainsi que le bon fonctionnement du process ont pu être maintenus grâce au plan de continuité d'activité de l'installation, ainsi que ceux des UVE de Vedène et de Lunel-Viel.

Concernant la valorisation de la grave, l'ensemble des activités de travaux publics étant quasiment à l'arrêt sur la période de mars à juillet, l'exploitation de l'installation a été fortement contrainte avec une réduction des tonnages sortants et donc une augmentation notable des volumes stockés.

A ce titre, un échange hebdomadaire a été mis en place avec les services de la DREAL afin d'anticiper une éventuelle saturation du site. La finalisation des chantiers de valorisation initiés avant le confinement a néanmoins permis de conserver un niveau minimal de sorties et ainsi éviter ladite saturation.

Avec la reprise des activités TP sur le second semestre, l'année s'est clôturée quasiment à l'équilibre entrées/sorties.

7.2 Mâchefers et ferrailles

Les mâchefers et les ferrailles, sous-produits issus de la combustion des déchets, sont orientés vers des filières de valorisation matière en vue de leur réutilisation en sous-couche routière et en sidérurgie.

7.2.1. Quantités

En 2020, **28 764** tonnes de mâchefers, dont **2 259** tonnes de ferrailles, ont été produites.

Production mensuelle de mâchefers et de ferrailles en 2020

	Ferrailles extraites en sortie des fours (en tonnes)	Mâchefers (en tonnes)	Ferrailles issues du traitement des mâchefers (en tonnes)	Métaux non ferreux issus du traitement des mâchefers (en tonnes)
Janvier	6,67	2 550,22		
Février	13,05	2 169,8		
Mars	6,50	2 525,58	443,94	101,92
Avril	0,00	2 227,84		
Mai	10,69	2 198,42		
Juin	8,17	2 733,36	361,08	122,16
Juillet	4,86	2 691,5		
Août	4,16	2 577,4		
Septembre	4,71	2 528,48	542,16	99,14
Octobre	11,54	1 000,98		
Novembre	12,78	2 587,4		
Décembre	5,54	2 973,1	518,94	70,02
Total	88,67	28 764,08	1 866,12	393,24

7.2.2. Les analyses des mâchefers

Réglementation sur les analyses des mâchefers selon l'arrêté du 18 novembre 2011.

A compter du 1^{er} juillet 2012, la réglementation sur l'analyse des mâchefers a évolué. En effet, l'arrêté ministériel du 18 novembre 2011 abroge la circulaire du 9 mai 1994.

Il définit les critères à respecter pour le recyclage des mâchefers issus de l'incinération des déchets non dangereux en techniques routières :

- ↳ La caractérisation d'un lot mensuel, sur la plate-forme de valorisation des mâchefers, porte sur :
 - ↳ La teneur intrinsèque en éléments polluants (COT, BTEX, PCB, Hydrocarbures, HAP, PCDD/F) : analyse sur 3 échantillons
 - ↳ Le comportement à la lixiviation : Norme NF EN 12457-2 (1*24h) : analyse sur 3 échantillons
 - ↳ Les seuils de mesures fixés plus bas que dans la circulaire du 09 mai 1994

- ↳ 2 types d'usage autorisés :
 - ↳ Type 1 : ouvrages routiers revêtus (asphalte, bitume), 3m maxi
 - ↳ Type 2 : ouvrages routiers recouverts (au moins 30 cm de matériaux naturels ou équivalent), 6m maxi

ANALYSES MENSUELLES DES MACHEFERS A LA SORTIE D'OCREAL

		Mois d'analyses	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20
		ORGANISME	SOCOR	SOCOR	SOCOR	SOCOR
		N° d'échantillon	SOC2001-2696	SOC2002-2305	SOC2003-2030	SOC2004-1526
Paramètres	Norme	Valeur limite à respecter				
Perte au feu à 500°C	Protocole SVDU	5% de matière sèche	0,32	0,31	0,24	0,31

		Mois d'analyses	mai-20	juin-20	juil-20	août-20
		ORGANISME	SOCOR	SOCOR	SOCOR	SOCOR
		N° d'échantillon	SOC2006-1852	SOC2007-1471	SOC2008-421	SOC2009-339
Paramètres	Norme	Valeur limite à respecter				
Perte au feu à 500°C	Protocole SVDU	5% de matière sèche	0,24	0,64	0,35	0,5

		Mois d'analyses	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20
		ORGANISME	SOCOR	SOCOR	SOCOR	SOCOR
		N° d'échantillon	SOC2009-978	SOC2011-1252	SOC2012-2502	SOC2101-578
Paramètres	Norme	Valeur limite à respecter				
Perte au feu à 500°C	Protocole SVDU	5% de matière sèche	0,45	0,44	0,28	0,18

**Analyse des machefers apres traitement sur novalie
Resultats non disponibles lors de l'edition du rapport annuel 2019**

Comportement à la lixiviation EN 12457-2 PLATEFORME CPGV							
	Mois d'analyses		août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19
	ORGANISME		Socor	Socor	Socor	Socor	Socor
	N° d'échantillon		SOC 2003-2688 V1	SOC 2003-2688 V1	SOC2003-1530 V1	SOC2002-2776	SOC 2002-2229 V1
	Date rapport		15/04/2020	15/04/2020	03/04/2020	30/03/2020	11/03/2020
	Valeur limite à respecter (en mg/kg de matière sèche)						
Paramètres	Type 1	Type 2					
Arsenic	0,6	0,6	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
Baryum	56	28	0,45	0,45	0,64	0,83	0,88
Cadmium	0,05	0,05	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005
Chrome total	2	1	0,45	0,45	0,23	0,09	0,08
Cuivre	50	50	1,52	1,52	1,75	1,86	1,05
Mercur (Hg)	0,01	0,01	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010
Molybdène	5,6	2,8	0,53	0,53	0,4	0,35	0,36
Nickel	0,5	0,5	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
Plomb	1,6	1	0,13	0,13	<0,05	0,1	<0,5
Antimoine (Sb)	0,7	0,6	0,15	0,15	0,02	0,03	0,06
Sélénium	0,1	0,1	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
Zinc	50	50	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5
Fluorure	60	30	<1,00	<1,00	<1,00	<1,00	1,2
Chlorure	10 000	5 000	2616	261	2856	2430	2213
Sulfate	10 000	5 000	1812	1812	7400	5338	2415
Catégorie			V2	V2	V1	V1	V2
Teneur intrinsèque en éléments polluants PLATEFORME CPGV							
COT (Carbone Organique Total)	30 g/kg MS	30 g/kg MS	4,8	4,8	4,6	4,8	4,2
BTEX (Benzène, Toluène, Ethylbenzène, Xylènes)	6 mg/kg MS	6 mg/kg MS	<0,6	<0,6	<0,6	<0,6	<0,6
PCB (Polychlorobiphényles - 7 congénères)	1 mg/kg MS	1 mg/kg MS	<0,07	<0,07	<0,07	<0,07	<0,07
Hydrocarbures totaux (C10 à C40)	500 mg/kg MS	500 mg/kg MS	63	63	46	53	50
HAP (Hydrocarbures Polycycliques)	50 mg/kg MS	50 mg/kg MS	<0,800	<0,800	<0,800	<0,860	<0,800
Dioxines et furanes*	10 ng I-TEQ _{DMS 2005} / kg de matière sèche	10 ng I-TEQ _{DMS 2005} / kg de matière sèche	3,0	3,0	1,9	2,7	2,6

*Pour les dioxines : les prescriptions de l'arrêté ministériel du 18 novembre 2011 relatif au recyclage en technique routière des mâchefers d'incinération de déchets non dangereux permettent à une installation de traitement thermique de déchets non dangereux de limiter à deux par an le nombre d'analyses du paramètre si l'ensemble des valeurs mesurées dudit paramètre reste en deçà de la moitié de la valeur limite associée sur douze lots successifs de la période précédente. À compter de février 2015, la décision a été prise de réaliser de manière systématique l'analyse de l'ensemble des paramètres, paramètre dioxines inclus.

**Analyse des mâchefers après traitement sur l'unité de valorisation des mâchefers de Novalie (Vedène, Vaucluse)
Résultats disponibles pour l'année 2020**

Comportement à la lixiviation EN 12457-2 PLATEFORME CPGV												
Mois d'analyses	jan-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov à déc-20	
ORGANISME	Socor	Socor	Socor	Socor	Socor	Socor	Socor	Socor	Socor	Socor	Socor	
N° d'échantillon	SOC 2004 -662 V1	SOC2005 -1134 V1	SOC2007 -589 V1	SOC 2007 -3613 V1	SOC 2007 -1458 V1	SOC 2011 -872 V1	SOC 2009 -1826 V1	SOC 2011 -3760 V1	SOC2101 -2289 V1	SOC 2102 -423 V1		
Valeur limite à respecter (en mg/kg de matière sèche)												
Paramètres	Type 1	Type 2										
Arsenic	0,6	0,6	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,02	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
Baryum	56	28	0,87	0,82	0,53	0,33	0,99	0,73	1,89	0,59	0,56	0,52
Cadmium	0,05	0,05	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005
Chrome total	2	1	0,42	0,26	0,34	0,08	0,13	1,77	0,21	0,07	0,1	0,36
Cuivre	50	50	3,6	1,24	0,86	2,11	1,89	0,41	1,31	0,94	1,17	1,41
Mercurure (Hg)	0,01	0,01	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	0,004	<0,0010	0,001	<0,001	0,002
Molybdène	5,6	2,8	0,56	0,43	0,61	0,53	0,52	0,42	0,34	0,36	0,47	0,38
Nickel	0,5	0,5	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
Plomb	1,6	1	0,08	<0,05	0,06	<0,05	<0,05	<0,05	0,08	<0,05	<0,05	0,5
Antimoine (Sb)	0,7	0,6	0,15	0,14	0,21	0,37	0,22	0,13	0,12	0,18	0,29	0,1
Sélénium	0,1	0,1	<0,01	<0,01	0,02	0,01	0,01	0,02	<0,01	0,01	0,01	<0,01
Zinc	50	50	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5
Fluorure	60	30	<1,00	<1,00	1,1	<1,0	<1,00	2,2	1,5	<1,00	1,8	1,2
Chlorure	10 000	5 000	3145	2483	2793	3521	3197	3103	3029	2924	2856	2918
Sulfate	10 000	5 000	1206	2002	2685	2276	2229	6148	758	1778	2922	3880
Catégorie			V2	V2	V2	V2	V2	V1	V2	V2	V2	V2
Teneur intrinsèque en éléments polluants PLATEFORME CPGV												
COT (Carbone Organique Total)	30 g/kg MS	30 g/kg MS	5,7	6,8	6,1	6,7	7,3	6,1	6,7	5,3	9,5	5,4
BTEX (Benzène, Toluène, Ethylbenzène, Xylènes)	6 mg/kg MS	6 mg/kg MS	<0,6	<0,6	<0,6	<0,6	<0,6	<0,6	<0,6	<0,6	<0,6	<0,6
PCB (Polychlorobiphényles - 7 congénères)	1 mg/kg MS	1 mg/kg MS	<0,07	<0,07	<0,07	<0,07	<0,07	<0,08	<0,07	<0,07	<0,07	<0,07
Hydrocarbures totaux (C10 à C40)	500 mg/kg MS	500 mg/kg MS	58	130	55	44	72	58	49	69	58	45
HAP (Hydrocarbures Polycycliques)	50 mg/kg MS	50 mg/kg MS	<0,800	<0,800	<0,800	<0,800	<0,810	<0,800	<0,8	<0,800	<0,800	<0,800
Dioxines et furanes*	10 ng I-TEQ _{OMS 2005} /kg de matière sèche	10 ng I-TEQ _{OMS 2005} /kg de matière sèche	3,5	3,0	2,7	2,6	6,2	3,8	3,3	4,3	2,5	3,9

Lots traités, en attente de résultats

Lots traités, en attente de résultats

Chantiers de valorisation des lots de Gravimac d'Ocréal
Informations non disponibles lors de l'édition du Rapport Annuel 2019

Identification du lot de Gravimac	Lot initial de mâchefer (en tonnes)	Département du chantier	Ville du chantier	Type de chantier	Dates livraison	Répartition du lot par chantier
GRAL-19-08	2439	13	Arles	V2	juin-20	70%
		30	Gailhan	V2	juin-20	25%
		84	Monteux	V2	juin-20	5%
GRAL-19-09	2280	13	Arles	V2	juin-20	65%
		30	Gailhan	V2	juin-20	9%
		13	St Rémy De Provence	V2	juin-20	26%
GRAL-19-10	2121	84	Entraigues	V1	août-20	50%
		84	Entraigues	V1	juil-20	50%
GRAL-19-11	2189	84	Entraigues	V1	juil-20	100%
GRAL-19-12	2560	13	Châteaurenard	V2	mars-20	7%
		13	Miramas	V2	mars-20	22%
		30	Gailhan	V2	mars-20	12%
		13	Graveson	V2	mars-20	13%
		13	Miramas	V2	avr-20	23%
		30	Gailhan	V2	avr-20	22%

Chantiers de valorisation des lots de Gravimac d'Ocréal en 2019
Informations disponibles au 31/12/2020 pour l'année 2020

Identification du lot de Gravimac	Lot initial de mâchefer (en tonnes)	Département du chantier	Ville du chantier	Type de chantier	Dates livraison	Répartition du lot par chantier
GRAL-20-01	2372	13	St Etienne Du Grès	V2	nov-20	56%
		84	Entraigues	V1	nov-20	21%
		84	Pertuis	V2	nov-20	1%
		84	Entraigues	V2	nov-20	11%
		84	Pertuis	V2	déc-20	10%
GRAL-20-02	2018	13	Arles	V2	juin-20	26%
		13	Chateaubernard	V2	juil-20	7%
		13	Arles	V2	juil-20	22%
		30	Gailhan	V2	juil-20	15%
		13	Graveson	V2	juil-20	28%
GRAL-20-03	2349	13	St Etienne Du Grès	V2	oct-20	40%
		84	Pertuis	V2	oct-20	60%
GRAL-20-04	2072	13	St Etienne Du Grès	V2	oct-20	1%
		84	Entraigues	V1	oct-20	16%
		84	Pertuis	V2	oct-20	81%
GRAL-20-05	2045	13	St Etienne Du Grès	V2	oct-20	2%
		84	Pertuis	V2	oct-20	97%
GRAL-20-06	2542			en stock		
GRAL-20-07	2503			en stock		
GRAL-20-08	2397			en stock		
GRAL-20-09	2351			en stock		
GRAL-20-10	1001			en stock		
GRAL-20-11	2587			en stock		
GRAL-20-12	2973			en stock		

7.3 Résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères (REFIOM)

Les REFIOM sont composés des cendres (produits bruts issus de la combustion) récupérées dans l'électrofiltre et des produits sodiques résiduaux (PSR) obtenus lors du traitement des fumées par injection de réactifs.

Les cendres et PSR sont récupérés séparément grâce à un traitement des fumées à double filtration.

En 2020, **2 250** tonnes de cendres et **1 482** tonnes de produits sodiques résiduaux, soit **3 731** tonnes de REFIOM ont été produites au total.

Ils ont été évacués en installation de stockage de classe 1 à Bellegarde dans le Gard (30).

7.3.1. Analyse des cendres

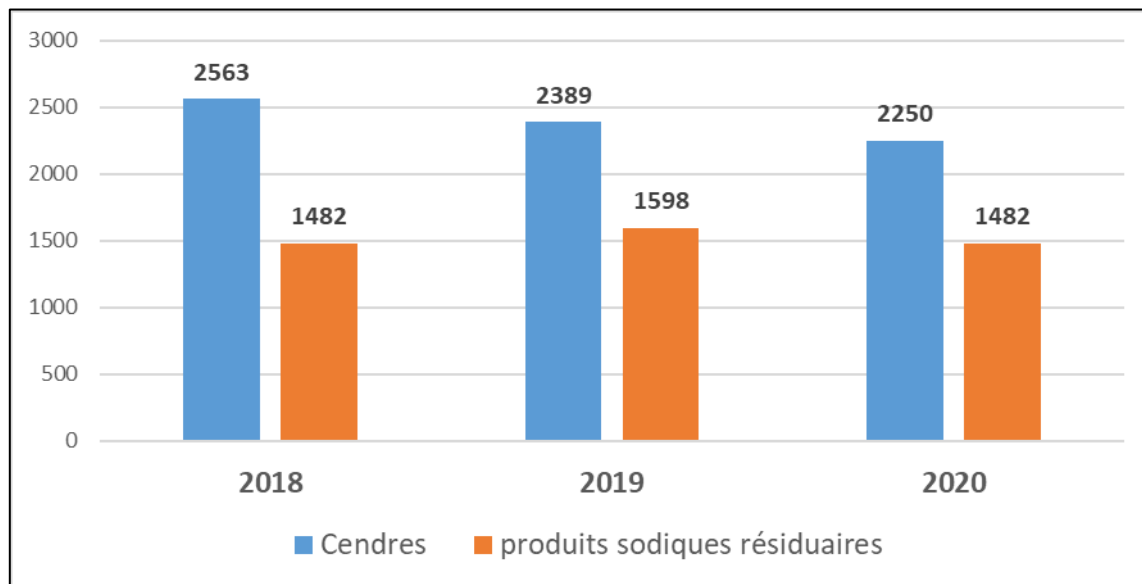
	H ₂ O	Fraction soluble	Perte au feu	Sulfates	Chrome VI	Plomb	Cadmium	Arsenic	Mercure	COT
Unité	%	%	%	mg/Kg de déchet sec	mg/Kg de déchet sec	mg/Kg de déchet sec	mg/Kg de déchet sec	mg/Kg de déchet sec	mg/Kg de déchet sec	mg/Kg de déchet sec
Référentiel	PR EN 14346	NF T 90-029	à 500 °C	NF EN ISO 10304-2	NF T 90-043	NF EN ISO 11885	NF EN ISO 11885	NF EN ISO 11-969	NF EN 1483	NF EN 1484
1er trimestre 06/03/2020	0,2	42,63	0,6	85 371	1,686	512,87	268,8	< 0,13	<0,0300	< 90
2nd trimestre 25/05/2020	19,7	50,02	0,6	96 663	2,44	600	198	< 0,037	< 0,0300	< 112
3ème trimestre 14/10/2020	0,2	90,3	4,4	181 696	<0,3	< 11,69	< 0,015	< 0,18	< 0,0300	< 92
4ème trimestre 23/11/2020	<0,1	37,1	0,2	67 000	5,13	1404	0,676	0,07	< 0,0300	< 90

7.3.2. Analyse des produits sodiques résiduares

	H ₂ O	Fraction soluble	Perte au feu	Sulfates	Chrome VI	Plomb	Cadmium	Arsenic	Mercure	COT
Unité	%	%	%	mg/Kg de déchet sec	mg/Kg de déchet sec	mg/Kg de déchet sec	mg/Kg de déchet sec	mg/Kg de déchet sec	mg/Kg de déchet sec	mg/Kg de déchet sec
Référentiel	PR EN 14346	NF T 90-029	à 500 °C	NF EN ISO 10304-2	NF T 90-043	NF EN ISO 11885	NF EN ISO 11885	NF EN ISO 11-969	NF EN 1483	NF EN 1484
1er trimestre 05/03/2020	0,2	94,55	4,1	183778	< 0,156	< 7,22	< 0,13	< 0,18	<0,03	< 420
2nd trimestre 26/05/2020	<0,1	93,7	2,9	171144	<0,15	< 12,54	< 0,019	< 0,22	< 0,0300	< 90
3ème trimestre 15/10/2020	1,3	53,7	2	171226	<1,1	85,73	616,230	< 0,03	< 0,0300	202
4ème trimestre 01/12/2020	0,2	97,75	3	221985	<0,17	<9,7	<0,015	<0,12	< 0,0300	< 90

Note : pour la qualité des cendres et des produits sodiques résiduares, la réglementation ne fixe pas de norme de référence.

7.3.3. Evolution de la production de REFIOM sur 3 ans



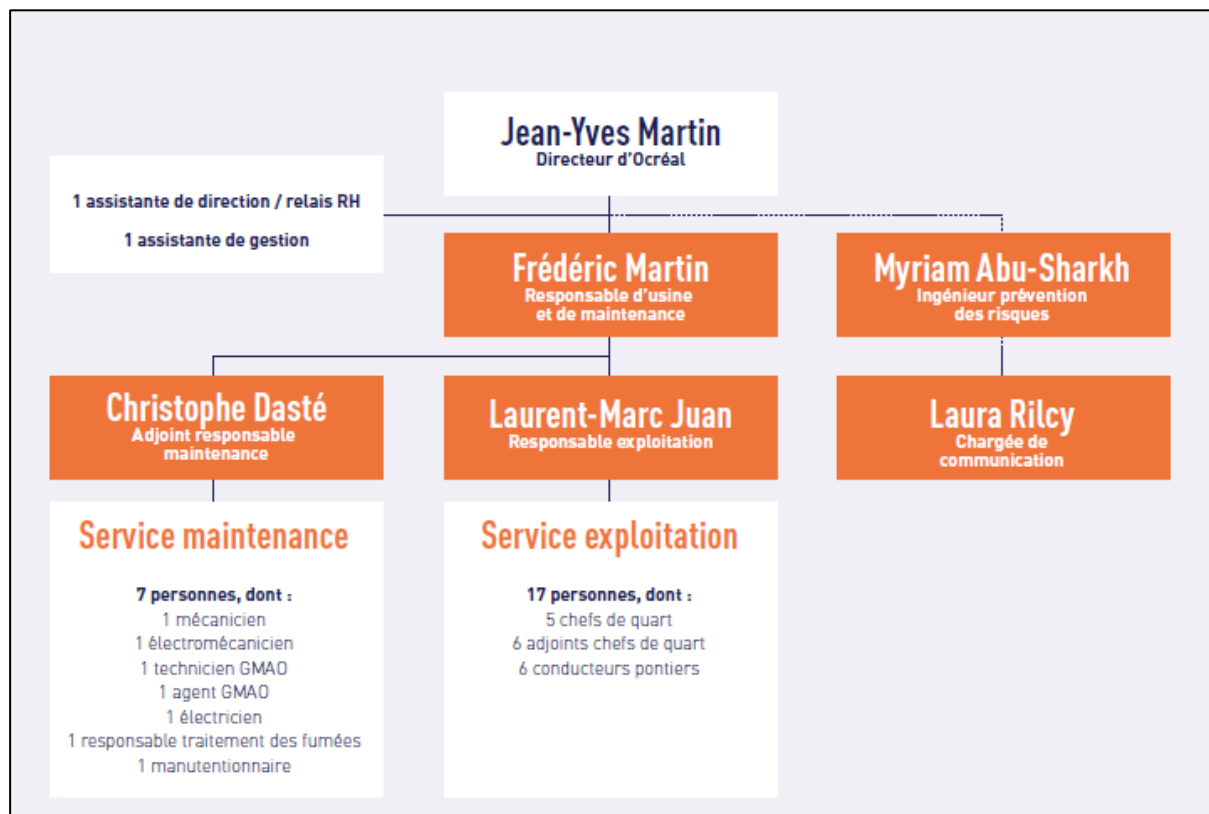
8

RESSOURCES HUMAINES



8.1 Organisation

Organigramme d'Ocréal en 2020



Ocréal bénéficie d'un appui du groupe SUEZ, dont elle est la filiale, en matière :

- **d'Administration Générale** : comptabilité, finance et fiscalité, ressources humaines, informatique, achats, sécurité et qualité, juridique, assurance, communication, etc.
- **d'Assistance Technique et politique industrielle** : réglementation, amélioration des équipements, etc.
- **d'Assistance Commerciale et au Développement** : suivi contractuel, rédaction et négociation des contrats/avenants, etc.

8.2 Répartition du temps de travail des salariés d'Ocréal

SERVICE	POSTE	NOMBRE DE PERSONNE	EQUIVALENT TEMPS PLEIN
Administratif	Directeur usine	1	1
	Ingénieur prévention des risques	1	0,6
	Assistante de gestion	1	0,6
	Assistante de direction	1	0,8
Total Administratif		4	3
Exploitation	Responsable Exploitation	1	1
	Adjoint chef de quart	6	6
	Chef de quart	5	5
	Conducteur Pontier	6	6
Total Exploitation		18	18
Maintenance	Responsable d'usine et de Maintenance	1	1
	Agent GMAO	1	0,7
	Electromécanicien	1	1
	Electromécanicien TF/Four/Chaudière	1	1
	Ingénieur process automatisme	1	1
	Gestionnaire sous-produits	1	1
	Responsable traitement des fumées	1	1
	Mécanicien	1	1
	Technicien GMAO/Electromécanicien	1	1
Total Maintenance		9	8,7
Total		31 personnes	29,7 personnes

8.3 Formation

En 2020, les salariés d'Ocréal ont bénéficié d'un total de 520 heures de formation. Etant donné un contexte difficile lié à la crise sanitaire, seules les formations en Sécurité/Environnement ont pu être organisées.

Domaine	Formations	Total des heures de formation
QUALITE ENVIRONNEMENT SECURITE	CACES R 489	520 h
	Préparation habilitation électrique non-électricien – Initial	
	Préparation habilitation électrique électricien – Recyclage	
	Sauveteur secouriste du travail - Initial	
	Travail en hauteur – Port du harnais site équipé	
	Gestes & postures	
	Conduite des équipements sous pression - Recyclage	
	ATEX – Niveau 1 / ATEX 0	
	Risques chimiques	
	CACES R 486	
	Echafaudage contrôle réception	
TOTAL GENERAL		520 heures

9

SECURITE

—



9.1 Prévention des situations d'urgence et capacité de réaction

La réalisation de tests de situation d'urgence permet d'une part d'observer la capacité du personnel à réagir de façon à réduire et à prévenir les impacts environnementaux et d'autre part de vérifier la pertinence des mesures préconisées et de les réviser si nécessaire.

TEST SITUATION D'URGENCE	SUPPORTS ASSOCIES	RESPONSABLE	DATE DE REALISATION	ACTIONS CORRECTIVES et AXES D'AMELIORATION REALISES
Exercice d'évacuation	Plan d'Urgence Interne (PUI)	SIEMENS/OCREAL	07/02/2020	Validation de l'efficacité du Plan d'Urgence Interne en cours
Exercice d'évacuation	Plan d'Urgence Interne (PUI)	POMPIERS DE LUNEL	10/03/2020	Validation de l'efficacité du Plan d'Urgence Interne en cours
Isolement d'une benne contenant un déchet radioactif	Plan d'Urgence Interne (PUI)	OCREAL	08/01/2020 15/01/2020 15/02/2020 08/05/2020 15/12/2020	Validation de la procédure interne d'isolement d'un chargement radioactif
Exercice avec les pompiers de Lunel : feu de véhicule à proximité cuve propane	Plan d'Urgence Interne (PUI)	POMPIERS DE LUNEL	10/03/2020	Validation de l'efficacité du Plan d'Urgence Interne en cours
Exercice avec les pompiers de Lunel : feu de véhicule rue mâchefer	Plan d'Urgence Interne (PUI)	POMPIERS DE LUNEL	11/03/2020	Validation de l'efficacité du Plan d'Urgence Interne en cours

Un Plan d'Urgence Interne (PUI) a été réalisé avec le concours d'un organisme externe afin d'avoir un document regroupant les scénarii majeurs du site.

En 2020, en raison des conditions sanitaires, les formations Equipiers de Première Intervention (EPI) et de Seconde Intervention (ESI) n'ont pu être réalisées et ont été reportées sur 2021.

9.2 Les visites générales périodiques (VGP)

ETAT DES VGP A FIN 2020	Date du dernier contrôle
Environnement	
Contrôle des puits et piézomètres	10/11/2020
Eaux bassin d'orage	11/05/2020
Contrôles rejets atmosphériques (hors dioxines)	18/12/2020
Contrôles rejets atmosphériques (dioxines)	17/12/2020
Contrôles des cendres sous chaudières (refiom)	23/11/2020
Contrôles des REFIOM Bicar	01/12/2020
Analyse mâchefers	15/12/2020
Analyse complète mâchefers	07/09/2020
Maintenance disconnecteurs	03/12/2020
Actualisation Etude de dispersion après MeS Station météo (Article 9.2.3.1)	
Electrique	
Contrôle électrique général	07/07/2020
Contrôle électrique (Thermographie)	01/07/2020
Contrôle électrique (Nettoyage HT)	14/10/2020
Contrôle électrique (C1300 contrôle des protections HT))	14/10/2020
Contrôle électrique quadriennal	16/06/2017
Levage	
Contrôle du matériel de levage	18/09/2020
Contrôle portes et portails	27/02/2020
Contrôle Ascenseur et Monte-charge OTIS	18/11/2020
Audit conformité Ascenseur et Monte-charge	12/04/2017
Mesure flèche et contre flèche ponts OM	18/09/2013
Contrôle Ponts roulants OM et Mâchefers	22/09/2020
Contrôle lignes de vie, points d'ancrages	24/11/2020
Contrôle VGP à jour Nacelle Leonardo	28/11/2020
Contrôle VGP à jour Nacelle Toucan	03/12/2020
Contrôle VGP à jour Chariot élévateur	03/12/2020
Appareils sous pression vapeur	
Contrôle des appareils sous pression (ligne 1 et ligne 2)	07/10/2020 21/10/2020
Contrôle de la bâche alimentaire	03/10/2017
Contrôle des tuyauteries sous pression (5 tuyaux)	14/10/2020
Barillet HP	14/10/2020
Echangeur chauffage	06/10/2017
Contrôle de la ligne 1 :	
Chaudière n°40150	09/10/2017
Surchauffeur basse T°C n°50179	09/10/2017
Surchauffeur haute T°C n°50180	09/10/2017
Economiseur n°50187	09/10/2017
Contrôle de la ligne 2 :	
Chaudière n°40151	19/10/2017
Surchauffeur basse T°C n°50181	19/10/2017
Surchauffeur haute T°C n°50182	19/10/2017
Economiseur n°50188	19/10/2017

Appareils sous pression (autres)	
Contrôle compresseur 1	02/04/2019
Contrôle compresseur 2	26/03/2020
Contrôle installation de gaz	16/05/2018
Accumulateur eau industrielle	02/04/2019
Accumulateur eau incendie	02/04/2019
Combustibles	
Réépreuve cuve gaz	16/05/2018
Pesage	
Contrôle ponts à bascule 1	25/11/2020
Contrôle ponts à bascule 2	25/11/2020
Multigaz	
Détecteurs multigaz fixes et portatifs	07/05/2020
Sécurité incendie	
Contrôle extincteurs	01/07/2020
Contrôle des RIA	01/07/2020
Vérification poteaux incendie	30/06/2020
Essai désenfumage hall + fosse	29/06/2020
Contrôle Colonne sèche	06/07/2020
Alarme évacuation	28/12/2020
Systèmes détection incendie	07/08/2020
Canon automatique Leader fosse OM	23/11/2020
2 Canons trémies OM	23/11/2020
Groupe électrogène (contrôle électrique et banc d'essai)	20/11/2020
Groupe électrogène (contrôle mécanique)	25/09/2020
Analyse des performances de l'émulseur (Canon leader + PIA)	25/10/2018
ARI bouteilles d'air comprimée : inspection périodique	22/11/2018
ARI bouteilles d'air comprimée : requalification périodique	01/03/2011
ARI Remise en état complète du détendeur	18/01/2012
ARI Remplacement du joint du détendeur et contrôle du système à la demande	23/11/2020
Fenzy bouteilles d'air comprimée : inspection périodique	14/12/2018
Fenzy bouteilles d'air comprimée : requalification périodique	01/09/2011
Fenzy : révision complète y compris robinet/détendeur	14/12/2018
BAES	07/07/2020
Exercice évacuation	28/12/2020
Foudre	
Contrôle paratonnerre	23/06/2020
Parafoudre	29/01/2019
Sanitaire	
Traitement araignées	28/10/2020
Dératisation/Blattes	05/12/2020
Destructeur électrique insectes	
Contrôle mesures de bruits Externe	05/03/2019
Conditionnement air, climatisation (étanchéité)	19/05/2020
Conditionnement air, climatisation > 100 kW thermique	12/08/2016
Légionnelles	
Analyses Legionelles ECS	20/07/2020
Purge et détartrage des ballons + choc thermique de l'ECS	09/11/2020
Entretien, désinfection et détartrage des embouts robinetteries d'ECS	09/11/2020

Air	
QAL 2	13/03/2018
AST	28/04/2020
Comparaison AMESA	30/04/2020
Alcoolémie	
Ethylotest	10/10/2020
Santé	
Défibrillateur : changement batterie	04/10/2018
Radioprotection	
Détection fixe aux bornes de pesage	08/01/2020
Radiamètre portatif	14/02/2020
ATEX	
Audit adéquation du matériel ATEX	24/07/2012
Garanties financières	
Garanties financières (selon l'arrêté du 31 mai 2012 + article R.516-1-5 du code env)	01/12/2018

9.3 Analyses de légionelles

9.3.1. Eau chaude sanitaire

La mesure annuelle a été réalisée le 20 juillet 2020 par le laboratoire agréé CERECO.

La valeur de Legionella pneumophila mesurée est inférieure à 10 UFC/Litre. Elle est conforme au seuil réglementaire.

Elle n'appelle pas de remarque particulière.

10

GROS ENTRETIEN

-



Le bail emphytéotique et ses avenants définissent l'intégralité des équipements d'Ocréal comme biens de retour du domaine public. Aussi, afin de garantir la disponibilité et la fiabilité de cet équipement et de le rendre en parfait état à la fin du contrat, il est régulièrement soumis à un ensemble de contrôles et de travaux.

Conformément aux engagements pris dans le cadre de sa Délégation de Service Public (DSP), Ocréal constitue et cumule des provisions pour pallier les dépenses GER à venir. Le programme défini par le concédant et le concessionnaire précise pour chaque équipement les travaux prévus annuellement et ce jusqu'à la fin du contrat.

Ces investissements répondent à une logique de gestion préventive de l'outil de production et permettent de garantir une meilleure fiabilité.

En 2020, les efforts de renouvellement ou de remise en état des installations ont porté particulièrement sur :

Ponts bascules :

- Maintenance des bornes de pesage pont 1 et pont 2
- Remplacement des capteurs de pesage pont 1 et pont 2

Ponts OM et fosses :

- Maintenance grappin et révision palonnier sur le pont OM 2
- Mise en place de projecteur Blue light pour délimiter la zone de sécurité sur les quais de déchargement

Génie civil :

- Rénovation et extension du réseau de vidéosurveillance
- Renforcement de la surveillance incendie de la fosse par caméras infrarouge

Production d'air comprimé

- Remplacement d'un sécheur frigorifique

SNCC et électricité :

- Maintenance de tous les variateurs
- Maintenance et contrôle des cellules HTA et nettoyage du local
- Remplacement des fusibles des cellule HTA
- Rénovation du réseau informatique interne en fibre optique

Fours :

- Remplacement des mesures de débits d'air primaire et secondaire afin d'optimiser la combustion. (lignes 1 et 2)
- Maintenance de la centrale hydraulique fours
- Remplacement de 4 vérins de grille (lignes 1 et 2)

- Gros travaux maintenance des zones recouvertes de béton et de briques réfractaires (lignes 1 et 2)
- Maintenance des poussoirs et des tables d'alimentateurs (lignes 1 et 2)
- Maintenance des systèmes de guidage des grilles (lignes 1 et 2)
- Contrôle et maintenance des grilles de combustion (lignes 1 et 2)
- Maintenance des ventilateurs d'air primaire et secondaire avec équilibrage fin (lignes 1 et 2)
- Modification des trémies d'alimentation avec extension de la zone protégée par du béton réfractaire (lignes 1 et 2)

Chaudières :

- Contrôle et remplacement des coquilles de protection des surchauffeurs (lignes 1 et 2)
- Remplacement de l'écran médian entre le 1^{er} et le 2^{ème} parcours sur 6.5 m avec revêtement Inconel dans 2^{ème} parcours (lignes 1 et 2)
- Remplacement de la voûte de sortie de l'alimentateur (lignes 1 et 2)
- Contrôle et maintenance des zones revêtues d'Inconel (lignes 1 et 2)
- Maintenance des ramoneurs (lignes 1 et 2)

Circuit vapeur :

- Révision d'un lot de vannes de régulation et soupapes de sécurité
- Maintenance des pompes alimentaires avec remplacement d'une pompe et le moteur associé
- Remplacement des résines échangeuses d'ions des deux chaînes de déminéralisation

Evacuation des mâchefers :

- Maintenance des extracteurs avec remplacement du système de guidage de l'obturateur (lignes 1 et 2)

Traitement des fumées :

- Remplacement de la bande de l'élévateur à godets commun aux deux lignes
- Maintenance des systèmes de stockage et de dosage de réactifs (lignes 1 et 2)
- Remplacement des analyseurs multi-gaz en cheminée et des systèmes informatiques associés (lignes 1 et 2)

Groupe Turbo Alternateur :

- Maintenance, contrôle sécurités et contrôles vibratoires

11

FAITS MARQUANTS

-



11.1 Faits marquants d'exploitation

Installation

Le 05/01/2020 : Ligne 1, barreau de grille levé. Arrêt de ligne, vidange de four, réparation, remise en service.

Le 21/01/2020 : Ligne 1, barreau de table levé (blocage alimentateur). Arrêt de ligne, vidange de four, réparation, remise en service.

Le 22/06/2020 : Ligne 2, barreau de table levé (blocage alimentateur). Arrêt de ligne, vidange de four, réparation, remise en service.

Le 24/06/2020 : Ligne 2, blocage des grilles d'alimentation avec détérioration de barreaux. Arrêt de ligne, vidange de four, réparation, remise en service.

Le 29/06/2020 : Ligne 1, barreau de grille cassé. Arrêt de ligne, vidange de four, réparation, remise en service.

Le 31/07/2020 : Ligne 1, barreau de grille cassé. Arrêt de ligne, vidange de four, réparation, remise en service.

Le 17/09/2020 : Ligne 2, perçage de tube chaudière. Arrêt de ligne, vidange de four, réparation, remise en service.

Incidents

Le 24/06/2020 : Ligne 1: départ de feu dans la goulotte d'alimentation OM suite à un accrochage dans celle-ci. Utilisation du canon à mousse de trémie. Extinction du feu. Attente de la descente des déchets avec surveillance continue. Remplissage de la trémie.

Le 07/12/2020 : Départ de feu en sortie de broyeur. Utilisation du canon automatique d'incendie. Extinction rapide du feu. Évacuation du déchet en trémie.

Le 14/12/2020 : Départ de feu en fosse suite au gerbage de déchets incandescents. Utilisation du canon automatique d'incendie. Extinction rapide du feu. Évacuation du déchet en trémie. Surveillance de la zone.

11.2 Déclenchement du portique de détection de radioactivité

Date du déclenchement	Origine	Date de mise en fosse	Commentaires
08/01/2020	Autoroute du Sud de la France	–	Evacué par l'ANDRA
15/01/2020	Autoroute du Sud de la France	20/01/2020	
15/02/2020	Autoroute du Sud de la France	–	Evacué par l'ANDRA
05/05/2020	CC Pays de l'Or	07/05/2020	
08/05/2020	CC Pays de Lunel	07/05/2020	
18/12/2020	CC Pays de Lunel	12/02/2021	

12

PREVISIONS 2021

-



12.1 Prévisions de travaux 2021

Dans la continuité de 2020, les investissements de 2021 se concentreront sur :

SNCC et électricité :

- Maintenance de tous les variateurs

Production d'air comprimé

- Remplacement d'un compresseur avec variation de vitesse

Ponts OM et fosses :

- Remplacement du tambour de levage et du motoréducteur de levage sur le pont OM 2
- Révision des grappins OM

Fours :

- Travaux maintenance des zones recouvertes de béton et de briques réfractaires (lignes 1 et 2)
- Maintenance des pousoirs et des tables d'alimentateurs (lignes 1 et 2)
- Révision des vérins de la grille et de l'alimentateur (lignes 1 et 2)
- Maintenance des systèmes de guidage des grilles (lignes 1 et 2)
- Contrôle et maintenance des grilles de combustion avec remplacement des barreaux usés (lignes 1 et 2)
- Maintenance des goulottes d'alimentation (lignes 1 et 2)

Chaudières :

- Contrôle et remplacement des coquilles de protection des surchauffeurs (lignes 1 et 2)
- Remplacement de l'écran médian entre le 1^{er} et le 2^{ème} parcours sur 4 m avec revêtement Inconel dans 2^{ème} parcours et de l'écran avant sur 4 m pour la ligne 1
- Remplacement de l'écran avant sur 7 m et du surchauffeur SHT 3 pour la ligne 2

Circuit vapeur et circuit eau :

- Révision d'un lot de vannes de régulation et de vannes manuelles
- Remplacement d'une pompe et son moteur associé et contrôle des deux autres pompes d'eau alimentaire
- Remplacement d'un motoréducteur sur les aérocondenseurs
- Révision pompes protection incendie (RIA)

Traitement des fumées :

- Maintenance des systèmes de stockage et de dosage de réactifs (lignes 1 et 2)
- Maintenance des convoys de cendre et REFIOM

Evacuation des mâchefers :

- Maintenance des extracteurs et des obturateurs (lignes 1 et 2)
- Remplacement des galets de direction sur le pont Mâchefer

GTA :

- Maintenance mineure GTA, contrôles sécurités et contrôles vibratoires

13

ENVIRONNEMENT

-



13.1 Les rejets atmosphériques

Le nouvel arrêté d'exploiter d'Ocréal du 8 novembre 2012 définit de nouvelles valeurs pour les rejets atmosphériques :

	Valeur limite d'émission	Valeurs limites en moyenne journalière	Valeurs limites en moyenne sur 1/2 heure de mesure
Monoxyde de Carbone (CO)	---	50 mg / Nm ³	100 mg / Nm ³
Poussières totales	---	10 mg / Nm ³	30 mg / Nm ³
COT	---	10 mg / Nm ³	20 mg / Nm ³
HCl	---	10 mg / Nm ³	60 mg / Nm ³
HF	---	1 mg / Nm ³	4 mg / Nm ³
SO ₂	---	50 mg / Nm ³	200 mg / Nm ³
NO et NO ₂	---	80 mg / Nm ³	160 mg / Nm ³
NH ₃	---	30 mg / Nm ³	
Cadmium et ses composés (Cd) + Thallium et ses composés (Tl)	Cd + Tl = 0.05 mg / Nm ³	---	---
Mercurure et ses composés (Hg)	0.05 mg / Nm ³	---	---
Total des autres métaux lourds : antimoine (Sb), plomb (Pb), chrome (Cr), cobalt (Co), cuivre (Cu), manganèse (Mn), nickel (Ni), vanadium (V) arsenic (As)	0.5 mg / Nm ³	---	---
Dioxines et Furanes	0.1 ng / Nm ³	---	---



Mesures mensuelle

Mesures effectuées en interne
(+ 2 mesures effectuées par un laboratoire externe agréé par an)



2 Mesures par an

Mesures effectuées par un laboratoire externe agréé



1 Mesure en continu + 4 mesures par an

Mesures effectuées à partir du 8 novembre 2012 par un laboratoire externe agréé

Deux types de mesures réalisés :

Mesures effectuées en interne et en continu
<p>Type d'appareil :</p> <ul style="list-style-type: none"> Analyseurs multi gaz (FTIR, Environnement SA) Poussières totales (QAL 181, Environnement SA)

Mesures effectuées par un laboratoire externe agréé
<p>Pour les dioxines trimestrielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> Prélèvements APAVE Analyses Carso <p>Pour les analyses semestrielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> Prélèvements CME Analyses CTC <p>Pour l'analyse inopinée (décembre) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Prélèvements SOCOTEC Analyses SOCOTEC

13.1.1. Mesures effectuées en interne et en continu

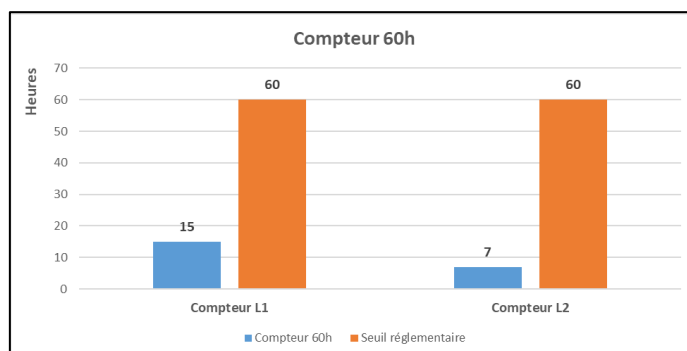
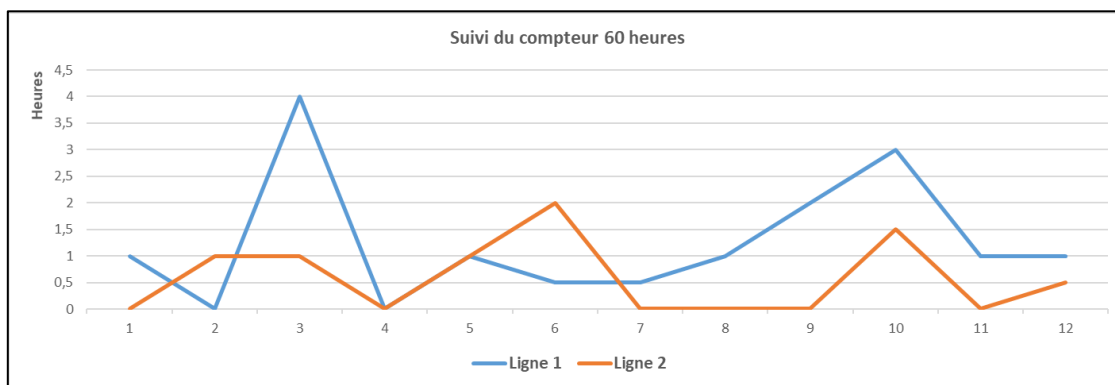
- **Compteur 60h pour 2020**

Ce compteur cumule les demi-heures de dépassement des seuils réglementaires des paramètres mesurés en continu. Il ne doit pas dépasser 60h par ligne par an.

Ligne 1	Ligne 2
15h00	7h00

Paramètres mesurés et valeurs limites

	Valeurs limites moyennes sur 1/2 heure de mesure
Monoxyde de Carbone (CO)	100 mg / Nm3
Poussières totales	30 mg / Nm3
COT	20 mg / Nm3
HCL	60 mg / Nm3
HF	4 mg / Nm3
SO₂	200 mg / Nm3
NO + NO₂	160 mg / Nm3



Les dépassements (pris en compte dans le compteur 60h)

Ligne 1 :

Dates	Nature du dépassement	Temps du dépassement (h:mn)	Temps du dépassement pris en compte (h:mn)	Commentaires
22/01/2020	CO moy 30 min (>100 mg/Nm3)	01:00	01:00	VLE CO démarrage ligne
févr.-20	-	00:00	00:00	Pas de VLE
06/03/2020	CO moy 30 min (>100 mg/Nm3)	01:00	01:00	VLE CO marche dégradée four
19/03/2020	CO moy 30 min (>100 mg/Nm3)	01:00	01:00	VLE CO Chute O2
20/03/2020	CO moy 30 min (>100 mg/Nm3)	00:30	00:30	VLE CO Chute O2
21/03/2020	CO moy 30 min (>100 mg/Nm3)	00:30	00:30	VLE CO Chute O2
22/03/2020	CO moy 30 min (>100 mg/Nm3)	01:00	01:00	VLE CO Chute O2
avr.-20	-	-	-	Pas de dépassement de VLE
01/05/2020	CO moy 30 min (>100 mg/Nm3)	00:30	00:30	VLE CO O2 bas
24/05/2020	CO moy 30 min (>100 mg/Nm3)	00:30	00:30	VLE CO O2 bas
08/06/2020	HCl moy 30 min (>60 mg/Nm3)	00:30	00:30	VLE HCL problème distribution
29/07/2020	CO moy 30 min (>100 mg/Nm3)	00:30	00:30	VLE CO suite à bas les feux
06/08/2020	CO moy 30 min (>100 mg/Nm3)	00:30	00:30	VLE CO redémarrage ligne, explosion four
16/08/2020	CO moy 30 min (>100 mg/Nm3)	00:30	00:30	VLE CO
16/09/2020	CO moy 30 min (>100 mg/Nm3)	00:30	00:30	VLE CO Chute O2
19/09/2020	CO moy 30 min (>100 mg/Nm3)	00:30	00:30	VLE CO Chute O2
20/09/2020	CO moy 30 min (>100 mg/Nm3)	00:30	00:30	VLE CO Chute O2
27/09/2020	CO moy 30 min (>100 mg/Nm3)	00:30	00:30	VLE CO Chute O2
19/10/2020	CO moy 30 min (>100 mg/Nm3)	02:00	02:00	VLE CO démarrage ligne
25/10/2020	CO moy 30 min (>100 mg/Nm3)	01:00	01:00	VLE CO (explosion dans le four)
02/11/2020	CO moy 30 min (>100 mg/Nm3)	00:30	00:30	VLE CO suite bas les feux
28/11/2020	CO moy 30 min (>100 mg/Nm3)	00:30	00:30	VLE CO baisse d'O2
01/12/2020	CO moy 30 min (>100 mg/Nm3)	00:30	00:30	VLE CO Chute O2
17/12/2020	HCl moy 30 min (>60 mg/Nm3)	00:30	00:30	VLE HCl défaut distribution

Ligne 2 :

Dates	Nature du dépassement	Temps du dépassement (h:mn)	Temps du dépassement pris en compte (h:mn)	Commentaires
janv.-20	-	-	-	Pas de dépassement
01/02/2020	CO moy 30 min (>100 mg/Nm3)	00:30	00:30	VLE CO chute O2
03/02/2020	CO moy 30 min (>100 mg/Nm3)	00:30	00:30	VLE CO chute O2
06/03/2020	CO moy 30 min (>100 mg/Nm3)	00:30	00:30	VLE CO marche dégradée four
22/03/2020	CO moy 30 min (>100 mg/Nm3)	00:30	00:30	VLE CO Chute O2
avr.-20	-	-	-	Pas de dépassement de VLE
16/05/2020	NOx moy 30 min (>160 mg/Nm3)	00:30	00:30	VLE NOX by-pass catalyseur
27/05/2020	HCl moy 30 min (>60 mg/Nm3)	00:30	00:30	VLE HCL défaut distribution
03/06/2020	CO moy 30 min (>100 mg/Nm3)	00:30	00:30	VLE CO O2 bas
04/06/2020	CO moy 30 min (>100 mg/Nm3)	00:30	00:30	VLE CO O2 bas
08/06/2020	HCl moy 30 min (>60 mg/Nm3)	01:00	01:00	VLE HCL problème distribution
juil.-20	-	-	-	Pas de dépassement de VLE
août-20	-	-	-	Pas de dépassement de VLE
sept.-20	-	-	-	Pas de dépassement de VLE
01/10/2020	CO moy 30 min (>100 mg/Nm3)	00:30	00:30	VLE CO chute O2
05/10/2020	NOx moy 30 min (>160 mg/Nm3)	01:00	01:00	VLE NOx
nov.-20	-	-	-	Pas de dépassement de VLE
01/12/2020	CO moy 30 min (>100 mg/Nm3)	00:30	00:30	VLE CO suite explosion + ouv trappe exp

Les indisponibilités (non pris en compte dans le compteur 60h)

Ligne 1 :

Dates	Nature du dépassement	Temps du dépassement (h:mn)	Temps du dépassement pris en compte (h:mn)	Commentaires
janv.-20	Indisponibilité	00:00	00:00	Pas d'indisponibilité
févr.-20	Indisponibilité	00:00	00:00	Pas d'indisponibilité
mars-20	Indisponibilité	00:00	00:00	Pas d'indisponibilité
avr.-20	Indisponibilité	00:00	00:00	Pas d'indisponibilité
mai-20	Indisponibilité	00:00	00:00	Pas d'indisponibilité
juin-20	Indisponibilité	00:00	00:00	Pas d'indisponibilité
juil.-20	Indisponibilité	00:00	00:00	Pas d'indisponibilité
août-20	Indisponibilité	00:00	00:00	Pas d'indisponibilité
sept.-20	Indisponibilité	00:00	00:00	Pas d'indisponibilité
oct.-20	Indisponibilité	00:00	00:00	Pas d'indisponibilité
nov.-20	Indisponibilité	00:00	00:00	Pas d'indisponibilité
déc.-20	Indisponibilité	00:00	00:00	Pas d'indisponibilité

En 2020, il n'y a pas eu d'indisponibilité sur la ligne.

Ligne 2 :

Dates	Nature du dépassement	Temps du dépassement (h:mn)	Temps du dépassement pris en compte (h:mn)	Commentaires
janv.-20	Indisponibilité	00:00	00:00	Pas d'indisponibilité
févr.-20	Indisponibilité	00:00	00:00	Pas d'indisponibilité
mars-20	Indisponibilité	00:00	00:00	Pas d'indisponibilité
avr.-20	Indisponibilité	00:00	00:00	Pas d'indisponibilité
mai-20	Indisponibilité	00:00	00:00	Pas d'indisponibilité
juin-20	Indisponibilité	00:00	00:00	Pas d'indisponibilité
juil.-20	Indisponibilité	01:30	01:30	Indisponibilité sur les NOx (défaut analyseur)
août-20	Indisponibilité	00:00	00:00	Pas d'indisponibilité
sept.-20	Indisponibilité	00:00	00:00	Pas d'indisponibilité
oct.-20	Indisponibilité	00:00	00:00	Pas d'indisponibilité
nov.-20	Indisponibilité	00:00	00:00	Pas d'indisponibilité
déc.-20	Indisponibilité	00:00	00:00	Pas d'indisponibilité

En 2020, il y a eu 1 indisponibilité sur les Nox (défaut analyseur) sur la ligne 2.

- **Le contrôle interne des flux**

Les flux journaliers

Le suivi des flux est comptabilisé depuis le 1er juillet 2011 selon l'arrêté du 3 août 2010.

L'Arrêté Préfectoral d'Exploiter du 8 novembre 2012 fixe un suivi journalier et annuel pour la somme des deux lignes :

Polluants	HCl	SO ₂	COT	NOx	Poussières	HF	NH ₃
Seuil flux (kg/j) pour les deux lignes	18	90	18	145	18	1,8	30

Synthèse des flux annuels

Les mesures de flux permettent de quantifier les éléments composant les rejets atmosphériques.

Dans le tableau ci-après, les résultats de ces mesures sont comparés aux seuils définis par l'arrêté préfectoral du 8 novembre 2012. L'ensemble des résultats est conforme aux seuils.

En 2020, aucun dépassement de flux n'a été recensé sur les 2 lignes.

Synthèse des flux annuels (Flux mensuel global Ligne 1 et Ligne 2 cumulés 2020)

Mesures en flux																	
(Flux mensuels globaux lignes 1 et 2 cumulés)																	
Valeur retenue dans l'étude des risques sanitaires																	
Seuil défini par l'arrêté ministériel du 03/08/2010																	
Seuil défini par l'arrêté préfectoral du 08/11/2012																	
Eléments	Unité	01/20	02/20	03/20	04/20	05/20	06/20	07/20	08/20	09/20	10/20	11/20	12/20	Somme annuelle			
SO2	kg	849,29	852,75	675,84	454,2	657,56	733,69	873,03	755,57	657,3	356,64	1014,37	875,61	8755,85	22500	30440	30441
HCL	kg	407,4	399,41	397,72	320,75	372,64	359,23	403,51	425	379,08	164,02	436,3	404,76	4469,82	6000	6090	6088
Poussières	kg	15,24	13,26	13,74	14,2	13,15	85,52	18,53	20,38	30,19	10,29	24,35	25,7	284,55	3100	6090	6088
NOx	kg	3222,02	2892,01	3078,65	2733,46	2946,95	2965,67	3367,39	3317,54	3133,77	1274,18	3556,3	3302,02	35789,96	48700	48710	48706
COT	kg	17,04	20,38	24,79	21,38	17,06	13,73	29,28	38,09	27,76	14,31	32,79	11,4	268,01	4500	6090	6088
HF	kg	17,73	15,31	10,72	10,23	10,08	9,41	15,82	9,24	7,83	3,49	10,36	7,06	127,28	450	610	608
Cd+Tl	kg	Mesures semestrielles												0,17	20	30	30
Hg	kg	Mesures semestrielles												2,23	20	30	30
Sb+As+Pb+ Cr+Co+Cu+kg Mn+Ni+V		Mesures semestrielles												14,06	200	300	300
Dioxines	mg													< 0,1	30	60	60
NH3	kg	26,86	41,65	71,72	87,98	95,89	138,65	46,7	70,97	75,2	18,7	82,15	94,67	851,14	6000	18260	6088

Les mesures de flux permettent de quantifier les éléments composant les rejets atmosphériques. Dans le tableau ci-dessus, les résultats de ces mesures sont comparés aux seuils définis par l'arrêté préfectoral du 8 novembre 2012.

L'ensemble des résultats respecte ces seuils.

13.1.2. Mesures effectuées par un laboratoire externe agréé

Toutes les mesures sont conformes pour l'année 2020.

Aucun dépassement des valeurs limites d'émission (VLE) n'a été enregistré lors des deux campagnes de mesures.

Paramètre	Unité	Référentiel	Seuils de l'Arrêté	Lignes	1 ^{er} Semestre APAVE du 26 au 28/05/2020	2 ^e trimestre CME 17 et 18/12/2020
Débit*	Nm ³ /h	ISO 10780	Pas de seuil	Ligne 1	47 455	47 334
				Ligne 2	52 591	47 623
HCl	mg/Nm ³	NFEN 1911-1.2.3	10	Ligne 1	2,2	4,39
				Ligne 2	0,6	9,55
Poussières	mg/Nm ³	NF EN 13284-1	10	Ligne 1	0	0,67
				Ligne 2	0,09	0,98
CO	mg/Nm ³	FDX 20361 NFX 43-300	50	Ligne 1	0,5	3,5
				Ligne 2	0,09	3,3
HF	mg/Nm ³	XPX 43-304	1	Ligne 1	0,5	0,258
				Ligne 2	0,2	0,147
SO ₂	mg/Nm ³	NF ISO 11632	50	Ligne 1	5,7	9,14
				Ligne 2	11	16,1
Cd + Tl	mg/Nm ³	XPX 43-051	0,05	Ligne 1	0,0003	0
				Ligne 2	0,002	0
Hg	mg/Nm ³	NFEN 13211	0,05	Ligne 1	0,002	0,0012
				Ligne 2	0,0016	0,0028
Total autres métaux lourds	mg/Nm ³	XPX 43-051	0,5	Ligne 1	0,01	0,0014
				Ligne 2	0,02	0,001
Dioxines et furanes	ng/Nm ³	NFEN 1948-1.2.3	0,1	Ligne 1	0,000009	0,000004
				Ligne 2	0,00002	0,000005
COT	mg/Nm ³	NFX 43-301	10	Ligne 1	0	3,5
				Ligne 2	2,9	3,3
NO _x (NO+NO ₂)	mg/Nm ³	NFX 43-300 NFX 43-018	80	Ligne 1	27,4	84,3
				Ligne 2	39,5	56,5
NH ₃	mg/Nm ³	NF T90-015-2	30	Ligne 1	3,8	1,88
				Ligne 2	0,4	2,59

* Débit sur gaz sec à 11% d'O₂.

L'ensemble des résultats est conforme et inférieur aux seuils définis dans l'arrêté préfectoral d'exploiter.

13.1.3. Contrôle par comparaison des préleveurs de dioxines et furanes et des analyseurs en cheminées

Laboratoire : CME Environnement

Tableaux comparatifs des valeurs enregistrées par les appareils d'auto-surveillance et les résultats externes

Ligne 1 : AMS Titulaire

Essais sur les bases de données WEX des AMS titulaires de la ligne 1

Paramètres étudiés	Analyseurs TITULAIRES : ENV SA MIR FT ET PCME QAL 181										
	Rappel des résultats du QAL2				R ²	VLEj **	IC 95% VLE **	Résultats de l'AST			
	Type QAL2	Domaine de validité du QAL2	Fonction d'étalonnage établie avec l'unité brute de l'AMS					Résultat Test de Variabilité	Résultat Test de D'étalonnage	Validité de l'AST	Nouveau domaine d'étalonnage valide
Température	/	194,3°C	$y = 0,99 x$	°C	1,000			$y=0,996x(1,000)$			194,8°C
Vitesse	Cas B	16,9m/s	$y = 1,04 x$	m/s	0,218	18,4	7,84	CONFORME	CONFORME	CONFORME	17,1m/s
Débit	Cas B	56,52 KNm ³ hum/h	$y = 1,06 x$	kNm ³ hum/h	0,126	61,3	7,84	CONFORME	CONFORME	CONFORME	57,74 KNm ³ hum/h
H ₂ O	Cas A2	19,5%vol hum	$y = 1,04 x - 0,01$	% vol hum	0,999	17,38 ⁽¹⁾	30	CONFORME	CONFORME	CONFORME	19,8%vol hum
O ₂	Cas B	11,3%vol sec	$y = 1,02 x$	% vol hum	0,972	11	15	CONFORME	CONFORME	CONFORME	11,3%vol sec
CO ₂	Cas B	11,5%vol sec	$y = 1,15 x$	% vol hum	0,867	10	15	CONFORME	CONFORME	CONFORME	12,3%vol sec
CO	Cas C	102,9*	$y = 1,01 x + 1,40$	ppmhum	0,999	50	10	CONFORME	CONFORME	CONFORME	102,9*
NOx en NO ₂	Cas A2	75,2*	$y = 0,90 x - 0,43$	ppmhum	0,981	80	20	CONFORME	CONFORME	CONFORME	75,2*
COVT	Cas C	11,8*	$y = 0,99 x + 0,43$	ppmhum	0,997	10	30	CONFORME	CONFORME	CONFORME	11,8*
Poussières	Cas A1	14,9*	$y = 0,23 x + 0,00$	mg/m3	0,991	10	30	CONFORME	CONFORME	CONFORME	14,9*
HCl	Cas A1	29,1*	$y = 0,88 x - 0,04$	ppmhum	0,979	10	40	CONFORME	CONFORME	CONFORME	29,1*
HF	Cas C	19,7*	$y = 0,99 x + 0,05$	ppmhum	1,000	1	40	CONFORME	CONFORME	CONFORME	19,7*
SO ₂	Cas A1	61,0*	$y = 1,05 x - 0,53$	ppmhum	0,991	50	20	CONFORME	CONFORME	CONFORME	61,0*
NH ₃	Cas C	13,0*	$y = 0,95 x + 0,85$	ppmhum	0,977	30	40	CONFORME	CONFORME	CONFORME	13,0*

* mg/Nm³ sec à O₂ ref; ** Pour les paramètres, vitesses, débits, H₂O et O₂, le FD X43-132 indique la valeur à utiliser comme incertitude et VLE pour le calcul de variabilité : pour les vitesses et le débit des fumées c'est 7,84 % de 1,2 fois la valeur maximale atteinte durant les essais QAL2, pour O₂ c'est 15 % de la valeur de référence du site et pour H₂O c'est 30 % de la teneur moyenne mesurée par la SRM pendant le QAL2.

⁽¹⁾ Comme demandé dans le FD X43-132, la VLE jour est remplacée par la concentration maximale de la SRM parmi les 5 couples de données pris en compte.

Ligne 1 : AMS Redondant

Essais sur les bases de données WEX des AMS redondants de la ligne 1

Paramètres étudiés	Analyseurs REDONDANTS : ENV SA MIR FT ET PCME QAL 181										
	Rappel des résultats du QAL2				R ²	VLEj **	IC 95% VLE **	Résultats de l'AST			
	Type QAL2	Domaine de validité du QAL2	Fonction d'étalonnage établie avec l'unité brute de l'AMS					Résultat Test de Variabilité	Résultat Test de D'étalonnage	Validité de l'AST	Nouveau domaine d'étalonnage valide
Température	/	194,4°C	$y = 0,99 x$	°C	1,000			$y=0,993x(1,000)$			194,7°C
Vitesse	Cas B	17,3m/s	$y = 1,00 x$	m/s	-0,505	18,4	7,84	CONFORME	CONFORME	CONFORME	17,3m/s
Débit	Cas B	57,71 KNm ³ hum/h	$y = 1,03 x$	kNm ³ hum/h	-0,749	61,3	7,84	CONFORME	CONFORME	CONFORME	57,81 KNm ³ hum/h
H ₂ O	Cas A2	19,6%vol hum	$y = 1,02 x - 0,09$	% vol hum	0,999	17,38 ⁽¹⁾	30	CONFORME	CONFORME	CONFORME	19,6%vol hum
O ₂	Cas B	11,3%vol sec	$y = 1,02 x$	% vol hum	0,985	11	15	CONFORME	CONFORME	CONFORME	11,3%vol sec
CO ₂	Cas B	11,5%vol sec	$y = 1,12 x$	% vol hum	0,904	10	15	CONFORME	CONFORME	CONFORME	11,5%vol sec
CO	Cas C	158,8*	$y = 1,01 x + 0,98$	ppmhum	0,998	50	10	CONFORME	CONFORME	CONFORME	158,8*
NOx en NO ₂	Cas A2	82,1*	$y = 0,98 x - 0,38$	ppmhum	0,805	80	20	CONFORME	CONFORME	CONFORME	82,1*
COVT	Cas C	11,7*	$y = 0,98 x + 0,84$	ppmhum	0,996	10	30	CONFORME	CONFORME	CONFORME	11,7*
Poussières	Cas A1	15,0*	$y = 0,19 x + 0,11$	mg/m3	0,990	10	30	CONFORME	CONFORME	CONFORME	15,0*
HCl	Cas A1	29,4*	$y = 0,79 x + 0,08$	ppmhum	0,978	10	40	CONFORME	CONFORME	CONFORME	29,4*
HF	Cas C	19,6*	$y = 1,01 x - 0,23$	ppmhum	1,000	1	40	CONFORME	CONFORME	CONFORME	19,6*
SO ₂	Cas A1	62,6*	$y = 1,12 x - 1,38$	ppmhum	0,984	50	20	CONFORME	CONFORME	CONFORME	62,6*
NH ₃	Cas C	12,9*	$y = 0,96 x + 0,62$	ppmhum	0,991	30	40	CONFORME	CONFORME	CONFORME	12,9*

* mg/Nm³ sec à O₂ ref; ** Pour les paramètres, vitesses, débits, H₂O et O₂, le FD X43-132 indique la valeur à utiliser comme incertitude et VLE pour le calcul de variabilité : pour les vitesses et le débit des fumées c'est 7,84 % de 1,2 fois la valeur maximale atteinte durant les essais QAL2, pour O₂ c'est 15 % de la valeur de référence du site et pour H₂O c'est 30 % de la teneur moyenne mesurée par la SRM pendant le QAL2.

⁽¹⁾ Comme demandé dans le FD X43-132, la VLE jour est remplacée par la concentration maximale de la SRM parmi les 5 couples de données pris en compte.

Ligne 2 : AMS Titulaire

Essais sur les bases de données WEX des AMS titulaires de la ligne 2

Paramètres étudiés	Analyseurs TITULAIRES : ENV SA MIR FT ET PCME QAL 181										
	Rappel des résultats du QAL2					Résultats de l'AST					
	Type QAL2	Domaine de validité du QAL2	Fonction d'étalonnage établie avec l'unité brute de l'AMS	R ²	VLEj **	IC 95% VLE **	Résultat Test de Variabilité	Résultat Test de D'étalonnage	Validité de l'AST	Nouveau domaine d'étalonnage valide	
Température	/	202,5°C	$y = 1,03 x$	°C	1,000				$y=0,961x(1,000)$	194,34°C	
Vitesse	Cas B	15,9m/s	$y = 0,94 x$	m/s	0,797	17,6	7,84	CONFORME	CONFORME	CONFORME	15,9m/s
Débit	Cas B	52,42 KNm ³ /hum/h	$y = 0,94 x$	KNm ³ /hum/h	0,821	57,4	7,84	CONFORME	CONFORME	CONFORME	52,42 KNm ³ /hum/h
H ₂ O	Cas A2	19,1% vol hum	$y = 1,07 x - 0,05$	% vol hum	0,998	15	30	CONFORME	CONFORME	CONFORME	21,8% vol hum
O ₂	Cas B	11,1% vol sec	$y = 1,00 x$	% vol hum	0,956	11	15	CONFORME	CONFORME	CONFORME	11,2% vol sec
CO ₂	Cas B	11,6% vol sec	$y = 1,20 x$	% vol hum	0,934	10	15	CONFORME	CONFORME	CONFORME	11,6% vol sec
CO	Cas C	103,1*	$y = 1,01 x - 0,95$	ppmhum	1,000	50	10	CONFORME	CONFORME	CONFORME	103,1*
NOx en NO ₂	Cas A2	77,9*	$y = 0,93 x - 0,53$	ppmhum	0,989	80	20	CONFORME	CONFORME	CONFORME	77,9*
COVT	Cas C	11,7*	$y = 0,97 x + 0,62$	ppmhum	0,998	10	30	CONFORME	CONFORME	CONFORME	11,7*
Poussières	Cas A1	18,7*	$y = 0,45 x + 0,29$	mg/m3	0,995	10	30	CONFORME	CONFORME	CONFORME	21,2*
HCl	Cas A1	20,9*	$y = 1,08 x - 0,44$	ppmhum	0,984	10	40	CONFORME	CONFORME	CONFORME	20,9*
HF	Cas C	19,7*	$y = 0,99 x + 0,04$	ppmhum	1,000	1	40	CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME	/
SO ₂	Cas A1	34,1*	$y = 1,24 x - 0,60$	ppmhum	0,995	50	20	CONFORME	CONFORME	CONFORME	34,1*
NH ₃	Cas C	12,6*	$y = 0,95 x + 0,69$	ppmhum	0,991	30	40	CONFORME	CONFORME	CONFORME	12,6*

* mg/Nm³ sec à O₂,ref. ** Pour les paramètres, vitesses, débits, H₂O et O₂, le FD X43-132 indique la valeur à utiliser comme incertitude et VLE pour le calcul de variabilité : pour les vitesses et le débit des fumées c'est 7,84 % de 1,2 fois la valeur maximale atteint durant les essais QAL2, pour O₂ c'est 15 % de la valeur de référence du site et pour H₂O c'est 30 % de la teneur moyenne mesurée par la SRM pendant le QAL2.

Ligne 2 : AMS Redondant

Essais sur les bases de données WEX des AMS redondants de la ligne 2

Paramètres étudiés	Analyseurs REDONDANTS : ENV SA MIR FT ET PCME QAL 181										
	Rappel des résultats du QAL2					Résultats de l'AST					
	Type QAL2	Domaine de validité du QAL2	Fonction d'étalonnage établie avec l'unité brute de l'AMS	R ²	VLEj **	IC 95% VLE **	Résultat Test de Variabilité	Résultat Test de D'étalonnage	Validité de l'AST	Nouveau domaine d'étalonnage valide	
Température	/	202,4°C	$y = 1,00 x$	°C	1,000				$y=1,004x(1,000)$	194,32°C	
Vitesse	Cas B	15,9m/s	$y = 0,95 x$	m/s	0,590	17,6	7,84	CONFORME	CONFORME	CONFORME	15,9m/s
Débit	Cas B	52,86 KNm ³ /hum/h	$y = 0,97 x$	KNm ³ /hum/h	0,624	57,4	7,84	CONFORME	CONFORME	CONFORME	52,86 KNm ³ /hum/h
H ₂ O	Cas A2	19,4% vol hum	$y = 1,02 x - 0,03$	% vol hum	0,999	15	30	CONFORME	CONFORME	CONFORME	20,8% vol hum
O ₂	Cas B	11,3% vol sec	$y = 1,02 x$	% vol hum	0,967	11	15	CONFORME	CONFORME	CONFORME	11,3% vol sec
CO ₂	Cas B	11,7% vol sec	$y = 1,13 x$	% vol hum	0,929	10	15	CONFORME	CONFORME	CONFORME	11,7% vol sec
CO	Cas C	103,7*	$y = 0,96 x + 2,43$	ppmhum	0,997	50	10	CONFORME	CONFORME	CONFORME	103,7*
NOx en NO ₂	Cas A2	85,1*	$y = 1,01 x - 0,20$	ppmhum	0,991	80	20	CONFORME	CONFORME	CONFORME	85,1*
COVT	Cas C	11,7*	$y = 0,99 x + 0,62$	ppmhum	0,998	10	30	CONFORME	CONFORME	CONFORME	11,7*
Poussières	Cas A1	18,7*	$y = 0,33 x + 0,29$	mg/m3	0,995	10	30	CONFORME	CONFORME	CONFORME	18,7*
HCl	Cas A1	20,9*	$y = 0,92 x - 0,41$	ppmhum	0,982	10	40	CONFORME	CONFORME	CONFORME	20,9*
HF	Cas C	19,8*	$y = 1,00 x + 0,08$	ppmhum	1,000	1	40	CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME	/
SO ₂	Cas A1	63,2*	$y = 1,11 x - 0,87$	ppmhum	0,997	50	20	CONFORME	CONFORME	CONFORME	63,2*
NH ₃	Cas C	12,7*	$y = 0,94 x + 0,76$	ppmhum	0,991	30	40	CONFORME	CONFORME	CONFORME	12,7*

* mg/Nm³ sec à O₂,ref. ** Pour les paramètres, vitesses, débits, H₂O et O₂, le FD X43-132 indique la valeur à utiliser comme incertitude et VLE pour le calcul de variabilité : pour les vitesses et le débit des fumées c'est 7,84 % de 1,2 fois la valeur maximale atteint durant les essais QAL2, pour O₂ c'est 15 % de la valeur de référence du site et pour H₂O c'est 30 % de la teneur moyenne mesurée par la SRM pendant le QAL2.

Un changement de réponse de l'AMS a été observé pour les paramètres HF titulaire et redondant L2, un nouveau QAL2 doit être effectué comme le stipule la norme NF EN 14181. Les niveaux d'émission en HF étant inférieurs à 30 % de leur VLEj, le QAL2 a été effectué selon la méthode donnée par le FD X43-132.

Paramètres étudiés	ENV SA MIR FT titulaire et redondant							
	Type QAL2	Domaine d'étalonnage valide	Fonctions d'étalonnage établies sur données brutes AMS	r ²	VLEj	IC 95% VLE	Résultat Test de Variabilité	
HF	Cas C	19,64*	$y = 1,02 x - 0,28$	ppmhum	1,000	1	40	CONFORME
HF	Cas C	19,65*	$y = 1,06 x - 0,22$	ppmhum	1,000	1	40	CONFORME

* mg/Nm³ sec à O₂,ref

Conclusion sur les tests AST et les essais :

AMS	Résultats des tests AST		
	Présence de non-conformité OUI/NON	Si OUI, Liste des non-conformités	Commentaires
L1 Tit	NON	/	/
L1 Red	NON	/	/
L2 Tit	NON	/	/
L2 Red	NON	/	/

Dans les conditions définies pour les essais, la situation des analyseurs est la suivante : Les conclusions sont les suivantes :

Repère du conduit	Conformité de tous les paramètres étudiés	Points de non-conformité
Lignes 1 & 2 : AMS titulaires & redondants	Conforme	Néant

ECARTS AUX NORMES : Aucun

Mesures trimestrielles de dioxines

Laboratoire agréé préleveur : APAVE
Laboratoire agréé d'analyse : EUROFINS

Toutes les mesures sont conformes pour l'année 2020.

LIGNE 1

Date de prélèvement	Laboratoire	Résultats (ng/Nm ³ 11% d'O ₂)	Commentaire	Débit Moyen Nm ³ /h (sec à 11%O ₂) pendant analyse
03/03/2020	Eurofins	0,00045	Conforme à l'arrêté préfectoral d'exploiter	38 155
25/05/2020	Eurofins	<0,0002	Conforme à l'arrêté préfectoral d'exploiter	43 431
02/09/2020	Eurofins	0,000005	Conforme à l'arrêté préfectoral d'exploiter	45 000
01/12/2020	Eurofins	0,0000045	Conforme à l'arrêté préfectoral d'exploiter	49 200

LIGNE 2

Date de prélèvement	Laboratoire	Résultats (ng/Nm ³ 11% d'O ₂)	Commentaire	Dioxines Particulaires (ng/Nm ³)
04/03/2020	Eurofins	0,0009	Conforme à l'arrêté préfectoral d'exploiter	42 790
28/05/2020	Eurofins	<0,0000082	Conforme à l'arrêté préfectoral d'exploiter	41 527
03/09/2020	Eurofins	0,00018	Conforme à l'arrêté préfectoral d'exploiter	47 400
02/12/2020	Eurofins	0,0000046	Conforme à l'arrêté préfectoral d'exploiter	46 300

13.2 Rejets des eaux pluviales

Le nouvel arrêté d'exploiter du 8 novembre 2012 renforce le suivi et définit des valeurs pour les rejets des eaux pluviales, comme suit :

Du 1 ^{er} janvier au 8 novembre 2012 Contrôle interne mensuel		Après le 8 novembre 2012 Contrôle interne avant chaque rejet	
	Valeurs limites		Valeurs limites
Débit rejeté	Pas de seuil	Débit rejeté	144 m ³ /h
pH	Pas de seuil	pH	5,5 à 8,5
Température (en °C)	Pas de seuil	Température (en °C)	< 30°C
Conductivité (en µS/cm)	Pas de seuil	Conductivité (en µS/cm)	Pas de seuil
Chlorures (en mg/l)	Pas de seuil	Carbone Organique Total (en mg/l)	< 40 mg/L
MES (en mg/l)	Pas de seuil	MES (en mg/l)	< 30 mg/L

MES= Matières en suspension

13.2.1. Contrôles internes des eaux du bassin d'orage

Suivi interne

Date	pH	Température (en °C)	Conductivité (en µS/cm)	MEST (en mg/l)
16/01/2020	7,5	13,5	688	2,4
27/01/2020	7,4	12,5	488	11,7
05/02/2020	7,4	11,4	457	10,2
09/03/2020	7,8	12,8	428	9,4
19/03/2020	7,6	12,3	451	10,7
01/04/2020	7,7	12,4	473	9,6
16/04/2020	7,6	14,8	512	10,7
11/05/2020	8,2	17,4	271	5,5
22/06/2020	8,5	23,8	280	4,4
13/07/2020	8,4	27,9	394	9,4
20/08/2020	8,1	25,0	363	7,8
22/09/2020	8,2	24,2	481	22,4
10/11/2020	8,0	18,1	656	34,4
15/12/2020	7,4	12,5	416	12,8

Analyses des eaux pluviales avant rejet

Date	pH	Température (en °C)	Conductivité (en µS/cm)	MEST (en mg/l)	COT (en mg/l)	Date ouverture bassin	Date fermeture bassin	volume rejeté (m3)
Seuil de l'AP	>5,5 et < 8,5	<30°C	pas de seuil	<30	<40			
27/01/2020	7,4	12,5	488	11,7	0-10	43 857,0	43 860,0	364,2
11/05/2020	8,2	17,4	271	5,5	0-10	43 962,0	43 963,0	456,0
22/09/2020	8,2	24,2	481	22,4	0-10	44 096,0	44 111,0	847,5

13.2.2. Contrôles externes du bassin d'orage

En complément des contrôles internes, une analyse annuelle est réalisée par un laboratoire agréé externe (Laboratoire CERECO)

L'ensemble des paramètres est conforme :

Paramètres	Seuil de l'AP	CERECO 11/05/2020
pH	>5,5 et < 8,5	8,2
Température (en °C)	<30	17,4
Conductivité (en µS/cm)	Pas de seuil	268
MEST (en mg/l)	<30	5,5
COT (en mg/l)	<40	8,5
DCO (en mg/l)	<125	30
DBO5 (en mg/l)	<30	3,3
HCT (en mg/l)	<5	<0,1
Métaux totaux (en mg/l)	<5	0,426
AOX (en mg/l)	<1	0,03
Fluorures (en mg/l)	<15	0,12
Cyanures libres (en mg/l)	<0,1	<0,005
Dioxines et furanes (en ng/l) (I-TEQ NATO)	<0,3	0,000597

MEST = Matières en suspension
COT = Carbone Organique Total
DCO = Demande chimique en oxygène
DBO5 = Demande biologique en oxygène
mesurée au bout de 5 jours
HCT = Hydrocarbures totaux
AOX = Composés organiques halogénés.

13.3 Contrôle sur les eaux souterraines

Les prélèvements et les analyses ont été réalisés par le laboratoire CERECO. Une mission spécifique d'interprétation des résultats d'analyses a été confiée à ANTEA GROUP. Les pages ci-dessous et suivantes sont extraites du rapport réalisé par ANTEA GROUP.

Le rapport présente l'interprétation des résultats d'analyses obtenus lors de l'année 2020.

1.Contexte et objectifs

Le réseau de surveillance piézométrique est composé de cinq ouvrages piézométriques, dont deux en amont (Pz1 et Pz2) et trois en aval hydraulique du site (Pz3, Pz4 et PzC).

Conformément à l'article 9.2.3.4 de l'arrêté préfectoral d'exploitation de l'usine d'incinération (n° UT34-2012-209), la société OCREAL effectue une surveillance de la qualité des eaux souterraines. Le suivi se décompose de la façon suivante :

- **à fréquence mensuelle**, la société OCREAL suit en interne le niveau piézométrique, le pH, la température, la conductivité et la présence de surnageant ;
- **à fréquence trimestrielle**, le suivi porte sur les paramètres mensuels auxquels s'ajoutent : le potentiel d'oxydoréduction, la résistivité, le carbone organique total, les chlorures, les métaux (Mn+Fe+Zn+Cd). Les prélèvements et analyses ont été confiés au laboratoire CERECO.

Le rapport présente l'interprétation des résultats d'analyses obtenus lors de l'année 2020 ainsi qu'une analyse de l'évolution des résultats depuis 2013.

2.Contexte du site

• Géologie et hydrogéologie

L'unité de valorisation énergétique OCREAL est localisée à l'ouest de la commune de Lunel-Viel :

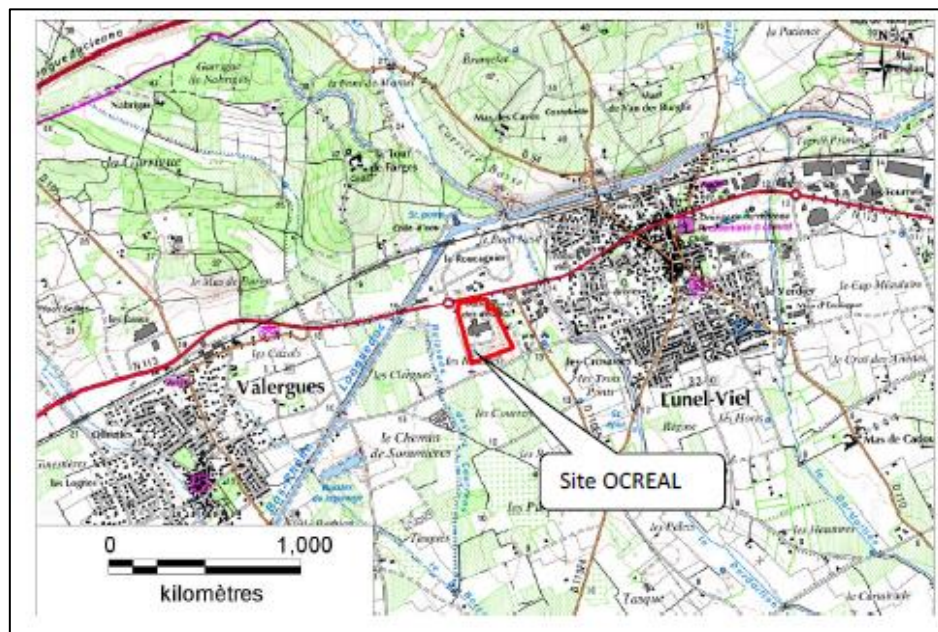


Figure 1 : Carte de localisation du site OCREAL

Au droit du site OCREAL, les formations lithologiques rencontrées sont :

- les colluvions quaternaires composées d'argile avec quelques passées sableuses,
- les calcaires du Valanginien.

Localement, l'aquifère des calcaires valanginiens est présent à une profondeur de 10 mètres environ. Il est captif sous les colluvions quaternaires. Cette formation de recouvrement confère à l'aquifère une bonne protection naturelle vis-à-vis des pollutions de surface. Le niveau piézométrique est à environ 5 mètres de profondeur par rapport au sol.

Les formations superficielles peuvent être localement aquifères et contenir une nappe essentiellement alimentée par les précipitations locales.

Les études hydrogéologiques antérieures et les anciennes campagnes piézométriques ont permis de déterminer un sens global d'écoulement des eaux souterraines allant vers le sud.

• Réseau de surveillance

Le réseau de surveillance mis en place tient compte du sens d'écoulement des eaux souterraines. Quatre nouveaux piézomètres ont été réalisés sur le site au mois de mai 2013 (cf. figure 2) :

- deux piézomètres interceptant les calcaires valanginiens en aval et en amont hydraulique du site (Pz1 et Pz4) ,
- deux piézomètres courts (Pz2 et Pz3) en remplacement des puits A et B.

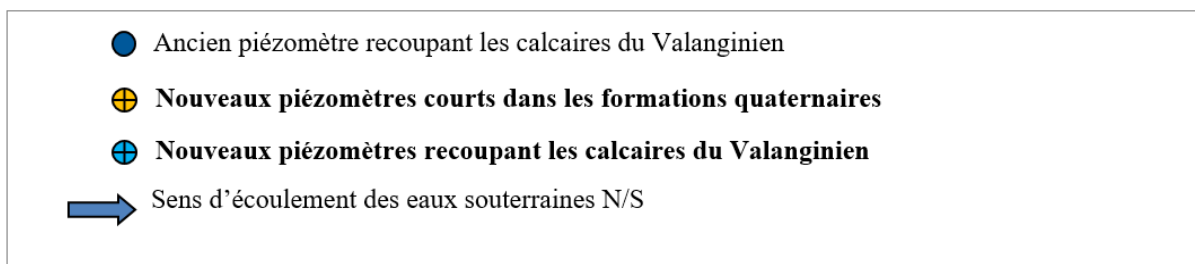


Figure 2 : Réseau de surveillance piézométrique du site

(Source : Google Earth)

Le réseau de surveillance piézométrique est composé de cinq ouvrages piézométriques, dont deux en amont (Pz1 et Pz2) et trois en aval hydraulique du site (Pz3, Pz4 et PzC).

• Modalités de prélèvements

Le laboratoire CERECO effectue les prélèvements conformément aux normes en vigueur après une purge du piézomètre. Les échantillons prélevés sont conditionnés et acheminés vers le laboratoire.

Les prélèvements et analyses, ainsi que les relevés des niveaux piézométriques sont réalisés quatre fois par an. Pour l'année 2020, ils ont eu lieu :

- le 26 février,
- le 21 avril,
- le 20 juillet,
- le 12 octobre.

• Paramètres analysés

Conformément à l'article 9.2.3.4 de l'arrêté préfectoral d'exploitation de l'usine d'incinération (n° UT34-2012-209), les paramètres analysés trimestriellement sont :

- le potentiel d'oxydoréduction,
- le carbone organique total,
- les chlorures,
- les métaux : Manganèse, Fer, Zinc et Cadmium,
- paramètres physico-chimiques mesurés sur site : température, conductivité et pH.

Par ailleurs, chaque mois, la société OCREAL effectue des mesures sur chaque ouvrage portant sur les paramètres suivants :

- le niveau piézométrique,
- le pH,
- la température,
- la conductivité.

3. RESULTATS ET COMMENTAIRES

3.1 Mesures sur site : niveau d'eau et paramètres physico-chimiques

Les mesures effectuées, mensuellement par OCREAL et trimestriellement par CERECO sur chaque ouvrage, sont reportées dans le Tableau 3.

Ci-après des extraits du rapport Antéa de « suivi de la qualité des eaux souterraines du site Ocréal à Lunel-Viel – Année 2020 » :

3.1.1 Piézométrie

Les mesures piézométriques interprétées sont celles de CERECO (mesures trimestrielles) en raison de leur précision plus importante (+/- 1 cm). Les repères de mesure des ouvrages ont été nivelés pour l'ensemble des cinq piézomètres. Il en ressort le tableau ci-dessous :

Ouvrage	Cote repère Haut du tube (mNGF)	Niveau d'eau moyen en 2020 (mNGF)	Niveau d'eau le plus bas en 2020 (mNGF)	Niveau d'eau le plus haut en 2020 (mNGF)
Pz1	16,03	8,38	8,23 (février)	8,53 (avril)
Pz2 (ancien A)	11,18	8,24	8,03 (avril)	8,68 (octobre)
Pz3 (ancien B)	11,11	8,16	7,76 (février)	8,71 (octobre)
Pz C	15,59	7,79	7,59 (octobre)	7,94 (avril)
Pz4	13,31	7,77	7,71 (février et octobre)	7,91 (avril)

Tableau 1 : Mesures piézométriques au cours de l'année 2020

Le niveau d'eau moyen le plus élevé est observé sur le piézomètre amont Pz1 et le plus bas sur le piézomètre aval Pz4. Les niveaux sont en général les plus bas aux mois de février et octobre (exception pour Pz2). Ce phénomène s'inverse au printemps, puisque les niveaux d'eau du mois d'avril sont les plus élevés de l'année (exception pour Pz2 et Pz3).

Comme c'est le cas depuis janvier 2013, les relevés de l'année 2020 confirment le sens d'écoulement de la nappe, du nord vers le sud. Le graphique d'évolution des niveaux d'eau de 2020 est reporté sur la Figure 3.

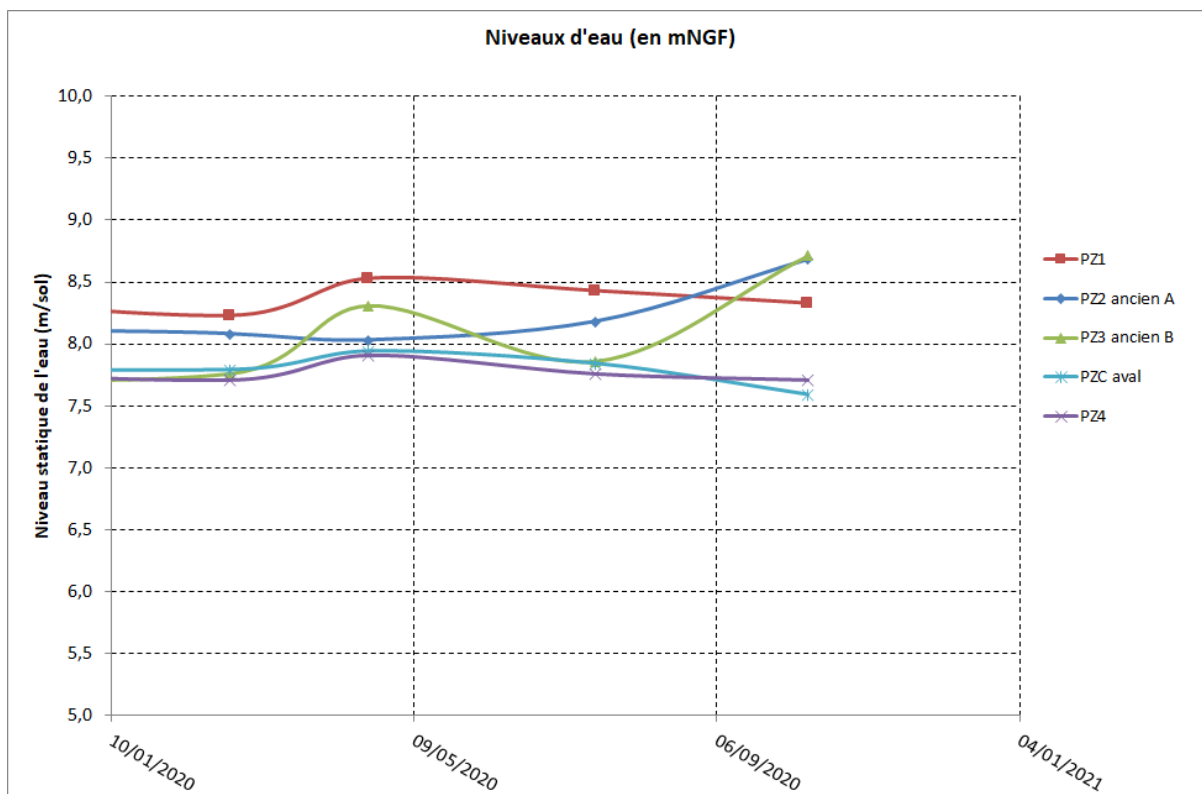


Figure 3 : Evolution des niveaux d'eau en 2020 (mNGF)

3.1.2 Paramètres physico-chimiques

La synthèse des mesures des paramètres physico-chimiques (conductivité, température et pH de l'eau) relevés pour l'année 2020 par CERECO est reportée dans le Tableau 2. Les valeurs internes d'OCREAL sont placées en tirés, à titre informatif, sur les graphiques suivants. En effet, les données sont prises ponctuellement une fois par mois et placées graphiquement ici le 15 de chaque mois.

	Minimum	Maximum	Moyenne 2020	Moyenne 2019
Température (°C)	15,1 (Pz C aval en février 2020)	20,3 (Pz2 en juillet 2020)	17,5	17,6
pH	7 (Pz4 en juillet 2020)	7,5 (Pz1 amont en février, juillet et octobre 2020)	7,24	7,28
Conductivité (μS/cm)	461 (Pz1 amont en juillet 2020)	935 (Pz4 en octobre 2020)	673	661

Tableau 2 : Synthèse des mesures des paramètres physico-chimiques au cours de l'année 2020 (CERECO)

- pH :

Les mesures du pH de l'eau sont comprises entre 7 et 7,5 soit une tendance neutre tout au long de l'année 2020. En fonction des campagnes de mesures, les extrêmes sont observés tantôt à l'amont hydraulique, tantôt à l'aval.

A noter toutefois que les valeurs de Pz1 amont diffèrent légèrement des autres piézomètres (Figure 4).

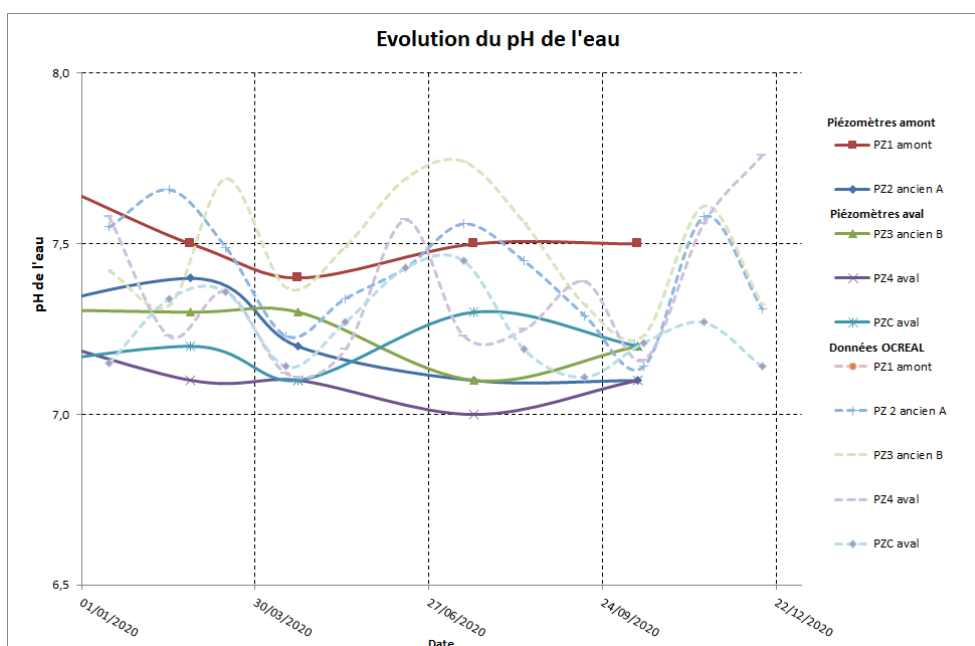


Figure 4 : Evolution du pH en 2020

- **Température :**

La température des eaux souterraines varie entre 15,1 et 20,3°C au cours de l'année. Les valeurs les plus basses sont mesurées en février et les plus élevées étant mesurées en juillet 2020. Cette amplitude de variation thermique est caractéristique des eaux souterraines des aquifères de sub-surface.

La minimale est mesurée sur le piézomètre Pz C.

Aucune différence notable n'est observée entre l'amont et l'aval hydraulique (cf. Figure 5).

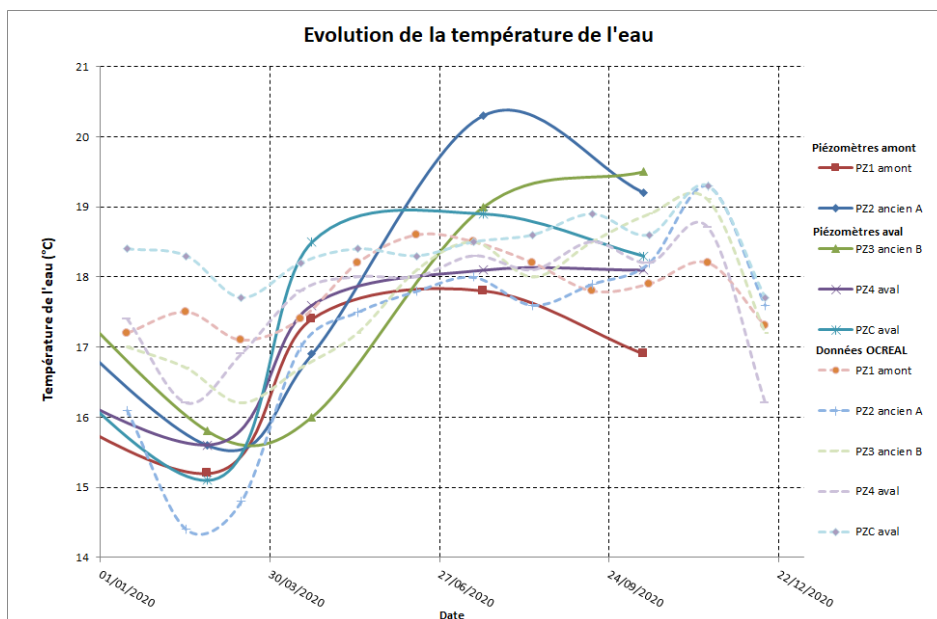


Figure 5 : Evolution de la température en 2020

• Conductivité :

Pendant l'année 2020, la conductivité des eaux souterraines fluctue entre 461 et 935 $\mu\text{S}/\text{cm}$ (avec une moyenne d'environ 673 $\mu\text{S}/\text{cm}$). Les valeurs les plus faibles sont relevées sur le piézomètre amont Pz1 qui capte les formations calcaires.

Les valeurs les plus importantes concernent le piézomètre 4, le plus en aval et recoupant les calcaires du Valanginien. Quatre des cinq piézomètres ont des conductivités globalement comparables et comprises entre 400 et 800 $\mu\text{S}/\text{cm}$: Pz1 amont, Pz2 amont, Pz3 aval et Pz C aval. Seules les eaux du piézomètre Pz4 aval ont une conductivité supérieure à 800 $\mu\text{S}/\text{cm}$ tout au long de l'année.

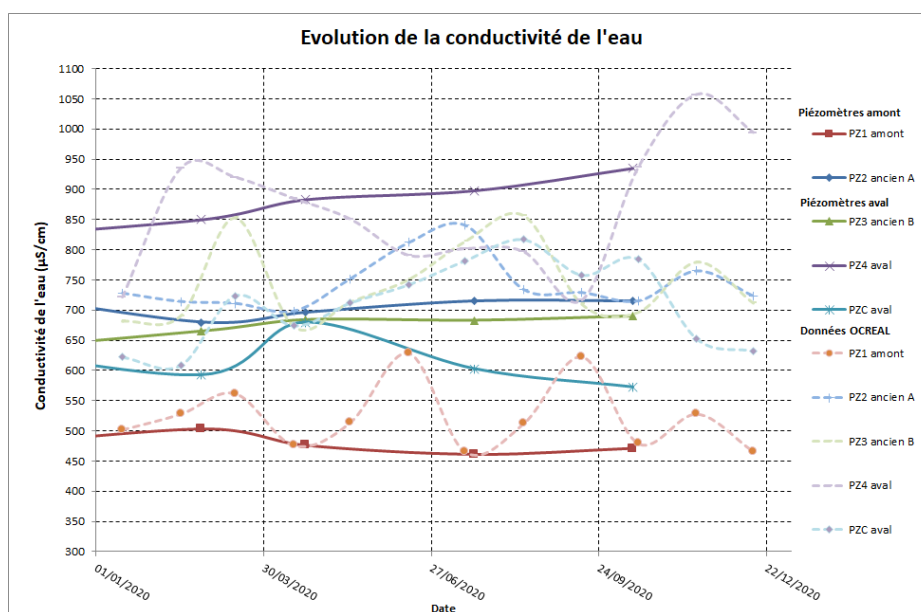


Figure 6 : Evolution de la conductivité en 2020

Les importantes fluctuations de conductivité ont fait l'objet d'investigations en 2016 et 2017. Ces investigations ont mis en évidence sur le piézomètre Pz3 une réaction marquée aux précipitations : ainsi après un épisode pluvieux supérieur à 40 mm, la conductivité de l'eau augmente fortement pour décroître quelques jours plus tard. Ce phénomène a mis en évidence un apport d'eau plus minéralisée en provenance vraisemblablement du lessivage de la voirie entre le bâtiment d'exploitation et le piézomètre. La minéralisation de ces eaux semble avoir pour origine les ions chlorures. En effet ces derniers augmentent de façon synchrone avec la conductivité de l'eau. Des investigations pour expliquer ces variations ont été réalisées en juin 2018 et sont décrites dans la partie 3.2.3.

Année 2020	Température					pH					Niveau					Conductivité				
Unité	°C					-					m					µS/cm				
Référentiel	méthode interne					méthode interne					méthode interne					méthode interne				
Puits/Piezo	1 (amont)	2 (ancien A)	3 (ancien B)	4 (aval)	C (aval)	1 (amont)	2 (ancien A)	3 (ancien B)	4 (aval)	C (aval)	1 (amont)	2 (ancien A)	3 (ancien B)	4 (aval)	C (aval)	1 (amont)	2 (ancien A)	3 (ancien B)	4 (aval)	C (aval)
Janvier	17,20	16,10	17,00	17,40	18,40	7,42	7,55	7,42	7,58	7,15	6,00	2,00	2,00	3,00	7,00	502,00	728,00	682,00	722,00	622,00
Février	17,50	14,40	16,70	16,20	18,30	7,49	7,66	7,32	7,23	7,34	6,00	1,00	2,00	4,00	7,00	528,00	714,00	691,00	935,00	608,00
Mars	17,10	14,80	16,20	16,90	17,70	7,33	7,49	7,69	7,36	7,36	6,00	1,00	2,00	4,00	7,00	562,00	711,00	853,00	920,00	724,00
Avril	17,40	17,00	16,70	17,80	18,20	7,44	7,23	7,37	7,12	7,14	7,00	2,00	3,00	5,00	7,00	476,00	698,00	673,00	885,00	674,00
Mai	18,20	17,50	17,20	18,00	18,40	7,45	7,34	7,49	7,19	7,27	7,00	2,00	3,00	5,00	7,00	514,00	752,00	714,00	851,00	712,00
Juin	18,60	17,80	18,10	18,00	18,30	7,69	7,43	7,69	7,57	7,43	7,00	2,00	3,00	5,00	7,00	629,00	812,00	751,00	791,00	742,00
Juillet	18,50	18,00	18,50	18,30	18,50	7,20	7,56	7,74	7,23	7,45	7,00	2,00	3,00	5,00	7,00	465,00	841,00	814,00	802,00	782,00
Août	18,20	17,60	18,00	18,10	18,60	7,23	7,45	7,56	7,25	7,19	7,00	2,00	3,00	5,00	7,00	512,00	734,00	857,00	797,00	817,00
Septembre	17,80	17,90	18,50	18,50	18,90	7,45	7,29	7,32	7,39	7,11	7,00	2,00	2,00	5,00	7,00	623,00	729,00	710,00	717,00	758,00
Octobre	17,90	18,20	18,90	18,20	18,60	7,52	7,14	7,23	7,16	7,21	7,00	2,00	2,00	5,00	7,00	479,00	715,00	697,00	937,00	784,00
Novembre	18,20	19,30	19,10	18,70	19,30	7,47	7,58	7,61	7,56	7,27	7,00	1,00	2,00	4,00	7,00	528,00	765,00	780,00	1057,00	652,00
Décembre	17,30	17,60	17,20	16,20	17,70	7,72	7,31	7,32	7,76	7,14	7,00	1,00	2,00	4,00	7,00	466,00	723,00	712,00	994,00	632,00

Tableau 3 : Paramètres physico-chimiques et niveau d'eau relevés par OCCREAL sur chaque piézomètre au cours de l'année 2020

3.2 Analyses en laboratoire

Les bordereaux analytiques du laboratoire CERECO sont reportés sur les annexes II à V (une annexe par trimestre). Les résultats sont synthétisés dans le tableau 4.

3.2.1 Le potentiel d'Oxydo-réduction

Le potentiel d'oxydo-réduction est fonction de l'équilibre entre les formes réduites et les formes oxydées des composés chimiques présents. Un potentiel négatif signifie que la solution est réductrice, un potentiel positif que l'eau agit comme un oxydant.

Lors des quatre campagnes de 2020, le potentiel d'oxydo-réduction varie entre 370 et 570 mV (cf. Figure 7), avec les valeurs les plus importantes au mois de mars.

Les variations observées sont similaires à l'amont et à l'aval hydraulique (diminution et augmentation saisonnières).

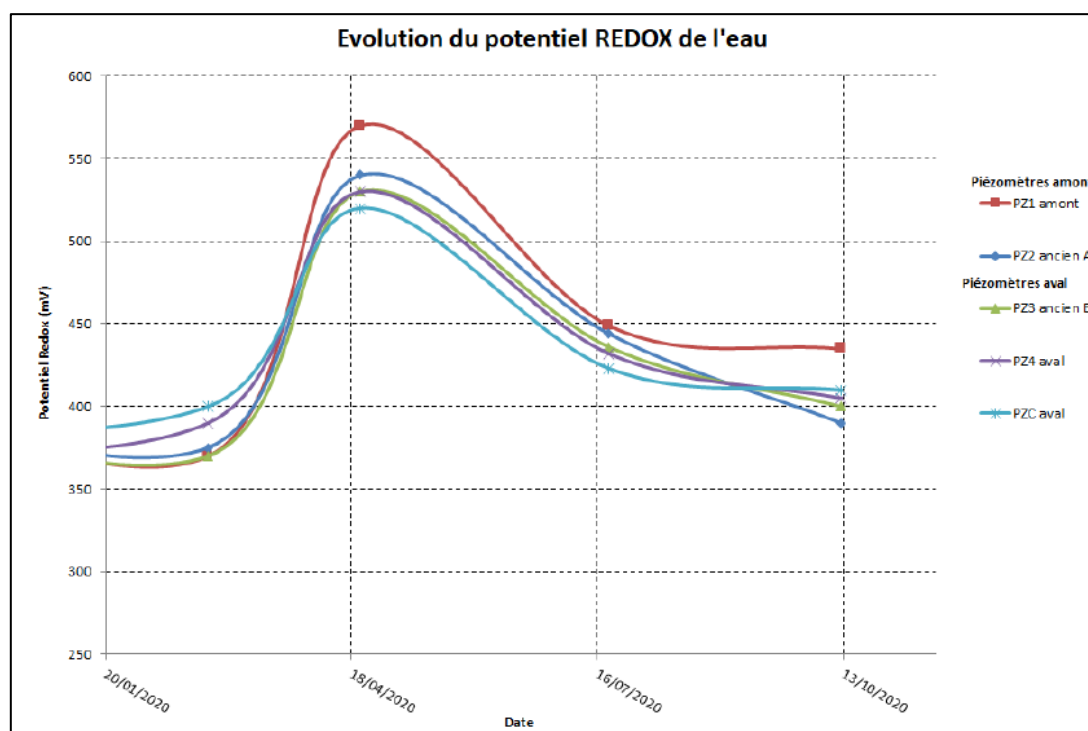


Figure 7 : Evolution du potentiel d'oxydo-réduction en 2020

3.2.2 Le carbone organique total

En 2020, les concentrations en carbone organique total varient entre <0,5 et 2,3 mg/l ce qui est caractéristique d'une eau souterraine exempte de matière organique. Les valeurs sont comparables entre l'amont et l'aval traduisant l'absence d'impact.

Aucune variation notable n'est observée au cours de l'année 2020.

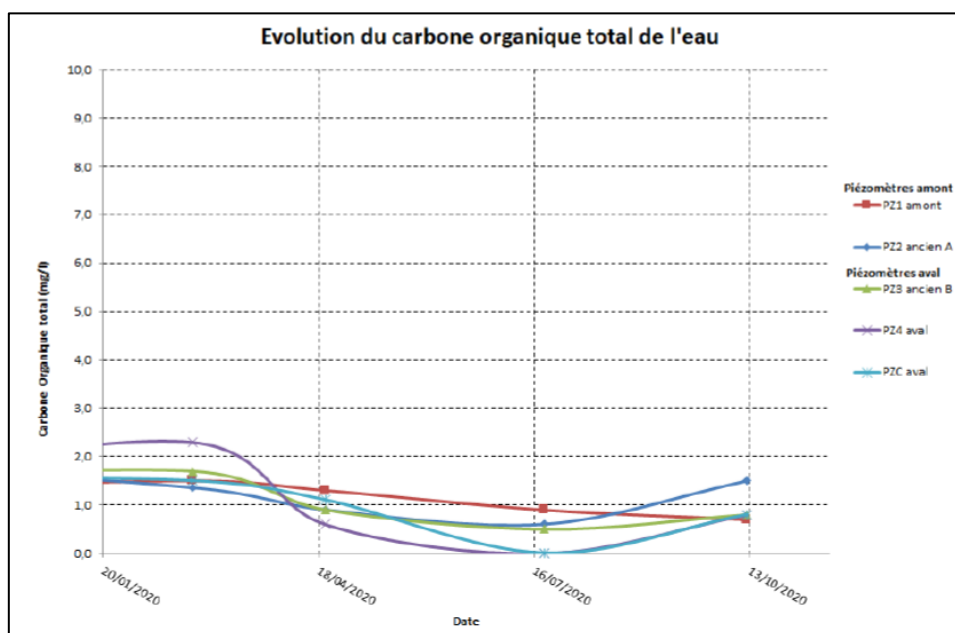


Figure 8 : Evolution du carbone organique total dans l'eau en 2020

3.2.3 Les chlorures

Durant l'année 2020, les concentrations en chlorures dans les eaux souterraines varient entre 16,4 et 111 mg/l avec une moyenne de 40 mg/l. Les teneurs les plus élevées sont mesurées sur le piézomètre Pz4 aval au mois d'octobre.

En amont hydraulique (Pz1 et Pz2) et sur les piézomètres avals Pz3 et Pz C, les concentrations varient entre 16,4 et 45 mg/l. Ces concentrations sont comparables à celles observées en 2019 à l'exception des concentrations sur le piézomètre Pz4 aval où les valeurs reviennent à la hausse (cf.).

Les importantes fluctuations des concentrations en chlorures ont fait l'objet d'investigations pendant l'année 2016. Ces investigations ont mis en évidence la possibilité de lessivage des sols et de ruissellement directement vers le piézomètre Pz3 et par conséquent vers le piézomètre Pz4. Sur la zone lessivée des matériaux/matériels peuvent être présents temporairement. Pour pallier cette hypothèse de lessivage, des dispositifs ont été mis en place (fermeture des portes asservies au dépotage ; évacuation rapide des ferrailles stockées dehors lors des arrêts techniques)

Des investigations complémentaires avaient été menées en 2018 afin d'aviser de la possibilité de transfert d'eau « chargée » du réseau pluvial vers l'eau souterraine. Le caractère étanche du réseau pluvial a ainsi été apprécié par les investigations suivantes :

- Réalisation d'un traçage par l'injection de fluorescéine dans le réseau de collecte des eaux pluviales et suivi sur les ouvrages Pz3 et Pz4
- Réalisation d'une inspection vidéo du réseau proche de ces piézomètres

L'inspection vidéo a montré un réseau dans un bon état structurel général, si ce n'est une fissure sur la circonférence de la canalisation à l'aval, qui ne peut expliquer les observations qualitatives faites sur PZ3 et PZ4.

Ce réseau pluvial ne serait donc potentiellement pas le vecteur de transfert de chlorures vers les eaux souterraines suite aux épisodes pluvieux.

Les dispositions prises ont permis d'atténuer le phénomène sur Pz3, avec une stabilisation des concentrations, avec des teneurs proches des autres ouvrages.

Le phénomène de teneurs en chlorures plus élevées reste effectif sur Pz4, avec une teneur de 111 mg/l en octobre 2020.

Toutes ces concentrations relevées au cours de l'année 2020 restent inférieures à la limite de qualité pour les eaux potables fixée à 250 mg/l (arrêté du 11 janvier 2007 – Annexe II).

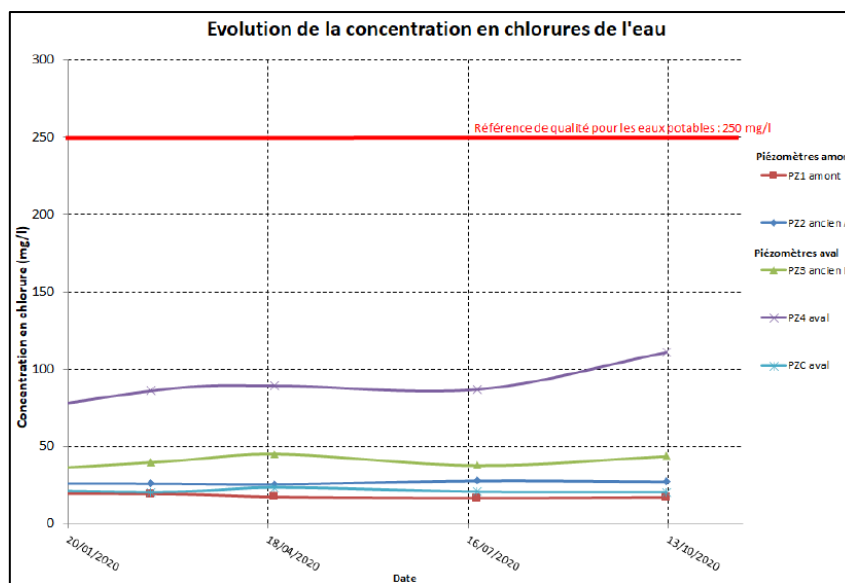


Figure 9 : Evolution de la concentration en chlorures dans l'eau en 2020

3.2.4 Les métaux : Manganèse, Fer, Zinc, et Cadmium

Les concentrations en **cadmium** sont inférieures à la limite de détection du laboratoire fixée à 0,001 mg/l sur tous les ouvrages au cours de l'année 2020.

Le **zinc** est détecté à des concentrations allant de 0,0022 mg/l à 0,034 mg/l sur certains piézomètres. On observe des tendances relativement homogènes entre les différents ouvrages avec une légère hausse sur les piézomètres aval Pz4 (en février 2020) et Pz C (en avril 2020) suivie d'une baisse en juillet et octobre. Quant aux concentrations sur les deux piézomètres amont, elles sont très faibles voire indétectables.

Les concentrations en **fer** lorsqu'elles sont détectées varient entre 0,064 et 0,496 mg/l. Les concentrations maximales sont observées sur le piézomètre amont Pz2. Ces anomalies semblent ponctuelles, régulières et de plus en plus faibles, mais liées à l'extérieur du site. La concentration moyenne en fer sur les cinq piézomètres pour l'année 2020 est de 0,193 mg/l.

Le **manganèse** est détecté, seulement sur les ouvrages amont (Pz1 et Pz 2), à des concentrations comprises entre 0,0014 et 0,072 mg/l. Les concentrations maximales sont observées, comme pour le fer, sur le piézomètre amont Pz2. Ce phénomène a également été observé depuis les suivis de 2014. Il s'agit vraisemblablement, comme pour le fer, d'un aléa lié à l'extérieur du site.

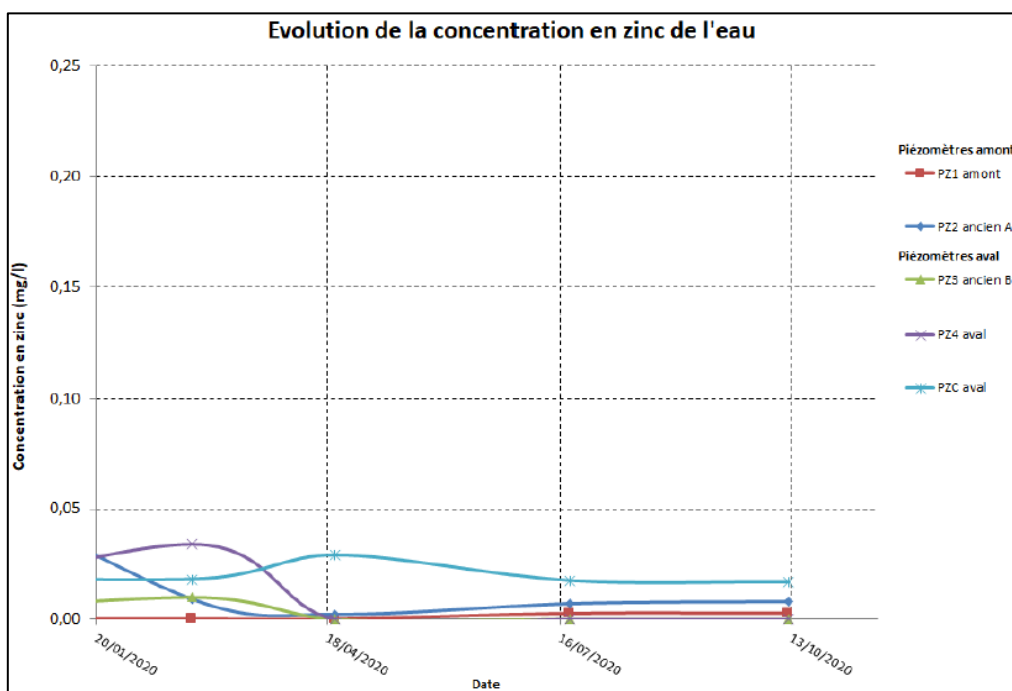


Figure 10 : Evolution de la concentration en zinc dans l'eau en 2020

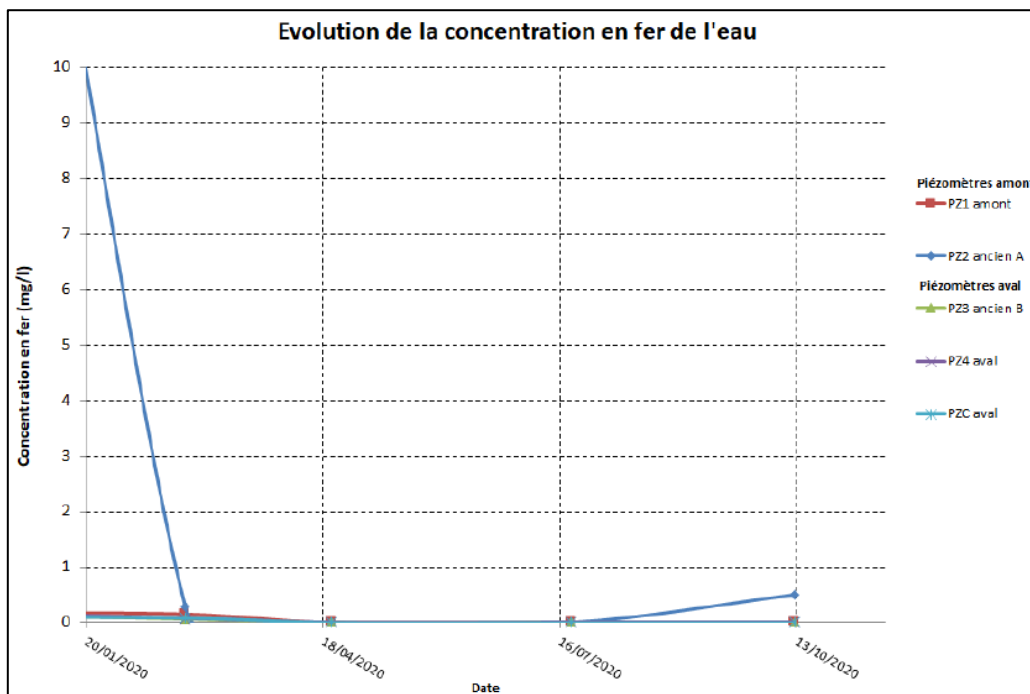


Figure 11 : Evolution de la concentration en fer dans l'eau en 2020

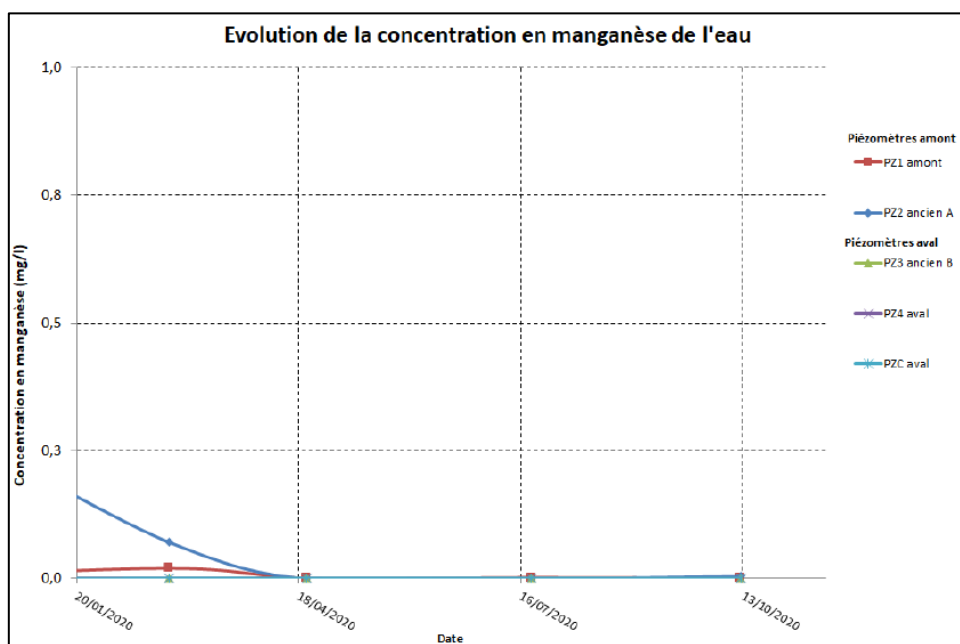


Figure 12 : Evolution de la concentration en manganèse dans l'eau en 2020

Paramètres	Unité	Piézomètre 1 (Amont)				Piézomètre 2 (ancien A - Amont)			
		26/02/2020	21/04/2020	20/07/2020	12/10/2020	26/02/2020	21/04/2020	20/07/2020	12/10/2020
Potentiel redox	mV	370	570	449	435	375	540	444	390
COT	mg/l	1,5	1,3	0,9	0,7	1,36	0,9	0,6	1,5
Chlorures	mg/l	19,2	17,2	16,4	16,9	26,1	25,7	28	27,4
Mn	mg/l	0,02	<0,01	0,0014	<0,001	0,072	<0,001	<0,001	0,0051
Fe	mg/l	0,15	<0,025	<0,025	<0,025	0,29	<0,025	<0,025	0,496
Zn	mg/l	<0,005	<0,005	0,0026	0,0027	0,009	0,0022	0,007	0,008
Cd	mg/l	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001

Paramètres	Unité	Piézomètre 3 (Ancien B - Aval)				Piézomètre 4 (Aval)			
		26/02/2020	21/04/2020	20/07/2020	12/10/2020	26/02/2020	21/04/2020	20/07/2020	12/10/2020
Potentiel redox	mV	370	530	436	400	390	530	432	405
COT	mg/l	1,7	0,9	0,5	0,8	2,3	0,6	<0,5	0,8
Chlorures	mg/l	39,7	45	37,7	43,6	86,1	89,4	87	111
Mn	mg/l	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
Fe	mg/l	0,064	<0,025	<0,025	<0,025	0,073	<0,025	<0,025	<0,025
Zn	mg/l	0,01	<0,002	<0,002	<0,002	0,034	<0,002	<0,002	<0,002
Cd	mg/l	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001

Paramètres	Unité	Piézomètre C (Aval)			
		26/02/2020	21/04/2020	20/07/2020	12/10/2020
Potentiel redox	mV	400	520	423	410
COT	mg/l	1,5	1,1	<0,5	0,8
Chlorures	mg/l	20,4	23,4	20,6	20,4
Mn	mg/l	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
Fe	mg/l	0,084	<0,025	<0,025	<0,025
Zn	mg/l	0,018	0,029	0,0174	0,0168
Cd	mg/l	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001

Tableau 4 : Résultats des analyses trimestrielles de 2020 au laboratoire

4. BILAN QUALITATIF 2013-2020

L'objectif du bilan étant de comparer des mesures faites dans les mêmes conditions, le bilan qualitatif du suivi des eaux souterraines débute au mois de mai 2013. C'est à cette période que quatre des cinq piézomètres (Pz1, Pz2, Pz3 et Pz4) ont été réalisés.

Le bilan est présenté pour chaque paramètre de deux façons :

- Un tableau synthétisant les valeurs extrêmes mesurées et les ouvrages concernés par ces mesures. Dans ce tableau sont également calculées les valeurs médianes et moyennes sur l'ensemble des points ;
- Un graphique avec une courbe d'évolution pour chaque ouvrage.

4.1 Mesures sur site : niveau d'eau et paramètres physico-chimiques

Le tableau de synthèse des mesures des paramètres physico-chimiques (température, pH, conductivité et potentiel d'oxydo-réduction) est reporté sur le Tableau 5 et les graphiques sur les figures 13 à 16.

	Minimum	Moyenne	Médiane	Maximum
Température (°C)	11,4 (Pz2)	17,4	17,6	20 ,3 (Pz2)
pH	6,5 (Pz4 et Pz C)	7,2	7,2	8,15 (Pz C)
Conductivité à 25°C (µS/cm)	408 (Pz4)	719	722	1540 (Pz3)
Potentiel redox (mV)	290 (Pz1)	391,5	371,3	570 (Pz1)

Tableau 5 : Bilan 2013 – 2020 – Paramètres physico-chimiques

Les résultats mettent en évidence les éléments suivants :

- les valeurs extrêmes de la température de l'eau sont mesurées sans distinction sur les piézomètres amont/aval (Figure 13) ;
- le pH de l'eau est légèrement plus acide en aval hydraulique qu'en amont. Les variations observées sont visibles sur chacun des ouvrages de façon synchrone (Figure 14) ;
- les valeurs extrêmes de conductivité de l'eau sont mesurées sans distinction sur les piézomètres amont/aval. L'ouvrage où la conductivité la plus importante est observée de façon quasi-permanente est le piézomètre Pz4 situé le plus en aval hydraulique du site (Figure 15) ;
- les variations observées sont similaires à l'amont et à l'aval hydraulique. Les mesures sont globalement similaires depuis 2013 (Figure 16) ;

- la moyenne et la médiane sont proches pour les quatre paramètres étudiés, indiquant une répartition symétrique des mesures. Par conséquent, aucune évolution significative n'est observée.

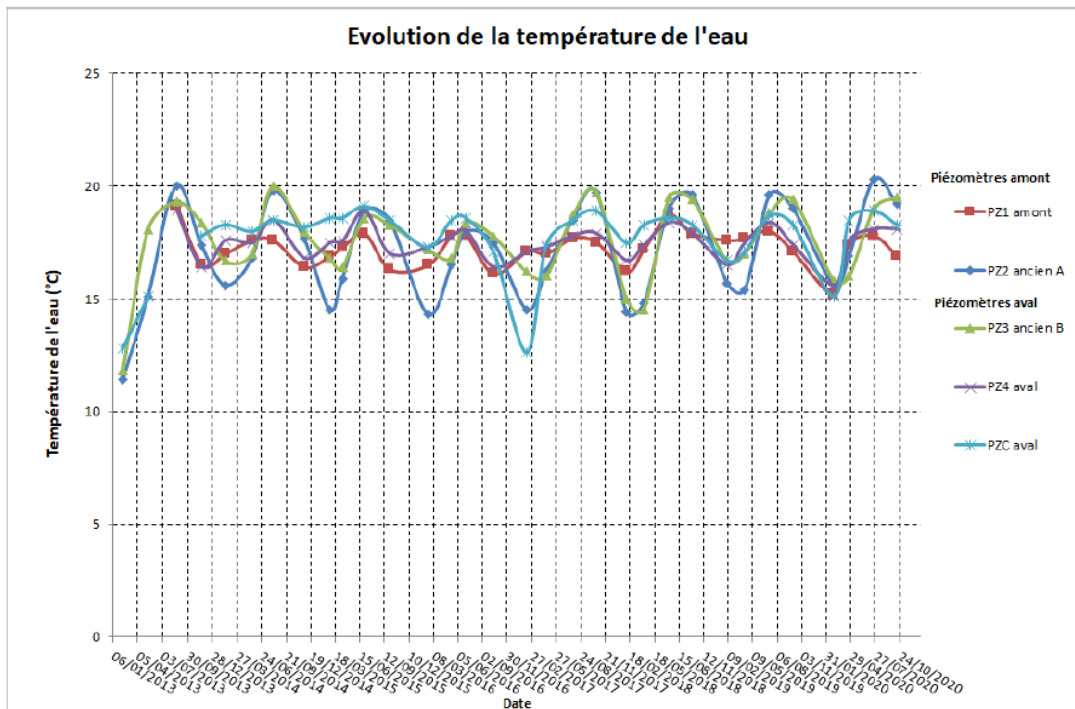


Figure 13 : Bilan 2013-2020 – Evolution de la température de l'eau

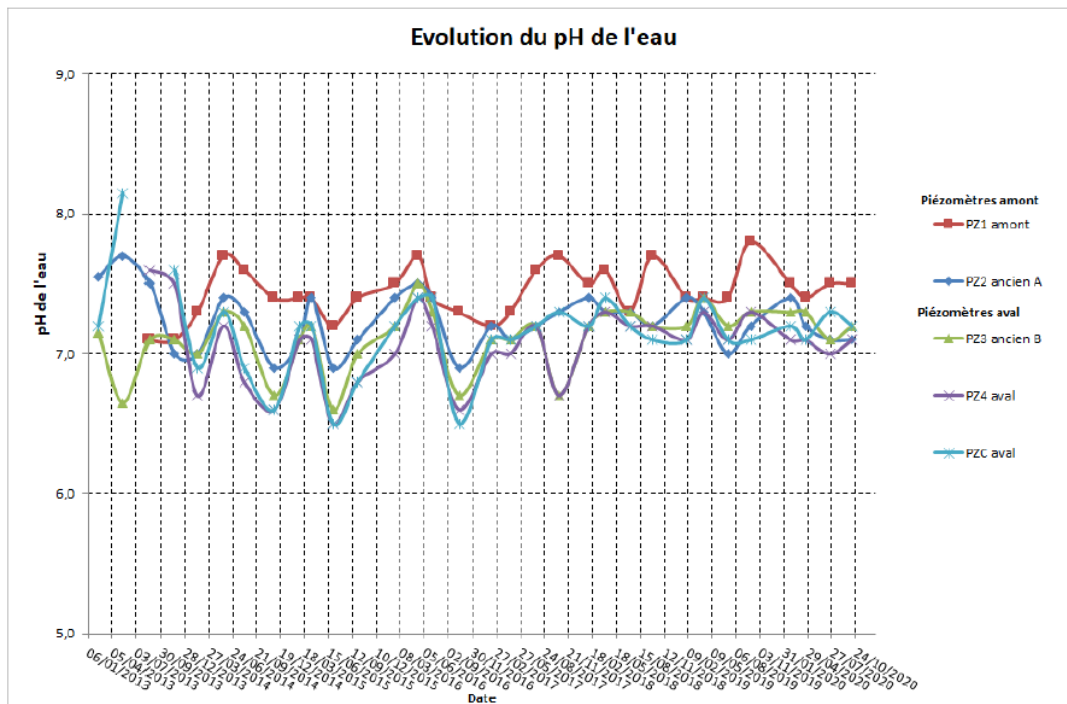


Figure 14 : Bilan 2013-2020 – Evolution du pH de l'eau

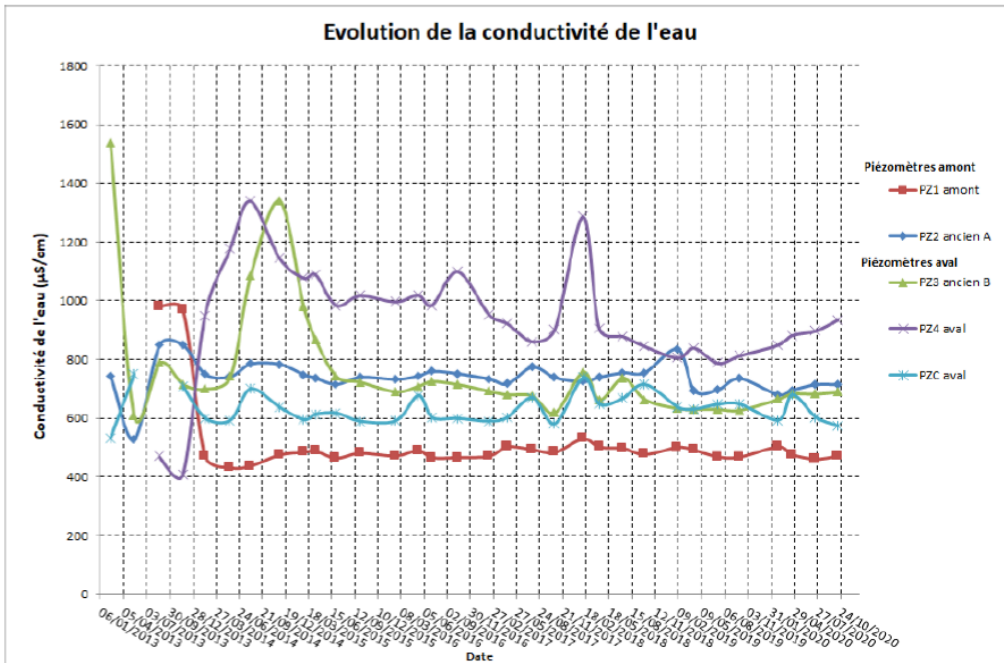


Figure 15 : Bilan 2013-2020 – Evolution de la conductivité de l'eau

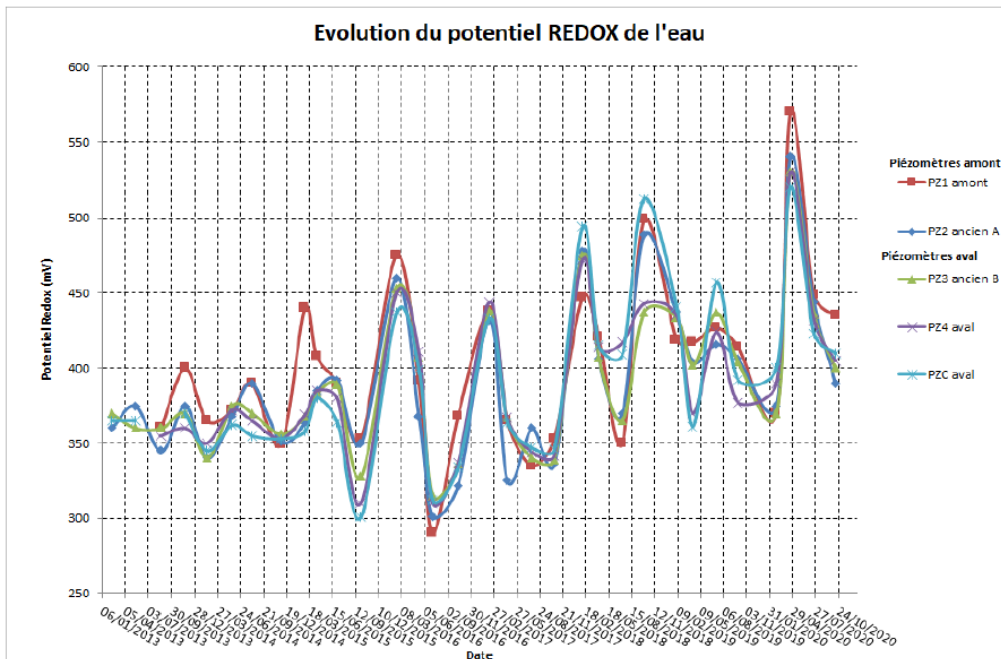


Figure 16 : Bilan 2013-2020 – Evolution du potentiel d'oxydo-réduction de l'eau

4.2 Analyse en laboratoire

Les analyses en laboratoire portent sur les paramètres suivants : le carbone organique total, les chlorures et les métaux. Le tableau de synthèse de ces paramètres est reporté sur le Tableau 6. Les graphiques sont reportés ci-dessous :

- pour le carbone organique total : Figure 17,
- pour les chlorures : Figure 18,
- pour le manganèse : Figure 19,
- pour le fer : Figure 20,
- pour le zinc : Figure 21,
- pour le cadmium : Figure 22,

Les concentrations **en carbone organique total** ont une valeur médiane faible de 1,25 mg/l. Les valeurs les plus élevées sont observées sur le piézomètre amont Pz2 et des pics sont atteints ponctuellement sur cet ouvrage. Depuis novembre 2013, les concentrations sont stables, sauf deux anomalies sur Pz2 survenues en août 2013 et en juillet 2015.

Les **concentrations en chlorures** avec une valeur médiane de 27,4 mg/l ont tendance à être plus élevées en aval du site sur les ouvrages Pz3 et Pz4. Ce phénomène semble cependant s'atténuer sur Pz3 depuis octobre 2016 où les concentrations ne dépassent plus 150 mg/l. Cet impact du site sur les eaux souterraines est à corréliser avec la conductivité de l'eau (voir chapitre précédent).

Le manganèse, le fer et le zinc ont des concentrations très proches entre l'amont et l'aval du site. Les valeurs les plus élevées pour ces trois métaux concernent uniquement le même piézomètre amont Pz2. Ce phénomène est illustré par la différence importante entre la valeur moyenne et la valeur médiane.

Toutes les analyses en **cadmium** ont fourni des résultats inférieurs à la limite de quantification du laboratoire. Les résultats ne sont donc pas représentés sous forme de graphique. On note toutefois une détection ponctuelle en février 2017 à 0,382 mg/l.

Pour le carbone organique total, le manganèse, le fer et le zinc, aucune différence notable entre l'amont et l'aval hydraulique du site n'est observée.

	Minimum	Moyenne	Médiane	Maximum
Carbonique organique total (mg/l)	<0,5 (Pz4, Pz C)	4,8	1,25	436 (Pz2)
Chlorures (mg/l)	1,8 (Pz1)	46,4	27,4	273 (Pz3)
Manganèse (mg/l)	<0,01 (Tous)	0,417	0,024	20,6 (Pz2)
Fer (mg/l)	<0,025 (Tous)	4,619	0,172	94,1 (Pz2)
Zinc (mg/l)	<0,002 (Pz1, Pz3 et Pz4)	0,035	0,026	0,234 (Pz2)
Cadmium (mg/l)	<0,001 (Tous)	0,025	0,001	0,382 (Pz2)

Tableau 6 : Bilan 2013 – 2020 – Analyses en laboratoire

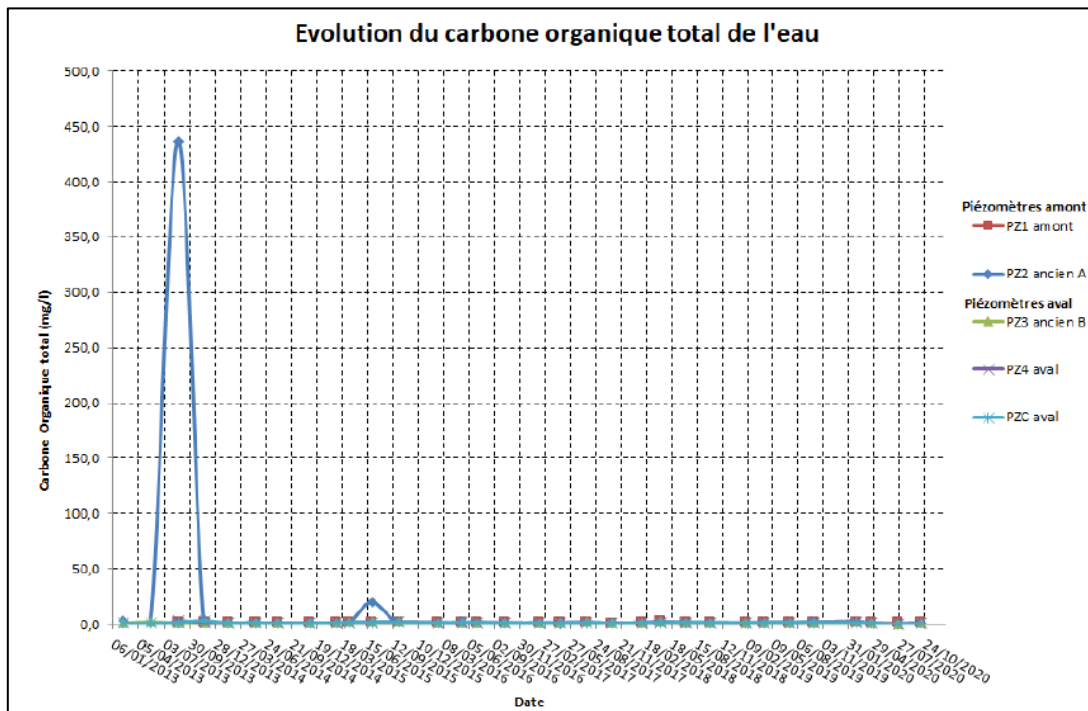


Figure 17 : Bilan 2013-2020 - Evolution de la concentration en carbone organique total dans l'eau

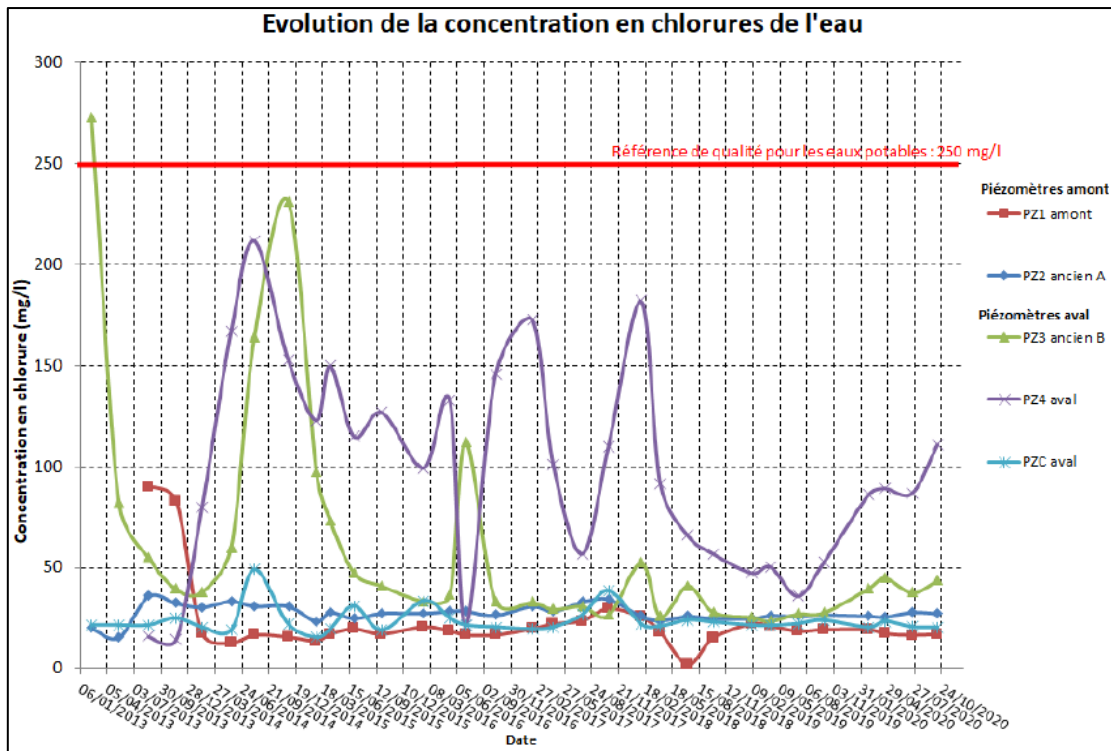


Figure 18 : Bilan 2013-2020 - Evolution de la concentration en chlorures dans l'eau

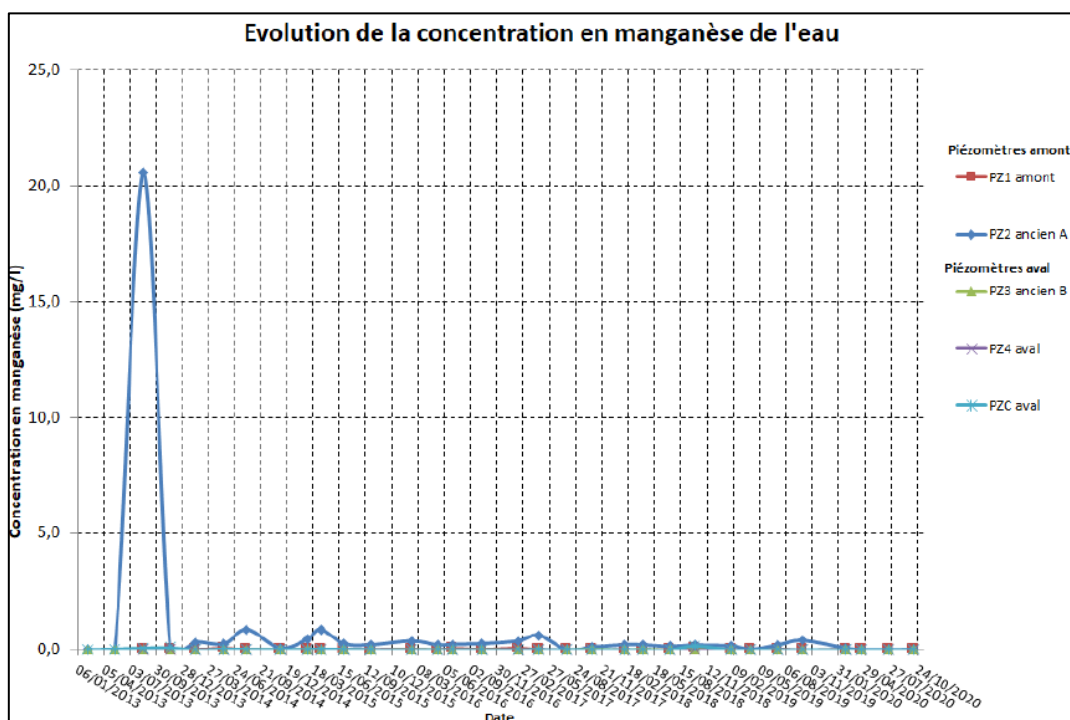


Figure 19 : Bilan 2013-2020 - Evolution de la concentration en manganèse dans l'eau

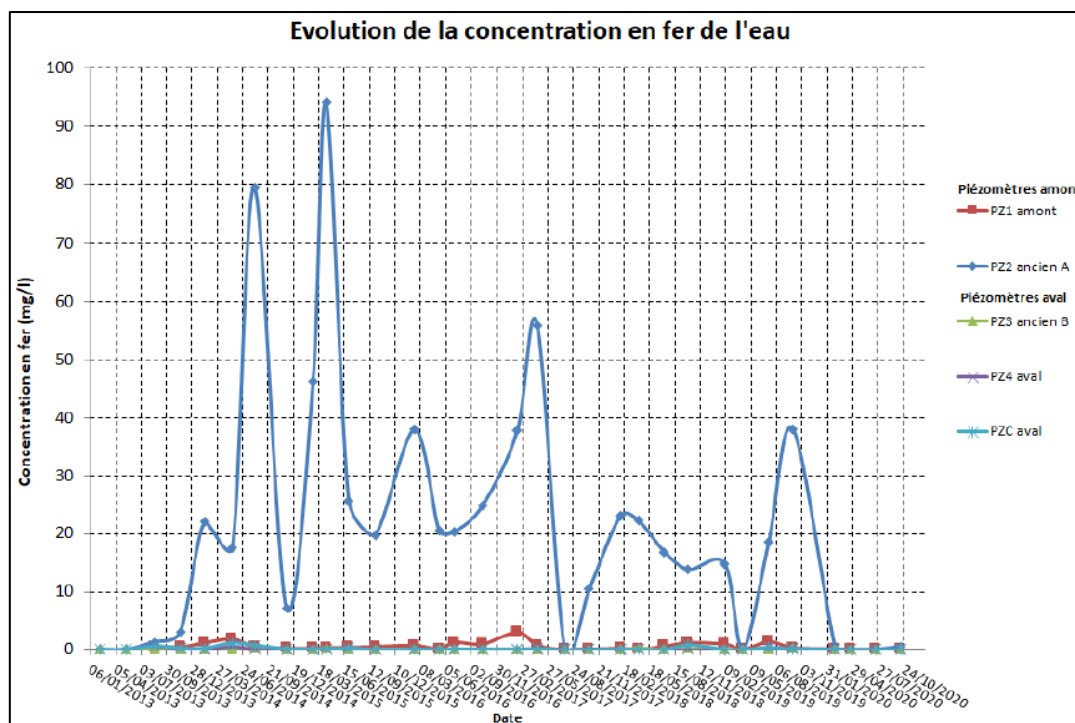


Figure 20 : Bilan 2013-2020 - Evolution de la concentration en fer dans l'eau

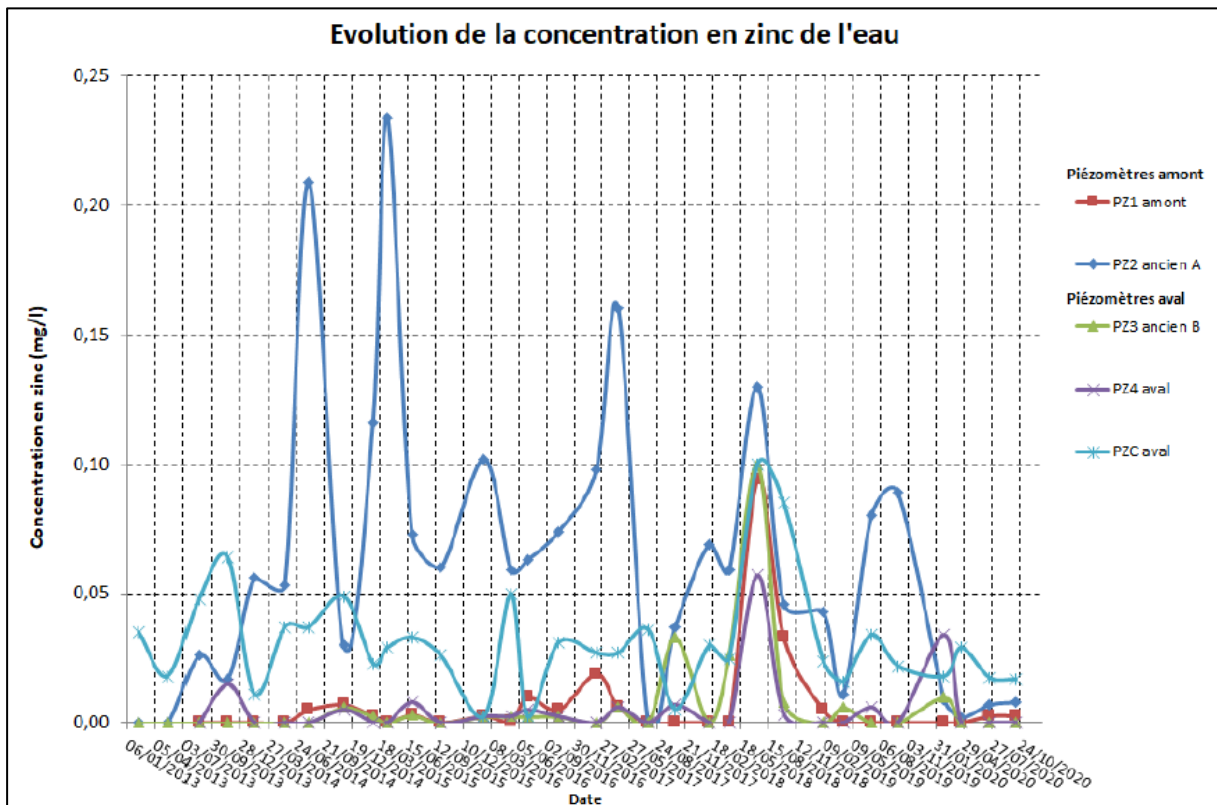


Figure 21 : Bilan 2013-2020 - Evolution de la concentration en zinc dans l'eau

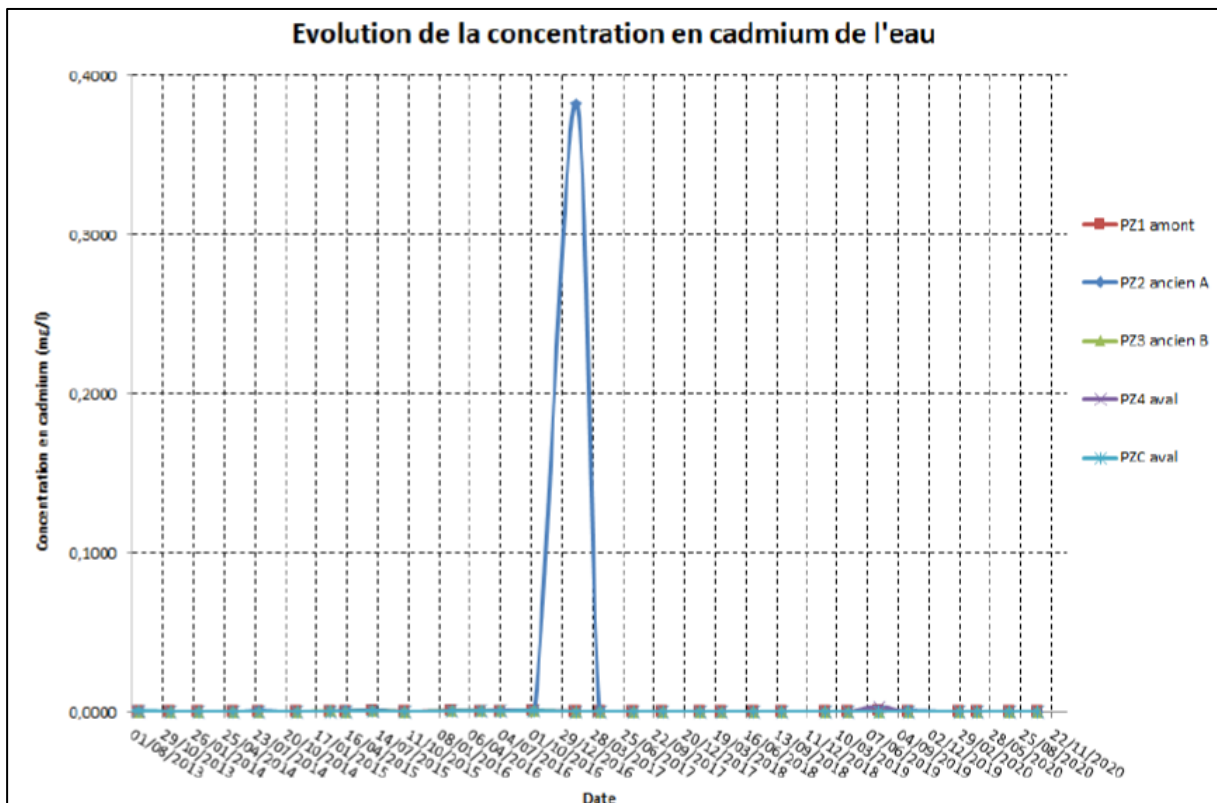


Figure 22 : Bilan 2013-2020 - Evolution de la concentration en cadmium dans l'eau

CONCLUSIONS

Le suivi qualitatif des eaux souterraines de l'unité de valorisation énergétique sur la commune de Lunel-Viel a été réalisé en 2020 par le laboratoire CERECO (prélèvements et analyses). L'interprétation des résultats effectuée par Antea Group fait l'objet du présent rapport.

Le réseau de surveillance piézométrique est composé de cinq ouvrages, dont deux en amont (Pz1 et Pz2) et trois en aval hydraulique du site (Pz3, Pz4 et Pz C).

Les résultats obtenus au cours de l'année 2020 indiquent l'absence de variation entre l'amont et l'aval hydraulique sur la totalité des paramètres suivis, à l'exception de la concentration en chlorures et de la conductivité des eaux. Ces deux paramètres sont en étroites relation puisque la conductivité de l'eau traduit sa capacité à conduire l'électricité et que les ions chlorures sont des sels organiques très conducteurs.

Toutefois les variations observées n'étant pas continues dans le temps et asynchrones entre les piézomètres, OCREAL a mis en œuvre des investigations en 2018 pour déterminer l'origine des chlorures dans les eaux souterraines. Les résultats des différentes opérations réalisées mettent en évidence un apport d'eau plus minéralisée lors des précipitations sur les piézomètres aval Pz3 et Pz4.

**Les concentrations en chlorures restent cependant inférieures à la limite de qualité pour les eaux potables (fixée à 250 mg/l par l'arrêté du 11 janvier 2007 – Annexe II).
Les autres paramètres sont stables et représentatifs des eaux souterraines.**

Le bilan 2013-2020 du suivi qualitatif des eaux souterraines met en évidence l'absence d'impact du site sur l'ensemble des paramètres mesurés exceptés sur les chlorures et la conductivité de l'eau.

13.4 Le suivi environnemental (Rapport ATMO 2020)



Comment et où les indicateurs sont-ils mesurés ?

Sols (dioxines et métaux) : prélèvements puis analyses en laboratoire.

Retombées atmosphériques (dioxines et métaux) : prélèvements à l'aide de collecteurs de précipitations exposés 2 mois par an puis analyses en laboratoire.

Lichens (dioxines et métaux) : prélèvements sur sites de « Xanthoria Parietina » puis analyses en laboratoire.

Air ambiant (station de mesures) :

- Dioxines et métaux : prélèvements puis analyses en laboratoire
- NOx, PM10 et PM2,5 : mesures permanentes en temps réel.

Quelques précisions sur les unités :

- 1 mg = 10⁻³g = 0,001g
- 1 µg = 10⁻⁶g = 0,000001g
- 1 ng = 10⁻⁹g = 0,000000001g
- 1 pg = 10⁻¹²g = 0,000000000001g

Résultats pour les dioxines exprimés en I-TEQ :

- référence internationale
- prennent en compte 17 composés

Définition de la rose des vents* :

« Sur une rose des vents, la "direction" du vent désigne toujours la direction d'où vient le vent ; par rapport à l'axe horizontal sud-nord, elle repère donc, non pas la direction de la flèche du vent telle qu'on l'entend habituellement, mais la direction opposée : si, par exemple, le vent souffle vers l'est-nord-est, il sera en direction ouest-sud-ouest, et c'est l'angle de cette dernière direction avec l'axe de référence sud-nord qu'il conviendra alors de mesurer. »

*Extrait Météo France

Résultats du dispositif de surveillance

1. Les dioxines et furanes

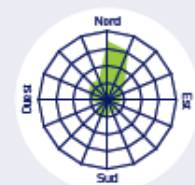
■ Périodicité et lieux de contrôles



Compartment	Nombre de sites	Fréquence de la mesure	Début
Air ambiant	1 (stade de Lunel-Viel)	1 par an (1 semaine)	1999
Sols	7	1 par an	1998 Complété en 2013
Lichens	8	1 prélèvement annuel	2007 Remplacent les mousses
Retombées atmosphériques	6	1 par an (2 mois)	2005 Complété en 2013

Lunel-Viel Rose des vents 2020

La rose des vents décrit la direction d'où vient le vent. Pendant les campagnes de mesure, le vent était majoritairement de secteur nord.



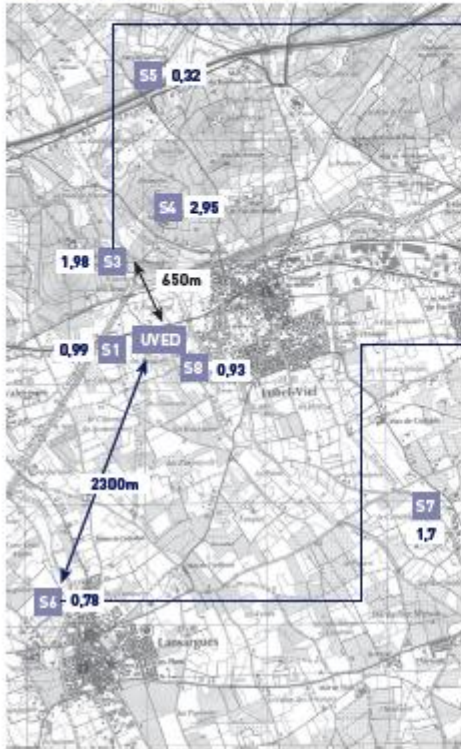
- Mesures dans l'air ambiant
- L Mesures des lichens
- S Mesures dans les sols
- C Mesures dans les retombées atmosphériques

UVED: Unité de Valorisation Énergétique des Déchets - Océral

Résultats

1.1 Dioxines dans les sols

1 prélèvement annuel sur 7 sites



Résultats sur les sites S3 et S6

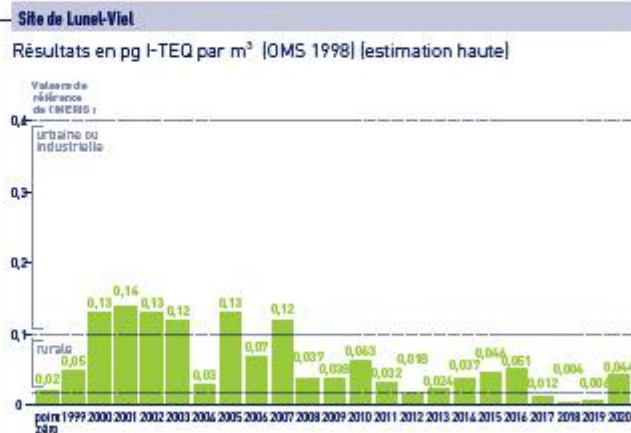


Conclusions :

- 7^e année consécutive de mesures sur les sites S5, S4, S1, S8 et S7.
- Chaque année, concentrations nettement inférieures à la valeur cible allemande.
- Pas d'augmentation significative depuis le début des mesures.

1.2 Dioxines dans l'air ambiant

Prélèvement annuel d'1 semaine à l'automne sur la station de mesure de Lunel-Viel (stade)

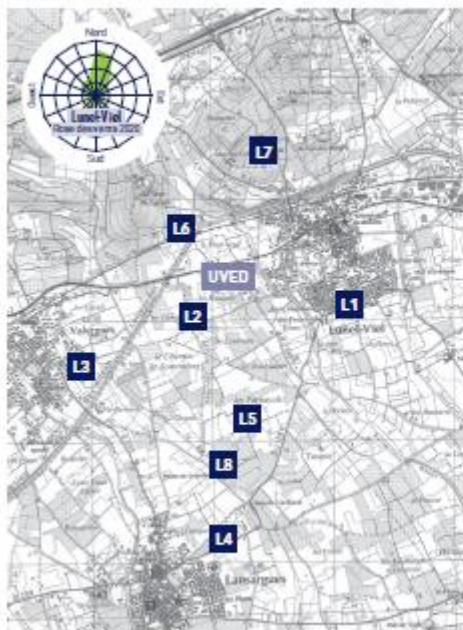


Conclusions :

- Les valeurs mesurées à Lunel-Viel sont représentatives d'une zone rurale ou dans le bas de la fourchette de valeurs données comme représentatives d'une zone urbaine ou industrielle.

1.3 Dioxines dans les lichens

Prélèvements réalisés par AAIR Lichens sur 8 sites



Concentrations de dioxines dans les lichens

en ng I-TEQ par kg de matière sèche

■ Niveau de fond moyen en France: **2,4 ng I-TEQ/kg**

■ Niveau de fond local (défini par AAIR Lichens): **2,3 ng I-TEQ/kg**

	Site L1	Site L2	Site L3	Site L4	Site L5	Site L6	Site L7	Site L8
2012	1,7	2,6	1,8	1,4	1,6	4,0	1,6	0,5
2013	1,0	1,6	1,6	1,3	2,3	1,6	2,0	1,2
2014	2,2	1,4	1,4	1,7	1,6	1,4	1,6	2
2015	1,4	2,2	1,5	1,4	1,1	1,4	3,5	2,1
2016	1,7	2,1	1,7	1,3	1,6	1,3	1,8	1,7
2017	4,6	2,2	1,1	1	1,5	1,1	1,2	1,6
2018	1,5	2,3	1,3	1,9	1,1	1,2	1,3	1,7
2019	1,9	2,5	1,3	1,7	1,1	0,9	2	1,2
2020	2,1	2,9	1,1	1,4	1,2	1,2	2,8	1,1

Conclusions :

- **Niveaux très largement inférieurs** au « 1^{er} seuil de valeur » fixé à 20 ng I-TEQ/kg par AAIR Lichens.
- Des valeurs statistiquement supérieures au bruit de fond local sont parfois détectées (exemple : site L6 en 2012, L7 en 2015, L1 en 2017, L2 et L7 en 2020) **sans lien avec l'UVED** compte tenu de la position géographique des sites, de l'historique des mesures ou des valeurs mesurées sur des sites proches.

1.4 Dioxines dans les retombées atmosphériques totales

Collecteurs exposés 2 mois par an sur 6 sites



Résultats sur les sites C2 et C3

■ **Retombées de dioxines** en pgI-TEQ/m²/jour

■ **Valeur de référence** Atmo Auvergne-Rhône-Alpes en pg I-TEQ/m²/jour

Etudes INERIS 1999

[Institut National de l'Environnement Industriel et des risques]

zone rurale	5 - 20
zone urbaine	10 - 85
proche d'une source	jusqu'à 1 000

	Site C2 (2 200 m au Sud)	Site C3
2005	<1,5	-
2006	<0,9	-
2007	<3,0	-
2008	<2,1	<4,1
2009	<2,2	<2,2
2010	<2,1	<2,1
2011	<2,1	<2,1
2012	<2,0	<2,0
2013	<7,3	<2,2
2014	<2,1	<2,1
2015	<2,0	<2,0
2016	<3,6	<2,1
2017	<0,94	<0,92
2018	<0,91	<0,91
2019	<1	<0,96
2020	<2,6	<2,6

Conclusions :

- Chaque année, **concentrations inférieures** au seuil de référence (40 pg I-TEQ/m²/jour).
- **Retombées stables** sur les sites C2 et C3.

2. Les métaux (As, Cd, Cr, Hg, Ni, Pb, Tl, Zn) et chlorures

■ Périodicité et lieux de contrôles



Compartment	Nombre de sites	Fréquence de la mesure	Début
Air ambiant	1 [stade de Lunel-Viel]	permanent	1999
Sols	7	1 par an	1998 – complété en 2013
Lichens	8	1 prélèvement annuel	2007 – remplacent les mousses
Retombées atmosphériques	6	1 par an (2 mois)	2005 – complété en 2013

- Mesures dans l'air ambiant
 - L Mesures des lichens
 - S Mesures dans les sols
 - C Mesures dans les retombées atmosphériques
- UVED : Unité de Valorisation Énergétique des Déchets - Océral

La rose des vents décrit la direction d'où vient le vent. Pendant les campagnes de mesure, le vent était majoritairement de secteur nord.



■ Résultats

2.1 Les métaux dans les sols

1 prélèvement annuel sur 7 sites.



Exemple du Cadmium

Résultats en mg/kg de matière sèche sur les sites S1, S3 et S6

	Site S1	Site S3	Site S6	Valeur de référence (source : Aimo Occitanie)
1995	<0,8	<0,8	<0,8	10
1998	<0,8	<0,8	<0,8	10
1999	<0,8	<0,8	<0,8	10
2000	<0,1	<0,1	<0,1	10
2001	0,2	0,1	0,4	10
2002	<0,1	<0,1	<0,1	10
2003	<0,1	<0,1	0,2	10
2004	0,23	0,2	0,3	10
2005	0,5	0,5	0,5	10
2006	<0,5	<0,5	0,5	10
2007	0,5	0,5	0,5	10
2008	0,5	0,5	0,5	10
2009	0,5	<0,5	0,5	10
2010	<1	<1	<1	10
2011	0,26	0,22	0,27	10
2012	0,25	0,31	0,26	10
2013	0,37	0,15	0,26	10
2014	0,26	0,22	0,27	10
2015	0,31	0,25	0,30	10
2016	0,31	0,24	0,31	10
2017	0,24	0,14	0,29	10
2018	0,25	0,1	0,29	10
2019	0,29	0,09	0,29	10
2020	<0,4	<0,4	0,5	10

Conclusions :

- **Valeurs très nettement inférieures** aux valeurs de référence, à l'exception de l'arsenic sur le site n°4, à 1,5 km au nord de l'UVED. Comme depuis 2018, cette valeur plus élevée n'est pas visible sur les sites les plus proches de l'incinérateur et traduit la présence d'une source locale à proximité du site n°4. Au vu de l'environnement majoritairement agricole, il pourrait s'agir d'utilisation de produits phytosanitaires.
- **Pas de différence significative** entre les sites au nord et au sud de l'UVED.
- **Pas d'augmentation significative** des concentrations depuis le début des mesures.

2.2 Les métaux dans l'air ambiant

En 2020, le prestataire réalisant les analyses, sélectionné par le SMEPE, a changé par rapport aux années précédentes. Les rapports d'analyses sur les trois premiers trimestres ont montré des résultats avec une sensibilité bien moindre (limites de détection des métaux nettement plus élevées), ainsi que des résultats incohérents par rapport à l'historique des concentrations, ne permettant pas leur exploitation. Ce problème a été remonté par Atmo Occitanie et il a été décidé, en accord avec le SMEPE, de ne plus faire analyser les échantillons par ce laboratoire, changement qui est intervenu pour le 4^e trimestre 2020.

Les données des trois premiers trimestres de 2020 sont donc invalidées, ainsi que la moyenne annuelle 2020 ; la donnée ci-dessous pour le Cadmium concerne donc uniquement les résultats du 4^e trimestre 2020. Il est cependant à noter qu'avec ou sans cette invalidation, **les concentrations restent nettement inférieures aux seuils réglementaires.**

Surveillance permanente sur la station de Lunel-Viel [stade]



Exemple du Cadmium

Résultats en ng/m³

MOYENNE ANNUELLE	Résultats en ng/m ³		Valeur cible
	État initial (47 jours en 1998)		(source: Atmo Occitanie)
2000	< 0,3	2010	< 0,2
2001	0,2	2011	< 0,2
2002	0,1	2012	< 0,2
2003	0,2	2013	< 0,8
2004	0,2	2014	< 0,8
2005	0,2	2015	< 0,1
2006	0,2	2016	< 0,08
2007	0,2	2017	< 0,08
2008	< 0,2	2018	0,1
2009	< 0,2	2019	< 0,08
		4 ^e trimestre 2020	< 0,2

Conclusions :

- Concentrations nettement inférieures à la valeur cible.
- Peu de variation des concentrations depuis le début des mesures.

2.3 Les métaux dans les retombées atmosphériques totales

Collecteurs exposés 2 mois par an sur 6 sites. Résultats sur les sites C2 et C3.



Exemple du Cadmium

Résultats en µg/m²/jour

- Valeur limite suisse: 2 µg/m²/jour
- Etude INERIS

milieu urbain 0,4 µg/m²/jour
bruit de fond rural < 0,06 à 0,3 µg/m²/jour

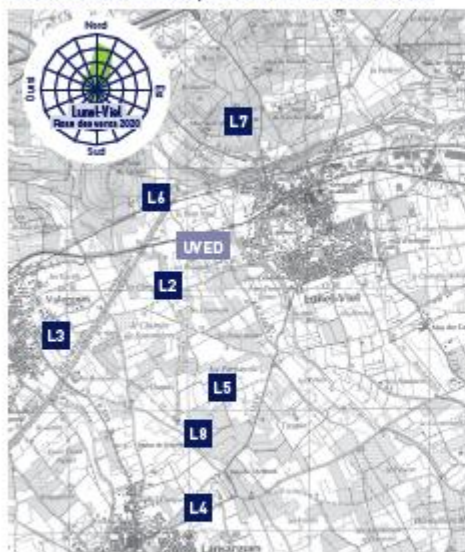
	Site C2 (2200 m au Sud)	Site C3
2005	0,08	-
2006	< 0,02	-
2007	0,17	-
2008	0,17	0,22
2009	0,05	0,08
2010	0,07	0,09
2011	0,06	0,22
2012	< 0,1	< 0,1
2013	< 0,25	< 0,3
2014	< 0,3	0,08
2015	0,23	0,06
2016	0,24	0,17
2017	2,93	0,11
2018	0,015	< 0,01
2019	< 0,01	0,02
2020	< 0,15	< 0,16

Conclusions :

- Valeurs nettement inférieures aux valeurs de référence
- Des variations aléatoires sont observables certaines années, sans qu'une problématique sur un site ou un métal ne soit confirmée les années suivantes. Ces variations sont susceptibles d'être liées aux activités dans l'environnement proche des différents sites de suivi, sans lien établi avec l'UVED.

2.4 Les métaux dans les lichens

Prélèvements réalisés par AAIR Lichens sur 8 sites



Exemple du Cadmium

Résultats en mg/kg

■ Niveau de fond moyen en France : 0,2 mg/kg [source : AAIR Lichens]

■ Pas de valeur limite

Conclusion :

Le cadmium est le plus souvent présent sur les sites L5 et L6. Il s'agit de situations en cultures ou en vignes. **Les valeurs sont stables et modérées.**

	Site L1	Site L2	Site L3	Site L4	Site L5	Site L6	Site L7	Site L8
2012	0,18	0,28	0,13	0,12	0,57	0,52	0,24	< LQ
2013	0,22	0,14	0,11	0,13	0,47	0,26	0,18	0,11
2014	0,16	0,21	0,11	0,87	0,31	0,33	0,17	0,08
2015	0,38	0,13	< LQ	0,40	0,28	0,28	0,28	0,14
2016	0,12	< LQ	< LQ	0,15	0,32	0,47	0,21	< LQ
2017	0,31	< LQ	0,08	0,07	0,38	0,32	0,20	0,12
2018	0,31	0,06	< LQ	0,1	0,44	0,36	0,19	0,08
2019	0,18	< LQ	< LQ	0,14	0,41	0,31	0,22	0,11
2020	0,18	0,07	0,14	0,12	0,42	0,17	0,25	0,07

3. Les oxydes d'azote (NOx) et les poussières en suspension PM 10 et PM 2,5 dans l'air ambiant autour de l'UVED de Lunel-Viel

■ Périodicité et lieux de contrôles



Station équipée d'un mât météorologique (mesure la vitesse et la direction du vent)

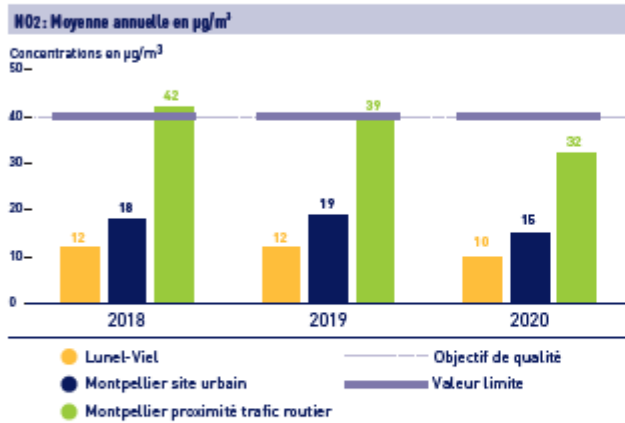


Mesures permanentes en temps réel à proximité du stade de Lunel-Viel depuis 2000 pour les PM 10, 2005 pour les NOx et 2014 pour les PM2,5 (changement des appareils de mesure en 2013).

Résultats

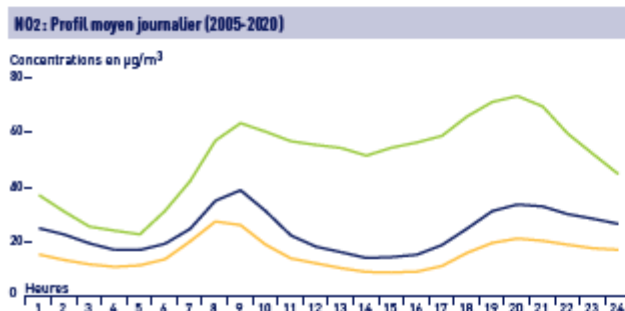
3.1 Dioxyde d'azote (NO₂) dans l'air ambiant

Surveillance permanente sur la station de Lunel-Viel (stade)



NO₂ à Lunel-Viel :

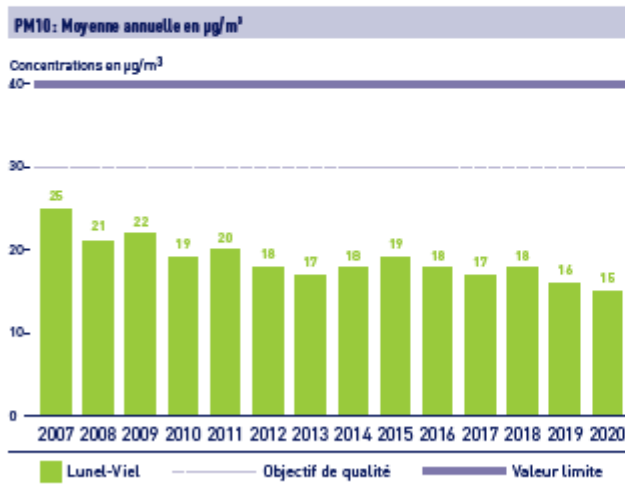
- **Seuils réglementaires respectés**
- **Niveaux inférieurs** à ceux mesurés en milieu urbain.



- **Présence de 2 pointes** (une en début de matinée et l'autre en fin d'après-midi) coïncidant avec celles du trafic routier
- **Concentrations de NO₂** à Lunel-Viel influencées par le trafic routier [RN 113...]
- **Influence moins marquée** qu'à Montpellier.

3.2 Poussières - particules PM₁₀ dans l'air ambiant

Surveillance permanente sur la station de Lunel-Viel (stade)



PM₁₀ à Lunel-Viel :

- **Seuils réglementaires respectés**
- **Niveaux inférieurs** à ceux mesurés en milieu urbain et inférieurs à ceux mesurés à proximité du trafic routier.

Remarques :

Les études réalisées par Atmo Occitanie ont montré que les concentrations de PM₁₀ en Languedoc Roussillon étaient globalement équivalentes entre sites urbains périurbains et certains sites ruraux.

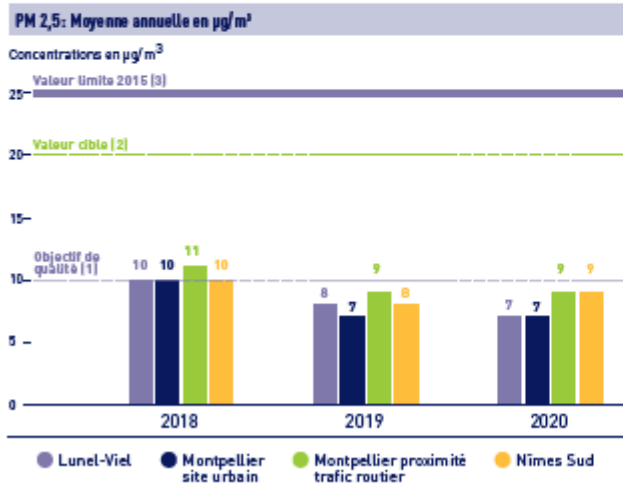
Les exceptions concernent :

- **Les sites ruraux éloignés** (comme le parc national des Cévennes) où les concentrations de PM₁₀ sont nettement plus faibles.
- **Les sites à proximité immédiate d'émetteurs** (proximité trafic routier ou proximité de certaines industries) où les concentrations sont plus élevées.

3.3 Poussières - particules PM2,5 dans l'air ambiant

En 2014, ajout de la mesure des PM2,5 :

- Dans le cadre de la mise en conformité du dispositif fixe de mesure en Languedoc-Roussillon, prévue par le Programme de Surveillance de la Qualité de l'Air (PSQA) d'Atmo Occitanie, et pour répondre aux obligations européennes, Atmo Occitanie a équipé, en 2014, la station de Lunel-Viel d'un dispositif permettant de mesurer les concentrations de particules en suspension PM2,5. La station de Lunel-Viel participait déjà au dispositif permanent de mesure mis en œuvre par Atmo Occitanie en Languedoc-Roussillon pour plusieurs polluants.
- **Les mesures de PM2,5 sur la station de Lunel-Viel ont débuté en février 2014.** Cette information a été relayée lors de la réunion de la Commission de Suivi du Site du 23 juin 2014.



Conclusions :

- **Seuils réglementaires respectés**, y compris l'objectif de qualité
- **Concentration inférieure** à celles constatées sur les autres sites de mesures régionaux

Définitions données dans le décret 2010-1250 du 21 octobre 2010 relatif à la qualité de l'air et reprises dans le Code de l'Environnement :

- Objectif de qualité** : niveau à atteindre à long terme et à maintenir, sauf lorsque cela n'est pas réalisable par des mesures proportionnées, afin d'assurer une protection efficace de la santé humaine et de l'environnement dans son ensemble.
- Valeur cible** : niveau à atteindre, dans la mesure du possible, dans un délai donné, et fixé afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou l'environnement dans son ensemble.
- Valeur limite** : niveau à atteindre dans un délai donné et à ne pas dépasser, et fixé sur la base des connaissances scientifiques afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou sur l'environnement dans son ensemble.

3.4 La campagne de mesures au sud de l'UVED de Lunel-Viel

■ Périodicité et lieux de contrôles

- **Lieu** : Lansargues à 2 km au Sud de l'UVED (premières habitations sous les vents dominants)
- **Période** : du 22 janvier au 17 avril 2019
- **Paramètres mesurés dans l'air ambiant** : particules PM 10, PM 2,5, métaux (As, Cd, Cr, Ni, Hg, Tl, Zn) et NO2

■ Principaux objectifs :

- Approfondir les connaissances "qualité d'air" au sud de l'UVED
- Comparer à la station fixe située dans le village de Lunel-Viel
- Étudier l'évolution depuis 2004

■ Résultats

Mesures UVED 2020

	Moyenne janvier-avril 2019	Seuils réglementaires annuels	Situation vis-à-vis du seuil réglementaire
$\mu\text{g}/\text{m}^3$	PM 10	Valeur limite 40 Objectif de qualité 30	Respectée Respecté
	PM 2,5	Valeur limite 2015 25 Valeur cible 20 Objectif de qualité 10	Respectée Respectée Non respecté
	NO2	Valeur limite 40	Respectée
	Arsenic	Valeur cible 6	Respectée
ng/m^3	Cadmium	Valeur cible 5	Respectée
	Nickel	Valeur cible 20	Respectée
	Plomb	Valeur cible 250	Respectée

Il est à noter que la période des mesures (3 mois) sera utilisée comme moyenne afin de comparer les résultats obtenus à la référence annuelle. Aussi, les comparaisons sont présentées uniquement à titre indicatif afin de mettre en évidence une éventuelle problématique.

- **Pas de risque de dépasser** les valeurs limites et les valeurs cibles
- **PM 2,5** : objectif de qualité annuel probablement non respecté, comme sur la majorité des sites de mesure en France.

Comparaison avec d'autres sites de la région (µg/m³)

	Milieu périurbain	Milieu urbain	Proximité trafic routier	
	Sud UVED	Stade Lunel-Viel	Montpellier	Montpellier
PM 10	18	17	16	21
PM 2,5	11	10	8	11
NO2	11	15	25	34

Les concentrations mesurées à Lansargues (sud UVED) sont très proches de celles mesurées à Lunel-Viel : les émissions diffuses liées au résidentiel et au transport routier conduisent à des niveaux plus élevés qu'en fond rural, mais nettement plus faibles qu'à proximité d'axes de circulation importants.

L'urbanisation plus dense à Montpellier explique la pollution de fond en dioxyde d'azote plus importante qu'à Lansargues. En revanche, au cours de cette campagne hivernale, les niveaux de particules y sont légèrement plus faibles, en raison probablement des émissions dues au chauffage résidentiel au bois.

Concentrations au sud de l'UVED (µg/m³)

	PM 10	PM 2,5	NO2
Moyenne période de mesure	18	11	11
Moyenne en période de vent du nord majoritaire	16	11	11



Pas d'influence significative de l'UVED :

■ À deux kilomètres au sud de l'UVED, **les concentrations de PM 10, PM 2,5, NO2 et métaux ne sont pas plus élevées** lorsque le vent était de secteur Nord (environ 60% du temps), c'est-à-dire lorsque la station mobile était sous le vent de l'UVED.

Les conclusions de l'étude réalisée début 2019 sont identiques aux précédentes (2004, 2010 et 2015) : respect de la plupart des seuils réglementaires, pas d'influence significative de l'UVED, concentrations équivalentes entre la station mobile et la station fixe...



Conclusion du rapport Atmo Occitanie

Suivi 2020

Depuis sa mise en service, les résultats du dispositif permanent de surveillance de la qualité de l'air ne traduisent aucune influence significative du fonctionnement de l'incinérateur sur son environnement.

Le rapport complet est téléchargeable à cette adresse : www.atmo-occitanie.org



Envoyé en préfecture le 07/10/2021

Reçu en préfecture le 07/10/2021

Affiché le

ID : 034-253401822-20211001-2021_10_30-DE

OCREAL

de déchets, d'énergie

OCREAL

Lieu dit les Roussels – RN 113

34 400 LUNEL-VIEL

T+ 33 (0)4 67 83 59 49

 **suez**

Envoyé en préfecture le 07/10/2021

Reçu en préfecture le 07/10/2021

Affiché le

ID : 034-253401822-20211001-2021_10_30-DE



OCREAL - RAPPORT ANNUEL DELEGATAIRE 2020

Unité de traitement et de valorisation des déchets

16/06/2021

PARTIE 2 : BILAN FINANCIER

Sommaire

1 SYNTHESE DES DONNEES FINANCIERES 2020	3
1.1 Le cadre contractuel : OCREAL, délégataire pour le compte du SMEPE	5
1.2 L'équilibre de la DSP, les principes généraux	5
2 BILAN DES ACTIVITES	8
2.1 Le chiffre d'affaires	11
2.2 Les charges fixes.....	13
2.3 Les charges proportionnelles.....	15
2.4 Mouvements de trésorerie avec la maison mère	21
2.5 Coût de revient à la tonne pour le SMEPE	21
2.6 Compte de résultat (DSP).....	22
ANNEXE 1 : LIASSE FISCALE	24
ANNEXE 2 : RECETTES	25
ANNEXE 3 : STOCK GER	27

ANNEXES (clés USB)

1

SYNTHESE DES DONNEES FINANCIERES 2020

—



1.1 **Le cadre contractuel : OCREAL, délégataire pour le compte du SMEPE**

Le SMEPE est compétent en matière de traitement des déchets. Il a en charge l'ensemble des services publics permettant d'assurer cette mission : organisation du tri, de la valorisation énergétique et le stockage des déchets ultimes.

Pour la valorisation énergétique, le SMEPE a choisi de déléguer à Ocréal, filiale de SITA SUEZ Environnement, la gestion des déchets.

Cette délégation a fait l'objet d'un bail emphytéotique et d'une convention d'exploitation (appelée DSP), signés en 1995, dans le cadre duquel Ocréal a en charge la conception, le financement (20 ans), le suivi de la construction et l'exploitation de l'installation sur la période 1999-2024 (25 ans). Cette durée d'exploitation a été ramenée à 20 ans suite à l'application de la jurisprudence « commune d'Olivet ».

Depuis le 1^{er} juillet 2019 le contrat a été prolongé, dans le cadre de l'avenant 13, pour une durée d'un an renouvelable une fois.

1.2 **L'équilibre de la DSP, les principes généraux**

Sur le plan financier, la DSP se structure autour des principes suivants :

- Le SMEPE verse chaque année un loyer à Ocréal correspondant au remboursement du coût de construction des premières installations.
- Au terme des échéances de remboursement, la collectivité est propriétaire des installations, c'est ce que l'on appelle un bien de retour. Le SMEPE a fait le choix de répartir la charge financière sur les vingt premières années de la DSP.
- En contrepartie, Ocréal verse une redevance au SMEPE relative à l'utilisation de ses installations pour produire l'électricité qu'elle commercialise auprès d'EDF.
- Ocréal verse également un « droit d'usage » à la collectivité pour l'utilisation de ses installations sur les tonnes tiers commercialisées et traitées par Ocréal. A ce titre, Ocréal ne peut commercialiser des tonnes à des tiers à un prix inférieur à celui du SMEPE (principe fondamental dans une DSP).

- Au regard de ces deux redevances qui viennent en diminution du coût de traitement pour la collectivité, ces objectifs de valorisation de déchets tiers représentent un intérêt partagé pour Ocréal comme pour le SMEPE dans le cadre d'un équilibre financier équitable pour l'ensemble des parties.
- En dehors du loyer, Ocréal perçoit une redevance unique, à la fois pour le traitement des déchets, qui couvre les frais fixes (loyers, charges de personnel, renouvellement de matériels, ...) et les frais proportionnels au tonnage traité (consommables, réactifs, élimination des sous-produits du traitement des fumées, électricité, maintenance, ...). Ocréal fournit annuellement un bilan financier détaillé (voir pages suivantes), permettant au SMEPE de vérifier l'utilisation des recettes versées et la marge dégagée par Ocréal, de manière transparente.
- Les modifications de la DSP initiale prennent la forme d'avenants, dans le cadre desquels sont redéfinis les engagements des parties. Treize avenants ont été établis depuis la signature de la DSP.

CHIFFRES DE L'ANNEE 2020 – Arrêtés au 31/12/2020

Coût de traitement global pour le SMEPE hors T.G.A.P. et taxe communale :	8 292 k€
Redevance versée au SMEPE pour l'utilisation des installations de valorisation énergétique :	2 979 k€
Droit d'usage versé au SMEPE sur les apports tiers pour l'utilisation des installations d'incinération :	1 675 k€
Coût de traitement global acquitté par le SMEPE après déduction de la redevance énergétique et du droit d'usage :	3 638 k€
Coût de traitement à la tonne y compris financement (hors DéNox):	41,48 € HT/t 45,63 € TTC/t
Coût de traitement (hors financement des installations) :	41,48 € HT/t 45,63 € TTC/t
Coût de la taxe communale :	1,50 € HT/t
Coût de la T.G.A.P. :	3,00 € HT/t

2

BILAN DES ACTIVITES



Ce bilan, au titre de la DSP qui engage Ocréal et le SMEPE, couvre la période du 1er janvier au 20 décembre 2020 en réel, la période allant du 21 au 31 décembre 2020 étant estimée.

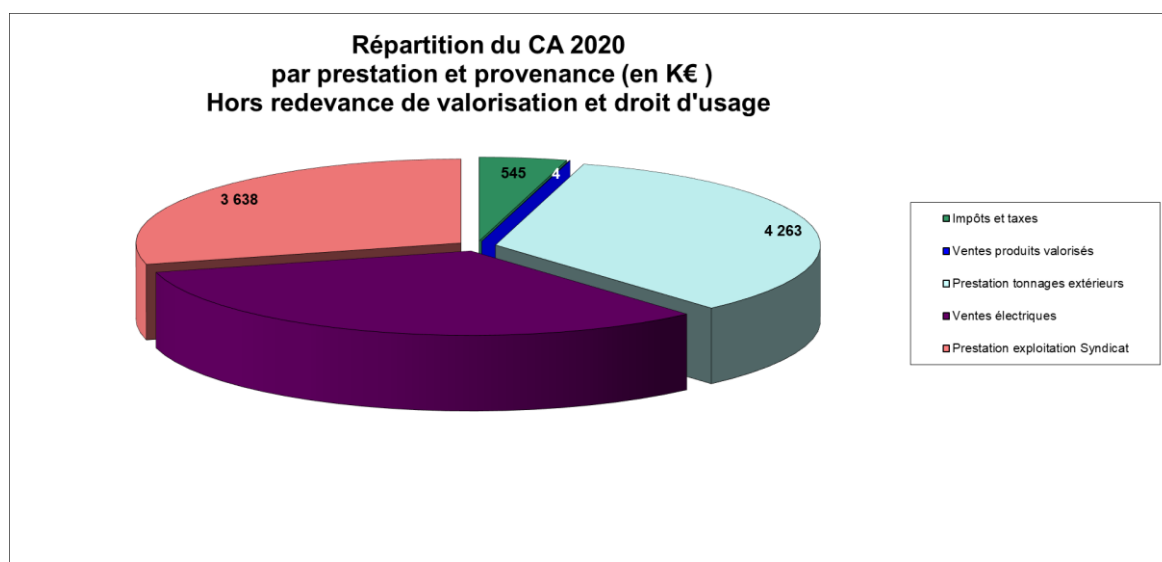
Il est présenté conformément à la demande du SMEPE et prend pour référence la structure des prix résultant de l'avenant n° 11 du bail emphytéotique et de la convention d'exploitation.

Tableaux ci-après :

SYNTHESE DU COMPTE DE RESULTAT D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION	U	EXERCICE 2020			EXERCICE 2019		EXERCICE 2018		CHARGES D'EXPLOITATION	EXERCICE 2020			EXERCICE 2019		EXERCICE 2018	
		Qté	Prix Unit.	K€ HT	Qté	K€ HT	Qté	K€ HT		Qté	Prix Unit.	K€ HT	%	K€ HT	%	K€ HT
PRODUITS PART FIXE																
Prestation fixe exploitation Syndicat				0	0	0		Personnel			1 613		1 935		1 690	
Prestation financement				0	2 307	4 582		Financement			0		2 394		4 626	
Autres recettes				269	237	301		Dotation aux amortissements			629		1 884		7 222	
								Dotation aux provisions			431		-17		17	
								Abonnements EDF			0		0		21	
								Assurances			347		334		415	
								Impôts et taxes			938		1 033		1 101	
								Redevance concédant			0		0		0	
								Entretien courant			296		773		609	
								Dotation GER			0		0		777	
								Dépenses GER non dotées			2 166		595		402	
								Sinistres (franchises)			0		0		0	
								Frais généraux fixes	0,55%		70	0,61%	93	0,70%	124	
Total partie fixe				269	2 544	4 883		Total partie fixe			6 488		9 024		17 003	
PRODUITS PARTIE PROP.								CHARGES PROPORTIONNELLES								
Prestation exploitation Syndicat	T	87 707	94,54	8 292	92 763	8 528	97 578	9 060	Consommation EDF				28	13	161	
Redevance valorisation	T	87 707	-33,96	-2 979	92 763	-2 485	97 578	-1 867	Consommables et entretien				168	209	172	
Droit d'usage		33 673	-49,75	-1 675	28 016	-1 298	24 468	-1 288	Eau				24	26	23	
Impôts et taxes		121 380	4,49	545	120 779	544	122 046	495	Chaux et produits de traitement				698	682	612	
Ventes produits valorisés		74 019	0,05	4	80 079	4	184	19	Frais de commercialisation				0	0	0	
Radio activité				0	0	0	0	0	Evacuation déchets bruts	2 590	129,09	334	2 775	191	2 775	245
Détournements (manque de capacité mensuelle)	T			0	0	0	0	0	Evacuation Mâchefers	28 764	49,37	1 420	30 436	1 483	30 436	1 530
Prestation tonnages extérieurs	T	33 673	126,60	4 263	28 016	3 472	24 468	2 966	Evacuation cendres	3 730	230,98	862	4 036	975	4 036	964
Ventes électriques	Mwh	62 394	65,10	4 062	61 467	3 917	46 906	3 436	Frais généraux proportionnels	8,01%		1 024	7,97%	1 213	6,76%	1 197
									Droit d'usage			1 675	1 298	1 288	1 288	
Total partie proportionnelle				12 512	12 684	12 819		Total partie proportionnelle			4 557		4 792		4 903	
TOTAL DES PRODUITS				12 781	15 228	17 703		TOTAL DES CHARGES			11 045		13 816		21 907	
PP Exercices antérieurs				12	40	21		PP Exercices antérieurs			0		0		0	
MARGE D'EXPLOITATION (Bénéfice)				1 747	1 452			MARGE D'EXPLOITATION (Perte)							4 183	

2.1 Le chiffre d'affaires



Le détail de la facturation client et de la recette électrique est fourni chaque mois directement au SMEPE.

Le détail des calculs de révision des prix est joint en annexe 1.

2.1.1. Chiffre d'affaires réalisé avec le périmètre de la DSP

2.1.1.1. REDEVANCE de financement

Cette redevance (financement des premières installations et financement de la MANN) correspond à la facturation des annuités du crédit-bail supportées par Ocréal.

La redevance de financement a pris fin en 2019, le SMEPE n'a pas versé cette redevance sur l'année 2020 car le crédit-bail est totalement remboursé depuis le 1^{er} juillet 2019.

2.1.1.2. REDEVANCE proportionnelle d'exploitation

Cette redevance s'élève pour l'exercice 2020 à 8 292 k€ ; ce qui représente un prix unitaire de la tonne de 94.54 € HT.

En 2019, le prix unitaire était de 94.22 € HT pour une redevance annuelle de 8 742 k€.

Cette variation s'explique par les formules de révision de prix dont les calculs sont fournis en annexe.

2.1.1.3. REDEVANCE de valorisation énergétique

Cette redevance proportionnelle aux tonnes entrantes vient en diminution de la redevance proportionnelle d'exploitation et s'élève pour l'exercice 2020 à - 2 979 k€ ; ce qui correspond à un prix unitaire de -33,96 € HT.

En 2019, le prix unitaire était de -26.79 € HT pour une redevance annuelle de - 2 485 k€.

Cette variation s'explique par le changement de la formule de calcul de l'avenant 13 au 1^{er} juillet 2019.

2.1.1.4. REDEVANCE de droit d'usage

Cette redevance proportionnelle aux tonnes entrantes extérieures à la DSP vient en diminution de la redevance proportionnelle d'exploitation et s'élève pour l'exercice 2020 à - 1 675 k€ ; ce qui correspond à un prix unitaire de -19,10 € HT.

En 2019, le prix unitaire était de -16,19€ HT pour une redevance annuelle de - 1 502 k€.

Cet écart s'explique par une progression des apports de déchets tiers en 2019 vs 2018.

2.1.1.5. Refacturation de la T.G.A.P. et de la taxe communale

Cette facturation proportionnelle aux tonnes entrantes s'élève pour l'exercice 2020 à 394 k€ ce qui correspond à un prix unitaire de 4,50 € HT (3,00 €/tonne pour la T.G.A.P. réduite et 1,50 €/tonne pour la taxe communale).

En 2019 le montant facturé était de 418 k€.

Pour mémoire la taxe communale est reversée pour 1,00 €/tonne entrante à la commune de Lunel-Viel et pour 0,50 €/tonne à la commune de Valergues.

2.1.2. Chiffre d'affaires réalisé avec les tiers

2.1.2.1. Vente d'électricité

Le chiffre d'affaires total de l'année 2020 s'élève à 4 062 k€.

En 2019, le chiffre d'affaires total était de 3 917 k€.

Détail du chiffre d'affaires 2020 :

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
5 774 MWh	5 915 MWh	4 769 MWh	5 279 MWh	4 994 MWh	5 617 MWh
99,44 €/MWh	95,07 €/MWh	129,97 €/MWh	31,99 €/MWh	37,43 €/MWh	31,48 €/MWh
574 126	562 363	619 775	168 860	186 920	176 831

JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE ESTIME	TOTAL EXERCICE COMPTABLE
5 511 MWh	4 756 MWh	1 407 MWh	5 943 MWh	6 292 MWh	6 139 MWh	61 763 MWh
36,09 €/MWh	41,03 €/MWh	119,72 €/MWh	8,38 €/MWh	90,58 €/MWh	96,27 €/MWh	65,77 €/MWh
198 897	195 138	168 406	49 810	569 913	590 987	4 062 026

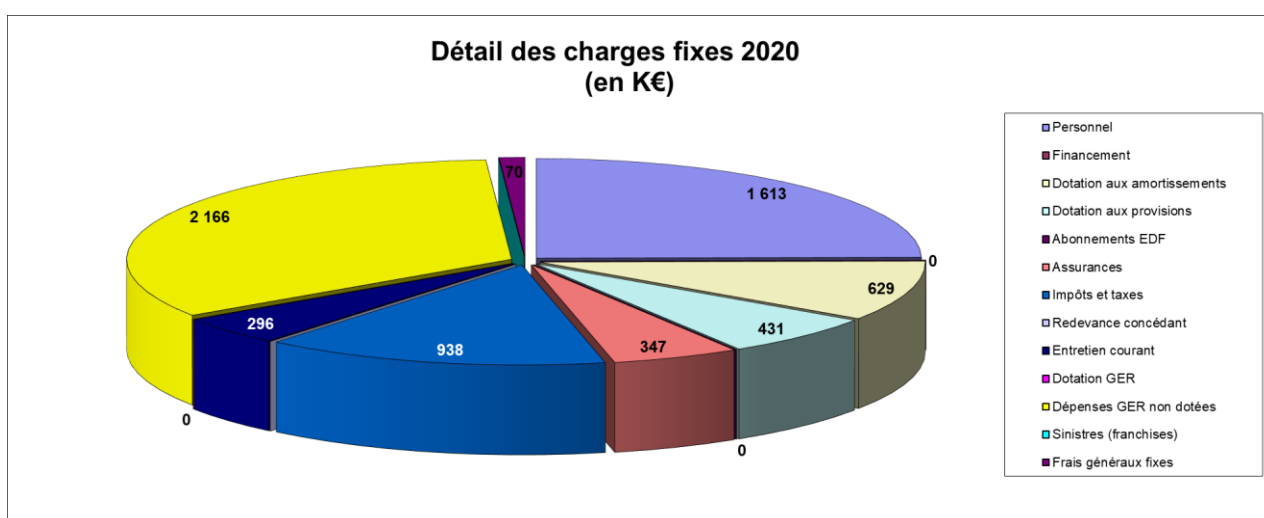
DECEMBRE REEL	TOTAL ANNEE 2020
6 139 MWh	61 762 MWh
96,27 €/MWh	65,77 €/MWh
590 987	4 062 026

2.1.2.2. Prestations tonnages extérieurs

Ce chiffre d'affaires proportionnel aux tonnes entrantes extérieures à la DSP s'élève pour l'exercice 2020 à 4 417 k€, T.G.A.P. et taxe communale incluses. Ce chiffre d'affaires est réalisé à un prix moyen de traitement, hors T.G.A.P. et taxe communale, de 126.42 € HT/tonne.

En 2019, le prix unitaire était de 123.94 € HT/tonne pour une redevance annuelle de 3 599 k€.

2.2 Les charges fixes



Principales variations de l'exercice 2020 par rapport à l'exercice 2019.

2.2.1. Personnel

Les frais de personnels s'élèvent à 1 613k€. Ce poste représente une évolution de -16,7% par rapport à l'année 2019. Cette baisse s'explique par l'absence de régularisation sur l'année 2020 au titre des années antérieures.

2.2.2. Financement

Le crédit-bail est totalement remboursé depuis le 1^{er} juillet 2019, il n'y a donc aucun impact lié au crédit-bail sur l'année 2020.

2.2.3. Dotations aux amortissements

Ce poste évolue de – 1 255 k€. Cette variation correspond pour l'essentiel à l'amortissement du GTA.

2.2.4. Dotations aux provisions

Ce poste évolue de +448 k€ par rapport à l'année 2019. Cette évolution est liée principalement à la dépréciation des stocks de l'ancienne turbine, devenus obsolètes depuis la mise en place de la nouvelle turbine.

2.2.5. Assurances

Le montant de ce poste s'élève à 347 k€, il était de 334 k€ en 2019.

2.2.6. Impôts et taxes

Le montant du poste « Impôts & taxes » s'élève à 938 k€ en 2020, il était de 1033 k€ en 2019.

2.2.7. Entretien courant et sous-traitance

Ce poste est variable selon les années selon programme annuel de maintenance.

2.2.8. Dépense GER

Le montant des dépenses engagées en 2020 est 2 273 k€, il est supérieur à celui de 2019 qui s'élevait à 1 045 k€.

2.2.9. Fond GER

Le Solde du fond GER au 31/12/2020 s'élève à 283 849 € en faveur du SMEPE

2.2.10. Frais généraux

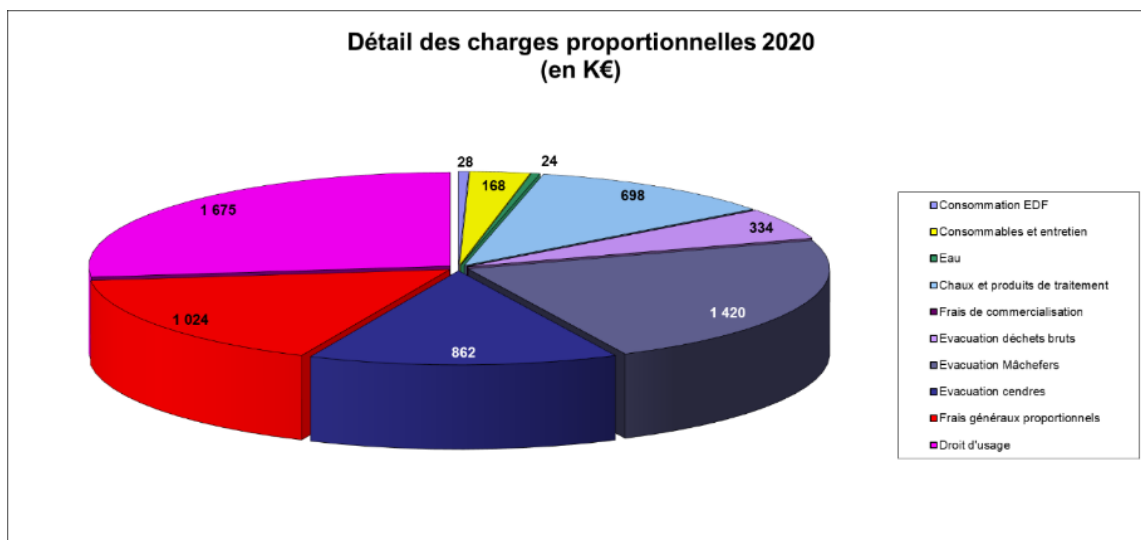
Le poste « frais généraux » correspond aux frais fixes attachés au site en dehors de l'assistance versée à la maison mère d'Ocréal.

Il couvre les frais associés tels que frais de locaux, honoraires, publicité et parrainage, ...

Détail des frais généraux 2020 :

	2020	2019	Ecart	Rappel 2018
Publicité, Cadeaux clientèle	0,7	13,3	-12,6	49,2
Déplacements, voyages, indemnités km ...	10,1	6,9	3,2	7,4
Honoraires & Communication	9,6	0,0	9,6	4,4
Imprimés et documentations	10,2	20,1	-10,0	14,1
Frais postaux & télécommunication	12,2	13,8	-1,7	18,4
Frais divers de gestion	9,5	38,9	-29,4	30,4
Total frais généraux	52,1	93,0	-40,9	124,0

2.3 Les charges proportionnelles



Principales variations de l'exercice 2020 par rapport à l'exercice 2019 :

2.3.1. Consommation E.D.F

La consommation électrique de 2020 (28 k€) est à un niveau comparable à celui de l'année 2019 qui s'élevait à 13 k€.

2.3.2. Consommables et entretien

Ce poste est variable en fonction des années il comprend l'entretien courant de l'installation et l'achat des consommables (Gaz, propane, fuel, huile).

2.3.3. Produits de traitements & réactifs

Ce poste est variable en fonction des années, notamment de la quantité et des caractéristiques des déchets traités, des paramètres du process, de l'évolution du prix des réactifs et surtout du tonnage traité sur l'année.

PRINCIPAUX REACTIFS	Prix moyen 2018 en €/t	Prix moyen 2019 en €/t	Prix moyen 2020 en €/t
Charbon actif	1 110	1 160	656
Bicarbonate de sodium	250	278	278
Eau ammoniacale	166	160	152
Soude	228	221	220
Acide chlorhydrique	180	195	195

2.3.4. Evacuations de déchets bruts

En 2020, le tonnage évacué lors des arrêts techniques était de 2,6 KT. Il est resté plutôt stable en volume par rapport aux deux dernières années. Ce poste s'élève, en 2020, à 334 k€ contre 191 k€ en 2019.

Ces tonnes ont été traitées en externe par le site d'enfouissement de Bellegarde au prix unitaire moyen de 129 € HT/tonne transport inclus.

2.3.5. Enlèvements sous-produits

Ce poste est variable en fonction des années, notamment de la quantité et des caractéristiques des déchets traités, des paramètres du process et de l'évolution du prix du traitement.

Ce poste concerne :

- Le traitement et le transport des mâchefers sur la plateforme de Novergie à Vedène (Avignon). Le prix du traitement hors transport est d'environ 35 € à la tonne, constant par rapport à l'année précédente.
- Le traitement et le transport des résidus d'épuration des fumées (cendres sous électro-filtres et PSR), sur l'installation de stockage de Bellegarde, Sita FD. Le prix du traitement hors transport est de 220 € à la tonne en 2020.
- L'évacuation de divers produits, réfractaire usagé, boues de lavage chaudières ...

Les métaux recyclés en sortie de plateforme sont revendus au cours du marché de l'acier en forte régression sur l'exercice 2020 (en moyenne sur l'année 2020, 18 €/tonne) et des métaux non ferreux (en moyenne sur l'année 2020, 300 €/tonne), toutefois cette recette vient en déduction du coût de traitement du mâchefer et n'est donc pas perçue par OCREAL.

2.3.6. Frais généraux (Domiciliations Siège)

Ce poste enregistre :

La domiciliation de la maison mère s'élève à 1 024 k€ et correspond à la quote-part de fonctions transverses utilisée dans le cadre du contrat d'OCREAL

Le gros entretien et renouvellement (GER)

ANNEES	Tonnes apportées par le SMEPE	Recettes liées aux tonnes SMEPE	Tonnes apportées par les TIERS	Recettes liées aux tonnes des TIERS	Recette du Fond GER	Dépenses GER	Ecart	Ecart cumul
1999								
2000								
2001						598 562 €		
2002						904 665 €		
2003						1 167 577 €		
2004						1 009 056 €		
2005						1 296 935 €		
2006						1 526 037 €		
2007						1 254 521 €		
2008						1 457 410 €		
2009						1 641 820 €		
2010						1 651 256 €		
2011						2 177 155 €		
2012						2 029 458 €		
2013						2 007 537 €		
2014						1 652 966 €		
2015						1 556 713 €		
2016	92 590 T	1 532 713 €	32 001 T	530 503 €	2 063 216 €	1 970 919 €	92 298 €	92 298 €
2017	95 562 T	1 602 287 €	30 026 T	503 785 €	2 106 073 €	3 084 774 €	-978 701 €	-886 403 €
2018	97 572 T	1 663 944 €	24 445 T	416 486 €	2 080 430 €	1 810 633 €	269 797 €	-616 606 €
2019	92 783 T	1 610 949 €	28 065 T	487 846 €	2 098 795 €	1 045 039 €	1 053 756 €	437 150 €
2020	87 707 T	1 530 982 €	33 748 T	589 481 €	2 120 463 €	2 273 765 €	-153 301 €	283 849 €
	466 214 T	7 940 876 €	148 284 T	2 528 102 €	10 468 977 €	32 116 796 €	283 849 €	

PLAN GROS ENTRETIENS / RENOUELEMENTS

Décomposition du prix global

POSTES	Durée Vie	Invest (frs)	invest	invest	invest	Total actu. MSI Base * 1,08161 * 0,99817 Av2 * 1,08161 * 0,99817 Av3 * 0,99817 Av5 * 1	Invest (€)	invest	équipements	Invest (€) av 10	total
GROS ŒUVRE											
Fosse ordures ménagères	25 ans	6 268 000 F				6 767 125 F	1 031 642 €				1 031 642 €
Structure B.A.	25 ans	10 946 300 F		3 300 000 F		15 111 922 F	2 303 798 €			304 701 €	2 303 798 €
Mâchefers et ferrailles	25 ans	1 046 900 F				1 130 265 F	172 308 €				172 308 €
Cheminée (génie civil uniquement)	25 ans	72 400 F				78 165 F	11 916 €				11 916 €
Hall déchargement usine						0 F					0 €
*Charpente métallique	25 ans	9 604 500 F				10 369 313 F	1 580 792 €				1 580 792 €
*Bardage	15 ans	1 771 300 F	3 908 925 F	3 200 000 F		9 326 689 F	1 421 845 €				1 421 845 €
Sous total		29 709 400 F	3 908 925 F	6 500 000 F	0 F	42 783 479 F	6 522 299 €	0 €	0 €	304 701 €	6 522 299 €
SECOND ŒUVRE - locaux annexes (bureaux, ateliers, vestiaires)											
Maçonnerie	25 ans	449 400 F				485 186 F	73 966 €				73 966 €
Etanchéité	15 ans	481 500 F				519 842 F	79 249 €				79 249 €
Menuiserie métallique - serrurerie	15 ans	588 500 F				635 363 F	96 860 €				96 860 €
Carrelages	10 ans	535 000 F				577 602 F	88 055 €				88 055 €
Plomberie sanitaire	15 ans	406 600 F				438 978 F	66 922 €				66 922 €
Vitrene	15 ans	192 600 F				207 937 F	31 700 €				31 700 €
Peinture	10 ans	535 000 F				577 602 F	88 055 €				88 055 €
Electricité - Chauffage	15 ans	1 572 900 F				1 698 151 F	258 881 €				258 881 €
Réseaux divers	15 ans	2 196 800 F				2 371 733 F	361 568 €	88 200 €			449 768 €
Voivre	25 ans	1 616 200 F				1 744 899 F	266 008 €				266 008 €
Espaces verts - Plantations	25 ans	406 600 F			1 550 220 F	1 989 198 F	303 251 €				303 251 €
Clôtures - Portails	20 ans	616 300 F				665 376 F	101 436 €				101 436 €
Sous total		9 597 400 F	0 F	0 F	1 550 220 F	11 911 867 F	1 815 952 €	88 200 €	0 €	0 €	1 904 152 €
RECEPTION ET MANUTENTION DES RESIDUS											
Pesage (pont bascule)	20 ans	425 000 F				458 843 F	69 950 €	47 250 €			117 200 €
Ponts roulants et Benne preneuses	12 ans	3 444 000 F				3 718 248 F	566 843 €				566 843 €
Alimentation des fours (trémies, goulottes ...)	6 ans	1 095 000 F				1 182 196 F	180 225 €				180 225 €
broyeur (avenant)	15 ans			6 160 000 F		6 148 727 F	937 367 €				937 367 €
Sous total		4 964 000 F	0 F	6 160 000 F	0 F	11 508 014 F	1 754 385 €	47 250 €	0 €	0 €	1 801 635 €
INCINERATION											
Grille de combustion	10 ans	12 174 600 F				13 144 071 F	2 003 801 €				2 003 801 €
Fours (charpente, casing, réfractaire)	10 ans	17 808 700 F				19 226 818 F	2 931 110 €				2 931 110 €
Circuit de combustion (gaine d'air, ventilateurs ...)	25 ans	3 883 100 F				4 192 314 F	639 114 €				639 114 €
Réchauffeurs d'air	15 ans	741 600 F				800 654 F	122 059 €				122 059 €
Sous total		34 608 000 F	0 F	0 F	0 F	37 363 858 F	5 696 083 €	0 €	0 €	0 €	5 696 083 €
TRAITEMENT ET EVACUATION DES MÂCHEFERS											
Extinction - Extraction	6 ans	793 100 F				856 255 F	130 535 €				130 535 €
Convoyeurs, bandes transporteuses	6 ans	2 662 600 F				2 874 625 F	438 234 €				438 234 €
Evacuation sous fours-chaudières	6 ans	473 800 F				511 529 F	77 982 €				77 982 €
Déferailage	6 ans	746 800 F				806 268 F	122 915 €				122 915 €
Sous total		4 676 300 F	0 F	0 F	0 F	5 048 677 F	769 666 €	0 €	0 €	0 €	769 666 €
RECUPERATION DE CHALEUR ET D'ENERGIE											
Chaudières (écrans et surchauffeurs)	15 ans	29 128 400 F				31 447 914 F	4 794 204 €				4 794 204 €
Ramonage	7 ans	844 600 F				911 856 F	139 012 €				139 012 €
Economiseurs	12 ans	3 378 400 F				3 647 424 F	556 046 €				556 046 €
Traitement d'eau						0 F					0 €
Auxiliaires alimentation	10 ans	4 078 800 F				4 403 598 F	671 324 €				671 324 €
Condenseurs auxiliaire-calorifu						0 F					0 €
Groupe turboalternateur-condenseur	15 ans	25 750 000 F				27 800 489 F	4 238 157 €				4 238 157 €
Poste de livraison énergie	20 ans	3 811 000 F				4 114 472 F	627 247 €				627 247 €
Tuyauteries - Robinetterie - Calorifuge	15 ans	5 448 700 F				5 882 504 F	896 794 €				896 794 €
Sous total		72 439 900 F	0 F	0 F	0 F	78 208 337 F	11 922 784 €	0 €	0 €	0 €	11 922 784 €
TRAITEMENT ET EVACUATION DES GAZ											
Dépoussiéreurs/filtres à manche/complément TF	6 ans	11 584 200 F		6 000 000 F		18 495 677 F	2 819 648 €			150 000 €	2 819 648 €
Laveur/Réacteur (+4386000frs complément soude)	15 ans	11 145 600 F				12 033 131 F	1 834 439 €		-1 838 996 €		3 673 435 €
Evacuation - Stockage des résidus	20 ans	2 784 000 F		460 000 F		3 464 850 F	528 213 €			1 350 000 €	528 213 €
Traitement des effluents liquides	10 ans	5 226 000 F	3 486 000 F			9 405 742 F	1 433 896 €		-1 128 228 €		2 562 124 €
Stockage réactifs	20 ans	1 702 400 F		860 000 F		2 696 389 F	411 062 €		-244 392 €		655 454 €
Ventilateurs	10 ans	2 163 200 F		530 000 F		2 864 487 F	436 688 €			350 000 €	436 688 €
Gaines	15 ans	1 856 000 F		670 000 F		2 672 568 F	407 430 €			170 000 €	407 430 €
Cheminée (conduits)	10 ans	1 760 000 F				1 900 150 F	289 676 €			175 000 €	289 676 €
Réacteur catalytique SCR	4 ans					0 F				3 650 000 €	0 €
Tour de refroidissement	10 ans					0 F				500 000 €	0 €
Sous total		38 221 400 F	3 486 000 F	8 520 000 F	0 F	53 532 996 F	8 161 053 €	0 €	-3 211 616 €	6 345 000 €	11 372 669 €
CONTRÔLE REGULATION											
Appareillage de mesure et de contrôle	10 ans	3 512 300 F			109 000 F	3 900 987 F	594 702 €	267 628 €			862 330 €
Equipements de régulation (fours)	10 ans	4 944 000 F				5 337 694 F	813 726 €				813 726 €
Système numérique de contrôle-commande	10 ans	1 740 700 F		1 040 000 F		2 917 410 F	444 756 €	94 500 €		750 000 €	539 256 €
Sous total		10 197 000 F	0 F	1 040 000 F	109 000 F	12 156 091 F	1 853 184 €	362 128 €	0 €	750 000 €	2 215 312 €
INSTALLATION ELECTRIQUE											
Poste livraison E.D.F.	20 ans	1 600 000 F				1 727 409 F	263 342 €				263 342 €
Transformateur turboalternateur (second 20 kV)	20 ans	571 700 F				617 225 F	94 095 €				94 095 €
Tableau général B.T.	20 ans	535 600 F				578 250 F	88 154 €				88 154 €
Distribution intérieure puissance	20 ans	13 613 500 F				14 697 552 F	2 240 627 €				2 240 627 €
Eclairage intérieur, extérieur et secours	15 ans	344 000 F				371 393 F	56 818 €				56 818 €
Courants faibles (téléphone, interphone, vidéo)	15 ans	220 400 F	450 000 F			723 784 F	110 340 €				110 340 €
Sous total		16 885 200 F	450 000 F	0 F	0 F	18 715 613 F	2 853 177 €	0 €	0 €	0 €	2 853 177 €
DIVERS											
Monte-charge, ascenseur, divers lavages	20 ans	958 000 F				1 034 286 F	157 676 €				157 676 €
Air comprimé	12 ans	360 000 F		140 000 F		528 411 F	80 556 €				80 556 €
Protection incendie	15 ans	315 000 F				340 084 F	51 845 €				51 845 €
Sous total		1 633 000 F	0 F	140 000 F	0 F	1 902 781 F	290 077 €	0 €	0 €	0 €	290 077 €
TOTAL		222 931 600 F	7 844 925 F	22 360 000 F	1 659 220 F	273 131 712 F	41 638 661 €	497 578 €	-3 211 616 €	7 399 701 €	45 347 855 €
Frais généraux et aléas 15%											
TOTAL général											

Année 2020

POSTES	Durée Vie	total	Réel
	estimée	invest (€)	2020
GROS ŒUVRE			
Fosse ordures ménagères	25 ans	1 031 642 €	
Structure B.A.	25 ans	2 303 798 €	
Mâchefers et ferrailles	25 ans	172 308 €	
Cheminée (génie civil uniquement)	25 ans	11 916 €	
Hall déchargement usine		0 €	
*Charpente métallique	25 ans	1 580 792 €	
*Bardage	15 ans	1 421 845 €	
Sous total		6 522 299 €	0 €
SECOND ŒUVRE - locaux annexes (bureaux, ateliers, vestiaires)			
Maçonnerie	25 ans	73 966 €	35 285 €
Étanchéité	15 ans	79 249 €	
Menuiserie métallique - serrurerie	15 ans	96 860 €	12 520 €
Carrelages	10 ans	88 055 €	
Plomberie sanitaire	15 ans	66 922 €	
Vitrerie	15 ans	31 700 €	
Peinture	10 ans	88 055 €	
Électricité - Chauffage	15 ans	258 881 €	
Réseaux divers	15 ans	449 768 €	19 634 €
Voirie	25 ans	266 008 €	520 €
Espaces verts - Plantations	25 ans	303 251 €	600 €
Clôtures - Portails	20 ans	101 436 €	
Sous total		1 904 152 €	68 559 €
RECEPTION ET MANUTENTION DES RESIDUS			
Pesage (pont bascule)	20 ans	117 200 €	16 527 €
Ponts roulants et Bennes preneuses	12 ans	566 843 €	20 575 €
Alimentation des fours (trémies, goulottes ...)	6 ans	180 225 €	102 317 €
broyeur (avenant)	15 ans	937 367 €	
Sous total		1 801 635 €	139 419 €
INCINERATION			
Grille de combustion	10 ans	2 003 801 €	73 183 €
Fours (charpente, casing, réfractaire)	10 ans	2 931 110 €	333 192 €
Circuit de combustion (gaine d'air, ventilateurs ...)	25 ans	639 114 €	18 166 €
Réchauffeurs d'air	15 ans	122 059 €	
Sous total		5 696 083 €	424 541 €
TRAITEMENT ET EVACUATION DES MÂCHEFERS			
Extinction - Extraction	6 ans	130 535 €	83 576 €
Convoyeurs, bandes transporteuses	6 ans	438 234 €	6 285 €
Evacuation sous fours-chaudières	6 ans	77 982 €	9 887 €
Déferailage	6 ans	122 915 €	
Sous total		769 666 €	99 748 €
RECUPERATION DE CHALEUR ET D'ENERGIE			
Chaudières (écrans et surchauffeurs)	15 ans	4 794 204 €	618 383 €
Ramonage	7 ans	139 012 €	44 717 €
Economiseurs	12 ans	556 046 €	
Traitement d'eau		0 €	30 160 €
Auxiliaires alimentation		0 €	50 462 €
Condenseurs auxiliaire-calorifu		0 €	1 614 €
Groupe turboalternateur-condenseur	15 ans	4 238 157 €	12 203 €
Poste de livraison énergie	20 ans	627 247 €	
Tuyauteries - Robinetterie - Calorifuge	15 ans	896 794 €	54 208 €
Sous total		11 922 784 €	811 747 €
TRAITEMENT ET EVACUATION DES GAZ			
Dépoussiéreurs/filtres à manche/complément TF	6 ans	2 819 648 €	7 820 €
Laveur/Réacteur (+4386000lrs complément soude)	15 ans	3 673 435 €	
Evacuation - Stockage des résidus	20 ans	528 213 €	13 580 €
Traitement des effluents liquides	10 ans	2 562 124 €	
Stockage réactifs	20 ans	655 454 €	5 483 €
Ventilateurs	10 ans	436 688 €	838 €
Gaines	15 ans	407 430 €	
Cheminée (conduits)	10 ans	289 676 €	
Réacteur catalytique SCR	4 ans	0 €	
Tour de refroidissement	10 ans	0 €	389 €
Sous total		11 372 669 €	28 110 €
CONTRÔLE REGULATION			
Appareillage de mesure et de contrôle	10 ans	862 330 €	395 585 €
Équipements de régulation (fours)	10 ans	813 726 €	118 233 €
Système numérique de contrôle-commande	10 ans	539 256 €	27 648 €
Sous total		2 215 312 €	541 466 €
INSTALLATION ELECTRIQUE			
Poste livraison E.D.F.	20 ans	263 342 €	2 980 €
Transformateur turboalternateur (second 20 kV)	20 ans	94 095 €	3 594 €
Tableau général B.T.	20 ans	88 154 €	
Distribution intérieure puissance	20 ans	2 240 627 €	90 049 €
Eclairage intérieur, extérieur et secours	15 ans	56 618 €	
Courants faibles (téléphone, interphone, vidéo)	15 ans	110 340 €	
Sous total		2 853 177 €	96 623 €
DIVERS			
Monte-charge, ascenseur, divers levages	20 ans	157 676 €	
Air comprimé	12 ans	80 556 €	25 745 €
Protection incendie	15 ans	51 845 €	37 805 €
Sous total		290 077 €	63 550 €
TOTAL		45 347 855 €	2 273 765 €

PLAN GROS ENTRETIENS / RENOUELEMENTS – OCREAL SAS

POSTES	Durée Vie	total	Dépenses réelles									Planifiées	
			2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	estimée	invest (€)											
GROS ŒUVRE													
Fosse ordures ménagères	25 ans	1 031 642 €									35 460 €		
Structure B.A.	25 ans	2 303 798 €											
Mâchefers et ferrailles	25 ans	172 308 €											
Cheminée (génie civil uniquement)	25 ans	11 916 €											
Hall déchargement usine		0 €											
*Charpente métallique	25 ans	1 580 792 €											
*Bardage	15 ans	1 421 845 €											
Sous total		6 522 299 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	35 460 €	0 €	0 €
SECOND ŒUVRE - locaux annexes (bureaux, ateliers, vestiaires)													
Maçonnerie	25 ans	73 966 €	48 562 €	15 671 €	15 791 €	81 966 €	21 228 €	16 293 €	21 525 €	16 019 €	35 285 €	84 100 €	
Etanchéité	15 ans	79 249 €											
Menuiserie métallique - serrurerie	15 ans	96 860 €		7 230 €	8 060 €	13 900 €	32 480 €		1 995 €		12 520 €	15 000 €	
Carrelages	10 ans	88 055 €											
Plomberie sanitaire	15 ans	66 922 €											
Vitrierie	15 ans	31 700 €											
Peinture	10 ans	88 055 €											
Electricité - Chauffage	15 ans	258 881 €											
Réseaux divers	15 ans	449 768 €			750 €		3 222 €	4 973 €		1 084 €	19 634 €	2 100 €	
Voirie	25 ans	266 008 €		59 780 €		58 596 €	15 100 €			3 332 €	520 €	150 000 €	
Espaces verts - Plantations	25 ans	303 251 €			2 800 €	3 406 €				3 274 €	600 €		
Clôtures - Portails	20 ans	101 436 €											
Sous total		1 904 152 €	48 562 €	82 681 €	27 401 €	157 869 €	72 030 €	21 265 €	23 520 €	23 708 €	68 559 €	251 200 €	0 €
RECEPTION ET MANUTENTION DES RESIDUS													
Pesage (pont bascule)	20 ans	117 200 €			28 103 €	4 955 €	6 735 €	7 351 €	13 224 €	29 599 €	16 527 €	6 800 €	5 000 €
Ponts roulants et Bennes preneuses	12 ans	566 843 €	48 539 €		21 662 €	17 701 €	74 094 €	41 009 €	38 879 €	106 437 €	20 575 €	118 300 €	53 000 €
Alimentation des fours (trémies, goulottes ...)	6 ans	180 225 €	36 647 €	76 009 €	45 599 €	91 869 €	52 108 €	26 247 €	41 816 €	37 328 €	102 317 €	22 400 €	90 000 €
broyeur (avenant)	15 ans	937 367 €	8 662 €	37 527 €	9 885 €	40 343 €	28 556 €			223 €		22 000 €	
Sous total		1 801 635 €	93 847 €	113 536 €	105 249 €	154 868 €	161 494 €	74 607 €	93 919 €	173 586 €	139 419 €	169 500 €	148 000 €
INCINERATION													
Grille de combustion	10 ans	2 003 801 €	147 645 €	88 758 €	115 113 €	69 596 €	65 756 €	77 840 €	84 604 €	135 032 €	73 183 €	38 100 €	108 000 €
Fours (charpente, casing, réfractaire)	10 ans	2 931 110 €	334 719 €	244 457 €	196 600 €	279 843 €	264 568 €	309 715 €	265 792 €	199 637 €	333 192 €	210 800 €	200 000 €
Circuit de combustion (gaine d'air, ventilateurs ...)	25 ans	639 114 €		7 960 €	2 365 €	10 928 €		10 155 €			18 166 €		
Réchauffeurs d'air	15 ans	122 059 €			67 145 €								
Sous total		5 696 083 €	482 364 €	341 175 €	381 224 €	360 367 €	330 324 €	397 710 €	350 396 €	334 669 €	424 541 €	248 900 €	308 000 €
TRAITEMENT ET EVACUATION DES MÂCHEFERS													
Extinction - Extraction	6 ans	130 535 €	22 134 €	45 315 €	41 740 €	45 191 €	43 212 €	49 845 €	45 000 €	29 520 €	83 576 €	24 000 €	30 000 €
Convoyeurs, bandes transporteuses	6 ans	438 234 €	13 905 €	2 484 €	16 367 €	101 317 €	92 492 €	40 437 €	37 928 €	71 557 €	6 285 €	69 300 €	41 000 €
Evacuation sous fours-chaudières	6 ans	77 982 €	89 195 €	91 972 €		40 €	4 099 €	15 722 €	1 441 €	15 965 €	9 887 €	16 000 €	20 000 €
Déferailage	6 ans	122 915 €											
Sous total		769 666 €	125 234 €	139 771 €	58 107 €	146 547 €	139 803 €	106 004 €	84 369 €	117 042 €	99 748 €	109 300 €	91 000 €
RECUPERATION DE CHALEUR ET D'ENERGIE													
Chaudières (écrans et surchauffeurs)	15 ans	4 794 204 €	860 682 €	976 786 €	655 981 €	235 160 €	499 414 €	1 983 070 €	1 079 877 €	104 625 €	618 383 €	436 400 €	420 000 €
Ramonage	7 ans	139 012 €	49 723 €		45 783 €	5 012 €			40 644 €	3 926 €	44 717 €	2 300 €	40 000 €
Economiseurs	12 ans	556 046 €											
Traitement d'eau		0 €		7 869 €	18 820 €	20 799 €	445 €			5 994 €	30 160 €		
Auxiliaires alimentation		671 324 €	2 805 €		1 970 €	10 691 €	14 256 €	6 940 €	720 €	2 261 €	50 462 €	14 900 €	24 000 €
Condenseurs auxiliaire-calorifu	10 ans	0 €			16 538 €	87 192 €	25 398 €		2 909 €	8 711 €	1 614 €		30 000 €
Groupe turboalternateur-condenseur	15 ans	4 238 157 €	173 773 €	116 200 €	119 968 €	106 897 €	51 955 €	12 653 €	1 634 €	6 009 €	12 203 €	248 200 €	146 000 €
Poste de livraison énergie	20 ans	627 247 €											
Tuyauteries - Robinetterie - Calorifuge	15 ans	896 794 €	63 275 €	25 719 €	52 656 €	42 968 €	44 959 €	56 945 €	22 656 €	24 632 €	54 208 €	39 800 €	49 000 €
Sous total		11 922 784 €	1 150 259 €	1 126 574 €	911 716 €	508 719 €	675 938 €	2 059 608 €	1 148 439 €	156 159 €	811 747 €	741 600 €	709 000 €
TRAITEMENT ET EVACUATION DES GAZ													
Dépoussiéreurs/filtres à manche/complément TF	6 ans	2 819 648 €	765 €	43 015 €	42 085 €	56 285 €	18 220 €	8 651 €	28 106 €	45 393 €	7 820 €	4 000 €	40 000 €
Laveur/Réacteur (+4386000frs complément soude)	15 ans	3 673 435 €											
Evacuation - Stockage des résidus	20 ans	528 213 €	13 022 €	42 240 €	36 107 €	6 029 €	23 622 €	4 809 €	715 €	11 892 €	13 580 €	45 500 €	50 000 €
Traitement des effluents liquides	10 ans	2 562 124 €				656 €	740 €	500 €	395 €	1 251 €		25 000 €	
Stockage réactifs	20 ans	655 454 €	10 357 €			3 438 €	5 423 €	14 575 €	14 762 €	8 589 €	5 483 €	900 €	21 000 €
Ventilateurs	10 ans	436 688 €		27 865 €			58 575 €	14 116 €	3 006 €	36 212 €	838 €		64 000 €
Gaines	15 ans	407 430 €			11 700 €		7 120 €						
Cheminée (conduits)	10 ans	289 676 €	10 160 €			25 768 €							
Réacteur catalytique SCR	4 ans	0 €	19 900 €			10 238 €	358 838 €	354 614 €	3 452 €			3 400 €	
Tour de refroidissement	10 ans	0 €				6 500 €	3 218 €	4 882 €	1 181 €	11 938 €	389 €		
Sous total		11 372 669 €	54 203 €	113 120 €	89 892 €	108 914 €	475 756 €	402 148 €	51 618 €	115 275 €	28 110 €	78 800 €	175 000 €
CONTRÔLE REGULATION													
Appareillage de mesure et de contrôle	10 ans	862 330 €	30 517 €				4 804 €	801 €	5 600 €	2 100 €	395 585 €		
Equipements de régulation (fours)	10 ans	813 726 €	11 935 €	6 318 €	6 828 €	50 953 €	39 355 €	11 872 €	12 648 €	9 313 €	118 233 €	5 900 €	
Système numérique de contrôle-commande	10 ans	539 256 €		48 803 €	37 076 €	6 979 €	2 526 €		5 710 €	36 885 €	27 648 €	61 700 €	
Sous total		2 215 312 €	42 452 €	55 121 €	43 904 €	57 933 €	46 685 €	12 673 €	23 957 €	48 298 €	541 466 €	67 600 €	0 €
INSTALLATION ELECTRIQUE													
Poste livraison E.D.F.	20 ans	263 342 €			18 874 €							2 980 €	
Transformateur turboalternateur (second 20 kV)	20 ans	94 095 €	5 351 €									3 594 €	128 500 €
Tableau général B.T.	20 ans	88 154 €		25 500 €						688 €			35 000 €
Distribution intérieure puissance	20 ans	2 240 627 €	27 186 €	10 059 €	16 600 €	55 802 €	12 334 €	7 468 €	37 478 €	33 443 €	90 049 €	89 100 €	404 000 €
Eclairage intérieur, extérieur et secours	15 ans	56 618 €											
Courants faibles (téléphone, interphone, vidéo)	15 ans	110 340 €											
Sous total		2 853 177 €	32 537 €	35 559 €	35 474 €	55 802 €	12 334 €	7 468 €	37 478 €	34 131 €	96 623 €	217 600 €	439 000 €
DIVERS													
Monte-charge, ascenseur, divers levages	20 ans	157 676 €											
Air comprimé	12 ans	80 556 €				2 115 €	56 555 €	1 590 €			25 745 €	35 000 €	
Protection incendie	15 ans	51 845 €				3 579 €		1 700 €	7 585 €	6 711 €	37 805 €	154 000 €	200 000 €
Sous total		290 077 €	0 €	0 €	0 €	5 694 €	56 555 €	3 290 €	7 585 €	6 711 €	63 550 €	189 000 €	200 000 €
TOTAL général		45 347 855 €	2 029 458 €	2 007 537 €	1 652 966 €	1 556 713 €	1 970 919 €	3 084 774 €	1 821 281 €	1 045 039 €	2 273 765 €	2 073 500 €	2 070 000 €

2.4 Mouvements de trésorerie avec la maison mère

Le taux des intérêts affecté au compte courant est déterminé par une convention de trésorerie signée avec la maison mère d'Ocréal, soit Novergie SA.

Les conditions de rémunération sont EONIA + 2% (en situation de Société emprunteuse) et EONIA (en position de Société prêteuse).

	Solde d'ouverture au 01/01/2020	Mouvements de la période		Solde de clôture au 31/12/2020
		Débit	Crédit	
C/C stés apparentées trésorerie (Passif) (yc ICNE)				
455030 Cpte Courant Trésorerie	0	6 059 915	-4 053 284	2 006 630
455909 Cpte courant Trésorerie PASSIF	-1 916 314	7 075 407	-5 159 093	0
		13 135 322	-9 212 378	
Intérêts courus s /C/C stés apparentées trésorerie (Passif) (yc ICNE)				
451800 Int / Cptes Cour.Groupe	0			0
Taux d'intérêt utilisé : EONIA + 2% selon convention de trésorerie	2,00%			2,00%

2.5 Coût de revient à la tonne pour le SMEPE

Conformément aux recommandations du SMEPE, cette analyse est réalisée sur les tonnages et chiffre d'affaires réel des 3 derniers exercices.

Les chiffres qui suivent peuvent présenter des écarts avec ceux du compte de résultat du chapitre 2, lesquels sont conformes à la liasse fiscale, et établis avec une estimation du mois de décembre.

	UNITE	2020		2019		ECART		2018																																																																																											
Tonnage	T	87 707		92 783		-5 076		97 572																																																																																											
Coût revient		Montant	Prix Unitaire	Montant	Prix Unitaire	Montant	Prix Unitaire	Montant	Prix Unitaire																																																																																										
Redevance d'exploitation (Hors Avenant 12)	K€ H.T	8 292	94,54	8 742	94,22	-450	0,32	9 057	92,82																																																																																										
Coût de revient brut	€ / T H.T	94,54		94,22		0,32		92,82																																																																																											
Redevance valorisation	K€ H.T	-2 979	-33,96	-2 485	-26,79	494	-7,18	-1 865	-19,12																																																																																										
Droit d'usage (PU ramené aux tonnes SMEPE)	K€ H.T	-1 675	-19,10	-1 502	-16,19	173	-2,91	-1 269	-13,00																																																																																										
Coût de revient net hors financement	€ / T H.T	41,48		51,25		-9,77		60,70																																																																																											
Redevance de Financement	K€ H.T	0	0,00	2 307	24,87		-24,87	4 586	47,00																																																																																										
Coût de revient net yc financement	€ / T H.T	41,48		76,11		-34,64		107,70																																																																																											
Taxe communale et TGAP	K€ H.T	132	1,50	139	1,50		0,00	146	1,50																																																																																										
TGAP	K€ H.T	262	2,99	278	3,00		-0,01	294	3,01																																																																																										
Coût de revient net total	€ / T H.T	45,97		80,61		-34,65		112,21																																																																																											
Coût de revient net total	€ / T T.T.C.	50,57		88,68		-38,11		123,43																																																																																											
<table> <tbody> <tr> <td>Facturation part fixe</td> <td></td> <td>-</td> <td></td> <td>2 307,3</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>4 585,8</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Facturation part proportionnelle</td> <td></td> <td>8 292,1</td> <td></td> <td>8 742,3</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>9 056,9</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Facturation Impôts et taxes - Taxe Communale</td> <td></td> <td>131,6</td> <td></td> <td>139,2</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>146,4</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Facturation Impôts et taxes - TGAP</td> <td></td> <td>262,3</td> <td></td> <td>278,3</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>293,7</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>8 686,0</td> <td></td> <td>11 467,1</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>14 082,8</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Intéressement valorisation énergétique</td> <td>-</td> <td>2 979,0</td> <td>-</td> <td>2 485,3</td> <td>-</td> <td></td> <td></td> <td>1 865,3</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td></td> <td>-</td> <td>1 675,1</td> <td>-</td> <td>1 502,1</td> <td>-</td> <td></td> <td></td> <td>1 268,6</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>4 031,9</td> <td></td> <td>7 479,7</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>10 948,9</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>==></td> <td>45,97 €/T</td> <td></td> <td>80,61 €/T</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>112,21 €/T</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>										Facturation part fixe		-		2 307,3				4 585,8		Facturation part proportionnelle		8 292,1		8 742,3				9 056,9		Facturation Impôts et taxes - Taxe Communale		131,6		139,2				146,4		Facturation Impôts et taxes - TGAP		262,3		278,3				293,7				8 686,0		11 467,1				14 082,8		Intéressement valorisation énergétique	-	2 979,0	-	2 485,3	-			1 865,3	-		-	1 675,1	-	1 502,1	-			1 268,6	-			4 031,9		7 479,7				10 948,9			==>	45,97 €/T		80,61 €/T				112,21 €/T	
Facturation part fixe		-		2 307,3				4 585,8																																																																																											
Facturation part proportionnelle		8 292,1		8 742,3				9 056,9																																																																																											
Facturation Impôts et taxes - Taxe Communale		131,6		139,2				146,4																																																																																											
Facturation Impôts et taxes - TGAP		262,3		278,3				293,7																																																																																											
		8 686,0		11 467,1				14 082,8																																																																																											
Intéressement valorisation énergétique	-	2 979,0	-	2 485,3	-			1 865,3	-																																																																																										
	-	1 675,1	-	1 502,1	-			1 268,6	-																																																																																										
		4 031,9		7 479,7				10 948,9																																																																																											
	==>	45,97 €/T		80,61 €/T				112,21 €/T																																																																																											

2.6 Compte de résultat (DSP)

Ce tableau présente la synthèse des comptes d'Ocréal en distinguant l'incinération, les activités électriques et de commercialisation. Il permet d'avoir une vision globale des résultats de l'entreprise en ayant un résultat net comptable tel que présenté dans la liasse fiscale.

En K€ HT	Concession usine		Activité électrique		TOTAL DSP		TOTAL LIASSE	
	Année N	Année N-1	Année N	Année N-1	Année N	Année N-1	Année N	Année N-1
Prestation financement DSP	0,0	2 307,3			0,0	2 307,3	0,0	2 307,3
Prestation proportionnelle exploitation	8 506,1	8 528,6			8 506,1	8 528,6	8 506,1	8 528,6
Redevance valorisation et intéressement			-2 979,7	-2 482,4	-2 979,7	-2 482,4	-2 979,7	-2 482,4
Droit d'usage	-1 879,4	-1 292,9			-1 879,4	-1 292,9	-1 879,4	-1 292,9
Impôts et taxes	544,9	544,0			544,9	544,0	544,9	544,0
Ventes produits valorisés	4,0	4,4			4,0	4,4	4,0	4,4
Prestation tonnages extérieurs	4 250,6	3 480,1			4 250,6	3 480,1	4 250,6	3 480,1
Autres activités	268,9	260,8			268,9	260,8	268,9	260,8
Total recette	11 695,0	13 832,3	-2 979,7	-2 482,4	8 715,4	11 349,9	8 715,4	11 349,9
Recettes électriques			4 080,0	3 918,4	4 080,0	3 918,4	4 080,0	3 918,4
Dont vente directe			4 080,0	3 918,4	4 080,0	3 918,4	4 080,0	3 918,4
Total recette Valorisation	0,0	0,0	4 080,0	3 918,4	4 080,0	3 918,4	4 080,0	3 918,4
TOTAL PRODUITS	11 695,0	13 832,3	1 100,3	1 436,0	12 795,3	15 268,3	12 795,3	15 268,3
Electricité	-27,8	-13,0			-27,8	-13,0	-27,8	-13,0
Gaz, fuel lourd	-40,9	-61,8			-40,9	-61,8	-40,9	-61,8
Eau	-23,8	-26,0			-23,8	-26,0	-23,8	-26,0
Chaux et produits chimiques	-697,9	-682,0			-697,9	-682,0	-697,9	-682,0
Consommables et entretien	-127,3	-119,4			-127,3	-119,4	-127,3	-119,4
Achats	-917,674	-902,200	0,0	0,0	-917,7	-902,2	-917,7	-902,2
Enlèvement de sous produits (dont détournements)	-2 281,6	-2 457,5			-2 281,6	-2 457,5	-2 281,6	-2 457,5
Frais de traitement	-334,4	-191,4			-334,4	-191,4	-334,4	-191,4
Travaux sous traités (hors GER)	0,0	-153,1			0,0	-153,1	0,0	-153,1
Frais de commercialisation	0,0	10,1			0,0	10,1	0,0	10,1
Entretien courant	-295,6	-595,7			-295,6	-595,7	-295,6	-595,7
GER Dépenses non dotées	-2 166,3	-595,0			-2 166,3	-595,0	-2 166,3	-595,0
Assurances	-346,5	-334,0			-346,5	-334,0	-346,5	-334,0
Services extérieurs	-5 424,424	-4 316,600	0,0	0,0	-5 424,4	-4 316,6	-5 424,4	-4 316,6
Frais de siège (Assistance)	-1 023,7	-1 033,0			-1 023,7	-1 033,0	-1 023,7	-1 033,0
Frais de siège (Licence de marque)	-195,2	-189,9			-195,2	-189,9	-195,2	-189,9
Autres services extérieurs	-1 218,900	-1 222,900	0,0	0,0	-1 218,9	-1 222,9	-1 218,9	-1 222,9
Taxe Professionnelle	-80,2	-212,7			-80,2	-212,7	-80,2	-212,7
Autres impôts	-857,4	-820,2			-857,4	-820,2	-857,4	-820,2
Impôts et taxes	-937,631	-1 032,900	0,0	0,0	-937,6	-1 032,9	-937,6	-1 032,9
Charges de Personnel	-1 612,5	-1 935,4			-1 612,5	-1 935,4	-1 612,5	-1 935,4
Charges de Personnel	-1 612,509	-1 935,400	0,0	0,0	-1 612,5	-1 935,4	-1 612,5	-1 935,4
Loyer	-56,8	-54,5			-56,8	-54,5	-56,8	-54,5
Autres frais divers . (Dont pub)	-3,3	-90,4			-3,3	-90,4	-3,3	-90,4
Honoraires	-9,6	0,0			-9,6	0,0	-9,6	0,0
Autres frais	-69,720	-144,900	0,0	0,0	-69,7	-144,9	-69,7	-144,9
Loyer de crédit bail	0,0	-2 393,9			0,0	-2 393,9	0,0	-2 393,9
Frais financiers et intérêts emprunts	-11,7	-3,8			-11,7	-3,8	-11,7	-3,8
Charges financières	-11,730	-2 397,700	0,0	0,0	-11,7	-2 397,7	-11,7	-2 397,7
Dotation aux amortissements	-628,8	-1 883,7			-628,8	-1 883,7	-628,8	-1 883,7
Dotations aux provisions pour GER	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0
Autres dotations et reprises sur provisions	-431,0	17,0			-431,0	17,0	-431,0	17,0
Dotations aux amortissements et aux provisions	-1 059,831	-1 866,700	0,0	0,0	-1 059,8	-1 866,7	-1 059,8	-1 866,7
TOTAL DES CHARGES	-11 252,4	-13 819,3	0,0	0,0	-11 252,4	-13 819,3	-11 252,4	-13 819,3
RESULTAT AVANT IMPOTS	442,6	13,0	1 100,3	1 436,0	1 542,9	1 449,0	1 542,9	1 449,0
Pdts & Chgs exceptionnels	0,0	355,1			0,0	355,1	0,0	355,1
Transfert de charges	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0
IS sur résultat exceptionnel	0,0	-75,6			0,0	-75,6	0,0	-75,6
IS sur résultat courant	-158,8	-31,8	-394,7	-305,9	-553,4	-337,7	-553,4	-337,7
RESULTAT NET	283,9	260,7	705,7	1 130,1	989,5	1 390,8	989,5	1 390,8

ANNEXE 1 : LIASSE FISCALE



Désignation de la société : S3564 - OCREAL

Siret : 40213649300028

Pôle : RV - R&V

Remontée : Liasse fiscale 2020 - IS (société intégrée) - Réelle

Documents liés

Utilisateur : 6D7EE0B2F473E4C30CB - Sylvain

(*) Exercice 2014 (millésime 2015) : suppression de la colonne N-1 => pas de télétransmission au titre de la campagne TDFC 2015. NB : ces données sont provisoirement conservées pour faciliter la transition.

Clôture au : 31/12/2020

Néant : []

BILAN - ACTIF	Exercice N			N-1 (*)
	Brut	Amortiss., prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	AA			
Frais d'établissement	AB	AC		
Frais de développement	CX	CQ		
Concessions, brevets et droits similaires	AF 2 084,20	AG 2 084,20		
Fonds commercial (1)	AH	AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
TOTAL immobilisations incorporelles	2 084,20	2 084,20		
Terrains	AN 96 323,38	AO 96 323,38		
Constructions	AP	AQ		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR 22 666 191,83	AS 22 355 225,48	310 966,35	939 771,29
Autres immobilisations corporelles	AT 54 648,22	AU 54 648,22		
Immobilisations en cours	AV	AW		
Avances et acomptes	AX	AY		
TOTAL immobilisations corporelles	22 817 163,43	22 506 197,08	310 966,35	939 771,29
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
Autres participations	CU	CV		
Créances rattachées à des participations	BB	BC		
Autres titres immobilisés	BD	BE		
Prêts	BF	BG		
Autres immobilisations financières	BH	BI		
TOTAL immobilisations financières				
TOTAL (II)	22 819 247,63	22 508 281,28	310 966,35	939 771,29
Matières premières, approvisionnements	BL 766 694,47	BM 431 018,54	335 675,93	900 106,36
En cours de production de biens	BN	BO		
En cours de production de services	BP	BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
Marchandises	BT	BU		
TOTAL Stocks	766 694,47	431 018,54	335 675,93	900 106,36
Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		4 845,17
Clients et comptes rattachés (3)	BX 2 796 334,39	BY 8,00	2 796 326,39	3 005 611,92
Autres créances (3)	BZ 3 830 611,67	CA	3 830 611,67	1 119 233,95
Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
TOTAL Créances	6 626 946,06	8,00	6 626 938,06	4 124 845,87
Valeurs mobilières de placement Dont actions propres :	CD	CE		
Disponibilités	CF ,33	CG ,33	,33	2 861 303,05
TOTAL Trésorerie	,33	,33	,33	2 861 303,05
Charges constatées d'avance (3)	CH	CI		
TOTAL (III)	7 393 640,86	431 026,54	6 962 614,32	7 891 100,45
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
Ecart de conversion actif (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I À VI)	30 212 888,49	22 939 307,82	7 273 580,67	8 830 871,74
Rechts : (1) Dont droit au bail	CP		(3) Part à plus d'1 an :	CR 109 062,00
Clause de réserve de propriété :		Stocks	Créances	

Rappel 2054 :

2 084,20

OK

Rappel 2054 :

22 817 163,43

OK

Rappel 2054 :

DSO moyen N (Nb J) :

67,00

Trésorerie nette N :

,33

BFR N :

1 022 729,37

Rappel Passif N :

7 273 580,67

OK

2051 : Bilan - Passif avant répartition

Envoyé en préfecture le 07/10/2021

Reçu en préfecture le 07/10/2021

Affiché le

DGFIP N° 2051

ID : 034-253401822-20211001-2021_10_30-DE

Désignation de la société : S3564 - OCREAL

Siret : 40213649300028

Pôle : RV - R&V

Remontée : Liasse fiscale 2020 - IS (société intégrée) - Réelle

Documents liés

Millésime 2021

Utilisateur : 6D7EE0B2F2473E4C30CB - Sylvain

(* Exercice 2014 (millésime 2015) : suppression de la colonne N-1 => pas de télétransmission au titre de la campagne TDFC 2015. NB : ces données sont provisoirement conservées pour faciliter la transition.

Closure au : 31/12/2020

Néant : []

BILAN - PASSIF				Exercice N	Exercice N-1 (*)	
Capital social ou individuel (1)	(Dont versé : 305 295,00)	DA	305 295,00	305 295,00		
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB	8 160,59	8 160,59		
Ecart de réévaluation (2)	(Dont écart d'équivalence EK)	DC				
Réserve légale (3)		DD	30 529,35	30 529,35		
Réserves statutaires ou contractuelles		DE				
Réserves réglementées	(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF				
Autres réserves	(Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants EJ)	DG				
TOTAL réserves			30 529,35	30 529,35		
Report à nouveau		DH	140,62	-423 637,62		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	989 570,49	1 390 545,74		
Subventions d'investissement		DJ				
Provisions réglementées		DK				
TOTAL (I)		DL	1 333 696,05	1 310 893,06		FR N : 1 022 729,70
Produit des émissions de titres participatifs		DM				
Avances conditionnées		DN				
TOTAL (II)		DO				
Provisions pour risques		DP				
Provisions pour charges		DQ				
TOTAL (III)		DR				
Emprunts obligataires convertibles		DS				
Autres emprunts obligataires		DT				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU				
Emprunts et dettes financières divers	(Dont emprunts participatifs EI)	DV				Rappel 2057 : OK
TOTAL dettes financières						OK
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	15 291,63	25 461,77		OK
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	4 659 761,19	4 454 150,04		
Dettes fiscales et sociales		DY	1 214 981,79	1 071 089,43		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		3 113,80		
Autres dettes		EA	49 850,01	1 966 163,64		Rappel 2057 :
TOTAL dettes d'exploitation			5 939 884,62	7 519 978,68		5 924 592,99
Produits constatés d'avance (4)		EB				15 291,63
TOTAL (IV)		EC	5 939 884,62	7 519 978,68		
Ecart de conversion passif (V)		ED				Rappel Actif N :
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	7 273 580,67	8 830 871,74		7 273 580,67
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B				OK
(2) Dont : Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C				
cart de réévaluation libre		1D				
réserve de réévaluation (1976)		1E				
(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme		EF				
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	5 924 592,99	7 494 516,91		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH				

2052 : Compte de résultat de l'exercice (en liste)

Envoyé en préfecture le 07/10/2021

Reçu en préfecture le 07/10/2021

Affiché le

ID : 034-253401822-20211001-2021_10_30-DE

Désignation de la société : S3564 - OCREAL

Siret : 40213649300028

Pôle : RV - R&V

Remontée : Liasse fiscale 2020 - IS (société intégrée) - Réelle

Documents liés

Millésime 2021

Utilisateur : 6D7EE0B2F2473E4C30CB - Sylvain

(*) Exercice 2014 (millésime 2015) : suppression de la colonne N-1 => pas de télétransmission au titre de la campagne TDFC 2015. NB : ces données sont provisoirement conservées pour faciliter la transition.

Clôture au :

31/12/2020

Néant : []

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice N			Exercice N-1 (*)
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	FA		FC	
Production vendue				
Biens	FD	1 104 307,57	FE	1 360 951,68
Services	FG	11 680 234,93	FH	13 907 398,15
Chiffres d'affaires nets	FJ	12 784 542,50	FK	15 268 349,83
Production stockée			FL	
Production immobilisée			FM	
Subventions d'exploitation			FN	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			FO	
Autres produits (1) (11)			FP	409 511,05
Total des produits d'exploitation (2) (I)			FQ	57,14
			FR	12 784 599,64
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			FS	
Variation de stock (marchandises)			FT	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de			FU	2 837,95
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			FV	133 411,89
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			FW	8 915 343,54
Impôts, taxes et versements assimilés			FX	919 061,93
Salaires et traitements			FY	
Charges sociales (10)			FZ	3 205,60
Dotations d'exploitation			GA	628 804,94
Sur immobilisations			GB	
is aux amortissements			GC	431 026,54
is aux provisions			GD	
actif circulant : dotations aux provisions			GE	196 259,96
risques et charges : dotations aux provisions			GF	11 229 952,35
Autres charges (12)			GG	1 554 647,29
Total des charges d'exploitation (4) (II)			GH	14 225 407,97
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			GI	1 452 456,72
Bénéfice attribué ou perte transférée			GJ	
Perte supportée ou bénéfice transféré			GK	
Produits financiers de participations (5)			GL	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GM	
Autres intérêts et produits assimilés (5)			GN	
Reprises sur provisions et transferts de charges			GO	
Différences positives de change			GP	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GQ	
Total des produits financiers (V)			GR	11 669,80
Dotations financières aux amortissements et provisions			GS	
Intérêts et charges assimilées (6)			GT	
Différences négatives de change			GU	11 669,80
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GV	-11 669,80
Total des charges financières (VI)			GW	3 754,30
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				-3 754,30
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				1 448 702,42

2053 : Compte de résultat de l'exercice (suite)

Envoyé en préfecture le 07/10/2021

Reçu en préfecture le 07/10/2021

Affiché le

DGFIP N° 2053

ID : 034-253401822-20211001-2021_10_30-DE

Désignation de la société : S3564 - OCREAL

Siret : 40213649300028

Pôle : RV - R&V

Remontée : Liasse fiscale 2020 - IS (société intégrée) - Réelle

Documents liés

Millésime 2021

Utilisateur : 6D7EE0B2F2473E4C30CB - Sylvain

(*) Exercice 2014 (millésime 2015) : suppression de la colonne N-1 => pas de télétransmission au titre de la campagne TDFC 2015. NB : ces données sont provisoirement conservées pour faciliter la transition.

Clôture au :

31/12/2020

Néant : []

COMPTE DE RÉSULTAT (SUITE)		Exercice N	Exercice N-1 (*)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB		355 145,32
Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		355 145,32
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI		355 145,32
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices (X)	HK	553 407,00	413 302,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	12 784 599,64	16 033 010,01
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	11 795 029,15	14 642 464,27
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	HN	989 570,49	1 390 545,74
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont produits de locations immobilières	HY		
produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont Crédit-bail mobilier	HP		2 393 894,80
Crédit-bail immobilier	HQ	5 235,81	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	11 669,80	67 562,28
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) à compter de 2016	RC		
(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) à compter de 2016	RD		
(9) Dont transferts de charges	A1		-8 957,46
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles - facultatives (A6) / obligatoires (A9)	A9		
dont cotisations facultatives Madelin	A7		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
TOTAL général			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs
TOTAL général			

Désignation de l'entreprise : OCREAL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 0000 LDT les Roussels 34400 Lunel Viel		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 4 0 2 1 3 6 4 9 3 0 0 0 2 8		Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N clos le, 31/12/2020					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
			Net 3				
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	2 084	0	
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	96 323	96 323	0
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	22 666 192	22 355 225	310 966
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	54 648	54 648	0
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI			
TOTAL (II)		BJ	BK	22 819 248	22 508 281	310 966	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	766 694	431 019	335 676
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	0		0
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	2 796 334	8	2 796 326
		Autres créances (3)	BZ	CA	3 830 612		3 830 612
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	0		0	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI				
	TOTAL (III)	CJ	CK	7 393 641	431 027	6 962 614	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	30 212 888	22 939 308	7 273 581	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an CR			109 062	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

Désignation de l'entreprise		OCREAL		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :305 295.....)	DA		305 295	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		8 161	
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK	DC			
	Réserve légale (3)	DD		30 529	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ	DG			
	Report à nouveau	DH		141	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		989 570	
	Subventions d'investissement	DJ		0	
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL		1 333 696	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		0	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		15 292	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		4 659 761	
	Dettes fiscales et sociales	DY		1 214 982	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA		49 850		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC		5 939 885		
Écarts de conversion passif*	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		7 273 581		
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		5 924 593		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : OCREALNéant *

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	1 104 308	FE	FF	1 104 308	
		FG	11 680 235	FH	FI	11 680 235	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	12 784 543	FK	FL	12 784 543	
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP		
	Autres produits (1) (11)				FQ	57	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	12 784 600
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	2 838	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	133 412	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	8 915 344	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	919 062	
	Salaires et traitements*				FY		
	Charges sociales (10)				FZ	3 206	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	628 805
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	431 027
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
Autres charges (12)				GE	196 260		
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	11 229 952	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	1 554 647	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	11 670	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)					GU	11 670	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	-11 670	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	1 542 977	

Désignation de l'entreprise OCREAL

		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	553 407	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	12 784 600	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	11 795 029	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	989 570	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	5 236
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	0	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	11 670	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5				
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

Désignation de l'entreprise **OCREAL**

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	TOTAL I				CZ	1		D8	2		D9	3		
	TOTAL II					2 084			KE			KF		0
CORPORELLES	Terrains				KG	96 323		KH			KI	0		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ			KK			KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM			KN			KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2	KP			KQ			KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS	22 666 192		KT			KU	0	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV			KW			KX			
		Matériel de transport*			KY			KZ			LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	54 648		LC			LD	0		
	Emballages récupérables et divers *			LE			LF			LG				
	Immobilisations corporelles en cours				LH			LI			LJ			
	Avances et acomptes				LK			LL			LM			
	TOTAL III				LN	22 817 163		LO			LP	0		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G			8M			8T		
Autres participations				8U			8V			8W				
Autres titres immobilisés				1P			1R			1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T			1U			1V				
TOTAL IV				LQ			LR			LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	22 819 248		ØH			ØJ	0			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	TOTAL I				IN	1		CØ	3		DØ	4		
	TOTAL II					2 084			LW			IX		
CORPORELLES	Terrains				IP			LX	96 323		LY			
	Constructions	Sur sol propre		IQ			MA			MB				
		Sur sol d'autrui		IR			MD			ME				
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS			MG			MH			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT			MJ	22 666 192		MK			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers			IU			MM			MN			
		Matériel de transport			IV			MP			MQ			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW	54 648		MS			MT			
	Emballages récupérables et divers *			IX			MV			MW				
	Immobilisations corporelles en cours				MY			MZ			NA			
Avances et acomptes				NC			ND			NE				
TOTAL III				IY			NG	22 817 163		NH	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ			ØU			M7	ØW		
	Autres participations				IØ			ØX			ØY	ØZ		
	Autres titres immobilisés				I1			2B			2C	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2			2E			2F	2G		
	TOTAL IV				I3			NJ			NK	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4			ØK	22 819 248		ØL	ØM			

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Envoyé en préfecture le 07/10/2021

2021

Reçu en préfecture le 07/10/2021

N° 2054 bis

Affiché le

ID : 034-253401822-20211001-2021_10_30-DE

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2020

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : OCREAL

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	—
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise OCREALNéant *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	2 084	PF	0	PG		PH	2 084
Terrains		PI	96 323	PJ	0	PK		PL	96 323
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	21 726 421	QA	628 805	QB		QC	22 355 225
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	54 648	QM	0	QN		QO	54 648
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	21 877 392	QV	628 805	QW		QX	22 506 197
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	21 879 476	ØP	628 805	ØQ		ØR	22 508 281

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4			R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2			S4	
Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1			T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5			U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3			V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1			W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		X1	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM					NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY		Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

Désignation de l'entreprise OCREALNéant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisations financières (1)*	06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	431 019	6R	6S	431 019
	Sur comptes clients	6T	6U	8	6V	6W	8
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y		6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	431 027	TZ	UA	431 027
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	431 027	UC	UD	431 027
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	431 027	UF		
	- financières		UG		UH		
	- exceptionnelles		UJ		UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. **10**

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : OCREAL

Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN			
		Prêts (1) (2)		UP		UR		US			
		Autres immobilisations financières		UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux		VA							
		Autres créances clients		UX	2 796 334		2 687 272		109 062		
		Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO)		ZI							
		Personnel et comptes rattachés		UY	0		0				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	0		0				
	Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices		VM	0		0			
			Taxe sur la valeur ajoutée		VB	1 169 618		1 169 618			
			Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	268		268			
			Divers		VP	267 241		267 241			
		Groupe et associés (2)		VC	2 393 485		2 393 485				
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	0		0				
		Charges constatées d'avance		VS							
	TOTAUX				VT	6 626 946	VU	6 517 884	VV	109 062	
RENVOS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
		Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		VG	0		0				
		à 1 an maximum à l'origine									
		à plus d'1 an à l'origine		VH							
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A							
		Fournisseurs et comptes rattachés		8B	4 659 761		4 659 761				
		Personnel et comptes rattachés		8C	84 095		84 095				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	16 819		16 819				
Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices		8E	553 407		553 407				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VW	349 249		349 249				
		Obligations cautionnées		VX							
		Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	211 411		211 411				
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J							
		Groupe et associés (2)		VI	0		0				
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	49 850		49 850				
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ							
		Produits constatés d'avance		8L							
TOTAUX				VY	5 924 593	VZ	5 924 593				
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Designation de l'entreprise : OCREAL

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

										989 570				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)											WB	0	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	1 524	XE		2 450				
		Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	926					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB							
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	431 027	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW		431 027			
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ	0						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*											XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)											I7	553 407		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7				K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)									I8		
			- imposées au taux de 0 %									ZN		
		Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme									WN	
				- Plus-values soumises au régime des fusions									WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW				WQ			
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8							
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3			
										TOTAL I	WR	1 976 454		
II. DÉDUCTIONS											PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *											WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)											WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)									WV		
			- imposées au taux de 0 %									WH		
			- imposées au taux de 19 %									WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures									WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs									XB		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %											I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*											WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)		2A				XA				
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)											ZX			
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.											ZY			
Majoration d'amortissement*											XD			
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5		XF			
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	OV		Sociétés investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA					
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	IF		Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC					
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)		YI				XG	0		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL							
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB		Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH							
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC		Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI							
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD											
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL											TOTAL II		XH	0
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		déficit (II moins I)		XI	1 976 454			XJ	0			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*											ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)											XN	1 976 454	XO	

**DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
 COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : OCREAL

N° SIRET : 40213649300028

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE

0008 Rue Courtois
93505 Pantin Cedex

Exercice du : 01/01/2020 au : 31/12/2020

Néant *

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	989 570
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	986 884
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	0
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	
		TOTAL I	E 3	1 976 454
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	0
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I 9	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	0
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	1 976 454	
	Déficit (II-I)	F 3		0
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	1 976 454	
	Déficit	F 9		0

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

Envoyé en préfecture le 07/10/2021

Reçu en préfecture le 07/10/2021

Affiché le

ID : 034-253401822-20211001-2021_10_30-DE

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise OCREALNéant ***I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)

K4

Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)

K4bis

Nombre d'opérations sur l'exercice (2)

K4ter

Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)

K5

Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)

K6

Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)

YJ

0

Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)

YK**II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES**Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées
sous le régime de l'article 39-1. 1^e bis Al. 1^{er} du CGI, dotations de l'exercice**ZT****III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**

(à détailler sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles
pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1^e bis Al. 2 du CGI ***ZV****ZW**

Provisions pour risques et charges *

8X**8Y****8Z****9A****9B****9C**

Provisions pour dépréciation *

Stock Turbine

9D

431 019

9E

PROV STAT CLIENT

9F

8

9G**9H****9J**

Charges à payer

9K**9L****9M****9N****9P****9R****9S****9T**TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)
à reporter au tableau 2058-A :**YN**

431 027

YO↓
ligne WI↓
ligne WU**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Envoyé en préfecture le 07/10/2021
Reçu en préfecture le 07/10/2021
Affiché le
ID : 034-253401822-20211001-2021_10_30-DE

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SEULE**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : OCREAL

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE
0008 Rue Courtois
93505 Pantin Cedex

Exercice du : 01/01/2020 au : 31/12/2020

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) (Nombre d'opérations sur l'exercice M5bis)	M5ter	
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	0
Total des déficits restant à reporter	H9	0

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N	0		(2) 0 (3) 0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2) (3)			
	N - 2		(2) (3)			
	N - 3		(2) (3)			
	N - 4		(2) (3)			
	N - 5		(2) (3)			
	N - 6		(2) (3)			
	N - 7		(2) (3)			
	N - 8		(2) (3)			
	N - 9		(2) (3)			
	N - 10		(2) (3)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Désignation de l'entreprise OCREAL										Néant <input type="checkbox"/>				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	-423 638	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	1 390 546		Dividendes	- Autres réserves	ZD							
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions		ZE	966 768						
	TOTAL I	0F	966 908		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZG	141						
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :				
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7			YQ						
	Engagements de crédit-bail immobilier										YR			
	Effets portés à l'escompte et non échus										YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	Sous-traitance										YT	2 789 750		
	Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8	48 517		XQ	61 421					
	Personnel extérieur à l'entreprise										YU	1 537 062		
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	10 029		
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV			
	Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES	10 040		ST	4 517 081					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	8 915 344		
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	80 189		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS	0		9Z	838 873					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	919 062		
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée										YY	1 252 649		
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	1 691 601		
DIVERS	Montant brut des salaires *										0B	0		
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										0S			
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	2,00 %		
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP				Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0		
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies										RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	1 976 454	Plus-values à 15%	JK	0	Plus-values à 0%	JL	0					
				Plus-values à 19%	JM	0	Imputations	JC	0					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO						
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Envoyé en préfecture le 07/10/2021
Reçu en préfecture le 07/10/2021
Affiché le
ID : 034-253401822-20211001-2021_10_30-DE

N° 2058-ER
RÉSULTAT
LONG TERME

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble)

Néant *

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS OCREAL

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 8 Rue Courtois 93505 Pantin Cedex

SIRET Société intégrée : 40213649300028

Exercice du : 01/01/2020 au : 31/12/2020

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	1 976 454	CB		
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B al. 3 du CGI)			CE		
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG		
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ		
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV		
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS		
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT				
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU				
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW		
TOTAL	CX	1 976 454	CY		
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ	1 976 454	DA		

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	D0
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F(6), 238 bisJA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Envoyé en préfecture le 07/10/2021 N° 2058 FC
Reçu en préfecture le 07/10/2021 2021
Affiché le
ID : 034-253401822-20211001-2021_10_30-DE

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : OCREAL

N° SIRET : 40213649300028

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE
0008 Rue Courtois
93505 Pantin Cedex

Exercice du : 01/01/2020 au : 31/12/2020

Néant *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1	0	0	0
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5	0	0	0
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6	1 976 454		
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10			
Réévaluations libres	11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13	1 976 454		

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Désignation de l'entreprise : OCREAL

Néant **A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées***

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩		(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : OCREALNéant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou 12,8 % 2 .	0
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> bis du CGI) 1 *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) 1 *.	

- 1** Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine 1	Moins-values à 12,8 % 2	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % 3	Solde des moins-values à 12,8 % 4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine 1	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice 6	Solde des moins-values à reporter col 7 = 2 + 3 + 4 - 5 - 6 7
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % 2	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i>) du CGI) 3	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) 4	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ 5		
Moins-values nettes N	0	0	0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : OCREAL	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
--------------------------------------	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

Envoyé en préfecture le 07/10/2021

Reçu en préfecture le 07/10/2021

Affiché le

ID : 034-253401822-20211001-2021_10_30-DE

Désignation de l'entreprise : OCREAL

Exercice ouvert le :01/01/2020..... et clos le :31/12/2020..... Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	0
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	12 784 543
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	12 784 543

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	57
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	57

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	1 041 156
Variation négative des stocks	OQ	133 412
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	7 810 369
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	12 904
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	384 508
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	196 260
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	9 578 608

IV Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG 3 205 992

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	3 205 992

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	17 208 960 006
Période de référence	GY	/ /
Date de cessation	HR	/ /

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Envoyé en préfecture le 07/10/2021
Reçu en préfecture le 07/10/2021
Affiché le
ID : 034-253401822-20211001-2021_10_30-DE

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit
détenant directement au moins 10 % du capital de la so

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020 N° SIRET 4 0 2 1 3 6 4 9 3 0 0 0 2 8
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE OCREAL
ADRESSE (voie) 0000 LDT les Roussels
CODE POSTAL 34400 VILLE Lunel Viel

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 20 353
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination SUEZ RV ENERGIE
N° SIREN (si société établie en France) 622012748 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 20 353
Adresse : N° 16 Voie PLACE DE L'IRIS
Code Postal 92040 Commune PARIS LA DEFENSE CEDEX Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET

4 0 2 1 3 6 4 9 3 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

OCREAL

ADRESSE (voie)

0000 LDT les Roussels

CODE POSTAL

34400

VILLE

Lunel Viel

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Envoyé en préfecture le 07/10/2021
 Reçu en préfecture le 07/10/2021
 Affiché le
 ID : 034-253401822-20211001-2021_10_30-DE

Exercice ouvert le	01/01/2020	et clos le	31/12/2020	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				
Si PME innovantes, cocher la case <input type="checkbox"/>				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social :
OCREAL	LDT les Roussels RN 113 34400 Lunel Viel
SIRET	4 0 2 1 3 6 4 9 3 0 0 0 2 8
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01/01/2010
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SA SUEZ (ex SEC) 0016 Place de l'Iris Tour CB 21 92040 PARIS LA DEFENSE cedex	
SIRET	4 3 3 4 6 6 5 7 0 0 0 0 4 4

B ACTIVITE	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	Bénéfice imposable à 28%	1 976 454
	Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 8%	

2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 15%	PV exonérées art. 238quindecies

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i> <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A <input type="checkbox"/>	
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i> <input type="checkbox"/>	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 <i>sexdecies</i> <input type="checkbox"/>	Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i> <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>sepdecies</i> <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % <input type="checkbox"/>

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>	
---	--

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4	
1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 <i>quinquies</i> C), cocher la case <input type="checkbox"/>	
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 <i>quinquies</i> C-I-2), cocher la case <input type="checkbox"/>	
dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

G COMPTABILITE INFORMATISEE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé : ARCOLE

Nom et coordonnées	ECF <input type="checkbox"/>	Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Visa : CGA <input type="checkbox"/>
- du prestataire (ECF):			
- du comptable : MME FENNICHE RESPONSABLE POLE FISCAL ET SOCIAL			
0034 RUE ANTOINE PRIMAT 69100 VILLEURBANNE			Tél:
- du conseil :			
Tél:			
- du CGA ou du viseur conventionné :			
Tél:			
- N° d'agrément :			

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 206

Envoyé en préfecture le 07/10/2021
Reçu en préfecture le 07/10/2021
Affiché le
ID : 034-253401822-20211001-2021_10_30-DE

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	966 768	Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						(c)
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						(d)
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						(e)
						(f)
						(g)
						(h)
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						(i)
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						(j)
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)
						966 768

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1	2	3	4	5	6	7	8	

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVL de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 du CGI

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

OCREAL
402136493

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice**A – Règles de droit commun**

Charges financières nettes de l'exercice	a	11 670
EBITDA fiscal de l'exercice	b	2 616 929
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a – 30%*b et a – 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75%	(c-2)	

B – Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	30
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	11
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75% x (c-1)	f	0

C – Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres.	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres.	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report**A – Suivi des charges financières nettes en report**

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019).	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant des charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	0
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) – (f) ou (g)+1/3 x (h)	k	0
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) + (i bis) – (j) + (k)	l	0

B – Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				2 988 330

(1) cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) – (f)

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c)-(f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant du transfert.



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

CREDIT IMPOT FAMILLE

(Article 244 quarter F du code général des impôts)

Le formulaire n° 2069-FA-SD est à déposer auprès du service des impôts des entreprises et une copie doit être adressée dans le même délai au ministre chargé de la famille¹ (art 49 septies YC annexe III au CGI)

Envoyé en préfecture le 07/10/2021
Reçu en préfecture le 07/10/2021
Affiché le N° 2069-FA-SD
ID : 034-253401822-20211001-2021_10_30-DE (2021)

Année civile

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Dénomination de l'entreprise :	OCREAL	N° SIREN : 402136493
		Nature de l'activité exercée :
Adresse :	LDT les Roussels 34400 Lunel Viel	
Nom et adresse du déclarant (pour les exploitants individuels)		

SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS (COCHER LA CASE)

Dénomination de la société mère :	SUEZ (ex SEC)
Adresse :	16 Place de l'Iris Tour CB 21 92040 PARIS LA DEFENSE cedex
N° SIREN :	433466570

I – DÉTERMINATION DES DEPENSES OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT²

Dépenses ayant pour objet de financer la création et le fonctionnement d'établissements mentionnés aux deux premiers alinéas de l'article L 2324-1 du code de la santé publique et assurant l'accueil d'enfants de moins de trois ans de leurs salariés	1	
Déduction des subventions publiques reçues à raison des dépenses ouvrant droit à crédit d'impôt ³	2	
Crédit d'impôt (ligne 1 – ligne 2) x 50 %	3	0

Dépenses engagées au titre de l'aide financière de l'entreprise mentionnée aux articles L 7233-4 et L 7233-5 du code du travail	4	
Déduction des subventions publiques reçues à raison des dépenses ouvrant droit à crédit d'impôt ³	5	
Crédit d'impôt (ligne 4 – ligne 5) x 25 %	6	0

II – CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT

Montant du crédit d'impôt (lignes 3 + 6)	7	0
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupement assimilés (reporter le montant indiqué ligne 10)	8	
Montant total du crédit d'impôt plafonné à 500 000 € (somme des lignes 7 + 8 dans la limite de 500 000 €)	9	0

¹ L'exemplaire à destination du ministre de la famille est à transmettre à l'adresse suivante : Bureau des familles et de la parentalité – Sous-direction de l'enfance et de la famille – Direction générale de la Cohésion Sociale – 14, avenue Duquesne – 75350 PARIS SP 07

² Porter les dépenses engagées au titre d'une année civile.

³ Les subventions qui peuvent être directement rattachées à une dépense particulière doivent être déduites des bases de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de la dépense à laquelle elles sont rattachées. Les subventions qui ne peuvent pas être rattachées à une dépense particulière doivent être réparties entre chaque catégorie de dépenses éligibles au prorata de celles-ci.

III – EMPLOI DE CERTAINES DEPENSES OUVRANT DROIT A CREDIT D'IMPOT

Nombre de places financées en établissements mentionnés aux deux premiers alinéas de l'article L. 2324-1 du code de la santé publique et assurant l'accueil des enfants de moins de trois ans des salariés		10	
Nombre d'heures de garde d'enfants financées au titre de l'aide financière de l'entreprise mentionnée aux articles L. 7233-4 et L. 7233-5 du code du travail	En accueil collectif ⁴	11	
	En accueil individuel ⁵	12	

IV – PARTICIPATIONS DES SOCIÉTÉS DÉCLARANTES DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
Montant total du crédit d'impôt dégagé		13

V – UTILISATION DU CRÉDIT D'IMPÔT

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés: reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 9 sur le relevé de solde n° 2572-SD et sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

Les demandes de restitution du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr

Entreprises individuelles: reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 9 sur la ligne prévue à cet effet des déclarations n° 2042 C-PRO et n° 2069-RCI-SD.

Répartition du crédit d'impôt famille entre les associés de la société de personnes (ou assimilée)⁶

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
Total		

⁴ Par exemple : crèche, halte-garderie, micro-crèche.

⁵ Par exemple : garde au domicile d'un assistant maternel, en maison d'assistant maternel, au domicile des parents.

⁶ Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 9.



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
RÉDUCTION D'IMPÔT MECENAT
(Articles 200 et 238 bis du code général des impôts)

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif de la réduction d'impôt mécénat.

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020 ou année¹

Dénomination de l'entreprise	SAS OCREAL
Adresse	LDT les Roussels RN 113 34400 Lunel Viel
N° Siren	402136493

SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS (COCHER LA CASE)

Dénomination de la société mère	SUEZ (ex SEC)
Adresse	16 Place de l'Iris 92040 PARIS LA DEFENSE cedex
N° Siren	433466570

Chiffre d'affaires de l'exercice	1	Plafond de déductibilité (20 000€ ou ligne 1 x 5 %) ²	2
----------------------------------	---	---	---

I – DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE OUVRANT DROIT À RÉDUCTION D'IMPÔT

Versements effectués au profit d'oeuvres ou organismes ³	3		
• Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ⁴	3b		
• Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	3c		
• Dont dépenses inférieures ou égales au plafond (montant ligne 3 limité au montant ligne 2)	4	0	
• Dont dépenses supérieures au plafond (ligne 3 – ligne 4 si montant ligne 3 > montant ligne 2)	5		0
Dépenses engagées en vue de l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants qui sont inscrites à un compte d'actif immobilisé (article 238 bis AB du CGI)	6		
Plafonnement des dépenses [(ligne 6 dans la limite des montants (ligne 2 – ligne 4)]	7		0

II – APPRECIATION DU MONTANT DES DEPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE AU REGARD DU PLAFOND DE DÉDUCTIBILITÉ

Plafond de déductibilité utilisé (ligne 4 + ligne 7)	8	0
Montant maximum des excédents de versement des exercices antérieurs pouvant être pris en compte (ligne 2 – ligne 8)	9	0

¹ Pour les entreprises individuelles.

² Le plafond de 20 000 €, alternatif à celui de 5% du chiffre d'affaires, s'applique aux versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2020. Les entreprises peuvent appliquer au choix le plafond de 20 000 € ou celui de 5 pour mille du chiffre d'affaires lorsque ce dernier montant est plus élevé.

³ Les entreprises qui effectuent au cours d'un exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt déclarent à l'administration fiscale le montant et la date de ces dons et versements, l'identité des bénéficiaires ainsi que, le cas échéant, la valeur des biens et services reçus, directement ou indirectement, en contrepartie. La transmission de ces informations s'effectue sur un tableau annexe du formulaire n° 2069-RCI-SD. L'obligation déclarative complémentaire ayant été intégrée à la déclaration n° 2069-RCI-SD, l'absence de dépôt de cette déclaration est sanctionnée par une amende fiscale prévue au second alinéa du 1 de l'article 1729 B du CGI.

⁴ Montant des dons et versements consentis à des organismes agréés dans les conditions prévues à l'article 1649 nonies du code général des impôts et dont le siège est situé dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Lorsque ces dons et versements ont été effectués au profit d'un organisme non agréé et situé dans un État précédemment cité, la réduction d'impôt fait l'objet d'une reprise, sauf lorsqu'il est produit dans le délai de dépôt de la déclaration les pièces justificatives attestant que cet organisme poursuit des objectifs et présente des caractéristiques similaires aux organismes dont le siège est situé en France.

Pour les entreprises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant des dons consentis à ces organismes sur le relevé de solde n° 2572-SD.

VII – SUIVI DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT POUR DÉTERMINER LE MONTANT A REPORTER
 (à servir uniquement par les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu lorsque l'entrepreneur individuel ou l'associé de la société de personnes dispose de réductions d'impôt non imputées au titre des années antérieures)

SITUATION AU TITRE DE L'ANNÉE N-1

Montant de la réduction d'impôt déclarée sur la déclaration n° 2042-C-PRO de l'année N-1 ¹³	28	
Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 (montant indiqué sur l'avis d'impôt sur le revenu de l'année N-1)	29	
Montant de la réduction d'impôt non utilisée en N-1 (ligne 28 – ligne 29)	30	

RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT NON UTILISÉE EN N-1 SELON L'ANNÉE D'ORIGINE

Année d'origine de la réduction d'impôt	Réduction d'impôt déclarée en N-1 selon son année d'origine	Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 ¹⁴	Montant de la réduction d'impôt restant à reporter sur l'année N ¹⁵ (colonne 1 - colonne 2)
	1	2	3
N-1			
N-6			
N-5			
N-4			
N-3			
N-2			
Total colonne 1 ¹⁶		TOTAL	31
Montant de la réduction d'impôt à déclarer sur la déclaration n° 2042 de l'année (montant ligne 23 + montant ligne 31) ¹⁷			32

¹³ Le montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 correspond au montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 et aux montants des réductions d'impôt reportables au titre des années antérieures à N-1.

¹⁴ Reporter le montant indiqué ligne 29, en commençant par l'année N-1. Le reliquat éventuel est reporté sur les années antérieures en commençant par les années les plus anciennes.

¹⁵ Ce montant sera reporté en colonne 1 lors de la souscription de ce suivi au titre de l'année suivante.

¹⁶ Le total de la colonne 1 doit être égal au montant indiqué ligne 28.

¹⁷ Ce montant sera à reporter à la ligne 28 pour le calcul de la réduction d'impôt mécénat de l'année suivante.

Envoyé en préfecture le 07/10/2021

Reçu en préfecture le 07/10/2021

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE I

Au titre de l'année N

Affiché le **ERCICE**

2069RCI

ID : 034-253401822-20211001-2021_10_30-DE

OCREAL
402136493

31/12/2020

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère) SAS OCREAL LDT les Roussels RN 113 34400 Lunel Viel FR 402136493	Néant	
	PME au sens communautaire	

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III - CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV - MECENAT - LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

ANNEXE 2 : RECETTES



DETAIL DES INDICES 2020 ET RECETTES GER
SELON AVENANT 11 CONVENTION D'EXPLOITATION

INDICES 2020

PERIODES	ICHT-IME1	FSD1	FSD2	BT40	D00000
janv-20	122,70	133,50	130,40	107,90	108,9000
févr-20	122,70	134,20	130,90	108,10	111,9000
mars-20	122,70	134,10	130,90	107,70	109,1000
avr-20	123,70	133,90	130,90	108,30	106,7000
mai-20	123,70	134,20	131,30	108,80	104,2000
juin-20	123,70	133,20	130,70	108,70	101,4000
juil-20	124,60	131,90	129,90	108,90	101,3000
août-20	124,60	133,10	130,70	109,20	103,9000
sept-20	124,60	133,70	131,10	109,70	107,0000
oct-20	125,30	133,50	131,00	109,70	106,7000
nov-20	125,30	133,60	131,20	110,00	107,8000
déc-20	125,30	133,80	131,20	110,00	109,0000

Calcul recette GER 2020

coef révision 2020: sur la base de 6 chiffres après la virgule comme sur les factures

RU	valeur au 15/11/2007
GER FIXE	9,93 €
GER PROPORTIONNEL	4,06 €
TOTAL	13,99 €
Nox PHASE1	
GER PROPORTIONNEL	- 0,11 €
Nox PHASE2	
GER PROPORTIONNEL	0,73
TOTAL GER/Tonne	14,61 €

TARIFS REVISES

Actualisation/indexation												
	coef	valeur	coef	valeur	coef	valeur	coef	valeur	coef	valeur	coef	valeur
	janvier	février	Mars	avril	mai	juin						
RU	1,198543	16,77 €	1,198145	16,76 €	1,196793	16,74 €	1,193225	16,69 €	1,188226	16,62 €	1,187747	16,62 €
actualisation Phase1	1,047881	0,12 €	1,047881	0,12 €	1,047881	0,12 €	1,047881	0,12 €	1,047881	0,12 €	1,047881	0,12 €
indexation phase 1	1,150695	0,13 €	1,150317	0,13 €	1,149083	0,13 €	1,145793	0,13 €	1,14115	0,13 €	1,14079	0,13 €
actualisation phase2	1,052172	0,77 €	1,052172	0,77 €	1,052172	0,77 €	1,052172	0,77 €	1,052172	0,77 €	1,052172	0,77 €
indexation phase2	1,149772	0,88 €	1,149377	0,88 €	1,148112	0,88 €	1,144729	0,88 €	1,139552	0,88 €	1,139591	0,88 €
tarifs révisés		17,52 €		17,51 €		17,49 €		17,44 €		17,37 €		17,36 €

Actualisation/indexation												
	coef	valeur	coef	valeur	coef	valeur	coef	valeur	coef	valeur	coef	valeur
	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre						
RU	1,190479	16,65 €	1,194041	16,70 €	1,193885	16,70 €	1,197054	16,75 €	1,197497	16,75 €	1,199664	16,78 €
actualisation Phase1	1,047881	0,12 €	1,047881	0,12 €	1,047881	0,12 €	1,047881	0,12 €	1,047881	0,12 €	1,047881	0,12 €
indexation phase 1	1,143405	0,13 €	1,146686	0,13 €	1,146515	0,13 €	1,149397	0,13 €	1,149788	0,13 €	1,151741	0,13 €
actualisation phase2	1,052172	0,77 €	1,052172	0,77 €	1,052172	0,77 €	1,052172	0,77 €	1,052172	0,77 €	1,052172	0,77 €
indexation phase2	1,142257	0,88 €	1,145562	0,88 €	1,145411	0,88 €	1,148285	0,88 €	1,14868	0,88 €	1,150653	0,88 €
tarifs révisés		17,40 €		17,45 €		17,45 €		17,50 €		17,50 €		17,53 €

FACTURATION

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	total
T. SMEPE+ 3M DSP	6491,46	6146,96	6210,3	5177,4	7339,62	8518,54	9400,78	9756,6	7919	7225,28	6644,72	6876,58	87707,24
GER SMEPE	113 718,61 €	107 647,25 €	108 633,61 €	90 295,90 €	127 489,57 €	147 885,16 €	163 576,91 €	170 275,58 €	138 187,10 €	126 415,52 €	116 300,77 €	120 576,30 €	1 530 982,29 €
T. Tiers	3125,28	3570,76	4072,6	4699,88	4094,64	2382,58	903,14	979,52	1184,26	926,48	2897,72	4911,12	33747,98
GER Tiers	54 749,24 €	62 532,13 €	71 238,91 €	81 967,77 €	71 112,95 €	41 362,51 €	15 714,96 €	17 094,92 €	20 665,42 €	16 209,95 €	50 718,03 €	86 113,26 €	589 481,04 €

ANNEXE 3 : STOCK GER



N° article	Libellé article	Quantité en stock	Coût moyen	Valeur en stock
OCL-192	RELAIS THERMIQUE A9-A30 de 4.5-6.5A	2	23,43	46,86
OCL-254	BAGUE D ARRET	2	7,89	15,78
OCL-256	BAGUE D ARRET	7	18,46	129,22
OCL-260	JOINT PALIER	7	11,76	82,32
OCL-187	RELAIS THERMIQUE DE 0.63-1A	4	23,43	93,72
OCL-274	Modules électropneumatiques 4/2 monostable / rappel ressort	2	52,7	105,4
OCL-281	Arbre de commande support palier	6	83,4	500,4
OCL-209	DISJONCTEUR MOTEUR (4-6.3A)	3	29,84	89,52
OCL-210	DISJONCTEUR MOTEUR (1.6-2.5A)	2	37,32	74,64
OCL-222	DISJONCTEUR DE 0,4 a 0.63 A	1	27,15	27,15
OCL-233	Différentiel DDA64 40A 300mA	1	79,82	79,82
OCL-296	Chaîne passe câble Ramoneur	2	42,07	84,14
OCL-304	Arbre Moyeu Sélecteur AS40	1	338,8	338,8
OCL-276	Joint supérieur pour isolateur (code 022. E 029)	8	22,2	177,6
OCL-308	Outil dosage type 4 en AISI 304 pour microdoseur	1	305,667	305,667
OCL-291	Support en SINT®AL pour étanchéité	2	32	64
OCL-332	Coupleur magnétique 4410N078 pour coupleur N° 770730/1&2 PONT OM C=0.3	2	1315	2630
OCL-334	ANNEAU ACCOUPLEMENT	4	14,08	56,32
OCL-339	ANTIDEVIREUR COUPLEUR W	1	390	390
OCL-345	Sectionneur fusible - LS1D2531A65	1	24,62	24,62
OCL-295	Contact auxiliaire	1	8,43	8,43
OCL-433	Câble type TRA 24G 2.5mm2 pour pont OM LG 50 M	50	35,181	1759,05
OCL-426	Roulement rigide à une rangée de billes avec deux flasques	3	6,506	19,518
OCL-607	Tige carrée 6mm L200 pour inter de position pont om + mâchefer	36	1,5	54
OCL-750	Vérin grille	1	2390	2390
OCL-592	JEUX DE CONTACT LC1F150	1	39,24	39,24
OCL-759	FLEXIBLE 3/4 POUCE LG 900 OUVERTURE ET FERMETURE	1	83,2	83,2
OCL-765	FLEXIBLE INP 8 1T LGR 500	1	35,36	35,36
OCL-773	FLEXIBLE 1/2 pouce LG 500R2	4	67,03	268,12
OCL-866	MIOFILTRE 70 MIC 30	1	33,6	33,6
OCL-904	JOINT DE PALIER	5	14,45	72,25
OCL-913	JOINT CR 76*56*2	4	13,72	54,88
OCL-872	CARTOUCHE FILTRANTE CU250 M60	1	120,76	120,76
OCL-943	JOINT METAFLEX SIMPLE EMBOITEMENT METRIQUE DN125	1	16,13	16,13
OCL-932	JOINT METAFLEX SIMPLE EMBOITEMENT METRIQUE DN40	8	7,83	62,64
OCL-1296	COURROIE	2	4,69	9,38
OCL-921	JOINT METAFLEX TYPE C DOUBLE EMBOITEMENT DN50	3	6,885	20,655
OCL-967	Joint découpé Grafal 1200 (DP vap sortie chaudière)	1	6,734	6,734
OCL-982	Joint ECO 180 DN15 PN10/40	8	0,62	4,96

OCL-996	JOINT METAFLEX SIMPLE EMBOITEMENT METRIQUE DN100 PN10-16	4	9,85	39,4
OCL-1001	JOINTGRAFAL DN40 PN10/40	6	2	12
OCL-1036	JOINTGRAFAL DN15 PN10/40	6	0,531	3,186
OCL-1038	JOINTGRAFAL DN25 PN10/40	6	0,508	3,048
OCL-1043	JOINTGRAFAL DN150 PN10/16	2	2,51	5,02
OCL-1045	JOINTGRAFAL DN250 PN10	4	12,717	50,868
OCL-1299	COURROIE	8	7,34	58,72
OCL-1034	Joint ECO 180 DN125 PN10/16	4	2,65	10,6
OCL-990	Joint ECO 180 DN40 PN10/40	5	2	10
OCL-1067	JOINT SPIRALE INOX SANS BAGUE 90*127*5	25	8,45	211,25
OCL-1041	JOINTGRAFAL DN100 PN10/40	4	0,91	3,64
OCL-1050	JOINT TYPE SG/IR SANS EMBOITEMENT METRIQUE DN50 PN10-40	10	3,38	33,8
OCL-54295	Moyeu rotor broyage	2	363	726
OCL-53881	Compensateur métallique INOX suivant plan TFOCR001	2	372,16	744,32
OCL-121	Module APATRONICK C013 pont OM	1	174,31	174,31
OCL-133	Interrupteur de position XCK-M - levier à galet, attaque latérale - 1 O + 1 F	1	24,64	24,64
OCL-162	DOIGT DE GANT EN CERAMIQUE L=1120	3	139,44	418,32
OCL-186	Relais thermique LR2-D3359 48.0-65.0A	1	79,251	79,251
OCL-230	Disjoncteur S254 C40	1	66,4	66,4
OCL-261	Blindage pour broyeur sélecteur MG40B	1	1591,4	1591,4
OCL-278	Roulements rigides à une rangée de billes	2	2,54	5,08
OCL-228	DISJONCTEUR DE 4 à 6.3A	2	27,15	54,3
OCL-257	BOITE A COIN CROSBY S421T 7/8" 20-22	2	149,56	299,12
OCL-283	Moteur électrique ABB 0,37Kw 4 pôles B5 230/400V 50/60Hz ATEX 21 pour outil dévouteur microdoseur MBF-042 charbons	2	198	396
OCL-258	Roulement à rotules sur rouleaux	2	1961	3922
OCL-316	SUPPORT POUR RELAIS THERMIQUE	1	0,27	0,27
OCL-282	Etanchéité spéciale en AISI 304	1	300,5	300,5
OCL-336	Joint EPDM3 DNINT 323.9mm pour silo bicar et charbon	1	85,7	85,7
OCL-760	FLEXIBLE bloc CHR	1	52	52
OCL-604	Déclencheur standard à membrane incendie	1	23,66	23,66
OCL-745	VERIN H.T DN=63 COURSE 400 TPCA/182063/M/400	1	292,4	292,4
OCL-816	Electrovanne avec connecteur standard NF DN de passage=1.2mm	1	14,367	14,367
OCL-862	FILTRES CAISSE A HUILE REGULATION (RETOUR) 768.021.8	6	122,54	735,24
OCL-780	Roulements rigides à une rangée de billes avec deux flasques	1	8,72	8,72
OCL-877	Filtre broyeur	3	127,53	382,59
OCL-863	FILTRE A AIR SURPRESSEUR BULLAGE	1	10	10
OCL-879	Cartouche filtre commande BROYEUR	3	62,29	186,87
OCL-916	JOINT METAFLEX TYPE C DOUBLE EMBOITEMENT DN15	12	1,08	12,96
OCL-915	JOINT DE CHAPEAU	1	5,79	5,79
OCL-918	JOINT METAFLEX TYPE C DOUBLE EMBOITEMENT DN25	4	5,86	23,44
OCL-920	JOINT METAFLEX TYPE C DOUBLE EMBOITEMENT DN40	4	5,885	23,54
OCL-878	Cartouche filtre retour GV4 BROYEUR	1	221,92	221,92

OCL-885	Bloc filtration	2	348,45	696,9
OCL-901	JOINT DE PALIER	3	5,51	16,53
OCL-930	JOINT METAFLEX SIMPLE EMBOITEMENT METRIQUE DN25	12	6,58	78,96
OCL-952	Amplificateur 3 voie	2	2	4
OCL-931	JOINT METAFLEX SIMPLE EMBOITEMENT METRIQUE DN32	27	7,46	201,42
OCL-940	JOINT METAFLEX SIMPLE EMBOITEMENT METRIQUE DN100 PN20-50	13	15,25	198,25
OCL-1295	COURROIE	4	4,627	18,508
OCL-1298	COURROIE	4	4,078	16,312
OCL-907	POCHETTE DE JOINTS distributeur principal	1	51,25	51,25
OCL-1301	COURROIE SPA1650	2	14,551	29,102
OCL-1006	JOINT TYPE SG/IR SANS EMBOITEMENT METRIQUE DN20 PN10-40	6	10,82	64,92
OCL-1009	JOINT TYPE SG/IR SANS EMBOITEMENT METRIQUE DN100 PN25-40	6	11,96	71,76
OCL-1042	JOINTGRAFAL DN125 PN10/16	6	1,84	11,04
OCL-991	Joint ECO 180 DN50 PN10/40	41	1,25	51,25
OCL-1007	JOINT TYPE SG/IR SANS EMBOITEMENT METRIQUE DN80 PN10-40	5	14,22	71,1
OCL-1008	JOINT TYPE SG/IR SANS EMBOITEMENT METRIQUE DN100 PN10-16	4	18,74	74,96
OCL-1033	Joint ECO 180 DN100 PN10/16	3	0,86	2,58
OCL-963	JOINT METAFLEX SIMPLE EMBOITEMENT METRIQUE DN80	2	11,64	23,28
OCL-1011	JOINT TYPE SG/IR SANS EMBOITEMENT METRIQUE DN150 PN10-16	2	29,26	58,52
OCL-1011	JOINT TYPE SG/IR SANS EMBOITEMENT METRIQUE DN150 PN10-16	2	29,26	58,52
OCL-1010	JOINT TYPE SG/IR SANS EMBOITEMENT METRIQUE DN100 PNsup. à40	5	15,75	78,75
OCL-1057	JOINTGRAFAL64*72*2	10	0,565	5,65
OCL-1075	Joint ECO DN200*170 ETANCHEITE MANCHE FAM	49	7,25	355,25
OCL-1058	JOINTGRAFAL 303*230*2mm	8	6,28	50,24
OCL-1237	Roulement à rotule sur rouleaux à alésage cylindrique	2	37,68	75,36
OCL-1242	ROULEMENT CHARBON INA 3202 2RS	2	24,653	49,306
OCL-1244	Roulement à bille à contact oblique à une rangée	3	24,33	72,99
OCL-1245	Roulements rigides à une rangée de billes avec deux joints	2	4,62	9,24
OCL-1263	ROULEMENT A GALET	3	45,31	135,93
OCL-1264	ROULEMENT A GALET	2	68,9	137,8
OCL-1281	Roulement rigide à une rangée de billes avec deux flasques	4	5,76	23,04
OCL-1483	BUSE A GAZ POUR GAZO JACKET BRULEUR DE DEMARRAGE	4	595,31	2381,24
OCL-1512	Ressort de traction pour pont levage	4	73,006	292,024
OCL-1385	Garniture de frein HSB3/4 Mannesmann	1	45	45
OCL-1828	Roulement ventilateur de tirage SKF	2	751,427	1502,854
OCL-1968	Feutre 110	44	0,29	12,76
OCL-1409	JOINT TYPE SG/IR SANS EMBOITEMENT 4 PCE ASA 300-600	14	3,99	55,86
OCL-1414	BAGUE PERMAGLIDE INA D60 L40	4	8,08	32,32
OCL-1873	Jeu câble GV complast 9 D20 droite + gauche pont OM	1	880	880
OCL-1445	Butée de roulement broyeur	2	59,93	119,86
OCL-1446	Ecrou d'arbre broyeur	2	63,76	127,52
OCL-1465	Accouplement N-EUPEX TAILLE 225	1	75,89	75,89

OCL-1556	MANCHON DE SERRAGE	4	9,78	39,12
OCL-1444	ENTRETOISE LABYRINTHE PALIER BROUYEUR	2	111,62	223,24
OCL-1578	Moyeu amovible série 2517	1	7,38	7,38
OCL-1570	MANCHE FILTRANTE RY93155-1/01 T75	41	96,4	3952,4
OCL-1677	Presse étoupe Ramoneur	3	198,17	594,51
OCL-1727	Silent bloc MF 80*70 M14 POULSTRA	7	21,69	151,83
OCL-1716	Axe articulation de griffe	5	121,705	608,525
OCL-218	DISJONCTEUR MOTEUR (20-25A)	1	61,77	61,77
OCL-199	RELAIS THERMIQUE A9-A30 de 10-14A	2	26,26	52,52
OCL-234	Bloc Contact pour GV2	2	9,85	19,7
OCL-168	Pressostat 50-500 bar Pour broyeur	1	79	79
OCL-201	RELAIS THERMIQUE A9-A30 de 18-25A	1	30,06	30,06
OCL-253	Tampon accouplement taille 225	6	10,79	64,74
OCL-277	Roulements rigides à une rangée de billes	3	2,86	8,58
OCL-217	DISJONCTEUR MOTEUR (13-18A)	1	46,84	46,84
OCL-287	KIT DE REPARATION SOUPAPE RAMONEUR	1	290,445	290,445
OCL-294	BUTEE S160 PONT OM	2	0,71	1,42
OCL-297	TAMPON N-EUPEX T160	7	36,78	257,46
OCL-309	Bloc association GV2 LC1D	3	2,66	7,98
OCL-255	Palier à rouleaux	2	250,83	501,66
OCL-321	CONTACTEUR AUXILIARE 48V	1	42,93	42,93
OCL-323	DISJONCTEUR MOTEUR (9-14A)	1	43,11	43,11
OCL-333	Kit capot de frein STD+STD	1	270,31	270,31
OCL-280	Roulements rigides à une rangée de billes	2	6,9	13,8
OCL-344	Module pour inter magnétique double clapet PREVENTA	1	114,03	114,03
OCL-346	Interrupteur sectionneur tripolaire	1	7,58	7,58
OCL-459	Câble type TRA 24G 2.5mm2 pour pont mâchefer LG 31M	1	1092,44	1092,44
OCL-606	TIGE CARREE 6*6 LONGUEUR 300 CAPTEUR PONT XCRZ04	28	1,77	49,56
OCL-585	BOBINE T25 3W 48V 50HZ joucomatic	1	8,4	8,4
OCL-747	Rotule de vérin de grille INA	1	328,01	328,01
OCL-751	Rotule radiale AC/AC 60*90*44 INA GE60D0	1	37,71	37,71
OCL-758	FLEXIBLE pilote CHR	2	21,6	43,2
OCL-646	Boitier d'arc pour LC1F185	1	49,9	49,9
OCL-766	FLEXIBLE INP 10 1T LGR 1200	1	62,65	62,65
OCL-867	Filtre d'aspiration groupe hydraulique	2	76,733	153,466
OCL-873	CARTOUCHE DESIQUANT GROUPE HYDRAULIQUE	3	105,14	315,42
OCL-882	Filtre de la pompe de remplissage des centrales Hydrauliques	1	362	362
OCL-865	FILTRE LB 10.054 GRAPPIN OM	2	145,2	290,4
OCL-906	POCHETTE DE JOINTS DISTRIBUTEUR PILOTE	3	38,3	114,9
OCL-919	JOINT METAFLEX TYPE C DOUBLE EMBOITEMENT DN32	6	5,27	31,62
OCL-914	JOINTS DE CORPS	1	6,25	6,25
OCL-933	JOINT METAFLEX SIMPLE EMBOITEMENT METRIQUE DN50	26	8,06	209,56

OCL-922	JOINT METAFLEX TYPE C DOUBLE EMBOITEMENT DN65	11	5,94	65,34
OCL-924	JOINT METAFLEX TYPE C DOUBLE EMBOITEMENT DN100	5	6,28	31,4
OCL-947	JOINT METAFLEX SIMPLE EMBOITEMENT METRIQUE DN200	5	14,89	74,45
OCL-964	JOINT TYPE SG/IR SANS EMBOITEMENT 1/2 PCE ASA 300	1	0,68	0,68
OCL-935	JOINT METAFLEX SIMPLE EMBOITEMENT METRIQUE DN65	2	20,505	41,01
OCL-995	JOINT TUBE A LANCE A 58/66*2.5 DIN 7603	48	4,71	226,08
OCL-1015	JOINT TYPE SG/IR SANS EMBOITEMENT 4 PCE ASA 300	5	8,14	40,7
OCL-1019	JOINT TYPE SG/IR SANS EMBOITEMENT 6 PCE ASA 300	3	26,585	79,755
OCL-1037	JOINTGRAFAL DN20 PN10/40	6	0,56	3,36
OCL-981	JOINT TYPE SG/IR SANS EMBOITEMENT METRIQUE DN25 PN10-40	3	12,7	38,1
OCL-1000	JOINTGRAFAL DN32 PN10/40	8	0,51	4,08
OCL-1039	JOINTGRAFAL DN65 PN10/40	4	2,4	9,6
OCL-993	Joint ECO 180 DN65 PN10/40	8	2	16
OCL-1017	JOINT TYPE SG/IR SANS EMBOITEMENT 6 PCE ASA 150	4	11,948	47,792
OCL-1069	Joint ECO 180 DN80 PN10/16	9	2,7	24,3
OCL-1218	Roulement à billes à contact oblique à une rangée	2	25,98	51,96
OCL-1247	Roulements rigides à une rangée de billes avec deux flasques	2	16,11	32,22
OCL-1250	Roulements rigides à 1 rangée de billes avec 2 joints	3	2,6	7,8
OCL-1240	Roulements rigides à une rangée de billes avec deux flasques	6	7,29	43,74
OCL-1235	Roulements rigides à une rangée de billes avec deux flasques	2	26,95	53,9
OCL-1293	COURROIE	4	11,08	44,32
OCL-1487	STEATITE ISOLATEUR	1	62,2	62,2
OCL-1490	ELECTRODE D'ALLUMAGE	1	77,59	77,59
OCL-1228	Roulements rigides à une rangée de billes avec deux flasques	12	19,39	232,68
OCL-1507	Moyeu amovible série 2012-40	1	9,1	9,1
OCL-1288	COURROIE	2	10,77	21,54
OCL-1550	Roulements rigides à une rangée de billes avec deux joints	4	4,5	18
OCL-1249	Roulements rigides à deux rangées de billes	1	57,62	57,62
OCL-1253	Roulement rigide à billes 6*19*6	3	2,43	7,29
OCL-1272	Roulement à double rangée de rouleaux	2	72,03	144,06
OCL-70678	Moyeu sélecteur assemblé pour MG-40	1	1850	1850
OCL-1479	SILENT BLOC D12570SH SOUS MOTEUR GRAPPIN OM	6	112,782	676,692
OCL-1806	VARIATEUR DIGIDRIVE SK 7T 5.5KW	1	646,5	646,5
OCL-1381	JEU DE 3 GARNITURES DE SOUPAPE R243	2	36,24	72,48
OCL-1960	MANCHON DE SERRAGE POUR CARB	1	14,89	14,89
OCL-1406	JOINT TYPE SG/IR SANS EMBOITEMENT METRIQUE DN32 PN10-40	13	13,32	173,16
OCL-1408	JOINT TYPE SG/IR SANS EMBOITEMENT 3 PCE ASA 300-600	17	4,68	79,56
OCL-1872	CABLE GV HP8P D14 2160SZ (CROISE DROITE) PONT MACHEFER	1	381,5	381,5
OCL-1404	JOINT TYPE SG/IR SANS EMBOITEMENT METRIQUE DN40 PN10-40	1	5,34	5,34
OCL-1412	JOINT TYPE SG/IR SANS EMBOITEMENT 8 PCE ASA 300-600	4	11,947	47,788
OCL-1415	BAGUE D ARRET	24	7,45	178,8
OCL-1450	Tampon accouplement taille 200	16	93,66	1498,56

OCL-1439	VRING 25S	5	0,9	4,5
OCL-1569	Guide câble tandem pont OM	1	1250	1250
OCL-1670	Manille lyre 12T HR Grappin OM	8	304	2432
OCL-1996	Bague de pression DN262*26.2 1.2312 zu MVP202 W/Blasdicht	1	432,75	432,75
OCL-2008	TRAIN ENGRENAGE ENTREE 24/60	1	13,5	13,5
OCL-140	Capteurs magnétique reed	1	23,13	23,13
OCL-196	RELAIS THERMIQUE DE 0,1 a 0,16A	2	23,43	46,86
OCL-206	BLOC DE CONTACTS AUX. GV2-AN11	3	5,09	15,27
OCL-127	Détecteur inductif PONT OM	3	65,37	196,11
OCL-169	PRESSOSTAT 6.5-30 BAR pour broyeur	1	71,67	71,67
OCL-207	Blocs de contacts auxiliaires pour GV2	5	4,88	24,4
OCL-250	Roulements rigides à une rangée de billes avec deux joints	1	3,09	3,09
OCL-197	RELAIS THERMIQUE LR2K0312 3.7-5.5A	1	29,6	29,6
OCL-251	Roulements rigides à une rangée de billes avec deux joints	6	2,25	13,5
OCL-266	ROULEMENT DOUBLE RANGEE DE ROULEAU	2	120,32	240,64
OCL-267	Flasque orientable pour vérin pneumatique	1	69,24	69,24
OCL-252	Roulements rigides à une rangée de billes avec deux joints	4	3,05	12,2
OCL-270	Palier applique à 4 trous de fixation séries PCJ, RCJ, PCJY, RCJY	2	40,95	81,9
OCL-310	Grille Aération KB90	1	0,39	0,39
OCL-264	Roulements rigides à une rangée de billes avec deux joints	6	30,49	182,94
OCL-271	Corps support palier (code 41 . RE 009.2)	4	288,52	1154,08
OCL-298	REDUCTEUR DOUBLE WAM CHARBON	2	597,5	1195
OCL-326	Parafoudre PF clic 10KA	1	103,03	103,03
OCL-293	Joint inférieur pour isolateur (code 022. E 028)	8	38,2	305,6
OCL-307	Outil de dosage type 4 en AISI 304	1	455,4	455,4
OCL-311	Relais de contrôle de phase triphase CARLO GAVAZZI	1	95,88	95,88
OCL-342	Transformateur de courant 400VA en 2*24V	1	122,19	122,19
OCL-299	DISJONCTEUR MOTEUR (6-10A)	1	41,98	41,98
OCL-328	Coffret de télécommande évolutif pour éclairage de sécurité	1	111,28	111,28
OCL-330	CONTACT AUXILIARE POUR MS325 ABB	3	29,64	88,92
OCL-340	CONTACT AUXILIARE POUR MS325 ABB	5	6,84	34,2
OCL-718	Porte balais complet contrôle C080	5	93,2	466
OCL-742	ROTULE	5	97,5	487,5
OCL-757	FLEXIBLE drain bloc distri-retour	1	18,55	18,55
OCL-786	Electrovanne WALBIA MOD DN63	1	32,8	32,8
OCL-743	ROTULE DE VERIN EXTRACTEUR	3	97,51	292,53
OCL-909	POCHETTE DE JOINTS LIMITEUR DE DEBIT	1	45,222	45,222
OCL-928	JOINT TYPE SG/IR SANS EMBOITEMENT 3/4 PCE ASA 300-600	4	1	4
OCL-945	JOINT METAFLEX SIMPLE EMBOITEMENT METRIQUE DN150	8	15,25	122
OCL-944	Joint spirale graphite DN125 NFE29900	6	12,28	73,68
OCL-968	KAMMPROFILE - CK 316L/ SPG 460MM 500MM 3MM 2MM CORE 2 x 0.5M	4	71,794	287,176
OCL-939	JOINT METAFLEX SIMPLE EMBOITEMENT METRIQUE DN100 PN10-40	9	15,25	137,25

OCL-958	JOINT D ETANCHEITE	2	6,62	13,24
OCL-965	JOINT TYPE SG/IR SANS EMBOITEMENT METRIQUE DN65 PN10-40	5	4,95	24,75
OCL-1004	Joint spirale double emboitement 239*259*3,2mm	8	8,11	64,88
OCL-1052	Joint ECO 180 DN150 PN10/16	10	3,38	33,8
OCL-1016	JOINT TYPE SG/IR SANS EMBOITEMENT 4 PCE ASA 150	4	6,545	26,18
OCL-1065	JOINTGRAFAL 273*220*2mm	5	0,29	1,45
OCL-1071	Joint ECO 180 DN25 PN10/16	3	0,526	1,578
OCL-1073	JOINT GRAPHITE S10 DN500 PN10 517*596*2MM	4	39,359	157,436
OCL-1074	JOINT GRAPHITE S10 DN500 PN10 517*596*3MM	3	52,34	157,02
OCL-1002	JOINTGRAFAL DN50 PN10/40	9	2,2	19,8
OCL-1066	JOINTGRAFAL 38*44*2 DESURCHAUFFE L2	14	1,367	19,138
OCL-1053	Joint ECO 180 DN250 PN10/40	8	6,46	51,68
OCL-1222	Roulement rigide à une rangée de billes avec 2 flasques	5	2,543	12,715
OCL-1223	Roulements rigides à 1 rangée de billes avec 2 joints	3	3,037	9,111
OCL-1231	Roulements rigides à une rangée de billes avec deux flasques	1	5,43	5,43
OCL-1252	Roulements rigides à une rangée de billes avec deux flasques	2	1,88	3,76
OCL-1255	Roulements rigides à une rangée de billes avec deux flasques	6	2,79	16,74
OCL-1271	Roulement à billes à contact oblique à une rangée	4	40,61	162,44
OCL-1345	Chaine maillon double 12B2	9	49,98	449,82
OCL-1290	COURROIE	4	12,37	49,48
OCL-1291	COURROIE	4	11,74	46,96
OCL-1537	Jeux de huit lames acier pour écluse 14.10	1	325	325
OCL-1230	Roulements rigides à une rangée de billes avec deux flasques	2	50,94	101,88
OCL-1289	COURROIE	3	6,61	19,83
OCL-1508	Moyeu amovible série 2012-50	1	9,1	9,1
OCL-1528	Manille lyre HR 25T	1	79,585	79,585
OCL-1270	ROULEMENT DOUBLE RANGEE DE ROULEAU	3	203,04	609,12
OCL-1292	COURROIE	12	3,37	40,44
OCL-1505	BROCHE D'ENTRAINEMENT COMPL	1	84,75	84,75
OCL-1393	BAGUES D ARRET DE ROULEMENT	18	5,04	90,72
OCL-1906	VARIATEUR DIGIDRIVE SK 5.5T 4KW	1	489	489
OCL-1417	Bague d'usure permaglride INA manille D32 mm L40	11	7,13	78,43
OCL-1435	BAGUE D ARRET	6	5,14	30,84
OCL-1454	CIRCLIPS INTERIEUR VERIN EXTRACTEUR D90*3	10	2,26	22,6
OCL-1478	FILTRE CREPINE MPA 300-G1M-60 2 pouce1/2 pouce GRAPPIN OM	1	168	168
OCL-1456	GALET DE GUIDAGE	6	76,37	458,22
OCL-1581	Chaine maillon simple 6B1	5	4,02	20,1
OCL-1582	Pignon 38 dents 25.4 pas 16B2 MA pour moyeu 3020	1	86,61	86,61
OCL-1583	Pignon 19 dents 25.4 TL pour moyeu 2517 082-19	1	24,84	24,84
OCL-1671	Ergot de sécurité BROYEUR	2	3,51	7,02
OCL-1672	COURROIE	4	20,54	82,16
OCL-1684	Chaine maillon simple 5B1	5	14,38	71,9

OCL-1664	Poulie TL 95*2 SPZ moyeu 1610	1	4,1	4,1
OCL-1732	Palier fonte 3T	3	109,23	327,69
OCL-1730	Manchon caoutchouc H=60.5 DNint=48 Dnext=63.5 FAM DECOLMATAG	10	45,2	452
OCL-1731	Palier fonte	2	102,53	205,06
OCL-1219	Roulement à billes à contact oblique à une rangée	4	25,88	103,52
OCL-1229	Roulements rigides à une rangée de billes avec deux flasques	3	12,99	38,97
OCL-1225	Roulements rigides à une rangée de billes avec deux flasques	2	6,75	13,5
OCL-1236	Roulements rigides à une rangée de billes avec une flasque	5	5,47	27,35
OCL-1256	Roulements rigides à une rangée de billes avec deux flasques	8	2,76	22,08
OCL-1268	ROULEMENT DOUBLE RANGEE DE ROULEAU	2	227,01	454,02
OCL-1481	JEU DE PLAQUETTE DE FREIN	1	45	45
OCL-1486	SOUFFLET	2	305,96	611,92
OCL-1227	Roulements rigides à une rangée de billes avec deux flasques	7	9,01	63,07
OCL-1516	RONDELLE BUTEE 50*70*1 POUR VANNE RAMONAGE	12	1,58	18,96
OCL-1217	JOINT A LEVRE NBR DN 230*260*14 BROEUR	2	48,57	97,14
OCL-1241	Roulement à billes à contact oblique à une rangée	3	24,67	74,01
OCL-1251	Roulements rigides à une rangée de billes avec deux flasques	3	2,077	6,231
OCL-1546	BOBINE MANQUE TENSION 48VDC HT	1	485,25	485,25
OCL-1234	Roulements rigides à une rangée de billes avec deux flasques	3	27	81
OCL-1276	Rotule de vérin de GRAPPIN	4	31,163	124,652
OCL-1383	Garniture de frein conique Mannesmann	5	45	225
OCL-1501	PIGNON D'ENTRAINEMENT MODULE Z=15	3	127,14	381,42
OCL-1785	Manchon pour roulement ventilateur de tirage SKF	2	140,783	281,566
OCL-1405	JOINT TYPE SG/IR SANS EMBOITEMENT 2 PCE ASA 300-600	11	2,06	22,66
OCL-1407	JOINT TYPE SG/IR SANS EMBOITEMENT 2 PCE 1/2 ASA 300-600	7	2,81	19,67
OCL-1411	JOINT TYPE SG/IR SANS EMBOITEMENT 6 PCE ASA 300-600	19	9,09	172,71
OCL-1423	BAGUE ACIER 45*50*40	2	17,25	34,5
OCL-1410	JOINT TYPE SG/IR SANS EMBOITEMENT 5 PCE ASA 300-600	4	25,343	101,372
OCL-1403	JOINT TYPE SG/IR SANS EMBOITEMENT 1 1/2 PCE ASA 300-600	11	5,12	56,32
OCL-1961	MANCHON POUR RLT CARB	8	50,96	407,68
OCL-1463	Axe vérin/griffe L=300	1	60	60
OCL-1471	MANCHON DE SERRAGE	2	71,81	143,62
OCL-1558	FEUTRE 260*8*6.5	47	1,52	71,44
OCL-1447	COUVERCLE LABYRINTHE PALIER BROEUR	2	123,54	247,08
OCL-1466	Accouplement N-EUPEX TAILLE 200	1	52,08	52,08
OCL-1555	FEUTRE 170X5.5X4	2	0,69	1,38
OCL-1665	Disque de frein	2	85	170
OCL-1678	Chaîne maillon simple 10B1	15	18,23	273,45
OCL-1728	Silent bloc MM 40*28 M10 POULSTRA	5	4,41	22,05
OCL-2111	ISOLANT POUR BAGUE P080	7	3,8	26,6
OCL-2133	VARIATEUR DIGIDRIVE SK 4.5T 3KW	1	633,63	633,63
OCL-2350	Pompe CPKN S65-250	1	4600	4600

OCL-2379	Bobine 48v 3w	7	16,95	118,65
OCL-2345	Moyeux 3020/75	1	11,93	11,93
OCL-2515	Bague étanchéité DN241.3/203.6*15.4 1.2312 zu MVP20*M/ 35°	1	381,8	381,8
OCL-2704	Moteur détecteur à palette trémie FAM	4	180	720
OCL-2740	Codeur de direction pont mâchefer	1	472	472
OCL-2785	16 entrées flex I/O	3	160	480
OCL-2801	RELAIS DE SECURITE NIVEAU 4	2	79,2	158,4
OCL-2967	Mesure de débit ammoniacque Siemens ELECTRODE MASSE	1	36,5	36,5
OCL-2977	Electrovanne	5	31,21	156,05
OCL-2946	Embase PI-EX-TB	2	42,52	85,04
OCL-3112	Moteur 355kw pour ventilateur de tirage	1	5490	5490
OCL-3178	Roulements rigides à une rangée de billes avec deux joints	1	13,31	13,31
OCL-3181	COURROIE	2	9,63	19,26
OCL-3121	Moteur enroulement grappin 0.75Kw	1	107	107
OCL-3186	ANTIPARASITE LAD4RCU	2	9,49	18,98
OCL-68514	Joint durite FM 2"	4	17,55	70,2
OCL-60130	Pochette de joints ATK	6	29,167	175,002
OCL-60132	Micro Poas ATK	3	735	2205
OCL-70690	Moteur électrique ABB en aluminium 0,75Kw 4 pôles B5 230/400V 50/60Hz IE3	1	297	297
OCL-66568	Câble de mesure CYK10-A101	1	70,79	70,79
OCL-57688	Vanne à manchon DN65 PN10	2	190,66	381,32
OCL-52474	Flexible R2T32 EF42G EF42G lg 1100	1	184,8	184,8
OCL-1763	Douille de guidage	8	99,77	798,16
OCL-2120	Ressort de traction acier pour caisson fines	4	95,414	381,656
OCL-2410	Moyeu amovible 1610 DN28	1	3,52	3,52
OCL-2415	Vanne de régulation joucomatic 2/2 NF DN40 1 pouce1/2 pouce	1	630,56	630,56
OCL-2109	BAGUE PHASE POUR P080	3	24,2	72,6
OCL-2122	Chaîne maillon simple 12B1	10	16,57	165,7
OCL-2432	BOITIER FIN DE COURSE POUR VANNE E290	2	98,55	197,1
OCL-2322	Vanne sortie filtre XV51033/023	1	226,08	226,08
OCL-2321	Vanne de régulation 2/2 NF 2"1/2	1	226,08	226,08
OCL-2318	Electrovanne alimentation 2/2 NF 1"1/2	1	181,13	181,13
OCL-2320	Vanne 2/2 NO 1"1/2	1	226,08	226,08
OCL-2333	Thermostat batterie de chauffe +110/550°C	1	167,08	167,08
OCL-2397	KIT membrane pour électrovanne MECAIR	10	76,61	766,1
OCL-2395	Pressostat baumer TED60 0-0.25bars	2	291	582
OCL-2699	Capteur de niveau BAMO contact bistable inverseur	1	68	68
OCL-1209	Chaîne maillon double 16B2	4	24,7	98,8
OCL-1262	Roulement à rouleaux cylindrique 40*90*33	2	48,48	96,96
OCL-1279	Cône de roulement	4	16,38	65,52
OCL-1360	CIRCLIPS INT D90*3 DIN472 XC75	24	0,72	17,28

OCL-1282	ROULEMENT DOUBLE RANGEE DE ROULEAU	4	92,729	370,916
OCL-1484	ROSACE GRX 1C ROTATION DROITE CC20%	1	1115,46	1115,46
OCL-1485	ROSACE GRX 2C ROTATION DROITE CC20%	1	1203,43	1203,43
OCL-1482	BUSE A GAZ POUR GAZO JACKET BRULEUR DE SOUTIEN	2	595,31	1190,62
OCL-1243	Roulements rigides à une rangée de billes avec deux joints	3	3,164	9,492
OCL-1500	Chaîne maillon simple 04B1	3	26,62	79,86
OCL-54235	SEQUENCEUR PNEUMATIQUE TYPE A-KQK04K5	1	307,04	307,04
OCL-2031	Cartouche filtrante PARKER pour benne mâchefer	1	86,127	86,127
OCL-2041	Connecteur électrique de tête d'électrode 4 pôles	3	48,75	146,25
OCL-2062	Palier semelle fonte pour ventilateur air primaire + secondaire	2	116,92	233,84
OCL-2142	ISOLATEUR D ELECTRODE INTERMEDIARE	6	87,42	524,52
OCL-2405	Transmetteur de pression 0-2.5bar WIKA	1	104,59	104,59
OCL-2054	LIMITEUR DE COUPLE A FRICTION SUR POULIE MOTEUR REDLER	1	225	225
OCL-2406	PRESSOSTAT DE 1,5 A 35 BARS	1	71,68	71,68
OCL-2284	Kit d'entretien pour vérin QA/8080	2	52,78	105,56
OCL-2341	Détecteur de proximité inductif	1	69,82	69,82
OCL-2272	ELEMENT B3 200 LG 8	2	135	270
OCL-2374	BOBINE 48 50HZ 2W	2	15,42	30,84
OCL-2343	Roue pour chaîne double 38 dents pas 25,4	1	45,36	45,36
OCL-2342	Pignon à moyeux 19515C	1	22,45	22,45
OCL-2692	Détecteur inductif de proximité 12 a 48 vdc	1	28,76	28,76
OCL-2764	BAGUE D ARRET	6	19,4	116,4
OCL-2841	SOUFFLET MANIPULATEUR SIEGE PONTIER	2	13,92	27,84
OCL-2869	ControlLogix 36 Pin Removable	1	48,45	48,45
OCL-2808	Convertisseur de signal 0-10v 4-20ma	1	127	127
OCL-2810	Convertisseur programmable avec afficheur 10 000 points	5	163	815
OCL-2941	VARIATEUR DIGIDRIVE SK 50T IP20	1	2737,77	2737,77
OCL-2842	POIGNEE A VERROUILLAGE POUR MANIPULATEUR	2	21,67	43,34
OCL-2868	Alimentation universelle	1	285,65	285,65
OCL-68511	Flexible ouverture 3/4" lg900	1	67,6	67,6
OCL-60592	MOTEUR W22 100L2 3 kW 3000 Tr/min 2/4 V B3 IE3	1	296,97	296,97
OCL-2992	INDICATEUR DE PROCESS DITEL	1	430	430
OCL-3108	Moteur LS100L4 SB3 2.2 kW 1500 tr/min 230/400 50Hz	3	335,865	1007,595
OCL-3161	Roulements à rotule sur billes	1	67,8	67,8
OCL-3183	CONTACTEUR TRIPOLAIRE LC1D09P7	1	21,96	21,96
OCL-3184	CONTACTEUR AUXILIAIRE CA2KN40E7	2	19,53	39,06
OCL-3188	CONTACT POUR GV2 GVAN11	5	6,72	33,6
OCL-56425	Chapeau avec platine ISO F10 pour robinet 3202-09-025	2	366	732
OCL-57934	SUPPORT DE RAMPE AVEC COLLIER RAMONEUR	4	956,872	3827,488
OCL-68512	Flexible fermeture 3/4" LG 1100	1	78	78
OCL-68513	Flexible de décharge Lg700	1	36,4	36,4
OCL-66570	Electrode PH CPS11-1BA5ESA	1	123,84	123,84

OCL-2745	Electronique niveau haut NRS 1.8 10us 3 sondes 230VAC GESTRA	2	775,5	1551
OCL-2796	Rack 7 emplacements Allen Bradley	1	701	701
OCL-2707	Jauge de contrainte pont OM	1	522	522
OCL-2744	Electronique niveau bas NRS 1.7 10us 3 sondes 230VAC GESTRA	3	1045,333	3135,999
OCL-2765	FEUTRE 190*6.5*5	18	3,3	59,4
OCL-2864	ELECTRODE DE NIVEAU BAS CHAUDIERE NOUVEAU MODELE	2	1273	2546
OCL-2824	Batterie pour télécommande pont OM JAY	1	76,5	76,5
OCL-2924	Digistart STDT26 37KW	1	751,89	751,89
OCL-2854	Obturateur châssis Allen Bradley	3	21,5	64,5
OCL-2895	CIRCLIPS INTERIEUR 75MM	6	0,73	4,38
OCL-2999	Electrode conducteur LG 1000	1	77,6	77,6
OCL-2984	MOTEUR COUPLE BARRIERE ERO	2	380	760
OCL-3017	Carte électronique vicker EEA-PA1-533 A32	1	1360	1360
OCL-3138	Motoréducteur complet pour ramoneur PS-SB PS-PB	1	2523,33	2523,33
OCL-3141	POMPE CALPEDA	1	1280	1280
OCL-3192	RELAIS TEMPORISE AU REPOS	1	56,927	56,927
OCL-80173	Electronique pour Récepteur hyperfréquence pour trémies OM	1	389,37	389,37
OCL-58939	MOTO REDUCTEUR COAX 0,25KW 9TR/MN	1	707,85	707,85
OCL-70783	Fluitex AD350 350/5 Ø324mm avec 12 trous ø9mm	2	327,3	654,6
OCL-54706	Support membrane pompe GRUNDFOS	1	81,32	81,32
OCL-68495	CONVERTISSEUR DE COURANT	1	71,5	71,5
OCL-52942	Kit de montage SVI 1000/G/SW pour Sigma F	1	162	162
OCL-10	Contacteur inverseur LC2-D - 3P 4KW- bobine 24 V CA	1	61,49	61,49
OCL-39	MODULE ANTIPARASITAGE	1	6,69	6,69
OCL-79	BLOC CONTACT MANIPULATEUR PONT	4	40,78	163,12
OCL-4	CONTACTEUR LC1D0910E7 4kw	7	43,92	307,44
OCL-103	BOBINE MANQUE TENSION 24VDC HT	1	598,5	598,5
OCL-101	BOBINE CM12FT 48V50 15,4W	1	25,42	25,42
OCL-41	TRANSFORMATEUR D'ALLUMAGE	1	122,87	122,87
OCL-100	Bloc de contacts TEMPORISE LADT0	1	48,04	48,04
OCL-120	ARRET D'URGENCE PAR CABLE 2N/F	1	114,43	114,43
OCL-139	Interrupteur de position câble XCKM115	3	21,29	63,87
OCL-8	Contacteur inverseur LC2K0610B7 - bobine 24 V CA	2	47,57	95,14
OCL-134	Interrupteur de position de sécurité rouge	2	46,63	93,26
OCL-145	Interrupteur de position a tige carre pont om	2	145,33	290,66
OCL-54	EMBASE POUR RELAIS RHN	3	12,74	38,22
OCL-136	Verrou de porte XCSZ05	2	106,16	212,32
OCL-83	Module d'interface de sortie 48 V CA/CC - 1 F	1	36,62	36,62
OCL-93	Relais A ACCROCHAGE RHN411E	3	17,18	51,54
OCL-189	RELAIS THERMIQUE de 2.2-3.1A	4	23,43	93,72
OCL-188	RELAIS THERMIQUE DE 1.7-2.4A	3	23,43	70,29
OCL-214	DISJONCTEUR MOTEUR (1-1.6A)	5	37,32	186,6

OCL-2025	Coquille pour tube chaudière	100	52,8	5280
OCL-2110	BAGUE TERRE POUR P080	2	39,3	78,6
OCL-2132	VARIATEUR DIGIDRIVE SK 3.5T 2.2KW	1	470,6	470,6
OCL-2066	COURROIE	2	13,1	26,2
OCL-2130	VARIATEUR DIGIDRIVE SK 1.5T 0.75KW	1	244,8	244,8
OCL-2413	Vérin pneumatique joucomatic pour fines sous grilles	1	153,53	153,53
OCL-2268	ELINGUES CHAINES	5	245	1225
OCL-2296	Filtre pour extracteur des buées GTA	1	52,64	52,64
OCL-2309	Transmetteur de pression S-11 0-10Bars WIKA	1	249,26	249,26
OCL-2258	INTER SECU MAGNET LARGE	2	26,87	53,74
OCL-2276	Roulement conique	4	18,37	73,48
OCL-2353	Support evidgom pour nouveau vibrant	4	205,295	821,18
OCL-2371	Garniture BA210/211	2	30	60
OCL-2370	Kit tuyere + siège + garniture PE BA210/211K DN25 GESTRA	1	2884	2884
OCL-2380	BOBINE 48V 10VA	3	19,21	57,63
OCL-2373	Roulements rigides à une rangée de billes avec deux flasques	5	8,025	40,125
OCL-2344	Moyeux 2012/40	1	5,05	5,05
OCL-2402	Câble Micro-change pour pressostat TED60	1	9,87	9,87
OCL-2802	LOGIQUE POUR BARRIERE COMPACT ERO	1	378	378
OCL-2705	Roulements rigides à une rangée de billes avec deux flasques	3	22,3	66,9
OCL-2741	Codeur de translation pont mâchefer	1	398,32	398,32
OCL-2788	Support carte entrée flex I/O Allen Bradley	1	117	117
OCL-1391	BAGUE D ARRET	12	4,64	55,68
OCL-60567	CONVERTISSEUR UNIVERSEL	1	164	164
OCL-56132	MOTEUR POUR TOUR ADIABATIQUE BAC MOTOR FAN COMB	1	4052	4052
OCL-2837	Combinateur pour pont de levage	2	1249	2498
OCL-2945	Carte entrée/sortie additionnel	1	81,2	81,2
OCL-2934	VARIATEUR DIGIDRIVE SK11T 7.5 a 11KW	1	795,2	795,2
OCL-3100	CONTACTEUR	1	322,19	322,19
OCL-56513	KIT REACTIFS POUR ANALYSEUR DE SILICE 5500SC	1	222,4	222,4
OCL-54480	MANCHON DE SERRAGE H316	2	26,371	52,742
OCL-55834	Distributeur JOUCOUMATIC 5/2 NF 1/4"	1	67,58	67,58
OCL-49	BLOC ADDITIF TEMPORISE LA3DR2	1	37,53	37,53
OCL-77	Relais de sortie SCHRACK 24V DC MT321024	6	9,49	56,94
OCL-48	BLOC ANTIPARASITAGE 24-48V	15	7,3	109,5
OCL-76	Relais de contrôle de courant Mannesmann crouzet syrelec	1	150	150
OCL-98	Relais de mesure de courant	1	138,23	138,23
OCL-99	Bloc de contacts TEMPORISE LADRO	1	48,04	48,04
OCL-108	Bobine 24VAC 50HZ classe F 8W	2	12,25	24,5
OCL-20	PROTECTION BOBINE RC RHZ-32	13	4,83	62,79
OCL-63	CONTACT AUXILIAIRE POUR CONTACTEUR	1	8,57	8,57
OCL-129	Tête inter. de position ZCKE - sans levier	4	23,05	92,2

OCL-21	Contacteur 3 pôles 15 kW 48 V	3	56,92	170,76
OCL-30	CONTACTEUR LC1 D65FE7 30KW	1	134,2	134,2
OCL-51	CONTACTEUR AUXILIAIRE 48V CAD32E7	1	17,88	17,88
OCL-69	RELAIS 24VDC 5A/250VAC MINIATURE	5	4,59	22,95
OCL-52	CONTACTEUR AUXILIAIRE 48V CA2DN40E7	5	19,53	97,65
OCL-66	RELAIS N22E 48 V	1	458,84	458,84
OCL-109	Bobine forme B 48V~ou 24- classeF 4.8w	2	13,49	26,98
OCL-153	REFLECTEUR POUR PONT BASCULE	2	5,3	10,6
OCL-157	Levier à galet, Rouleau plasti	3	0,93	2,79
OCL-198	RELAIS THERMIQUE A9-A30 de 7.5-11A	2	26,26	52,52
OCL-212	Disjoncteur Moteur Triphasé Réglable 0.4 À 0.63 A	3	38,63	115,89
OCL-223	DISJONCTEUR DE 0,63 A 1A	1	27,15	27,15
OCL-220	DISJONCTEUR DE 0,16 A 0.25A	1	30,86	30,86
OCL-56506	ANTIPANIQUE CROSS BARRE IDEA 1P CF ARGENT	12	72,71	872,52
OCL-56507	POIGNEE BEQUILL.PE P/FAP GMAVCF. ALU F79	15	26	390
OCL-66838	NRG19-51 ELECTRODE DE NIVEAU TRES BALLON CHAUDIERE HAUT AUTOCONTROLEE SIL3 PN160 DN3/4" BSP L500	1	1561	1561
OCL-15	CONTACTEUR 4 pôles 48v-50Hz	2	85,48	170,96
OCL-17	CONTACTEUR 3 pôles 7,5kW 48AC	1	28,15	28,15
OCL-64	BLOC CONTACT AUXILIAIRE 1F POUR MS 325	10	6,86	68,6
OCL-3200	Relais miniature finder 12volts dc	1	3,88	3,88
OCL-3202	Réducteur VARVEL (R=1/20)	1	298,333	298,333
OCL-3190	CONTACTEUR AUXILIAIRE CA3DN31BW	1	42,93	42,93
OCL-3201	CONTACTEUR 3poles 75KW ABB	1	302,52	302,52
OCL-3207	RM35JA32MW	1	106,22	106,22
OCL-59520	COURROIE	1	7,185	7,185
OCL-59195	Compensateur aspiration ventilo de tirage classe 17T diam 1782 espace entre gaine 90. h libre au montage 100. 2 bords tombent de 60 percés	3	901,667	2705,001
OCL-59364	Membrane pompe GRUNDFOS	1	84,35	84,35
OCL-59771	Moteur 22 Kw broyeur bicarbonate	1	690	690
OCL-51003	Ensemble 2 tôles presse étoupe	4	50	200
OCL-3163	Détecteur de proximité Inductif	2	28,95	57,9
OCL-3180	COURROIE	2	9,3	18,6
OCL-3146	POMPE GROUPE HYDRAULIQUE VICKERS	1	3439,12	3439,12
OCL-3167	Roulement à cuvette	1	12,26	12,26
OCL-3187	ANTIPARASITE LAD4TBDL	2	9,37	18,74
OCL-57687	Vanne à manchon DN80 PN10	2	238,66	477,32
OCL-57939	Embout de miofiltre 1/4" Gaz	1	22,36	22,36
OCL-59876	Filtre pression régulation turbine PI2211 PS VST 3	3	228,37	685,11
OCL-52463	Clapet anti-retour piloté double C8	1	542	542
OCL-52941	Kit de montage SVI 1000/G/SW pour Varipak	1	214	214
OCL-24	Contact sélecteur levage pont OM et Mâchefer	2	28,34	56,68
OCL-65	RELAIS N31E 10A 230V	3	29,2	87,6

OCL-75	Relais survitesse pont OM Mannesmann KÜBLER 326	1	416,82	416,82
OCL-14	CONTACTEUR 3poles 11kW 48VAC	4	37,56	150,24
OCL-47	BLOC ANTIPARASITAGE 24-48VAC	8	11,39	91,12
OCL-58	RELAIS TEMPORISE AU TRAVAIL A CONTACT 0,05-300h	2	44,75	89,5
OCL-68	RELAIS miniature 48V ~	2	4,93	9,86
OCL-96	CONTACTEUR AUXILIAIRE 24Vdc CAD32BD	1	31,5	31,5
OCL-35	CONTACTEUR LC1 D128BD 24 V DC	1	69,65	69,65
OCL-132	Tête pour inter de position - ZCKD15 - levier à galet	3	9,69	29,07
OCL-141	CAPTEURS MAGNETIQUES REED HAUTE TEMPERATURE M/50	1	27,59	27,59
OCL-61	CONTACT AUXILIAIRE 1F 10 POUR MS325	7	5,49	38,43
OCL-158	INTER DE POSITION PRE-CABLE	3	28,74	86,22
OCL-12	CONTACTEUR 3p 22kW 48 VAC	1	73,69	73,69
OCL-130	Tête inter. de position ZCKD10 - poussoir métal	3	4,23	12,69
OCL-185	Moniteur de charge LMU112	1	921,25	921,25
OCL-193	RELAIS THERMIQUE A9-A30 de 6-8.5A	2	26,26	52,52
OCL-94	BLOC CONTACT AUXILIAIRE LATERAL 1NO+1NF	2	8,53	17,06
OCL-166	PRESSOSTAT BASSE PRESSION	1	339,17	339,17
OCL-208	CONTACT ADDITIF POUR GV2	3	7,25	21,75
OCL-211	DISJONCTEUR MOTEUR (2.5-4A)	6	37,32	223,92
OCL-221	DISJONCTEUR DE 0,25 A 0.4A	2	44,36	88,72
OCL-224	DISJONCTEUR DE 1 a 1.6A	2	33,67	67,34
OCL-54297	Bride d'étanchéité avec bagues	2	226	452
OCL-51071	Clapet expansion four	2	1890	3780
OCL-33	TELE-ADAPTATEUR BOBINE LAD4BB	5	5,34	26,7
OCL-45	BLOC ADDITIF DE CONTACTS AUXILIARES	2	12,51	25,02
OCL-3159	SOURCE D200 ROUGE FLD3 230V	1	134	134
OCL-3203	Réducteur VARVEL (R=1/100)	1	298,333	298,333
OCL-3204	JOINT METAFLEX TYPE C SIMPLE EMBOITEMENT 8 PCE	4	11,45	45,8
OCL-3194	Contact auxiliaire pour vario v5	2	8,13	16,26
OCL-59206	Boulon Tendeur	1	60	60
OCL-59196	Compensateur refoulement ventilo de tirage classe 17T 1016*1264. espace entre gaine 90. h libre au montage 100. 2 bords tombent de 60 percés	1	838,333	838,333
OCL-52022	BIELLE INFERIEUR CLAPET SOUS CHAUDIERE SADC 1225 MD	2	345	690
OCL-51145	Codeur sélecteur mâchefer	1	897,2	897,2
OCL-53612	Carter de protection palier	4	220	880
OCL-3	Bobine LX1-F220.230 V CA 50Hz	1	48,86	48,86
OCL-53	CONTACTEUR AUXILIAIRE 24VDC CA3KN22BD	1	21,68	21,68
OCL-55	RELAIS A ACCROCHAGE BISTABLE RHK411E	7	32,86	230,02
OCL-72	Interrupteur OF+SD/OF utiliser avec C60 3A 415V CONTACT	17	25,6	435,2
OCL-3208	Chaîne maillon simple 8B1	5	15,31	76,55
OCL-3193	Détecteur de proximité inductif	1	92,69	92,69
OCL-59519	Moyeu amovible série 2012-38	1	4,69	4,69
OCL-59365	KIT CLAPET ASPIRATION OU REFOULEMENT pompe GRUNDFOS	1	401,97	401,97

OCL-59715	Moteur scalpeur	1	4807,6	4807,6
OCL-52024	CAME CLAPET SOUS CHAUDIERE SADC 1225 MD	1	400	400
OCL-52300	Manille grappin OM haut	4	393,5	1574
OCL-55810	Barre de liaisons pour frappeage Electrofiltre	5	680,74	3403,7
OCL-52938	Positionneur avec Fdc SVI 1000/G/SW	2	975	1950
OCL-52940	Kit de montage SVI 1000/G/SW pour Camflex 2	1	162	162
OCL-7	CONTACTEUR 25A 48VAC LC1D2510E7	2	72,63	145,26
OCL-9	Contacteur inverseur LP2K0901BD - bobine 24 V CC	1	55,45	55,45
OCL-46	BLOC ADDITIF DE CONTACTS AUXILIAIRES 4NC	2	12,51	25,02
OCL-78	RELAIS TEMPORISE AU TRAVAIL 1/30s	2	32,13	64,26
OCL-44	BLOC ADDITIF DE CONTACTS AUXILIAIRES	1	8,6	8,6
OCL-125	Corps d interrupteur de position - ZCK-J - 1 O + 1 F	4	21,2	84,8
OCL-13	CONTACTEUR 4KW 9A A9-30-10	7	40,31	282,17
OCL-102	Bobine LX1-FF 48 V CA 50Hz	5	34,12	170,6
OCL-135	Levier inter.de position ZCKY - levier à galet acier - -40.120 °C	3	5,31	15,93
OCL-80	Relais de contrôle de courant avec afficheur 0,1A-10A sous relais contrôle	3	25,6	76,8
OCL-89	Relais temporisé -MCR1 24DC/24 240VAC	1	72	72
OCL-149	Interrupteurs de position en plastique à double isolation	1	20,44	20,44
OCL-200	RELAIS THERMIQUE A9-A30 DE 13-19A	2	28,86	57,72
OCL-202	RELAIS THERMIQUE DE 0.25-0.4A	1	23,3	23,3
OCL-54296	Moyeu cage d'écureuil	1	330	330
OCL-54298	Manchon en caoutchouc d.75x85mm	1	35,2	35,2
OCL-11	BOBINE ZA40 48V 50/60HZ	3	19,72	59,16
OCL-18	CONTACTEUR BC9-30-10 24 V DC	1	72,3	72,3
OCL-34	BLOC ANTIPARASITAGE 24 -250V DC	3	6,97	20,91
OCL-57	RELAIS DE SONDÉ PTC-LT3 REARMEMENT AUTO	1	105,39	105,39
OCL-62	CONTACT AUXILIAIRE 2NO POUR MS325	3	5,52	16,56
OCL-73	Relais temporisateur électronique 1s-100h 24v-240v	1	32,13	32,13
OCL-3195	Détecteur photoélectrique pont bascule	1	64,31	64,31
OCL-59123	Adaptateur de process G1 1/2"- G1 1/2"	3	192	576
OCL-59205	Platine Coulissante	1	657,5	657,5
OCL-59207	Ressort de compression	1	55,2	55,2
OCL-59376	CODEUR INCR 1024 PT HTL AXE CREUX12	1	208,1	208,1
OCL-52021	LEVIER REP111 CLAPET SOUS CHAUDIERE SADC 1225 MD	2	50	100
OCL-52168	FUT 208L HYDRANSAFE HFDU46	2	677,903	1355,806
OCL-52023	BIELLE SUPERIEUR CLAPET SOUS CHAUDIERE SADC 1225 MD	4	325	1300
OCL-61136	Limaçon pour ventilateur type CF-40	1	1237,5	1237,5
OCL-52020	LEVIER REP100 CLAPET SOUS CHAUDIERE SADC 1225 MD	2	50	100
OCL-744	VERIN SANS TIGE DN=63 COURSE 450M/46063/M/450	1	976,28	976,28
OCL-1317	Bouchon cuvette W4300 80*12	1	9,91	9,91
OCL-279	ROTOR BROUYEUR BICARBONATE	1	1496	1496

OCL-285	SUPPORT MONOBLOC RCM 45	1	312	312
OCL-1834	Intermédiaire de 250	12	426,907	5122,884
OCL-1904	Chaîne Redler au pas 142 mm	5	169	845
OCL-1601	Bloc de grille pièces de grille 100	8	113,918	911,344
OCL-1604	Bloc de grille latéral gauche pièce de grille 120	2	113,178	226,356
OCL-1610	Chapeau d'extrémité supérieur piéc bati inter de grille 172	5	124,875	624,375
OCL-1624	Barreau de sol pièce de l'alimentateur à poussoir 150	1	220,863	220,863
OCL-1622	Barreau de sol avec guide pièce d'alimentateur à poussoir 200	1	266,076	266,076
OCL-1611	Chapeau supérieur pièce bati inter de grille 423	3	189,713	569,139
OCL-1700	Intermédiaire avant gauche	5	214,143	1070,715
OCL-1713	Rampe DN60.3*1600 avec 3 tuyeres DN13.5 ramoneur PS-SB	1	1181,32	1181,32
OCL-1625	Barreau de sol pièce de l'alimentateur à poussoir 180	3	265,08	795,24
OCL-1644	Corps inferieur clapet sous grilles	2	1079,408	2158,816
OCL-303	PLAQUE DE BROYAGE (1JEU=6PIECES)	2	378	756
OCL-1830	Intermédiaire avant droit	5	214,143	1070,715
OCL-1832	Latéral arrière droite de 205	1	150	150
OCL-1949	Cadre de porte four	1	798	798
OCL-1608	Plaque latérale droite pièce bâti inter de grille 423	1	217,74	217,74
OCL-1617	Plaque latérale gauche pièce bâti laté de grilles 423	12	261,735	3140,82
OCL-1621	Barreau de sol pièce de l'alimentateur à poussoir 180	1	231,099	231,099
OCL-1631	Protection sur tiroir pièce de l'alimentateur à poussoir 150	3	169	507
OCL-1638	Rive latérale droite pièce rives later l'alimta pou 297	1	85,82	85,82
OCL-1615	Plaque d'extrémité sup droite pièce bati later de grille 172	5	88,8	444
OCL-1628	Sabot alimentateur pièce de l'alimentateur à poussoir 300	7	138,142	966,994
OCL-1696	1/2 palier volet de couche	2	91,301	182,602
OCL-1701	Latéral gauche de 295	4	402,16	1608,64
OCL-1698	1/2 palier volet de couche	2	91,3	182,6
OCL-1711	Tube coulisse DN42.4*2928 pour ramoneur PS-SL	1	684,97	684,97
OCL-1626	Barreau de sol pièce de l'alimentateur à poussoir 200	1	302,741	302,741
OCL-1691	Latéral arrière de 175	4	50	200
OCL-1742	1 Tuyeres pour éjecteur 1 étage maintien Type 80	1	1500	1500
OCL-306	TURBINE POUR VENTILATEUR CF-40	1	810	810
OCL-1820	Cage d'écureuil CS 3040	1	860	860
OCL-1833	Latéral droit de 295	5	235	1175
OCL-1609	Plaque latérale gauche pièce bâti inter de grille 423	2	231,496	462,992
OCL-1618	Plaque latérale droite pièce bâti lat de grilles 423	9	259,829	2338,461
OCL-1632	Protection sur tiroir pièce de l'alimentateur à poussoir 200	1	194,176	194,176
OCL-1635	Chapeau d'extre inf du bati inter l'alimteur a pous 297	1	79,037	79,037
OCL-1692	Latéral arrière gauche de 205	1	50	50
OCL-1694	Palier volet de couche avant gauche	2	100	200
OCL-1630	Protection sur tiroir pièce de l'alimentateur à poussoir 145	6	162	972
OCL-1634	Chapeau d'extre super du bâti inter l'alimteur a pous 380	1	74,743	74,743

OCL-1693	Latéral arrière extrémité de 220	4	50	200
OCL-1710	Lance DN76.1*1070 pour ramoneur PS-PB	2	1089,1	2178,2
OCL-1619	Plaque d'extrémité inf.gauche pièce bâti lat de grilles 441	2	318,15	636,3
OCL-1686	ALLUMEUR ELECTRIQUE A GAZ LGR1200 BRULEUR PILLARD	2	1623,58	3247,16
OCL-1707	Rampe DN60.3*1600 avec 6 tuyeres DN13.5 ramoneur PS-SB	2	320,75	641,5
OCL-1705	Rotor de VIS FAM Sous cellule	1	1330,002	1330,002
OCL-1831	Intermédiaire arrière 175 sans arrêt	1	75	75
OCL-1605	Bloc de grille latéral droite pièce de grille 120	2	130,399	260,798
OCL-1596	Sabot alimentateur avec guide 400	2	166,059	332,118
OCL-1600	Bloc de grille central pièce de grille 200	2	162,146	324,292
OCL-1614	Capot inférieur de dégraisseur pièce bâti inter de grille 180	2	52,33	104,66
OCL-1620	Plaque d'extreté inf droite pièce des bâti lat de grille 441	2	318,15	636,3
OCL-1627	Barreau sol avec guide pièce l'alimentateur à poussoir 200	1	314,721	314,721
OCL-1616	Plaque d'extrémité sup gauche pièce bâti late de grilles 172	5	88,8	444
OCL-1695	Palier volet de couche avant droit	2	100	200
OCL-1712	Tube coulisse DN42.4*1834 pour ramoneur PS-SB	1	523,09	523,09
OCL-1697	1/2 palier volet de couche	2	91,3	182,6
OCL-1699	1/2 palier volet de couche	2	91,3	182,6
OCL-2022	Lot de 3 tubes pour buses d'air secondaire	1	2520	2520
OCL-2146	Moteur levage OM	1	1230	1230
OCL-2428	Moto vibreur JV246-950	1	1690	1690
OCL-2289	Roue 8 dents TM142	2	995	1990
OCL-2446	Tôle d'usure avant porte cote gauche ep 12	1	125	125
OCL-2458	Vérin poussoir 180*100*600	2	4558	9116
OCL-2719	Transmetteur de pression 2 voies rosemount	1	741,51	741,51
OCL-2828	Pompe acide déminée Dosapro milton roy	1	1989,47	1989,47
OCL-2821	Embase bornier	1	98,25	98,25
OCL-2822	Embase I/O	3	98	294
OCL-3133	Motoréducteur 1.5 kW à 53tr/mn IP55 CLF SEW	1	419	419
OCL-3124	Moteur 7.5 Kw 3000Tr IM 3041 400/600V	1	512,6	512,6
OCL-2151	Rotor de vis commune rep T6300	1	3650,79	3650,79
OCL-2427	Event d'explosion CV 500*800 indicateur de rupture et tresse	1	2199	2199
OCL-2153	Rotor de vis sous chaudière	1	3302,5	3302,5
OCL-2152	Godet Jet 28	20	9,644	192,88
OCL-2448	Tôle d'usure dessus 34 ep 12	4	72	288
OCL-2445	Tôle d'usure avant porte cote droit ep 12	1	125	125
OCL-2454	Tôle d'usure PR arrondi ep 12	4	272	1088
OCL-2424	Réducteur WAM type S21 Vis doseuse bicar	1	660,35	660,35
OCL-2425	Moteur WAM 1.5KW	1	299,38	299,38
OCL-2292	Motoréducteur frein pont OM	1	3586	3586
OCL-2278	Support pour barreaux de fin de grille SITY111	6	74,83	448,98

OCL-2439	Tôle d'usure cotes ep 12	5	142	710
OCL-2462	Module 32E 10-31 Vcc	1	252,69	252,69
OCL-2440	Tôle d'usure bas médian arrière ep12	4	171	684
OCL-2442	Tôle d'usure fond avant ep12	4	195	780
OCL-2811	Châssis 7 emplacement	1	279,75	279,75
OCL-3110	MOTEUR AIR SECONDAIRE 75KW	1	2807,32	2807,32
OCL-3131	Moto Réducteur 0.25KW MB1	1	745	745
OCL-3130	Motoréducteur 1.5kW à 22tr/min IP55 CLF SEW	3	853,5	2560,5
OCL-2818	Extension ana 12 bits	1	518	518
OCL-2817	Carte extension 8 stor relais	1	174	174
OCL-2819	Adaptateur E/S flex controlnet	1	402	402
OCL-2823	Module flex 4S analogique 16 bits	1	670	670
OCL-3134	Motoréducteur 2.2 kW à 50tr/mn IP55 CLF SEW	1	720	720
OCL-3128	Motoréducteur 2.2Kw à 14tr/min IP55 CLF LEROY SOMER	1	1190	1190
OCL-3139	Motoréducteur complet pour ramoneur PS-SL	1	2318,48	2318,48
OCL-3137	Motoréducteur 0.55kW à 28tr/mn IP55 CLF SEW	1	349	349
OCL-2145	Moteur levage mâchefer	1	3165	3165
OCL-2429	Moto vibreur JV246-1161	1	1250	1250
OCL-2291	Motoréducteur frein pont OM	1	2688	2688
OCL-2441	Tôle d'usure haut médian arrière ep12	4	104	416
OCL-2776	16 entrées flex I/O	1	258	258
OCL-2718	Transmetteur de pression 5 voies rosemount	1	950,82	950,82
OCL-2820	Embase bornier 32 points	2	103	206
OCL-2815	Control logix 4MO	1	4537,5	4537,5
OCL-3113	MOTEUR 55KW pour ventilateur air primaire	1	2155,02	2155,02
OCL-52950	1/2 palier bras pousseur	2	186	372
OCL-3106	Moteur aéro 90kw	1	5008,68	5008,68
OCL-3136	Motoréducteur 0.75 kW à 23tr/mn IP55 CLF SEW	1	496	496
OCL-3246	Centrale hydraulique de freinage pont OM EUROBEN	1	3097,469	3097,469
OCL-3211	Carte électronique UHT4 électrofiltre	2	2600	5200
OCL-3223	Moto Réducteur 0.75KW Redler	1	790	790
OCL-3224	Moto Réducteur 1.5KW à 23 t/mn Redler	1	890	890
OCL-3210	Isolateur Electrofiltre	2	950	1900
OCL-3251	Moto Réducteur 0.25KW MB1	2	745	1490
OCL-3226	Motoréducteur 1.1Kw à 6 tr=Min	1	995	995
OCL-3221	Réducteur PB2220 antidériveur Redler	1	995	995
OCL-3260	MOTEUR POMPE ALIMENTAIRE 110KW	1	1880	1880
				335 675,923

Envoyé en préfecture le 07/10/2021

Reçu en préfecture le 07/10/2021

Affiché le

ID : 034-253401822-20211001-2021_10_30-DE

OCREAL

de déchets, d'énergie

OCREAL

Lieu dit les Roussels – RN 113

34 400 LUNEL-VIEL

T+ 33 (0)4 67 83 59 49

 **suez**